

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE ES ARTS (THÉOLOGIE)

PAR
MAURICE ROBERT

PRÉSENCE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE
DANS LA RÈGLE DE 1978
DE L'ORDRE FRANCISCAIN SÉCULIER

MARS 1993

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

*Partout, en tout lieu,
à toute heure et en tout temps,
chaque jour et continuellement,
nous tous, croyons vraiment et humblement
et gardons dans notre coeur
et aimons, honorons, adorons, servons,
louons et bénissons,
glorifions et exaltons au-dessus de tout,
magnifions et rendons grâces
au très haut et souverain Dieu éternel,
Trinité et Unité,
Père et Fils et Esprit Saint,
Créateur de toutes choses
et Sauveur de tous ceux qui croient et espèrent en lui
et qui l'aiment,
lui qui est sans commencement et sans fin,
immuable, invisible, inénarrable, ineffable,
incompréhensible, insondable,
béni, loué, glorifié, exalté au-dessus de tout,
sublime, élevé, suave, aimable, délectable,
et tout entier par-dessus tout désirable
dans les siècles. Amen.*

Saint François d'Assise
(1 Reg 23,11)

À Marthe qui m'a donné de l'encouragement et du temps,
beaucoup de temps, énormément de temps,
pour que ce mémoire puisse arriver à terme.

Merci aux enfants, Geneviève, Étienne, Marianne, qui ont
aussi enduré ce que ce mémoire représente d'absence.

Merci à Jean-Marie Levasseur, directeur de mémoire, et
professeur, pour son amitié et ses conseils inspirés.

Merci aux frères mineurs, et en particulier à Lionel, Henri,
Marius, Laurent, Pierre, Rodrigue, Jean-Louis, François,
et le capucin Bob Stewart, pour leur aide précieuse.

Merci aux professeurs du Département de théologie
qui ont formé l'esprit de celui qui a rédigé ce document.



Maurice
Le 20 mars 1993,
Béatification de Jean Duns Scot.

RÉSUMÉ

La Règle de 1978 de l'Ordre franciscain séculier inspire et oriente la vie de plus d'un demi million de catholiques sur tous les continents.

Mais, cette Règle de vie, promulguée, en 1978, en remplacement de la Règle du Tiers-Ordre franciscain, est-elle vraiment franciscaine, et d'intention, et de fait? Trois facteurs semblent s'y opposer: la forte influence de Vatican II sur la rédaction de cette Règle de vie, qui se constate aux nombreuses références aux documents conciliaires qui sont insérées dans la Règle; la composition de cette Règle faite sans retour manifeste aux sources franciscaines; les style et contenu complètement différents des Règles antérieures. S'ajoutent: la naissance quelque peu obscure de cette branche de la famille franciscaine qui regroupe les gens 'dans le siècle' qui se sont engagés à vivre l'Évangile de Jésus Christ 'en suivant les exemples de saint François d'Assise qui fit du Christ l'inspirateur et le centre de sa vie avec Dieu et avec les hommes'; et, enfin, les longues périodes de l'histoire où l'absence de l'Ordre franciscain séculier est constatée.

Le mémoire s'élabore sur l'hypothèse que la Règle de 1978 est véritablement un document de spiritualité franciscaine.

Une méthode historique a été appliquée. En premier lieu, l'édition critique des Écrits de saint François d'Assise a été examinée pour vérifier la convergence entre sa conception de Dieu et sa spiritualité, d'une part, et le contenu de la Règle de 1978, d'autre part.

Les expressions que François utilisait pour se référer à Dieu ont été cernées, et une première grille historique qui caractérise son Dieu fut réalisée. Ensuite, le comportement

et la pensée de saint François, tels qu'il les exprimait dans ses conseils, ses exhortations, ou ses souvenirs, ont été fractionnés en composantes distinctes. À partir de la structure de la spiritualité franciscaine d'origine qui émergeait de cet exercice, une deuxième grille historique a été construite. Ces deux grilles servent de norme pour l'analyse de la Règle de 1978.

Dans un deuxième temps, l'évolution de l'Ordre franciscain séculier dans l'histoire a été étudiée de ses origines jusqu'au XX^e siècle inclusivement. La transformation de la Règle de vie de la branche séculière de la famille franciscaine a aussi été négociée, à partir d'une Règle primitive que François lui-même aurait écrite.

Finalement, les grilles historiques réalisées plus tôt ont été utilisées pour juger de la résonance de la Règle de 1978 à l'esprit et à la vision de saint François d'Assise. Le Dieu de la Règle et la spiritualité qui s'y trouvent ont été comparés au Dieu de saint François et sa spiritualité.

La démonstration ayant été faite que la Règle de 1978 est en sympathie avec le projet de saint François d'Assise, l'hypothèse de recherche a été confirmée. La Règle de 1978 de l'Ordre franciscain séculier est un document pleinement franciscain. Ainsi, les franciscains séculiers qui se maintiennent dans la voie de conversion que trace la Règle de 1978 sont fidèles à l'esprit de saint François d'Assise.

La Règle de 1978 porte en elle les principes d'un renouvellement en profondeur de la vocation franciscaine séculière. Elle permet la pleine intégration, l'inculturation, de l'esprit de saint François aux faits de la vie chrétienne au cœur du monde actuel.

PRÉFACE

Dans son lien à la vie religieuse, la spiritualité franciscaine a été analysée en profondeur. Peu d'études portent cependant sur la spiritualité franciscaine séculière et rares sont celles qui l'analysent dans le contexte actuel. Pourtant, cette spiritualité touche des centaines de milliers de personnes déjà engagées dans l'Ordre franciscain séculier au niveau mondial, et en interpelle combien d'autres. Elle a eu tant de disciples depuis que François a chanté le Seigneur sur les routes d'Italie, tant d'impact dans les périodes difficiles que l'Église a eues à traverser, que nous ne pouvons pas nous empêcher de croire que, bien comprise, elle puisse encore interpeller l'homme, la femme, le jeune d'aujourd'hui. L'exemple du Poverello qui ne trouve son bonheur qu'en Dieu seul, après l'avoir cherché vainement dans les plaisirs de ce monde, parle avec puissance à nos contemporains pris dans la turbulence de ces philosophies déshumanisantes qui caractérisent notre société.

La Règle de l'Ordre franciscain séculier engage de façon définitive celui ou celle qui aspire à marcher sur les traces de François d'Assise en demeurant dans sa condition séculière. Et encore, la spiritualité qui s'y trouve peut apaiser la soif du chrétien, quel qu'il soit, qui cherche à approfondir sa relation avec Dieu, renforcer ses liens fraternels avec ceux qui l'entourent et vivre en coexistence pacifique avec les êtres animés et inanimés qui habitent la planète. Elle est d'une actualité surprenante.

À l'exception du livre du capucin américain Robert M. STEWART qui vient d'être publié en anglais et qui sera d'une aide précieuse, rares sont les études publiées en français ou en anglais sur le sujet. La Règle actuelle date seulement de 1978 et les Règles précédentes, de type 'prescriptif', étaient entièrement différentes.

En plus d'être d'une originalité particulière, ce projet de mémoire a le potentiel de répondre à un besoin important, du moins dans les milieux franciscains.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	1
Préface	3
Table des matières	4
Abréviations.....	8
Introduction.....	9
Méthode.....	14
Théologie spirituelle.....	14
Méthode interactive	16
François à la rencontre de Dieu.....	16
Continuité — de saint François à la fraternité contemporaine	17
La Règle de 1978 et saint François	18
Documentation.....	19
Langage.....	20
Définitions	21
Plan de travail	26
Partie 1 — Saint François d'Assise.....	27
Chapitre 1 — Vie et Écrits de saint François d'Assise.....	28
Intention de l'Église	30
Grilles de recherche	31
Vie de saint François d'Assise	35
Écrits de saint François d'Assise.....	36
Conseils et exhortations	38
Prières et louanges.....	42

Tableau sommaire des Écrits de saint François selon la date	43
Tableau sommaire des Écrits selon leur vocation.....	44
Approche des Écrits sur le Dieu de saint François	46
Chapitre 2 — Le Dieu de saint François d'Assise.....	48
La Conversion de saint François d'Assise	49
Dieu est Père	50
Dieu est Fils	55
Jésus Christ dans sa relation au Père et à l'Esprit Saint	57
Le Christ dans l'Histoire du Salut.....	58
Christ Créateur	58
Christ Rédempteur.....	59
L'Eucharistie	60
Le Christ Sauveur.....	61
Le Christ à la dimension du cosmos	62
Les Noms de Jésus Christ.....	64
Dieu est Esprit Saint	67
Dieu est Trinité	70
Dieu est Dieu	73
Spécificité du Dieu de saint François d'Assise.....	74
Dieu de saint François d'Assise — Grille d'analyse	75
Chapitre 3 — La spiritualité de saint François d'Assise.....	78
Vivre l'évangile	79
... dans l'amour et la charité	81
... en Église	83
...dans le respect absolu du pape, des évêques et des autres ministres ordonnés	85

... dans la fraternité	89
... l'ouverture aux pauvres et aux malades.....	93
... le respect de la création et de tous les êtres vivants.....	94
... la pauvreté évangélique.....	94
... l'humilité	97
... l'obéissance	99
... la pénitence	102
... l'acceptation totale de la volonté de Dieu.....	104
... jusqu'à saluer la maladie et la mort.....	104
... dans la paix et la joie	105
... bref, suivre la trace des pas de Jésus Christ.	109
Structure de l'expérience spirituelle de saint François d'Assise	111
Spiritualité de saint François d'Assise — Grille d'analyse	114
Partie 2 — La Règle de l'Ordre franciscain séculier	116
Chapitre 4 — De saint François à nos jours.....	117
1. Y a-t-il des indices historiques qui témoignent que François était ouvert à une fraternité séculière?	121
2. Y a-t-il des indications qui tendent à démontrer que des hommes et femmes de l'époque de saint François d'Assise voulaient vivre de la spiritualité qui lui était propre?	127
3. Y a-t-il des preuves dans l'histoire qui confirment que la spiritualité franciscaine séculière est demeurée active, grâce à l'appui de l'Église?	130
4. Quel est l'historique de la Règle de l'Ordre franciscain séculier?	136
5. Y a-t-il des indices qui tendent à démontrer qu'un retour aux sources, aussi petit soit-il, ait été fait, lors de la rédaction de la Règle de 1978?	143
6. Une comparaison directe entre la spiritualité propre à saint François d'Assise et la spiritualité franciscaine séculière contemporaine est-elle possible?	150

7. Peut-on tenter de justifier les différences de styles entre le Projet de vie de 1221 et les Règles de 1289, 1883, d'une part, et la Règle de 1978 d'autre part?.....	152
Chapitre 5 — Règle de 1978 et saint François d'Assise.....	156
Contenu de la Règle de 1978	157
Structure de la Règle de 1978	161
Dieu dans la Règle de 1978.....	164
Dieu — saint François d'Assise et la Règle — Grille d'analyse.....	167
Spiritualité de la Règle de 1978	174
Spiritualité — saint François d'Assise et la Règle — Grille d'analyse	178
Similitude de textes — saint François et la Règle de 1978	187
Exigences de François spécifiques aux franciscains séculiers	197
Références aux documents du Concile oecuménique Vatican II dans la Règle.....	201
Conclusion	204
Bibliographie.....	215
Annexes	228
La Lettre aux Fidèles I.....	229
Le Projet de vie de 1221 approuvé par le pape Honorius III	233
La Règle de 1289 promulguée par le pape Nicolas IV	238
La Règle de 1883 promulguée par le pape Léon XIII.....	245
La Règle de 1978 promulguée par le pape Paul VI	248
Comparaison des deux lettres aux fidèles	253

ABBRÉVIATIONS

1 C	Thomas de Celano — Vita I	LCus	Lettre aux custodes
2 C	Thomas de Celano — Vita II	LD	Louanges à Dieu — Billet à frère Léon
1 LFid	Lettre aux fidèles I	LH	Louanges pour les heures
2 LFid	Lettre aux fidèles II	LLéon	Lettre à frère Léon
1 Reg	1 ^{ère} Règle	LM	Saint Bonaventure — Legenda major
2 Reg	2 ^e Règle	Lm	Saint Bonaventure — Legenda minor
Adm	Admonitions	LMin	Lettre à un ministre
AP	Anonyme de Pérouse	LOrd	Lettre à tout l'Ordre
BBe	Bénédiction à frère Bernard	LP	Legenda antiqua de Pérouse
BLéon	Bénédiction à frère Léon	Pat	Exposition du Pater
CSol	Cantique de frère Soleil	PCru	Prière devant le crucifix de Saint-Damien
DVol	Dernière volonté — Fragments de la Règle de sainte Claire et prière: Dieu tout-puissant, éternel ...	Ps	Psaumes des Mystères du Seigneur Jésus
ExhLD	Exhortation à la louange de Dieu	PsAnt.	Antienne des psaumes des Mystères du Seigneur Jésus
ExhPD	Exhortation aux Pauvres Dames	RegErm	Règle des ermitages
Fior	Fioretti	RègOFS	Règle de 1978 de l'Ordre franciscain séculier
FVie	Forme de vie — Fragments de la Règle de sainte Claire	SalM	Salutation à la Vierge
JP	La joie parfaite	SalV	Salutation des vertus
LAnt	Lettre à saint Antoine	Sp	Speculum Perfectionis
LChe	Lettre aux chefs des peuples	Test	Testament
LCle	Lette aux clercs	TestS	Testament de Sienne

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Depuis que saint François d'Assise a marché sur cette terre, une certaine forme de poésie a imprégné la spiritualité sinon la théologie chrétienne. Notre époque n'y échappe pas. La famille franciscaine est la plus nombreuse de toutes les familles religieuses, sans qu'on tienne compte, bien entendu, de tous les sympathisants, les 'franciscanisants', qui reconnaissent avoir été influencés par ce petit pauvre du XIII^e siècle.

'Au sein de cette Famille, une place spécifique revient à l'Ordre franciscain séculier'¹ nous dit la plus récente Règle de cette branche de la famille franciscaine qui 'se présente comme une communauté organisée et composée de toutes les fraternités répandues dans le monde et ouvertes à toute classe de fidèles.'

Au début des années 1990, l'Ordre franciscain séculier, mieux connu sous l'appellation Tiers-Ordre de saint François d'Assise qui l'a identifié pendant des siècles, compte au delà d'un demi million de membres² dans le monde. Au Québec, on peut parler d'environ 15 000 franciscains séculiers, laïcs et ministres ordonnés, répartis dans quelques 200 fraternités locales³, sans compter les religieuses franciscaines relevant des multiples communautés s'identifiant, de par leur charte, à saint François d'Assise. Il n'est

¹ Article 2.

² Selon le recensement de 1980 publié dans le *Periodicum Semestre*, Annus II, n. 1, du Consilium Internationale T.O.F. à Rome, il y avait à ce moment 774 353 franciscains séculiers dans le monde, répartis en 9 841 fraternités.

³ Au Québec, selon le recensement de 1980 (cf. note 1), on comptait alors 29 195 franciscains séculiers répartis en 240 fraternités. La forte diminution dans l'estimation du nombre actuel de franciscains séculiers est due aux décès de membres âgés qui surpassent de beaucoup les nouvelles entrées. Le phénomène d'attrition qui afflige les autres familles d'Église, en ces temps modernes, n'a pas épargné l'Ordre franciscain séculier.

d'ailleurs pas question ici de ces communautés qui ont leurs propres règles de vie religieuse.

La Règle actuelle de l'Ordre franciscain séculier date de 1978. Elle sera identifiée dans ce document sous le nom de la *Règle de 1978*. De conception originale, elle se veut un cadre de vie qui interpelle le chrétien engagé, en tant que personne, et les membres d'une fraternité franciscaine séculière, en tant que communauté, à un dépassement qui n'est pas comparatif mais évolutif. C'est dire que la vie chrétienne ne se mesure pas à partir de ce que les autres vivent en fait de foi ou de relation à Dieu et/ou à l'Église, mais bien à la lumière de sa propre conscience qui aspire aux dépassemens héroïques.

L'hypothèse voulant que la Règle de 1978 soit un document franciscain n'est pas évidente. En fait de forme et de contenu, cette Règle ne se rapproche d'aucune des Règles de vie formelles de la fraternité franciscaine séculière de quelqu'époque que ce soit. Le père STEWART croit même qu'elle aurait été composée sans référence consciente aux sources primitives qui fondent la famille franciscaine.⁴ D'une part, le texte semble se référer davantage aux documents du Concile oecuménique de Vatican II et à l'Évangile qu'aux Écrits de saint François d'Assise ou d'autres auteurs franciscains. D'autre part, le style de la Règle de 1978 diffère complètement des Règles qui l'ont précédée. Elle fait appel à une vie évangélique qui interpelle toujours davantage alors que les Règles précédentes sont plutôt des listes de prescriptions et règlements. À titre d'exemple comparatif, la Règle précédente, léguée par le pape Léon XIII en 1883, ne fait

⁴ 'Unfortunately, however, guidelines for the new Rule were developed without any conscious return to the primitive sources of the Order, and those guidelines effectively determined all of the subsequent redactions. ... The process of renewal began not with the primitive documents but with suggestions from contemporary Secular Franciscans.' Robert M. STEWART, ofm cap, "*De illis qui faciunt penitentiam*" — *The Rule of the Secular Franciscan Order: Origins, Development, Interpretation*, Instituto Storico dei Cappuccini, Roma 1991, pp. 318, 319.

aucune mention de Dieu, sinon à l'article II, 4: 'ils invoqueront Dieu avec piété et reconnaissance', alors que la Règle de 1978 fait appel au nom du Christ au moins à 21 reprises, sans compter les références au Père, à l'Esprit Saint et à la Trinité.

La question surgit, et elle mérite une attention particulière: De quelle façon la Règle de 1978, qui se veut franciscaine, peut-elle se réclamer de la spiritualité franciscaine? Ou est-ce tout simplement un document profondément catholique qui oriente sur une vie de conversion admirable sans attache véritable, autre que le nom, à saint François d'Assise? Ou encore, comment cette Règle est-elle fidèle à une vision franciscaine qui remonte jusqu'à saint François d'Assise en fait de normes et de spiritualité? La réponse permettrait de saisir comment on peut encore aujourd'hui parler du charisme franciscain dans le monde sans qu'il soit réservé aux communautés religieuses traditionnelles dites franciscaines. Cette spiritualité d'une époque lointaine que la Règle de 1978 laisse entendre s'être appropriée, a-t-elle, en fait, été actualisée fidèlement en mots contemporains aptes à résonner au cœur des hommes, femmes et jeunes d'aujourd'hui? La réponse permettrait de voir et de comprendre l'évolution et le potentiel en fait de spiritualité franciscaine séculière.

Qu'offre la spiritualité franciscaine qui lui vaut encore une étude? Elle est une alternative radicale au menu des courants spirituels de toute espèce qui envahissent la société sans apporter le bonheur promis ou rêvé. Spécifiquement et rigoureusement chrétienne, voire catholique, elle ouvre à l'expérience de la relation trinitaire, Dieu et soi-même, Dieu et les frères et soeurs, soi-même et les frères et soeurs. Elle est accueil à la présence de Dieu dans et par le Christ, ouverte à l'adoration, consciente de l'œuvre de salut dans l'être humain et dans la création. Elle est oui inconditionnel, consentement à la volonté divine enraciné dans l'Écriture Sainte et l'Église. Elle est chemin de retour vers

le Père et ouverture à l'accueil du Père. Elle est abandon à l'Amour, au cœur de ce Dieu qui envoie son Fils Unique montrer, à l'humanité qui le crucifie, le chemin du retour vers son Père très saint et miséricordieux.

Le Drame spirituel des adolescents de Jacques GRAND'MAISON qui vient d'être publié montre jusqu'à quel point le jeune d'aujourd'hui est éloigné des valeurs spirituelles qu'il ne connaît pas et qu'il ne veut pas connaître parce que ça ne donne rien.⁵ Issu d'un monde sécularisé avec, comme bagage, l'héritage religieux du petit Jésus de l'enfance et un substitut religieux syncrétiste, il erre dans la dimension spatio-temporelle sans lien avec le donné de la foi.

Le cheminement moral est tout aussi pragmatique. Le jugement moral est basé non sur le 'ce qui me convient' thomiste⁶, mais sur la décision subjective ponctuelle sans exigence autre que la contrainte légale à laquelle l'accord personnel est donné.

Or, François d'Assise a vécu un vide religieux et moral semblable qu'il a dépassé, par grâce, ouvrant à ses contemporains et aux générations qui ont suivies, ce faisant, les horizons d'un bonheur durable. Car saint François a découvert la source de ce bonheur dans la relation à Dieu⁷, par Jésus Christ, et, en commençant par le lépreux, à l'être

⁵ 'Non seulement chez les adolescents, mais dans les différents groupes d'âges jusqu'à la cinquantaine, nous avons repéré une zone religieuse qui constitue une sorte de substitut à l'héritage chrétien déculturé et à une culture séculière que la plupart des gens ne maîtrisent pas. Ils se constituent un monde intérieur de croyances hors du pays réel qu'ils appellent "ma religion". Celle-ci semble être la seule cohérence personnelle à leur portée.' J. GRAND'MAISON, *Le Drame spirituel des Adolescents — Profils sociaux et religieux*, Cahiers d'études pastorales n. 10, La Corporation des Éditions Fides, 1992, p. 30. Cf. du même auteur: *Vers un nouveau conflit de générations — Profils sociaux et religieux des 20-35 ans*, Cahiers d'études pastorales n. 11, La Corporation des Éditions Fides, 1992, 399 p.

⁶ Voir Martin BLAIS, *L'autre Thomas d'Aquin*, Boréal, 1990, 316 p.

⁷ Frédéric MARLIÈRE développe une théologie de la relation très pertinente dans sa trilogie '*Et leurs Yeux s'Ouvrissent*', '*Et Ils Virent qu'ils Étaient Nus*' et '*Qui t'a Appris que tu Étais Nu?*'. Ces documents écrits dans un langage quelque peu hermétique ont certaines ressemblances à l'esprit franciscain dans la relation à Dieu et aux autres.

humain. Il a pénétré le mystère du Christ, Fils de Dieu, qui s'est fait humble et pauvre, et qui, non seulement s'est laissé crucifié pour l'humanité, mais encore revient lui offrir, à chaque jour, 'son corps et son sang très saints'. Cette découverte l'a ouvert à une intimité avec le Dieu, Père, Fils et Esprit Saint Paraclet, qui a radicalement renversé ses valeurs temporelles. Cette union avec le Bien parfait est à l'origine de l'épanouissement de la relation fraternelle qu'il privilégie jusqu'à la fin de sa vie. Car, le Père miséricordieux aime tout être humain d'un amour indescriptible, raison de la création et de notre adoption filiale en vue du salut. C'est à ce cheminement de conversion radicale qu'invite la Règle de 1978. Elle a le potentiel d'ouvrir au bonheur de plus d'un dans le dépassement de soi.

MÉTHODE

THÉOLOGIE SPIRITUELLE

Le mémoire est un essai en théologie spirituelle. Il faut entendre théologie spirituelle au sens d'une 'réflexion du croyant sur les chemins de la quête de Dieu'⁸. Un regard lucide sera porté sur la relation franciscaine à Dieu, la vocation franciscaine séculière, l'attitude que les sacrements exigent devant Dieu et la manière de les vivre, et la volonté franciscaine de dépassement de soi et de sortie de soi dans l'ouverture à Dieu et aux

⁸ Jean-Claude SAGNE, op, *Traité de Théologie Spirituelle — Le Secret du Coeur*, coll. La Vie Spirituelle, Éditions du Chalet, Paris, 1992, p. 3. En termes plus précis, quoique techniques, la définition du Père Charles André BERNARD, sj, est préférable: 'La théologie spirituelle est une discipline théologique qui, fondée sur les principes de la Révélation, étudie l'expérience spirituelle chrétienne, en décrit le développement progressif et en fait connaître les structures et les lois.' *Traité de Théologie Spirituelle*, Les Éditions du Cerf, Paris, 1986, (original italien 1982), p. 66. Cette description, utilisée en filigrane, structure ce mémoire.

autres. Le discours est théologie au sens où la théologie 'recherche la connaissance et l'amour de Dieu', ne le découvrant que 'dans le miroir de son action dans les hommes'.⁹

La recherche s'est donc faite dans le domaine de la vie spirituelle plutôt que dans l'analyse du contenu dogmatique, sur le terrain de l'expérience spirituelle plutôt que dans l'élaboration d'une structure de l'action.

L'essai relève de la théologie spirituelle pour deux raisons:

Premièrement, la Règle de 1978 s'y prête bien. Elle se veut une forme de vie, et par conséquent, à contenu spirituel. Bien que les notions y soient de dogmatique conventionnelle, le texte ne prétend ni ouvrir à la connaissance théologique ni établir de nouvelles règles de conduite, objet de la théologie morale. Plutôt, la liberté humaine est prise en compte dans le cheminement particulier du franciscain séculier ou de la fraternité qui se mesure à la Règle. La Règle ouvre à la vie théologale. Elle invite à la relation à Dieu, Père, Fils et Esprit Saint, et à la découverte progressive de l'autre dans la charité. Et elle le fait dans la spécificité de la situation vocationnelle et spirituelle de chacun.

Deuxièmement, le mémoire cherche à ouvrir à la compréhension d'un spécifique spirituel qui permette le développement progressif d'une vie de relation à Dieu et aux autres teintée de la couleur franciscaine d'origine mais vécue dans la situation tant sociale et professionnelle que religieuse du chrétien dans le monde actuel.

⁹ Michel DUPUY, *Spiritualité*, in Dictionnaire de Spiritualité Ascétique et Mystique, Doctrine et Histoire, Vol. 14, Beauchesne, Paris, 1988, p. 1169.

Méthode interactive

Encadrer complètement et de façon serrée la vision que François d'Assise a de Dieu, dépasse largement les bornes d'un mémoire. Il en va de même de son comportement influencé par sa foi. Une méthode interactive a donc été utilisée. Les grands thèmes de la spiritualité de saint François ont été intégrés à la grille historique à travers laquelle la Règle de 1978 est évaluée. Par la suite, les éléments de spiritualité qui se trouvent dans la Règle de 1978 et qui n'auront pas fait l'objet d'analyse en lien avec la grille historique bâtie autour de saint François seront comparés directement aux textes des Écrits de François.

FRANÇOIS À LA RENCONTRE DE DIEU

Dans une première partie, les textes écrits par François d'Assise seront étudiés afin d'y découvrir sa spiritualité et le sens de son attachement à Dieu et, de façon plus étroite, au Christ. La Règle de 1978, qui fait continuellement référence à Dieu, semble être construite autour du Christ qui est donné en exemple. Il est donc pertinent de comparer la vision contemporaine du Christ, telle que définie par la Règle de 1978, à la vision franciscaine originale. Les images de Dieu que saint François favorise seront examinées afin de comprendre jusqu'à quel point et de quelle façon la foi de saint François est trinitaire et christocentrique. Une grille historique sera établie pour utilisation dans l'analyse du texte de la Règle de 1978.

Les aspects majeurs de la spiritualité de saint François seront relevés pour permettre une comparaison avec les articles de la Règle de 1978. Les aspects majeurs tout simplement parce que la physionomie complète de cette riche spiritualité ferait l'objet d'un

traité en soi. L'accent se portera ainsi sur ce qui peut s'appliquer plus facilement à une spiritualité de l'homme, de la femme et du jeune vivant dans une condition séculière.

Les textes concernant saint François d'Assise sont innombrables. L'histoire d'amour de l'humanité avec ce grand saint est manifeste. Bien que de nombreux ouvrages aient aidé à cerner celui qu'on se plaît à appeler le Poverello, ce sont surtout ses Écrits pris directement ou analysés par certains spécialistes modernes qui ont retenu l'attention ici. À ces textes s'ajoutent évidemment les biographies et légendes authentifiées de l'époque qui suit immédiatement la mort de saint François d'Assise. Ces textes sont importants parce que François d'Assise a peu écrit: quelques admonitions, Règles de vie, lettres et prières, à peine de quoi remplir un petit livre. En outre, François parle peu de lui-même, de sa personnalité, de son oeuvre. Ses contemporains et les frères qui le suivent de près nous aident donc à le mieux connaître.

CONTINUITÉ — DE SAINT FRANÇOIS À LA FRATERNITÉ CONTEMPORAINE

La deuxième partie commence, au chapitre 4, avec la continuité historique entre saint François d'Assise et la fraternité franciscaine séculière contemporaine. L'authenticité franciscaine de la Règle de 1978 s'établit dans la tradition autant que dans la façon d'aborder la vie spirituelle. L'intention de saint François de voir sa façon de prier et de vivre appliquée à la vie séculière des laïcs et du clergé séculier sera démontrée ainsi que l'accueil positif, voire chaleureux, des gens de son époque à cette nouvelle manière de vivre le christianisme. Le projet de l'Église non seulement de promouvoir mais de maintenir vivant le franciscanisme vécu dans une condition séculière sera examiné à travers les siècles, de saint François à aujourd'hui. Si des gens, nombreux, n'avaient pas accepté de s'engager dans cette voie particulière durant presque huit cents ans, le

dessein de l'Église serait demeuré lettre morte perdue quelque part dans l'histoire. Ainsi, les origines et l'évolution de l'Ordre franciscain séculier seront examinées. Sera étudiée aussi, mais brièvement, l'évolution de la Règle de l'Ordre franciscain séculier depuis saint François jusqu'à 1978. Brièvement parce que cette étude a déjà fait l'objet de la recherche très approfondie du père STEWART dont il a été fait mention plus tôt.

On fera appel à l'opinion de deux spécialistes de façon plus particulière dans cette analyse: les pères Agostino GEMELLI, ofm, et Robert M. STEWART, ofm cap. Le père GEMELLI a produit un excellent historique de la famille franciscaine depuis saint François jusqu'au milieu du vingtième siècle¹⁰. Il tient compte de la vie des différentes branches de la famille et de ses membres les plus notoires en Europe et en Amérique à chaque siècle, les situant dans leur contexte historique. Quant au père Stewart, il vient de publier, fin 1991, sa thèse de doctorat portant sur l'évolution de la Règle de l'Ordre franciscain séculier, du vivant de saint François d'Assise jusqu'à nos jours¹¹. Son analyse comparative des textes est exhaustive.

LA RÈGLE DE 1978 ET SAINT FRANÇOIS

La Règle de 1978 termine la deuxième partie, au chapitre 5. Elle sera examinée dans le but d'y pressentir le niveau de fidélité qui a été maintenu avec la spiritualité franciscaine originale. Les images de Dieu relevées dans cette Règle seront examinées à partir de la grille historique établie dans le chapitre portant sur saint François d'Assise. Les traits majeurs de la spiritualité franciscaine séculière contemporaine seront lus aussi à travers la grille historique de ce même chapitre. Ainsi pourront être départagés et

¹⁰ Agostino GEMELLI, ofm, *Le Message de saint François d'Assise au Monde Moderne*, P. Lethielleux, Paris, 1948, 483 p.

¹¹ Robert M. STEWART, "De illis qui faciunt penitentiam ... , 461 p.

examinés les similitudes et écarts par rapport à la pensée de saint François telle qu'exprimée dans ses gestes, paroles et écrits. Les particularités de la spiritualité franciscaine séculière contemporaine pourront alors ressortir.

Dans la conclusion sera vérifiée l'hypothèse de départ de ce document selon laquelle la Règle actuelle de l'Ordre franciscain séculier, la Règle de 1978, est fidèle à la vision franciscaine qui remonte à saint François d'Assise lui-même.

DOCUMENTATION

Peu de personnes ont écrit sur le Dieu de saint François. La documentation disponible est donc très limitée. L'étude critique de saint François a commencé avec Paul Sabatier au début du XX^e siècle¹² et les auteurs qui s'y sont arrêtés parlent un langage souvent hermétique. Les études qui ont précédé SABATIER sont souvent plus impressionnistes et sentimentales qu'objectives. François y est souvent traité dans les styles quiétiste ou romantique qui le déforment. Même au vingtième siècle, l'image

¹² En toute justice, il faut remonter à Luc WADDING, ofm, qui, en 1623, a commencé à rassembler les Écrits de saint François d'Assise — d'une façon qui ne pourrait pas être qualifiée critique aujourd'hui — sous le titre *Beati Patris Francisci Assisiatis opuscula*. En 1642, un autre franciscain, Jean DE LA HAYE, publiait *Sancti Francisci Assisiatis minorum patriarchae necnon Sancti Antonii Paduani eiusdem ordinis opera omnia*. L'œuvre de WADDING a fait époque jusqu'au XX^e siècle. L'étude critique commencera avec le protestant Paul SABATIER qui publie, entre autres: *Speculum Perfectionis seu S. Francisci Assisiensis Legenda Antiquissima in Collection de documents pour l'histoire religieuse et littéraire du Moyen Âge*, Paris, 1898, et: *Examen de quelques travaux récents sur les Opuscules de saint François dans les Opuscules de critique historique*, Paris, 1904. Paraîtront des œuvres du P. Léonard LEMMENS, *Opuscula sancti Patris Francisci Assisiensis ...*, Quaracchi, et de Henri BOEHMER, *Analekten zur Geschichte des Franziskus von Assisi...*, Tübingen, en 1904. Les recherches se font, de façon particulière en Allemagne et au Collège Saint Bonaventure de Quaracchi, lieu de recherche franciscain fort reconnu en études médiévales.

qu'on s'en fait est souvent invraisemblable, comme en fait foi, par exemple, le film assez récent *Le Chemin du Soleil* de ZEFFIRELLI.¹³

Les études sur la spiritualité de saint François sont beaucoup plus nombreuses. En ce qui concerne la Règle de l'Ordre franciscain séculier et la spiritualité qui s'en dégage, le champ a été exploré dans le passé mais peu d'auteurs s'y sont arrêtés depuis la Règle de 1978, écrite dans le sillon du Concile oecuménique Vatican II. La bibliographie rassemblée en fin de mémoire, sans être exhaustive, offre un certain aperçu de ce qui est disponible actuellement en français et en anglais.

LANGAGE

La question a été abordée dans un langage d'une technicité intentionnellement limitée afin de la rendre accessible à un large éventail de lecteurs. Ce document vise un double objectif: Mémoire de maîtrise en théologie, il se veut aussi outil de formation à la spiritualité franciscaine séculière utilisable par des personnes dont la scolarité serait limitée. Cependant, lorsque la précision et la rigueur de la pensée théologique l'exigent, les termes techniques ne devaient pas, et n'ont pas été évités. La patience du spécialiste sera sollicitée, le temps de rendre les expressions accessibles à la portée générale.

¹³ Pour montrer le caractère récent des études critiques, l'édition critique des *Écrits de saint François* n'a été publiée qu'en 1976 par le père Kajetan ESSER. Et ce n'est qu'à ce moment qu'on a refait la numérotation, telle qu'utilisée actuellement, des passages des *Écrits*. Les auteurs qui publient depuis environ 1980 utilisent une numérotation complètement différente de celle des auteurs qui les précédent. On peut imaginer les complications que cela représente en recherche. Ce mémoire en est un exemple. La première ébauche, qui avait été réalisée à partir des seuls documents disponibles à l'auteur à ce moment, les *Écrits* tel que reproduits dans *Saint François: Documents de 1968* et les études de AZZIMONTI (1970), NGUYÊN-VAN-KHANH (1973), PIAT (1968), etc... a dû être complètement reprise. Ainsi Lds 16 des publications antérieures à 1981 doit maintenant être compris comme LH 3, Let 1 comme 2 LFid, 2 Mat comme Ps 9, 1 Reg 23,38 comme 1 Reg 24,4.

L'approche de textes du Moyen Âge fait toujours difficulté. Le langage d'époque a vu ses expressions se perdre dans l'histoire ou, à tout le moins, changer de signification. Et de nouvelles formules sont apparues, issues de l'intelligence que le temps et le travail apportent au sens des choses spirituelles. La richesse du langage de saint François doit être partagée ici. La théologie spirituelle voit l'aspect subjectif des vérités objectives dans une personne ou une communauté. C'est dire que la foi est la même, bien que vécue différemment selon la culture, le contexte, le lieu et l'époque. Les expressions de François seront donc utilisées largement et de façon intégrale. Cependant, le mémoire se doit de faire appel au langage contemporain afin d'éviter tout risque de confusion. Par exemple, François s'attache au Dieu qui est présent dans l'histoire du salut. 'Histoire du salut' est une expression du langage actuel qui n'apparaît pas chez saint François. Elle sera utilisée pour résumer un aspect de sa vision de Dieu qui est aussi le Dieu qui intervient dans l'histoire en tant que 'Créateur, Rédempteur et Sauveur', selon l'expression de François. Les mots de saint François, les expressions d'origine ont été mis entre parenthèses.

DÉFINITIONS

Qu'entend-on par spiritualité? Qu'est ce qu'une Règle? L'Ordre franciscain séculier? Il importe en effet que la perception d'un terme corresponde bien au sens donné afin d'éviter la confusion et l'incompréhension. Pour ces définitions, le Dictionnaire de Spiritualité Ascétique et Mystique, Doctrine et Histoire a été largement utilisé.

Le mot *spiritualité*, qui vient du latin du début de l'ère chrétienne, est utilisé en français depuis la fin du XIII^e siècle¹⁴. Ce n'est cependant qu'au vingtième siècle que le

¹⁴ Aimé SOLIGNAC, *Spiritualité* in Dictionnaire de Spiritualité ..., Vol. 14, p. 1146.

mot se développe pour atteindre le sens qu'on lui connaît.¹⁵ La spiritualité n'est plus uniquement une qualité de l'âme ou un détachement du temporel. Elle est attitude intérieure, adaptée aux conditions historiques de la personne, qui se manifeste concrètement. Selon Aimé SOLIGNAC, une définition formelle du mot spiritualité n'a pas encore été rédigée: le mot est plutôt décrit que défini au sens strict¹⁶. Cependant, il est clair que les maîtres consultés retiennent deux points essentiels : 'la référence au Christ, à l'Esprit, à l'Église qu'il s'agit de suivre, d'un côté, l'engagement adapté aux situations concrètes, de l'autre'¹⁷ Pour les fins de ce document, ce qu'il faut entendre par le mot

¹⁵ Aimé SOLIGNAC, *Spiritualité* in Dictionnaire de Spiritualité ..., Vol. 14, p. 1151. En 1965, Hans URS VON BALTHASAR la décrivait ainsi : 'C'est l'attitude foncière, pratique ou existentielle, qui est la conséquence et l'expression de la conception qu'un homme se fait de son existence religieuse - ou plus généralement de son engagement éthique: une détermination active et habituelle de sa vie à partir de ses intuitions objectives et de ses décisions ultimes.' Il y découvre trois dimensions : D'abord, l'homme se définit par son esprit, principe unificateur de sa personne, ensuite l'esprit cherche à s'exprimer, se réaliser, et finalement l'esprit cherche l'Esprit absolu comme norme définitive. B. FRALING (même référence, p. 1152) quant à lui écrit : 'La spiritualité chrétienne est la manière de vivre, sous l'action de l'Esprit, une existence totalement croyante, dans laquelle la vie de l'Esprit du Christ en nous transparaît à travers les conditions historiques de la vie concrète.' Pour Josef WEISMEYER, 'la spiritualité est la mise en œuvre de l'action salvifique de Dieu dans le Christ par l'Esprit Saint, en chacun des chrétiens et dans la communauté qu'est l'Église, Temple de l'Esprit... La spiritualité est ainsi à la fois un don et un devoir, à la fois une chose que l'on éprouve et que l'on effectue, qui n'est cependant jamais achevée mais exige un effort constant et toujours renouvelé.' pp. 1153-4.

¹⁶ Dans le très complet *Traité de théologie spirituelle*, Les Éditions du Cerf, Paris, 1986, en page 25, Charles André BERNARD décrit beaucoup plus qu'il ne définit 'la parole' spiritualité: 'Apparue en France au XVII^e siècle, elle indiquait alors « tout ce qui a rapport aux exercices intérieurs d'une âme dégagée des sens, qui ne cherche qu'à se perfectionner aux yeux de Dieu » (Littré). De nos jours, le terme signifie aussi un style de vie chrétienne qui se réfère à certains courants spirituels historiques (spiritualité bénédictine, ignatienne, etc.) ou encore à des conditions spécifiques d'existence: on parle de spiritualité sacerdotale ou laïque. De la langue française, le mot spiritualité est passé dans les autres langues: il contient tous les éléments que nous avons mis en lumière et sert à désigner les diverses expériences religieuses de l'humanité.' C'est en contraste très net avec la définition rigoureuse qu'il donne en page 66 à 'théologie spirituelle'.

¹⁷ Aimé SOLIGNAC. *Dictionnaire de Spiritualité* ..., Vol. 14, p. 1155.

spiritualité peut se résumer à la définition de Luc Mathieu, ofm : 'Vision personnalisée de la foi chrétienne, du Mystère chrétien, en tant qu'il est inspirateur d'une *pratique*'.¹⁸

L'*Ordre franciscain séculier* identifie la troisième branche de la famille franciscaine, à côté des frères mineurs et des clarisses. Depuis l'introduction de la Règle de 1978, ce nom prend la place de *Tiers-Ordre*, *Tiers-Ordre franciscain*, *Tiers-Ordre de saint François* qui remplaçait, à son tour, le nom retenu au Moyen Âge: *Ordre de la Pénitence* ou *Ordre des Frères et Soeurs de la Pénitence*. C'est une branche authentique issue du charisme franciscain, fondée par saint François d'Assise de son vivant¹⁹, et reconnue depuis ce temps par l'Église. À cause de la précision du terme, le nom officiel *Ordre franciscain séculier* est préféré au terme *Laïcat franciscain* qui a fait un retour dans certains milieux depuis le synode sur les laïcs. En effet, bien qu'ils ne soient pas laïcs, de nombreux ministres ordonnés, papes, évêques, prêtres et diacres, ont été, ou sont présentement, membres de l'Ordre franciscain séculier.

Le mot *Règle* trouve son sens formel dans le mot *regula* latin: 'Écrits spirituels et normatifs intentionnellement rédigés pour organiser et animer la vie d'une communauté'.²⁰ Sa formulation relève 'de l'expérience spirituelle et de l'initiative' du fondateur qui l'écrit ou la dicte, ou de ses successeurs qui la reprennent pour l'adapter aux circonstances nouvelles. Elle a valeur juridique à partir de son approbation par l'autorité légitime qui a la responsabilité de cette communauté dans l'Église. La famille franciscaine relève de l'autorité du pape. Certains termes du temps de saint François,

¹⁸ Luc MATHIEU, *Peut-on parler de spiritualité franciscaine?* in *Évangile Aujourd'hui*, Revue de spiritualité franciscaine, n. 151, Éditions Franciscaines, Paris, 1991, p. 72.

¹⁹ Certains contestent que François ait fondé, de fait, cette branche de la famille franciscaine, mais à peu près tous lui reconnaissent une fondation en intention. Notre position, appuyée dans ce mémoire, reconnaît à François, de fait et d'intention, la fondation de l'Ordre des frères et soeurs de la Pénitence qui deviendra l'Ordre franciscain séculier.

²⁰ André DUVAL, *Règlement de vie*, in Dictionnaire de Spiritualité..., Vol 13, 1987, p. 288.

cousins du mot *Règle* méritent d'être expliqués. Les groupes de pénitents de ce temps, qui étaient nombreux, vivaient selon les prescriptions d'une forme de Règle qui n'avait pas été approuvée canoniquement par l'autorité, le *propositum*, — en français, la *proposition* ou *projet* —, le *projet de vie*, établissant la forme de vie des membres et l'organisation du groupe. C'était un sommaire des idéaux du groupe basés sur les textes évangéliques.²¹ Ainsi, un de ces groupes de pénitents, les *Humiliati*, qui apparaissent au XIII^e siècle immédiatement avant saint François, voient-ils leur *propositum* accepté par le pape Innocent III. Bien que reconnue par le pape Innocent III, la Règle de 1221 de l'Ordre franciscain séculier, identifiée *Memoriale propositi*²², est, techniquement, un *Projet de vie*, reconnu par le pape Innocent IV sans toutefois être revêtu du sceau de l'approbation canonique, alors que la *Règle de 1289*, la *Règle de 1883* et la *Règle de 1978* qui ont reçu une reconnaissance canonique officielle sont des Règles, dans tous les sens du terme. Afin d'éviter la confusion, avec entre autres, la *Règle de 1221* que François a rédigé pour l'Ordre des frères mineurs, et le titre très long *Règle antique de l'Ordre de la Pénitence de 1221*, la Règle de 1221 de l'Ordre franciscain séculier sera appelée **Projet de vie de 1221** pour les besoins de ce mémoire. Un autre terme du début du XIII^e siècle qui reviendra dans cette étude: la *forme de vie*, la *forma vitae*, était l'ébauche primitive, souvent écrite de façon non juridique, qui menait à une Règle de vie approuvée par l'autorité ecclésiale. Elle contenait les principes fondamentaux et les exigences régissant la vie du groupe. La *première Règle*, — que François écrivit vers 1209 ou 1210, nommée *Règle de 1221* parce qu'elle a été modifiée à maintes reprises

²¹ Robert STEWART, "De illis qui faciunt penitentiam ...," p. 116.

²² Le titre complet, tel qu'on le retrouve dans *Regula Antiqua Ordinis de Poenitentia (1221) luxa Novum Codicem* in *Archivum Francescum Historicum*, tome 6, 1913, p. 245: 'Incipit tercia regula beati Francisci de penitencia in domibus propriis existencium. Memoriale propositi fratrum vel sororum de penitencia in domibus propriis existencium incepit anno domini MCCXXI tale est.'

jusqu'en 1221, particulièrement lors des rencontres annuelles des frères appelées *chapitres généraux* — n'a jamais été approuvée officiellement par le pape, alors que la *deuxième Règle*, ou la *Règle de 1223*, celle qui est encore en vigueur aujourd'hui, l'a été. Techniquement, la *Règle de 1221*, qu'on a nommée la *Règle primitive de l'Ordre des frères et soeurs de la Pénitence*²³, serait une *forme de vie*, tout comme les *Lettres à tous les fidèles* que François destinait aux premiers franciscains séculiers pour les former aux exigences d'une vie centrée sur le Christ. Le terme *projet de vie* a été utilisé dans la Règle de 1978 pour départager le chapitre 2 de cette Règle, décrivant la vie spirituelle du franciscain séculier, du premier chapitre définissant l'Ordre franciscain séculier et du dernier chapitre définissant la vie en fraternité.

Dans l'Ordre franciscain séculier, le terme *fraternité* est utilisé pour désigner les communautés locales de franciscains séculiers. Dans une meilleure perspective de service, les conseils régionaux, nationaux et international ont vu le nom *conseil* remplacé par le terme plus suggestif de *fraternité*, élargissant ainsi le sens du mot. En tant que regroupement local de franciscains séculiers, la fraternité est la 'cellule de base de tout l'Ordre et signe visible de l'Église, qui est communauté d'amour'²⁴. En tant que regroupement régional de fraternités locales et en tant que regroupement national de fraternités régionales, la fraternité est lieu d'organisation et de concertation pour la bonne marche de l'Ordre. Au sens franciscain, la fraternité est un thème essentiel basé sur la paternité du Père Créateur, les liens de famille avec Jésus Christ, l'unité d'esprit et d'espérance, l'attachement à une même Parole, et la réconciliation et l'eucharistie qui

²³ Cette thèse avait été avancée par Paul SABATIER au début du XX^e siècle. Elle a été reprise rigoureusement par Rafaele PAZZELLI, ofm, en 1987 et Robert M. STEWART en fait la promotion dans sa thèse de doctorat sur l'histoire de la Règle de l'Ordre franciscain séculier publiée en 1992. Elle sera discutée plus loin dans ce mémoire.

²⁴ *La Règle*, n. 22.

rassemblent. Elle ouvre à une harmonie en lien avec la réalité chrétienne, la recherche de relations significantes non seulement avec les membres de la famille franciscaine et les autres chrétiens, mais encore avec les personnes à l'extérieur du giron de l'Église, l'acceptation d'un vécu 'en pleine communion avec le pape, les évêques, les prêtres, dans un dialogue confiant et ouvert à la créativité apostolique.'²⁵

PLAN DE TRAVAIL

Le mémoire est divisé en deux parties, une sur saint François d'Assise, l'autre sur la Règle de l'Ordre franciscain séculier.

Au chapitre 1, un regard est jeté sur saint François d'Assise et ses Écrits. Le deuxième chapitre tente de cerner le Dieu de saint François. Le troisième chapitre s'arrête à la structure de sa spiritualité.

La deuxième partie commence, au chapitre 4, avec l'histoire de l'Ordre franciscain séculier et de la Règle. La Règle de 1978 de l'Ordre franciscain séculier fait l'objet du chapitre 5 où une comparaison du Dieu et de la spiritualité de la Règle se fait avec le Dieu et la spiritualité de saint François d'Assise.

Après la conclusion, se trouve une bibliographie sommairement commentée et, en annexe, des textes importants: la *Lettre aux fidèles* / de saint François d'Assise, le Projet de vie de 1221, les Règles de 1289, 1883 et 1978 de l'Ordre franciscain séculier et un tableau comparatif des deux Lettres aux fidèles de saint François.

²⁵ *La Règle*, n. 6.

PARTIE 1

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

CHAPITRE 1 — VIE ET ÉCRITS DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

L'analyse historique de la pensée de saint François d'Assise, telle qu'elle se présente dans ses Écrits, permettra de vérifier la présence de son esprit dans la Règle de 1978 destinée à l'Ordre franciscain séculier et de parvenir ainsi à une compréhension appropriée de cette Règle et du comportement qui doit en découler. C'est chez saint François lui-même que se trouve, non pas l'ensemble de la spiritualité franciscaine¹ — ce serait renier le travail inspiré des successeurs de François à travers les siècles — mais la totalité de son essence. Si les Antoine de Padoue, Bonaventure de Bagnoreggio, Jean DUNS SCOT, Bernardin de Sienne ont mûri une théologie dite franciscaine, si les Élisabeth de Hongrie, Colette de Corbie, Angèle de Foligno, Maximilien KOLBE ont vécu d'une spiritualité franciscaine, l'originalité revient à saint François.

La première question est la suivante: La Règle de 1978 a-t-elle respecté l'essence de la vision de saint François d'Assise? La question est importante en considération, entre autres, de la position de R. M. STEWART, abordée dans l'introduction. Selon lui, la Règle de 1978 aurait été pensée et développée à partir de l'expérience franciscaine personnelle des membres de l'équipe chargée d'entreprendre sa rédaction sans retour aux sources primitives.² Cette opinion fait l'objet d'une discussion dans la deuxième

1 En 1887, Franz EHRLE écrivait: 'Il est totalement erroné de considérer le premier moment de la réalisation comme l'expression la plus authentique et le point culminant de l'idéal complet, et de juger tous les stades successifs de développement comme une dégénérescence partielle et une décadence, regardant ainsi comme destructrices les forces qui conduisent à ce but.' Par contre, 'une authentique synthèse de la spiritualité franciscaine doit se référer constamment à l'idéal compris et vécu par le fondateur.' Antonio BLASUCCI *Spiritualité franciscaine:1226-1517* in Dictionnaire de Spiritualité Ascétique et Mystique, Vol. 5, p. 1315.

2 'Unfortunately, however, guidelines for the new Rule were developed without any conscious return to the primitive sources of the Order, and those guidelines effectively determined all of the subsequent redactions.' Et encore, en ce qui touche la méthode utilisée dans le projet de la Règle de 1978: 'The process of renewal began not with the primitive documents but with

partie du mémoire qui porte sur la Règle de 1978. D'ailleurs, en fait de contenu, elle ne ressemble en rien aux Règles antérieures. En admettant, par contre, que le Père STEWART ait raison, il ne faudrait pas immédiatement conclure à un non lieu. Conçue, travaillée, vue, discutée et retravaillée, revue et écrite au moins par des franciscains des Premier et Troisième Ordres, la Règle de 1978 retient certainement des éléments de la tradition franciscaine vivante tirés de leur propre compréhension du message de saint François d'Assise. La question reste à savoir si, en substance, la Règle de 1978 est suffisamment fidèle à la vision ou à la spiritualité de saint François lui-même pour être classée parmi les documents franciscains, non seulement en intention, mais en fait. Autrement, et ce malgré les meilleures intentions au monde, la Règle serait un document catholique intéressant, fortement inspiré de l'héritage du deuxième Concile oecuménique du Vatican, sans filiation réelle avec saint François. La difficulté n'est pas nouvelle dans l'Église: les Règles de plusieurs communautés religieuses mises à jour après Vatican II se ressemblent étrangement, malgré la spiritualité propre à chacune de ces communautés, au point où leur spécificité disparaît, au point où il devient impossible de les caractériser. Dans le cas de la Règle de 1978 pour l'Ordre franciscain séculier, l'exercice consistera à vérifier l'intention des membres du comité chargé de la révision de la Règle de 1883 et à analyser le contenu de la Règle de 1978 à partir des sources, et donc de François d'Assise.

suggestions from contemporary Secular Franciscans.' R. M. STEWART, *"De illis qui faciunt ...*, pp. 318-319.

INTENTION DE L'ÉGLISE

L'intention des membres du comité chargé de rédiger une nouvelle Règle pour remplacer la Règle léonienne se vérifie rapidement. Deux éléments seront examinés à cet effet: Le mandat des responsables du Tiers-Ordre franciscain et la lettre apostolique de Paul VI introduisant la Règle de 1978.

En 1966, les quatre commissaires généraux³ avaient reçu de leurs Ministres généraux respectifs OFM, OFM Cap, OFM Conv. et TOR, la charge de procéder à une réforme de la Règle, des constitutions et du rituel du Tiers-Ordre franciscain. Pour y donner suite, ils avaient écrit une lettre circulaire aux responsables du Tiers-Ordre pour mettre le projet en marche et décrire le processus qui devait être utilisé pour rendre la Règle plus positive, évangélique et franciscaine, eu égard aux conditions nouvelles du monde contemporain.⁴ Ainsi, l'objectif était de prendre la Règle franciscaine séculière approuvée par Léon XIII, la *Règle de 1883*, et de la rendre encore plus franciscaine. Le point de départ était la Règle du Tiers-Ordre de l'époque et l'intention était de continuer dans la même veine. L'intention était claire: partir d'un document franciscain pour rédiger un document tout aussi franciscain.

Dans la lettre apostolique *Seraphicus Patriarcha* du 24 juin 1978 approuvant la Règle de 1978, le cardinal secrétaire d'état Jean VILLOT écrit au nom du pape Paul VI : 'Par un

³ Quatre communautés ont été mandatées par le pape pour veiller sur les destinées spirituelles de l'Ordre franciscain séculier : l'Ordre des frères mineurs (OFM), l'Ordre des frères mineurs capucins (OFM Cap), l'Ordre des frères mineurs conventuels (OFM Conv.) et le Tiers-Ordre Régulier (TOR). Les trois premières forment le premier ordre franciscain (les clarisses forment le deuxième) alors que le Tiers-Ordre Régulier fait partie du troisième ordre fondé par saint François avec l'Ordre franciscain séculier et les communautés religieuses rattachées à saint François. Les commissaires généraux étaient les représentants des communautés responsables de l'Ordre franciscain séculier.

⁴ Robert M. STEWART, "De illis qui faciunt ...," pp. 242-243.

travail commun, les quatre familles franciscaines se sont appliquées pendant dix ans à la rédaction d'une Règle pour le Tiers-Ordre Séculier. Une telle entreprise était rendue nécessaire tant par les mutations actuelles que par les orientations et encouragements donnés en ce sens par le II^e Concile oecuménique du Vatican. ... aussi, après mûre délibération et en pleine connaissance, par cette Lettre, nous approuvons et confirmons de notre autorité apostolique la Règle de vie de l'Ordre franciscain séculier et nous lui donnons l'appui de la ratification apostolique. ... Par cette lettre, encore, en vertu de notre pouvoir apostolique, nous abrogeons la précédente Règle de ce qu'on appelait autrefois Tiers-Ordre Séculier Franciscain.'

Ainsi donc, l'objectif commun était la réalisation d'un projet de Règle franciscaine qui remplacerait légitimement la *Règle de 1883*, du pape Léon XIII, qui ne répondait plus aux besoins actuels. Les responsables voulaient rédiger une Règle franciscaine séculière et ont mis sur la table la Règle de 1978. Le pape Paul VI voulait renouveler la Règle franciscaine séculière et il approuva la Règle de 1978 en remplacement de la Règle de 1883. Le projet de l'Église était donc un document franciscain, préparé par des franciscains, pour un vécu franciscain dans les conditions du monde présent.

GRILLES DE RECHERCHE

La vérification de la présence de saint François d'Assise dans la Règle de 1978 présente un défi plus considérable. Pour y arriver, deux grilles de recherche seront produites.

Pour la première grille, un regard sera porté sur le Dieu de saint François d'Assise. Sa spiritualité sera approfondie en vue de la deuxième grille.

Tout comme pour la Règle de l'Ordre franciscain séculier, les outils bibliographiques sont plutôt rares. L'étude critico-historique des Écrits de saint François prend un sérieux retard.⁵ Voilà pourquoi le travail ici présenté a été élaboré avec l'assistance de quelques auteurs, surtout: AZZIMONTI, MATURA, NGUYÊN-VAN-KHANH.

La recherche a été entreprise en plongeant directement dans les Écrits de saint François d'Assise. Même s'il n'a pas écrit beaucoup, la richesse et la densité de sa pensée en complique l'étude. Les quelques ouvrages de recherche disponibles démontrent bien la complexité de la tâche.⁶ Les Écrits suffisent donc pour atteindre le but fixé par ce mémoire puisqu'ils fournissent amplement de matière à réflexion. Et, ils seront abordés avec précaution.⁷ Pourquoi? Bon nombre des Écrits sont des

⁵ Il a déjà été mentionné que l'édition critique des Écrits de saint François n'a été faite qu'en 1976. Là n'est pas le seul problème. 'Ces Écrits, on les recopie depuis le XIII^e siècle, mais on peut dire sans hésiter que leur étude sérieuse, par des méthodes critico-historiques, n'a commencé que depuis une trentaine d'années (vers 1950). Et nous ne sommes qu'au début d'une découverte et d'une relecture. Il n'y a guère, pour le moment, que la première Règle (QUAGLIA, CASUTT, FLOOD, ESSER), le Testament (ESSER) et l'Office de la Passion (GALLANT) qui aient reçu l'attention qu'ils méritent et il s'agit là d'études austères, peu accessibles au grand public. ... Une présentation d'ensemble d'après ses Écrits de la vision que François avait de Dieu, de Jésus, de l'homme, de la vie évangélique, n'existe pas encore. ... François attend toujours un biographe moderne, qui ne se contenterait pas de reprendre les schémas (sinon les clichés) habituels, mais profitant des innombrables approches partielles, dessineraient de lui un portrait neuf et vigoureux.' A. ROTZETTER, W. VAN DIJK, T. MATURA, *Un Chemin d'Évangile, l'esprit franciscain hier et aujourd'hui*, pp. 277-278. Cf T. DESBONNETS, J-F GODET, T. MATURA, D. VORREUX, *François d'Assise — Écrits*, pp. 50ss

⁶ À titre d'exemples, l'*Officium Passionis de saint François d'Assise* écrit par Laurent GALLANT, ofm, est en trois tomes et dépasse les 700 pages, l'*Essai d'analyse symbolique des Admonitions de François d'Assise* par Pierre BRUNETTE, ofm, a 308 pages, *Le Christ dans la pensée de saint François d'Assise d'après ses Écrits* de Norbert NGUYÊN-VAN-KHANH, ofm, contient 290 pages et l'*Essai d'analyse théologique des Écrits de saint François d'Assise* que nous a légué Francesco AZZIMONTI, ofm, en compte 301.

⁷ 'Notons cependant que certains auteurs, qui prétendent analyser la spiritualité franciscaine à partir des seuls Écrits du fondateur, et ne recourent qu'incidemment à ses biographies et à la tradition le concernant, minimisent son souci d'imiter le Christ pauvre et crucifié, pour privilégier en lui le sens eucharistique et l'esprit d'adoration. Nous avons montré comment ces derniers aspects, qui sont réels, entrent eux-mêmes, à leur rang, dans la *sequela Christi*. Quant à sous-estimer l'apport de Celano, de saint Bonaventure et de la littérature d'inspiration léonienne, cela ne peut aboutir qu'à mutiler la physionomie, la pensée et l'œuvre du

documents de circonstance qui visent un problème particulier. S'ils étaient interprétés comme étant la somme théologique de saint François, au même titre que celle de saint Thomas d'Aquin, ce serait une erreur car ils ne le sont pas et n'ont pas été écrits dans cette intention. Par exemple, en revenant fréquemment à un problème de son époque aux prises avec les mouvements hérétiques qui nient la réalité de l'eucharistie, François met peut-être plus fortement l'accent sur l'importance du sacrement du corps et du sang du Christ, et du respect qui lui est dû, qu'il ne le ferait autrement. L'aspect permanent de la pensée de saint François, qui transcende les problèmes caractéristiques à son temps et qui a encore une valeur aujourd'hui, doit être retenu. En conséquence, la lecture des Écrits a été éclairée par les biographies de l'époque, en les gardant, néanmoins, en arrière plan.

Ces biographies apportent leur lot de problèmes car ils teintent la vie du personnage de leurs propres préoccupations. En se l'appropriant, ils faussent par le fait même l'identité du saint, de sorte qu'il devient difficile de différencier le vrai François d'Assise du François légendaire. Saint Bonaventure en avait suffisamment conscience pour exiger que toutes les biographies de l'époque soient brûlées et que seules ses propres biographies soient distribuées, la *Legenda Major* (*Légende majeure*) et la *Legenda Minor* (*Légende mineure*)⁸. Il est à noter qu'au Moyen Âge le mot *légende* ne signifiait pas

Poverello.' Stéphane PIAT, ofm : *Saint François d'Assise à la découverte du Christ pauvre et crucifié*, p. 361.

⁸ 'Item, nous ordonnons qu'on rédige, à partir de toutes celles qui existent, une bonne *Légende de saint François*'. Ainsi avait ordonné le Chapitre général des Frères Mineurs, tenu à Narbonne en 1260. La rédaction fut confiée au Ministre général lui-même, saint Bonaventure, dont le texte, approuvé en 1263, fut imposé en 1266 comme seul canonique, définitif et exclusif, avec ordre de jeter au feu toutes les biographies antérieures.' *Saint François d'Assise — Documents*, 1968, p. 565.

*histoire merveilleuse sans fondement historique mais plutôt faits rédigés pour conter en public.*⁹ Les complications que les biographes peuvent apporter dans la saisie du saint et de sa personnalité se voient bien, par exemple, dans les deux biographies de saint François d'Assise écrites par Thomas de Celano, un de ses contemporains. La *Vita Prima* et la *Vita Secunda* tracent de François deux portraits très différents. L'un le montre beaucoup plus humain, avec ses lacunes et sa conversion radicale, alors que l'autre le montre plus parfait, presqu'angélique, avec de rares faiblesses.¹⁰ Les spécialistes du XX^e siècle n'échappent pas à cette tendance. Ils ne s'entendent pas toujours sur les caractéristiques à accentuer chez saint François.¹¹

Naviguant parmi les différentes positions prises par les savants, le mémoire cherchera surtout à faire ressortir les traits de François, sa vision de Dieu, sa façon de vivre, dans le but de mieux comprendre la Règle de 1978. Ainsi, l'amour de François

⁹ *Saint François d'Assise — Documents*, 1968, p. 565.

¹⁰ À titre d'exemples : 'La funeste habitude s'est implantée partout, chez ceux qui pourtant sont réputés chrétiens, et la théorie pernicieuse s'est imposée, aussi impérative qu'un édit public, d'élever les enfants dès le berceau dans un excessif laisser-aller et dans la volupté. ... Voilà les tristes débuts de cet homme que nous vénérerons aujourd'hui comme un saint et qui est vraiment un saint; il perdit son temps et le gâcha lamentablement jusqu'à sa vingt-cinquième année environ.' (1 Cel 1;2). À comparer avec : 'Sa mère, qui avait toutes les vertus en amitié, manifestait dans sa conduite comme le signe visible de sa sainteté, puisqu'elle eut le privilège de ressembler à saint Élisabeth ... François, en grandissant, conquit la faveur universelle grâce à un coeur d'or.' (2 Cel 3).

¹¹ 'D'une façon plus rigoureuse, on parle du *christocentrisme* de François. Je crois que la place du Christ dans la pensée de François est importante, comme on verra, mais pas d'une façon si absolue et unique qu'on la présente. Ainsi, toute l'oeuvre du P. LONGPRÉ, par exemple, est centrée sur cette importance de la rencontre et de l'adhérence au Christ chez saint François, en sorte que tout découle de là. Dans ce même courant se situe l'oeuvre du P. PIAT et aussi l'oeuvre du P. GEMELLI.' [Francesco AZZIMONTI, *Essai d'analyse théologique des Écrits de saint François d'Assise*, p. 5] Il est à noter que les pères Ephrem LONGPRÉ, Stéphane PIAT et Agostino GEMELLI, auxquels le P. AZZIMONTI fait référence, sont reconnus comme de grands spécialistes des questions franciscaines et des chercheurs de grande rigueur. Le P. AZZIMONTI qui a une position contraire à celle de ces experts est lui-même un savant. Ainsi en est-il aussi de Paul SABATIER qui faisait de saint François un être brimé dans son 'idéal de liberté évangélique' par l'Église catholique hostile à son épanouissement. Cf A. ROTZETTER, W. VAN DIJK, T. MATERA: *Un Chemin d'Évangile...*, p. 276. Cette pensée de Paul SABATIER, que peu de personnes défendent, prend tout son sens lorsqu'on se rappelle qu'il était protestant.

pour l'eucharistie sera souligné tout autant que sa vénération pour la croix du Christ puisque ce sont des signes distinctifs qui permettent de le comprendre et de saisir la spécificité de sa spiritualité, ce qui fait qu'elle peut être identifiée comme franciscaine.

VIE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

La courte biographie qui suit, sous forme de tableau synoptique, mettra le lecteur moins familier avec saint François d'Assise en contact avec cet homme qui est au cœur d'une tradition et d'une spiritualité encore très vivantes. La biographie est très sommaire, le but du mémoire étant moins d'expliquer cet être humain extraordinaire que de mesurer la Règle de 1978 à l'échelle de sa spiritualité. D'excellentes biographies existent pour ceux qui jugent que le tableau n'est pas suffisant.

ANNÉE	ÂGE	ÉVÉNEMENT
1181	-	Naissance à Assise.
1202	21	Capture de François dans la guerre d'Assise contre Pérouse.
1203	22	François relâché mais malade. Longue période de réflexion.
1205	24	À Spolète où il s'est arrêté, en marche pour rejoindre l'armée du pape, le Seigneur l'interpelle: ' <i>Es-tu mieux de servir le serviteur ou le maître du serviteur?</i> ' 'Seigneur, que veux-tu que je fasse?' Retour humiliant à Assise. Appel du crucifix de Saint-Damien dans l'église où François prie: ' <i>Va, François, et répare mon Église qui, comme tu le vois, tombe en ruines.</i> '
1206	25	Devant l'évêque d'Assise, François remet ses habits à son père: ' <i>Désormais je dirai: Notre Père qui es aux cieux.</i> ' François répare les églises de Saint-Damien, de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-des-Anges de la Portioncule.
1208	27	François entend l' évangile de la Saint Mathias : ' <i>Va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, puis viens et suis-moi.</i> ' 'C'est cela que je veux vivre' s'écrie-t-il tout joyeux. Ses premiers disciples se joignent à lui. Il vérifie dans l'évangile si cet appel vient du Seigneur .

1209	28	François écrit une Règle, aujourd'hui perdue, centrée sur l'évangile, et va la faire approuver par le pape à Rome.
		L'église Sainte-Marie-des-Anges de la Portioncule devient l'église mère de la jeune communauté.
1212	31	Claire d'Assise se consacre au Seigneur en présence de François et de ses frères. Début de la communauté des saintes Dames de la pauvreté, aujourd'hui appelées Clarisses.
1215	34	4e Concile du Latran. Accent sur l'eucharistie ¹² . Présence de saint François au concile.
1216	35	Premier chapitre général à la Portioncule. Plus de 5,000 frères s'y retrouvent.
1219	38	François se rend au Moyen-Orient. Rencontre du Sultan. Visite des Lieux Saints.
1220	39	François rentre de Terre Sainte et démissionne comme responsable de l'Ordre des Frères Mineurs.
1221	40	Chapitre général. Première Règle des Frères Mineurs. Première Règle juridique de l'Ordre franciscain séculier.
1223	42	Deuxième Règle de l'Ordre des Frères Mineurs, qui devient canonique. Crèche vivante de Greccio.
1224	43	François reçoit les stigmates (marques de la Passion du Christ dans ses mains, ses pieds et son côté) sur le mont Alverne.
1225	44	À peu près aveugle, souffrant, François compose le Cantique des Créatures.
1226	45	Rédaction du Testament. Mort de François à la Portioncule dans la soirée du 3 octobre.
1228		Canonisation de saint François d'Assise.

ÉCRITS DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Afin de comprendre qui est le Dieu et qui est le Christ de François d'Assise, il est capital d'aborder et de comprendre ce que François a laissé à la postérité. Il a été souligné que François a peu écrit . Or, même les documents qu'on nomme les Écrits de

¹² Francis DVORNIK, *Histoire des conciles*, Éditions du Seuil, Paris, (1961), 1962, p. 180.

saint François retiennent seulement quelques passages qu'il a dictés, et en contiennent encore moins de sa propre main. Néanmoins, ils sont considérés comme partie intégrale de l'héritage littéraire de saint François parce qu'ils ont été écrits par de proches disciples qui subissent cette influence directe qu'il exerce — qu'il soit présent ou absent — dans les réunions de frères, ou qui entendent la pensée ou la prière qu'il exprime librement devant les foules ou en privé. Par ailleurs, François qui a eu accès à ces Écrits, aurait eu assez de caractère pour les faire corriger s'ils n'avaient pas été conformes à sa vision. Ce sont donc les documents les plus authentiques, les plus représentatifs, les plus fidèles à la pensée de François que l'on puisse posséder. Dans ce mémoire, ils seront considérés comme s'ils avaient été rédigés par François lui-même.

À l'état où en est la recherche, il est difficile, voire impossible, de dater précisément la plupart des Écrits¹³. Néanmoins, il est établi que la majorité des Écrits ont été constitués, ou à tout le moins terminés, dans les dernières années de la vie de saint François. Ils ne peuvent pas facilement servir pour comprendre la progression, le développement de la pensée de saint François. Par contre, ce sont d'excellents témoins de la spiritualité de ce saint au moment où elle atteignait sa pleine maturité.

La traduction des textes des Écrits utilisés dans ce mémoire provient de l'oeuvre des pères DESBONNETS, GODET, MATERA et VORREUX, *François d'Assise: Écrits*, publiée par les Éditions franciscaines dans la collection Sources Chrétiennes en 1981. Elle contient, à quelques détails près, l'édition latine, italienne ou ombrienne critique publiée par Kajetan ESSER, en 1976, des manuscrits anciens authentifiés et une traduction française quasi littérale.

¹³ Certains, comme les *Admonitions* et la *Règle de 1221* ont été composés et révisés sur une période de plusieurs années, la version qui nous parvient étant la dernière en date.

Lorsqu'il écrit, François tente d'atteindre un de deux buts: soit orienter, conseiller, exhorter, informer ou donner des instructions, soit prier. Ses Écrits qui visent le premier objectif incluent les Admonitions, la Joie Parfaite, quelques Règles de vie, le Testament et quelques lettres.

CONSEILS ET EXHORTATIONS

Les *Admonitions* regroupent une série de 28 courts textes. Ils ont été dictés par François ou, encore, ce sont des adresses qu'il a faites soit aux réunions annuelles de tout l'Ordre,¹⁴ les *chapitres*, soit à d'autres rencontres de frères, et que ses disciples ont consignées durant une période s'étendant de 1220 à 1226¹⁵. Les adresses sont des enseignements oraux, instructions de vie, exhortations et catéchèses sur l'Eucharistie, le péché et l'imitation du Christ donnés par François et recueillis par certains de ses auditeurs.

La *Joie Parfaite* est un petit bijou que François ordonne à frère Léon d'écrire. La joie parfaite n'est pas de faire des merveilles de conversions mais d'accepter humblement l'injustice, de ne pas y réagir violemment.

¹⁴ Un chapitre était une rencontre où étaient conviés tous les frères mineurs pour prier et discuter de leur vocation et de leur amour de Dieu. Le plus légendaire est le chapitre des Nattes, nommé ainsi parce que les frères n'y avaient apporté que la natte sur laquelle chacun couchait. On dit qu'ils étaient environ 5 000 présents et que saint Dominique, fondateur de l'Ordre des prêcheurs, y avait fustigé François qui n'avait rien prévu pour la nourriture et le boire, s'en remettant totalement entre les mains de Dieu. Or, à l'heure où sonnait l'Angélus aux cloches des églises environnantes, arrivèrent des quatre coins de l'horizon des villageois des alentours avec tellement de victuailles que les frères durent prolonger leur chapitre de quelques jours pour pouvoir consommer toute la nourriture offerte. Dominique devait s'en repentir et les deux devinrent de bons amis. Les chapitres existent encore aujourd'hui, regroupant au niveau local, régional, national ou international les frères choisis par leur communauté pour la représenter.

¹⁵ DESBONNETS, MATERA, GODET, VORREUX, *François d'Assise — Écrits*, p. 23. Il est intéressant de comparer ces dates avec la période de 1209 à 1221 avancée par les pères Desbonnets et Vorreux quelques années plus tôt, en 1968, dans *Saint François d'Assise — Documents*, 1968, p. 35.

Quatre Règles formelles font partie du répertoire des Écrits de saint François d'Assise. Les première et deuxième Règles de vie des frères mineurs¹⁶, une courte Règle pour les ermitages, et une courte Règle, dont seuls quelques fragments survivent, pour la vie en communauté des pauvres dames¹⁷ de sainte Claire d'Assise. Ce qui est nommé la *première Règle*, en fait, ne l'est pas: ce n'est pas la première, puisqu'elle date de 1221 alors que la première Règle que François a rédigée et dont le texte n'a pas survécu à l'histoire, remonte à 1209. Ce n'est pas une Règle au sens canonique puisqu'elle n'a pas reçu d'approbation papale. Ce n'est pas l'oeuvre personnelle de François comme la Règle de 1209. C'est une oeuvre collective à laquelle tous les frères ont participé directement ou indirectement mais au coeur de laquelle on trouve François. Elle est une rédaction reprise successivement à certains chapitres annuels jusqu'en 1221. La *deuxième Règle*, approuvée par le pape Honorius III, date de 1223. Cette Règle a survécu à l'histoire et régit les frères mineurs du monde entier encore aujourd'hui. La *Règle pour les ermitages* gère le comportement des frères mineurs qui vivent une période de temps éloignés de l'humanité pour mieux s'adonner à la prière et à leur rencontre personnelle avec Dieu. La *petite Règle pour sainte Claire* que François avait écrite dans les débuts de cette communauté n'existe plus. Seuls deux extraits, intitulés aujourd'hui *Forme de vie* et *Dernière Volonté*, ont été sauvés de l'oubli parce que Claire d'Assise les a intégrés à la Règle des saintes Dames de la pauvreté qu'elle avait elle-même rédigée .

¹⁶ Les frères mineurs, ces hommes qui ont tout quitté pour suivre François, sont nommés ainsi par François pour souligner la fraternité qui les unit et la petitesse, l'humilité qui fonde leur trait de caractère dans leurs relations humaines.

¹⁷ Nom donné aux clarisses au Moyen Âge. Ou, encore, les saintes dames de la pauvreté.

Le *Testament* que saint François dicte dans l'année de sa mort, 'retrace son itinéraire spirituel' et 'réaffirme l'idéal auquel il a consacré sa vie'.¹⁸ C'est plus qu'un testament au sens juridique. C'est une autobiographie où Dieu prend tout l'espace, et une exhortation. Comme François le dit à la fin du document: 'c'est un souvenir, une admonition, une exhortation et mon testament que moi, frère François, tout petit, je fais pour vous, mes frères bénis, pour que nous observions mieux catholiquement la Règle que nous avons promise au Seigneur.' (Test 34).

Les neuf lettres¹⁹ que nous conservons de saint François, sont adressées à des groupes ou à des personnes particulières. Certaines sont écrites à un moment où la maladie et l'infirmité ont rendu les voyages de prédication pénibles, voire impossibles à François. Elles répondent à un problème qui concerne la personne ou le groupe touché. Ainsi, la *lettre aux clercs* est une relance de la préoccupation du quatrième Concile du Latran à ramener le respect dû à l'eucharistie. De ces lettres, les deux *lettres aux fidèles* sont d'un intérêt singulier dans ce mémoire.

Selon Raffaele PAZZELLI, ofm, la *Lettre aux fidèles I*, la *Redactio prior*, serait la Règle primitive de l'Ordre franciscain séculier²⁰ écrite et donnée par saint François lui-même

¹⁸ Th. DESBONNETS, D. VORREUX, *Saint François d'Assise — Documents*, 1968, p. 103.

¹⁹ La *lettre à tous les gardiens des frères mineurs*, les deux *lettres au frère Élie*, *l'Obéissance au frère Agnello de Pise* et la *lettre à Jacqueline de Settesoli* sont probablement inauthentiques. Th. DESBONNETS, D. VORREUX, *Saint François d'Assise — Documents*, 1968, p. 150.

²⁰ 'Following a thorough examination of cod Vo and the textual tradition connected with it, we defend the position that the words «Haec sunt verba vitae et salutis...» are the correct original title of the «Recensio Prior of the Letter to the Faithful»; we also claim that the same formulation shows that the *Opusculum* is addressed to the brothers and sisters of Penance and that, consequentially, we are dealing with the *forma vitae* given by St. Francis to his penitents, according to the testimony of his first biographers.' Raffaele PAZZELLI: *The Title of the «Recensio Prior of the Letter to the Faithful» — Clarifications regarding Codex 225 of Volterra (cod Vo)*, in *Analecta TOR XIX* (1987), p. 243.

vers 1215. Le père Kajetan ESSER avait déjà pris une position semblable en 1978.²¹ Elle sera aussi appelée *forme de vie primitive* dans ce document et fait l'objet d'une étude poussée dans les chapitres qui suivent. La *Lettre aux fidèles I* n'est pas une invitation à la conversion qui s'adresse à tous les chrétiens. C'est la Règle primitive donnée aux fraternités des disciples de François dans le monde, qu'on nommait l'Ordre des frères et soeurs de la Pénitence. Nous y reviendrons. Elle sera suivie, quelques années plus tard de la *Lettre aux fidèles II*, qui est une élaboration en 88 articles de la *Lettre aux fidèles I* qui en compte 41.

La *lettre à tout l'Ordre* qui s'adresse aux frères mineurs est une invitation à la sainteté qui se termine par une prière finale d'une densité et d'une richesse incomparables: 'Dieu tout-puissant, éternel, juste et miséricordieux, donne-nous, à nous misérables, à cause de toi-même, de faire ce que nous savons que tu veux, et de toujours vouloir ce qui te plaît, afin qu'intérieurement purifiés, intérieurement illuminés et embrasés du feu du Saint-Esprit, nous puissions suivre les traces de ton Fils bien-aimé, notre Seigneur Jésus-Christ, et par ta seule grâce parvenir jusqu'à toi, Très-Haut, qui, en Trinité parfaite et en simple Unité, vis et règnes et es glorifié, Dieu tout-puissant, pour tous les siècles des siècles. Amen.'

La *lettre aux custodes*²² invite les supérieurs à insister auprès des ministres ordonnés pour qu'ils respectent les saintes espèces du corps et du sang du Christ. La *lettre aux chefs des peuples* invite les chefs d'état à la responsabilité dans

²¹ 'En outre, après discussion de quelques autres détails du texte, le P. Esser croit pouvoir affirmer que nous tenons là, véritablement, le noyau primitif de la Règle du Tiers-Ordre, sous la forme de la *redactio prior* de la *Lettre à tous les fidèles*.' DESBONNETS, GODET, MATORA, VORREUX, *François d'Assise — Écrits*, 1981, p. 34.

²² Probablement les supérieurs de fraternités des frères mineurs. Th. DESBONNETS, D. VORREUX: *Saint François d'Assise — Documents*, 1968, p. 143.

l'accomplissement de leurs tâches et au respect du Seigneur. La *lettre à un ministre* donne des instructions pour la gouverne de frères récalcitrants. La *lettre à frère Léon* donne un conseil qui résume la façon d'interpréter la Règle: 'Quelle que soit la manière qui te semblera la meilleure de plaire au Seigneur Dieu et de suivre ses traces et sa pauvreté, adopte-la, avec la bénédiction du Seigneur Dieu et ma permission.' La *lettre à saint Antoine* (de Padoue) invite celui-ci à 'lire' la théologie aux frères 'pourvu que dans cette étude tu n'éteignes pas l'esprit d'oraison et de dévotion, comme il est contenu dans la Règle'.

PRIÈRES ET LOUANGES

Les prières de François qui sont consignées sur papier incluent: la *Salutation des vertus*; la *Salutation à la Vierge*; l'*Exposition du Pater*, mieux connue sous le vocable de *Pater paraphrasé*; les *Louanges pour les heures*; les *Psaumes des mystères du Seigneur Jésus*, connus dans le passé comme l'*Office de la Passion*, un agencement de passages des psaumes de l'Ancien Testament pour former 15 psaumes qui étaient priés par saint François du Jeudi Saint au Dimanche de Pâques, avec l'*Antienne*; l'*Exhortation à la louange de Dieu*; la *Prière devant le crucifix de Saint-Damien*; la *Bénédiction à frère Bernard*; le *Billet à frère Léon* qui contient les *Louanges de Dieu* et la *Bénédiction à frère Léon*; le *Cantique de frère soleil* bien connu aussi comme le *Cantique des créatures* qui est une hymne à Dieu et à sa création; et finalement, l'*Exhortation aux Pauvres Dames*. La *Prière à la Sainte Vierge* et la *Prière pour le temps de maladie* sont probablement inauthentique ainsi que la *Prière pour la paix* qui lui est généralement attribuée.²³

²³ Th. DESBONNETS, D. VORREUX, *Saint François d'Assise — Documents*, 1968, p. 176. En ce qui concerne la *Prière pour la paix*, les auteurs écrivent: 'La plus ancienne recension est française et remonte à 1917.'

TABLEAU SOMMAIRE DES ÉCRITS DE SAINT FRANÇOIS SELON LA DATE

ANNÉE ²⁴	ABRÉVIACTION	ÉCRIT
1209		Règle de l'Ordre des Frères Mineurs, aujourd'hui perdue, que François fit accepter par le pape Innocent III.
1209 ²⁵ à 1226	Adm	Admonitions.
± 1215 ²⁶	LFid I	Lettre aux fidèles I.
Après 1217	RegErm	Règle pour les ermitages.
1219		Chapitre 22 de la Règle de 1221 (1 Reg 22). Ce serait le testament de François avant son départ pour la Terre Sainte. (?)
1220	LClé	Lettre à tous les clercs.
1220	LCus	Lettre à tous les custodes.
1220	LChe	Lettre aux chefs des peuples.
Après 1220 ²⁷	LLéon	Lettre à frère Léon.
Entre 1221 (ou plus tôt ²⁸) et 1223	LMin	Lettre à un ministre.
Jusqu'en 1221	1 Reg	Première Règle des Frères Mineurs.
± 1221 ²⁹	LFid II	Lettre aux fidèles II.
1221		Première Règle juridique de l'Ordre franciscain séculier probablement écrite par le cardinal Hugolin ³⁰ , protecteur de la famille franciscaine qui devient le pape Grégoire IX en 1228.

²⁴ À moins d'indication contraire, les dates sont prises dans *François d'Assise — Écrits*, pp. 23ss.

²⁵ Francesco AZZIMONTI, p. 44.

²⁶ Selon L. TEMPERINI, pris en note de bas de la page 142 de R. M. STEWART. Le texte de TEMPERINI date de 1988. R. ARMSTRONG suggérait entre 1213 et 1221 en 1982. Même note de bas de page. K. ESSER vote pour 1216 (Robert M STEWART, p. 141) et L. LEHMANN préfère une date antérieure à 1215 (R. M. STEWART, p. 142).

²⁷ Francesco AZZIMONTI, p. 138.

²⁸ *François d'Assise — Écrits*, p. 36.

²⁹ Selon L. TEMPERINI, pris en note de bas de la page 142 de R. M. STEWART. Pour R. ARMSTRONG elle aurait été écrite entre 1219 et 1221. K. ESSER croit qu'elle aurait été écrite vers 1216 (R. M. STEWART, p. 141).

³⁰ R. M. STEWART, p. 184.

1222 à 1223	2 Reg	Deuxième Règle de l'Ordre des Frères Mineurs approuvée canoniquement par le pape Innocent III.
Septembre 1224	LD	Billet à frère Léon, Louanges à Dieu
1224	BLéon	Billet à frère Léon, Bénédiction à frère Léon
1225	CSol	Cantique du soleil, connu aussi sous le nom Cantique des créatures.
1226		Strophe sur notre soeur la mort du Cantique du soleil.
Avril 1226	TestS	Testament de Sienne.
1226	LOrd	Lettre à tout l'Ordre.
1226	Test	Testament.
?	JP	La Joie parfaite.
?	LAnt	Lettre à saint Antoine.
?	SalV	Salutation des vertus
?	SalM	Salutation de la Vierge Marie
?	Pat	Exposition du Pater noster
?	FVie	Fragments de la Règle de sainte Claire, Forme de Vie.
?	DVol	Fragments de la Règle de sainte Claire, Dernière volonté.
?	LH	Louanges pour les heures.
?	Ps	Psaumes des mystères du Seigneur Jésus (déjà connu sous le nom Office de la Passion).
?	PsAnt.	Antienne des Psaumes des mystères du Seigneur Jésus.
?	ExhLD	Exhortation à la louange de Dieu.
?	PCru	Prière devant le crucifix de saint Damien.
?	BBe	Bénédiction à frère Bernard.

TABLEAU SOMMAIRE DES ÉCRITS SELON LEUR VOCATION

CONSEILS, EXHORTATIONS

Admonitions (Adm)

La Joie parfaite (JP)

Première Règle (1 Reg 1 à 22;

1 Reg 24, 1 - 4)

PRIÈRES, LOUANGES

1 Reg 22, 41 - 55; 1 Reg 23;

1 Reg 24, 5.

Deuxième Règle (2 Reg)	
Règle pour les ermitages (RegErm)	
Testament (Test 1 - 4; 6 - 41)	Test 5
Testament de Sienne (TestS)	
Fragments de la Règle de sainte Claire (FVie et DVol)	
Lettre aux Clercs (LCle)	
Lettre aux Fidèles I (LFid I)	
Lettre aux Fidèles II (LFid II)	
Lettre à tout l'Ordre (LOrd 1 - 49)	LOrd 50 - 52.
Lettre aux Custodes (LCus)	
Lettre aux Chefs des peuples (LChe)	
Lettre à un Ministre (LMin)	
Lettre à frère Léon (LLéon)	
Lettre à saint Antoine (LAnt)	
	Salutation des vertus (SalV)
	Salutation à la Vierge (SalM)
	Exposition du Pater (Pat)
	Louanges pour les heures (LH)
	Psaumes des mystères du Seigneur Jésus (Ps)
	Antienne pour les psaumes (Ant)
	Exhortation à la louange de Dieu (ExhD)
	Prière devant le Crucifix de Saint-Damien (PCru)
Bénédiction à frère Bernard (BBe)	
	Billet à frère Léon (LD)
	Bénédiction à frère Léon (BLéon)
	Cantique de frère Soleil (CSol)
Exhortation aux pauvres Dames (ExhPD)	

APPROCHE DES ÉCRITS SUR LE DIEU DE SAINT FRANÇOIS

La méthode utilisée pour aborder les Écrits de saint François d'Assise, en particulier pour examiner sa conception de Dieu, tient compte de deux problèmes:

- De par leur brièveté, les Écrits de François d'Assise ne peuvent pas contenir la totalité de sa vision de Dieu. Ou du moins, ils ne peuvent pas l'explorer en profondeur. François ne cherche pas à consigner sa théologie par écrit.
- François écrit pour répondre à une question, développer une pensée ou régler un problème caractéristique. Le Dieu qu'on y retrouve peut donc être le Dieu de la circonstance. Par exemple, dans sa *lettre aux clercs* qui les incite au respect dans la conservation des saintes espèces, ce sont 'le Corps et le Sang très saints de notre Seigneur Jésus Christ' qui sont de circonstance. Nécessairement, le Christ de l'eucharistie y trouve toute la place et c'est compréhensible que François n'y fasse pas ressortir le Christ de la Croix glorieuse. Le processus est le même pour les prières: lorsqu'il prie, c'est sur un thème précis. Les Psaumes des mystères du Seigneur Jésus s'ouvrent à la prière du psautier qui est toute tournée vers le Père. Il n'est pas surprenant que François n'y aborde pas le Christ de l'eucharistie. Il ne cherche pas à élaborer une doctrine complète, et l'ensemble de ses Écrits ne nous donnent pas l'occasion de tout savoir.

Il ne faut pourtant pas se méprendre. Le Dieu que l'on retrouve dans les Écrits est bel et bien le Dieu de saint François. Mais il doit être abordé avec précaution. Ainsi, il n'est pas question de juger de la pertinence d'un titre donné à Dieu uniquement par le nombre de fois qu'il apparaît dans les Écrits. Malgré le fait que le titre *Agneau* que

François donne au Christ n'apparaît que trois fois dans les Écrits, il est d'une très grande importance pour François puisqu'entre autres, il apparaît dans les *louanges de toutes les heures* que François disait 'à toutes les heures du jour et de la nuit et avant l'Office de la Bienheureuse Vierge Marie'. Passer outre à ce phénomène diminue proportionnellement les chances d'interpréter précisément la perception que François avait de son Dieu. L'analyse doit donc relever du qualitatif plutôt que du quantitatif.

CHAPITRE 2 — LE DIEU DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Le langage de François est teinté par son héritage culturel et religieux. L'être humain est nécessairement enfant de son milieu social et historique. Le noyau de la foi personnelle prend racine dans une compréhension de Dieu qui a été enseignée par les parents et les professeurs, et dans une perception modelée par l'art avec lequel l'oeil et l'oreille viennent régulièrement en contact à l'église et sur la place publique. Dès lors, la foi grandit et s'achemine, selon l'inspiration divine et la réflexion personnelle, vers une vision qui peut être tout autre puisqu'elle est influencée par le subjectif, la façon dont elle est personnellement sentie. Tel est le prophète. Fils du Moyen Âge féodal, François n'échappe pas à ce principe. Dans ses Écrits, on perçoit la société fortement hiérarchisée, dans laquelle il a grandi, celle qui voit son Dieu comme le Seigneur qui règne sur l'univers et qui siégera, Juge suprême, au Tribunal de la fin des temps. On y reconnaît les thèmes, sinon les mots de la liturgie courante. On y remarque aussi les indices d'une foi personnelle en communion avec son Dieu.

Compte tenu de son époque et de l'éducation limitée qu'il a reçue, saint François d'Assise a une théologie, une science de Dieu remarquablement équilibrée. Le Dieu de François est Père, Fils et Esprit Saint. Il est Trinité et Unité. Ses Écrits font nettement ressortir cette constatation. Et ils font comprendre l'importance du Seigneur pour François. Le nom de Dieu se trouve à chaque passage, à chaque message, dans chaque écrit,³¹ à l'exception de la très courte *lettre à saint Antoine de Padoue*³² où

³¹ Avec les passages du Nouveau et de l'Ancien Testament qui comptent pour une grande partie des Écrits de saint François — François, en effet, remplit ses Écrits de phrases de la Bible, surtout de l'Évangile, rattachant souvent ces phrases uniquement par quelques mots — on compte environ 600 expressions où paraît le nom de Dieu dans les Écrits de saint François d'Assise.

François donne à saint Antoine l'autorisation d'enseigner la théologie en autant que la prière n'est pas négligée. Pour François, Dieu est, heureusement, omniprésent. François ne peut concevoir la vie sans Dieu. Sa réflexion ne peut se faire sans Dieu. Il ne peut même pas respirer sans penser à Dieu.

Chez saint François d'Assise, Dieu est l'Amour absolu. François l'adore de toutes les fibres de son être. Jamais François ne parle de Dieu pour analyser Dieu, seulement pour l'aimer ou pour le faire aimer. La relation de François à Dieu n'est pas un exercice cérébral mais le rapport de tout son être, intelligence, cœur et vitalité entièrement tournés vers Celui qui est 'le bien plénier, tout bien, le bien total, le vrai et souverain bien, qui seul est bon, indulgent, aimable, suave et doux, qui seul est saint, juste, vrai, ...'. C'est uniquement et simplement une réponse admirative d'amour inconditionnel. Son regard sur Dieu est de bonté et de reconnaissance. Son attitude est l'abandon total et absolu entre les mains de ce Dieu à l'amour incompréhensible pour le petit être faible et pécheur qu'est l'humain. François est complètement tourné vers Dieu, il est en Dieu, il vit pour Dieu.

LA CONVERSION DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Trois appels de Dieu sont à l'origine de la conversion de saint François d'Assise et de son long cheminement qui devait se terminer peu de temps après sa stigmatisation sur l'Alverne et la composition du Cantique de frère Soleil.

32 La lettre à saint Antoine de Padoue contient trois phrases, 48 mots en tout.

En 1205 François a 24 ans. À Spolète, en route pour rejoindre l'armée du pape, il entend, dans une vision, le Seigneur lui demander pourquoi il préfère abandonner le Maître au profit du serviteur du Maître. François renonce à la carrière de chevalier avec cette question: 'Seigneur, que veux-tu que je fasse?' (LM 1,3).

La même année, alors que François est en prière devant le crucifix dans la petite église abandonnée de Saint-Damien, le Crucifié de saint Damien lui donne sa réponse: '*François, va et répare ma maison qui, tu le vois, tombe en ruines!*' (LM 2,1).

Et trois ans plus tard, en 1208, il entend, à Sainte Marie des Anges de la Portioncule, l'Évangile de la fête de saint Mathias qui lui révèle sa vocation: Vivre l'Évangile, intégralement.

DIEU EST PÈRE³³

En 1206, à l'âge de 25 ans, François entame sa rupture avec le monde au tribunal de l'évêque d'Assise où il comparait, accusé de vol par son père, en disant: '*Monseigneur, ce n'est pas seulement cet argent qui lui appartient que, de bon coeur, je veux rendre à mon père, mais aussi mes vêtements. Écoutez tous et comprenez! Jusqu'ici, c'est Pietro Bernardone que j'ai appelé mon père, mais, puisque j'ai décidé de servir Dieu, je lui rends cet argent au sujet duquel il se tourmente tant et tous ces vêtements que je tiens de lui.*

33 Les classifications qui suivent ici peuvent différer de celles données par Francesco AZZIMONTI avec lequel nous ne sommes pas toujours d'accord en cette matière. Par exemple, AZZIMONTI classe l'expression 'Dieu est esprit' d'Adm 1,5 comme étant la personne de l'Esprit Saint. Or, cette expression, tirée de Jn 4,24 où Jésus parle à la samaritaine, est une référence à un attribut du Père et non pas une allusion à l'Esprit Saint. De même, sans explication, AZZIMONTI déduit que toutes les expressions 'Dominus' du Testament visent la personne du Fils de Dieu alors que le contexte n'est pas toujours assez explicite, à notre point de vue, pour tirer une telle conclusion. Par exemple, le Seigneur qui donne de commencer à faire pénitence, qui conduit parmi les lépreux, qui donne la foi, qui donne des frères pourrait-il être l'Esprit Saint qui inspire? D'autres textes de François portent à le croire. (1 Reg 2,1, FVie 1 et ExhPD 1; 2 Reg 2,7; 2 Reg 10,8; LOrd 51).

Dorénavant, je veux dire: Notre Père qui es aux cieux, et non plus mon père Pietro Bernardone.' (3 S 20).

Bien qu'il soit quelque peu enclin au théâtre, le but de François, ici, n'est pas le spectacle. La décision que le comportement paternel précipite sûrement est toute réfléchie. François a déjà expérimenté le détachement et l'abandon à la volonté divine. N'a-t-il pas déjà et fréquemment donné largement aux pauvres, sa conscience lui reprochant toute négligence en ce sens? En pèlerinage à Rome, n'a-t-il pas échangé ses vêtements somptueux pour les guenilles d'un mendiant afin de goûter à la pauvreté et au recours à 'la table du Seigneur'? N'a-t-il pas embrassé le lépreux qui croisait son chemin? N'a-t-il pas séjourné parmi les lépreux, se mettant à leur service pour les laver et les nourrir?

Le choix libre de vivre en disant: *Notre Père qui es aux cieux*, François le doit à la découverte du Dieu vivant, d'un Dieu personnel. Déjà, François avait commencé à se laisser apprivoiser par ce Dieu qu'il avait cherché pendant des mois dans la grotte où il se cachait pour le trouver. Déjà, Dieu s'était manifesté à lui à quelques reprises.

Dépouillé de tout, ce que François d'Assise a expérimenté personnellement, c'est la paternité de Dieu. Pour François, Dieu n'est pas Père d'une façon théorique ou philosophique. Toute sa vie, François vivra d'une humilité et d'une pauvreté radicales, faisant confiance en la Bonté divine qui ne peut abandonner ses enfants. L'expérience qu'il en retire débouchera sur des prières d'une intensité hors du commun et d'une perspicacité inouïe. Elle ouvrira à une sagesse spirituelle remarquable qui touche son vécu et affecte le cheminement d'innombrables disciples.

Pour François, Dieu est, avant tout, Père. Il est Père de la Création, Père de la Rédemption, Père du Salut. Il est le Bien total et absolu qui ne veut que le bien. Avant tous les siècles et pour tous les temps jusqu'en éternité, il est Père.

Si Dieu est Père, c'est dire qu'il est un être de relation. Il établit la relation, il en est l'origine. Dieu est Amour et Charité qui ne cherche qu'à se diffuser. Il est le Bien total qui ne veut que le bien. Le Père établit la relation avec le Fils, dans l'Esprit Saint. Il est don absolu de lui-même au Fils dans la relation trinitaire. Il est en relation éternelle avec son Fils Unique qui fait l'œuvre de création, volonté du Père.

Dieu transcendant, habitant une 'lumière inaccessible', le Père envoie au monde Jésus Christ, son 'vrai Fils', pour ramener l'être humain, pauvre et misérable pécheur, sur le chemin d'éternité, le chemin qui mène à lui, notre Père. Non seulement le fait-il apparaître dans l'histoire humaine en le faisant naître du ventre de la Vierge sainte Marie, 'vrai homme et vrai Dieu', mais encore le fait-il descendre du sein du Père sur l'autel de l'eucharistie en tout temps et en tout lieu.

Le Père est présent au Fils, tout au long de sa vie terrestre. C'est le Seigneur qui fait du bien au Fils, qui le fortifie. Il est le Consolateur du Fils durant sa Passion. Dieu de son salut, il ne le laisse pas dans la mort. Ainsi le Christ le confesse comme son Père très saint, son Roi et son Dieu.

C'est par son Fils encore que le Père crée l'être humain, à l'image de son Fils bien-aimé. Le Père offre à l'être humain le salut par la croix, le sang et la mort de son Fils bien-aimé, le libérant de la captivité du péché dans lequel il s'était enfermé par sa propre faute. Grâce à Jésus Christ qui lui montre le vrai visage du Père, l'être humain a l'occasion de transformer sa vie pour devenir véritable fils ou fille de Dieu.

C'est par son Fils Unique et l'Esprit Saint que le Père établit la relation avec la Création. Il est à l'origine de la Création, oeuvre de merveilles, puissance de Dieu offerte à l'humanité. Ainsi le soleil, les astres, les plantes, les éléments, les hommes et même la mort ont-ils raison de louer et bénir et rendre grâce au Seigneur.

L'oeil émerveillé de François chante le Père. Les mots qui expriment son amour ne cessent de sortir de ses lèvres. Dans ses Écrits, le Dieu qu'il prie, qu'il loue, vers qui il dirige le regard est le 'Père' (1 LFid 1,13), 'notre Père' (2 LFid 21), le 'très haut et souverain roi, le Père céleste' (FVie 1), le 'Père céleste' dont ceux qui font les œuvres sont les fils (2 LFid 50), le 'Père qui est aux cieux' (1 LFid 1,9), le 'Père dans les cieux' (1 LFid 1,11), le 'Père très haut' (2 LFid 4), le 'très haut et souverain Roi, le Père céleste' (FVie 1), 'le très saint Père du ciel, notre Roi avant les siècles' (Ps 7,3), 'notre Père très saint: notre Créateur, Rédempteur, Consolateur et Sauveur' (Pat 1), le 'tout-puissant, très saint, très haut et souverain Dieu, Père saint et juste, Seigneur roi du ciel et de la terre' (1 Reg 23,1), le fort, grand, très haut, 'Roi tout-puissant, Père saint, Roi du ciel et de la terre' (LD 2), 'le très saint Père du ciel, notre Roi avant les siècles' qui a 'envoyé d'en haut son Fils bien-aimé' où il a 'opéré le salut au milieu de la terre' (Ps 7,3). Il est le Père que le Christ 'a daigné prier pour nous et nous manifester' (1 Reg 22,41), 'mon Père (du Christ) très saint' (LOrd 46), 'mon Père très saint, mon Roi et mon Dieu' (Ps 5,15), 'mon Père saint, Roi du ciel et de la terre' (Ps 1,5), 'mon Père très saint et très haut ... Seigneur qui m'a fait du bien' (Ps 3,3), qui n'éloigne pas du Christ son secours (Ps 4,9), 'Seigneur, Dieu de mon Salut' (Ps 1,10), 'mon soutien, mon Dieu, ma miséricorde' (Ps 11,9). Il est le 'Très-Haut' (Adm 28,2). Il est le 'Seigneur' (1 Reg 22,9) qui est la lumière des anges et des saints (Pat 2), le 'Seigneur qui a donné la grâce de travailler' (2 Reg 5,1), le 'Seigneur Dieu' (LOrd 47), le 'Seigneur Dieu' qui 't'a créé (homme) et formé à l'image de son Fils bien-aimé' (Adm 5,1). Il est 'Dieu' (Adm 3,5), 'Dieu souverain

et glorieux' (PCru 1), 'Dieu (qui) a prédestiné (ceux qu'il aime) à la vie éternelle' (1 Reg 10,3) 'très haut et souverain, seul vrai Dieu ... qui seul est bon' (1 Reg 17,18), le 'Seigneur Dieu très haut et souverain' (1 Reg 17,17), 'Dieu tout-puissant' (L'Ord 12), 'Dieu vivant et tout-puissant' (1 Reg 9,4), 'Dieu tout-puissant, éternel, juste et miséricordieux' (L'Ord 50), 'Dieu souverain et vrai, éternel et vivant' (1 Reg 23,6). Il est 'notre Créateur et Rédempteur et Sauveur, le seul vrai Dieu, qui est le bien plénier, tout bien, le bien total, le vrai et souverain bien, qui seul est bon, indulgent, aimable, suave et doux, qui seul est saint, juste, vrai et droit, qui seul est bienveillant, innocent, pur, de qui, par qui et en qui est tout pardon, toute grâce, toute gloire'³⁴. Il est la Charité (1 LFid 2,19), l'Amour, le 'souverain Bien, Bien éternel, de qui vient tout bien, sans qui n'est nul bien' (Pat 2).

Et nous pourrions continuer. En résumé, la première personne de la Trinité est Dieu, Seigneur, Seigneur Dieu. C'est le Dieu transcendant qui habite une 'lumière inaccessible'. Il est glorieux et puissant, vivant et vrai. Il est esprit et c'est seulement en esprit qu'il peut être contemplé. C'est le Dieu qui bénit et qui nous découvre sa Face. C'est le Très Haut de l'ancienne Alliance. C'est à lui que le serviteur fidèle doit faire le sacrifice de sa volonté propre pour l'accorder à celle du Père. C'est à lui que tout

34 1 Reg 23,9. Il est probable que cette expression s'adresse au Père plutôt qu'à la Trinité ou à Dieu en général comme le soutient NGUYEN VAN KHANH (pp. 107, 108). Cette prière qui fait le segment 1 Reg 23, 1-11 s'adresse clairement au Père aux versets: 1: «Tout-puissant, ..., Père saint et juste, ... et par ton Fils unique, avec l'Esprit Saint»; 3: «... de même que tu nous as créés par ton Fils,...»; 4: «Et nous te rendons grâces, parce que ton Fils ...», 5: «... nous supplions notre Seigneur Jésus-Christ, ton Fils bien-aimé, en qui tu t'es complu ...» et 6: «... à toi Dieu souverain et vrai, éternel et vivant, avec ton Fils très cher, notre Seigneur Jésus-Christ, et l'Esprit-Saint Paraclet, ...». Au verset 8, François continue: «Aimons tous, ... le Seigneur Dieu qui nous a donné ... et qui nous sauvera par sa seule miséricorde, qui à nous misérables ...». À remarquer que c'est le Dieu qui sauve par sa seule miséricorde et non pas par la miséricorde et la croix. Il ne peut donc s'agir que du Père. Ce n'est qu'au dernier verset 11 que François identifie, pour la première fois dans cette prière le très haut et souverain Dieu éternel comme: «Trinité et Unité, Père et Fils et Esprit Saint, Créateur de toutes choses et Sauveur de tous ceux ...». Il peut sembler étrange que François parle du Père comme le Dieu 'Rédempteur et Sauveur', termes qui s'accorderaient mieux, à notre oreille du XX^e siècle, au Fils de Dieu. Pourtant, c'est la même expression qui se retrouve dans la première phrase du Pater paraphrasé où saint François s'adresse clairement au Père du ciel et de la terre.

hommage, tout honneur, toute gloire doivent être rendus. Il est le Père céleste, le Père des cieux. C'est le Père de Jésus Christ, le Père du Fils unique par qui il nous a créés, qui envoie son Fils dans le monde pour le salut du monde, qu'il a voulu faire naître vrai Dieu et vrai homme du sein de la Vierge Marie. La première personne de la Trinité est surtout Dieu, Seigneur, Seigneur Dieu. C'est le Dieu transcendant qui habite une 'lumière inaccessible'. C'est lui que Jésus prie : 'Père saint, ... ' et que François adore sans cesse dans ses Écrits en multipliant les adjectifs d'admiration. Il est notre Père qui nous a créés par amour, de qui nous sommes les fils bien-aimés et qui nous prédestine à la vie éternelle. C'est le Père de François et notre Père, il nous donne des frères et il fait que nous leur pardonnions. Il recherche les adorateurs au cœur pur qui le prient sans cesse et qui l'adorent en esprit et en vérité. C'est le Créateur, le Rédempteur, le Sauveur qui est à l'origine de la création et du salut. Il est le Bien souverain et ne fait que le bien. C'est vers lui que retourne l'humanité. Mais avant tout, il est le Père très saint, le Père de la Création, le Père des êtres humains, le Père de Jésus Christ.

DIEU EST FILS

Ce Jésus Christ est au cœur de la pensée franciscaine primitive, au point que spontanément, on parle de *christocentrisme* chez saint François d'Assise. Le premier document placé dans les Écrits de saint François est habituellement les Admonitions. Et François les commence par: 'Le Seigneur dit à ses disciples: Je suis la voie, la vérité et la vie; personne ne vient au Père sinon par moi. Si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père; et désormais vous le connaîtrez et vous l'avez vu...' Et c'est ainsi que François voit le Fils bien-aimé: la fidèle image du Père qui mènera au Père. Voilà pourquoi François est si proche du Christ. Il est intéressant de remarquer dans ce passage que François met, dans la bouche de Jésus, le verbe *voir* au passé et le verbe

connaître au futur. La contemplation est actuelle et active et la démarche dynamique et pleine de promesse.

Le Christ est présent et agissant. François termine la première Admonition en écrivant: 'Et de cette manière (par l'eucharistie) le Seigneur est toujours avec ses fidèles, comme il le dit lui-même: Voici, je suis avec vous jusqu'à la consommation du siècle.'

Pour François, le Christ est une personne indivisible. Jamais il ne parle des natures humaine et divine.³⁵ Le Seigneur Jésus Christ, Fils bien-aimé du Père, notre frère, est vu par François dans sa liaison divine au Père et à l'Esprit Saint, dans son rôle à l'intérieur de la Trinité, dans sa relation à l'humanité à travers l'Histoire du salut, et dans son rapport au cosmos, mais toujours dans l'unité de sa personne. Il est le Fils incarné du Père, le Seigneur par qui et en qui l'être humain rencontre Dieu, a accès au Père. Il est le lieu de rencontre entre le Père et l'humanité, le point de départ de l'oeuvre de l'Esprit Saint. Il est tout à la fois vrai Dieu, assis à la droite du Père, personne active de la Trinité sainte, et vrai homme né de la Vierge Marie pour faire la volonté du Père, montrer le chemin vers le Père, mourir sur la croix et retourner au Père où il intercède pour l'humanité pécheresse jusqu'à ce qu'il siège au tribunal de la fin des temps.

Le Christ revêt une importance capitale pour François, dans sa foi personnelle et dans la communication de sa foi. Pour en réaliser l'ampleur, quelques chiffres sont nécessaires, même s'il a déjà été dit que les chiffres ne seraient pas utilisés pour faire valoir l'importance d'un titre par rapport à un autre. Les statistiques qui suivent ne relèvent pas d'un comptage serré et ne servent qu'à donner une idée. Il a été mentionné que les Écrits de François rempliraient peut-être une centaine de pages. Or, le nom de

³⁵ Comme c'est le cas chez un de ses contemporains, l'abbé Bernard de Clairvaux. Voir N. NGUYỄN-VAN-KHANH, *Le Christ dans la pensée de saint François ...*, p. 270.

Dieu y a été relevé près de 600 fois d'une façon ou d'une autre. Le Fils y apparaît presque 300 fois, soit plus de la moitié du temps, le Père plus de 100 fois, Dieu, sans distinction des personnes de la Trinité dont il s'agit, plus de 100 fois, la Trinité et l'Esprit Saint environ 40 fois chacun. En termes de pourcentages, et en excluant les expressions qui parlent de Dieu sans autre identification, François désigne le Christ dans 58 % des expressions qui font mention du nom de Dieu, le Père dans 25 %, l'Esprit Saint dans 8 % et la Trinité dans 9 %.

Ainsi, François évoque Jésus Christ, en parle, et y fait appel de façon constante. Si on tient compte du fait que le nom du Fils bien-aimé est présent dans les expressions trinitaires, Jésus Christ apparaît plus de 300 fois dans les 31 Écrits, c'est-à-dire dans le 2/3 des expressions qui mentionnent Dieu, une moyenne de 10 fois par texte.

JÉSUS CHRIST DANS SA RELATION AU PÈRE ET À L'ESPRIT SAINT

Jésus Christ est le Fils bien-aimé du Père. La relation d'amour avec le Père est une relation de personnes vivantes. Il est le vrai Fils du Dieu vivant, l'image parfaite du Père. Il est la vraie sagesse du Père qui accepte librement de faire la volonté du Père et qui ramène l'être humain vers le Père. Il fait la volonté du Père, se confie à lui, s'abandonne à lui, lui témoigne une confiance absolue, même sur la croix. Il est le Fils en qui on doit croire, qui descend du sein du Père à tous les jours. Il est celui qui fait l'œuvre de création du Père, qui, par la volonté du Père, naît dans le ventre de la Vierge très sainte pour le salut de l'humanité, qui fait tout le bien au nom du Père à qui il plaît en tout. Il est celui qui rend toute grâce au Père pour et au nom de l'être humain. Il permet que l'âme fidèle s'unisse à lui-même par l'Esprit Saint. Il prie le Père d'éloigner le calice mais accepte de le boire puisque telle est la volonté de Dieu. Il est la Parole de Dieu qui accepte de venir à l'humanité au nom de Dieu pour montrer le chemin vers le Père. Au

nom du Père il accepte de verser son sang pour le salut de l'humanité. Il est le premier né du Père, envoyé d'en haut par lui. Après avoir offert le sacrifice sur l'autel de la croix, il est monté aux cieux où il est assis à la droite du Père. Il est le vrai adorateur qui adore Dieu en esprit et en vérité. Il opère comme il lui plaît avec le Père et le Saint-Esprit, particulièrement dans le sacrement de l'eucharistie. Il est l'égal du Père et ne peut être vu qu'en esprit, comme le Père et l'Esprit Saint.

À l'image du Père, il est Créateur, Rédempteur et Sauveur. Ainsi entre-t-il dans l'Histoire du salut.

LE CHRIST DANS L'HISTOIRE DU SALUT

Presque toutes les expressions de François nommant le Christ sont en lien avec le Mystère du Salut. Le Christ est l'envoyé du Père pour réaliser l'Histoire du Salut. Ainsi le Fils exerce-t-il la volonté divine dans l'œuvre de Création, de Rédemption et de Salut. Le Fils bien-aimé réalise la création dont le Père est l'auteur. Il est descendu sur terre, au nom du Père, où il a accepté l'ignominie de la croix pour la Rédemption du genre humain. Il reviendra dans la gloire, à la fin des temps, pour apporter le Salut et la vie éternelle à l'humanité repentante.

CHRIST CRÉATEUR

Comme le Père, le Christ est le Créateur et son œuvre de création se perpétue dans le temps. Certes, le Père crée l'être humain à l'image de Fils bien-aimé, mais c'est par son Fils que cette création se réalise. Car, François l'écrit, les créatures sous le ciel servent mieux leur Créateur — le Christ — que l'être humain puisque ce ne sont ni elles ni les démons qui l'ont crucifié. Ainsi François reproche-t-il au pécheur non seulement

d'avoir crucifié son Créateur, mais encore de le crucifier à tous les jours lorsqu'il se délecte dans le vice et le péché. La création n'est pas un acte singulier d'origine, un épisode dans l'histoire, mais une oeuvre de continuité qui n'est pas achevée. François écrit: 'nous ne voyons rien corporellement du Très-Haut lui-même en ce siècle sinon le corps et le sang, les noms et les paroles par quoi nous avons été faits et rachetés.' Le Seigneur dit et opère le bien dans ses serviteurs qui ne doivent ni s'en glorifier ni se glorifier des biens que le Seigneur leur montre. Au contraire, le serviteur est invité à thésauriser dans le ciel le bien que le Seigneur lui montre. Même la maladie doit être accueillie des mains du Créateur dans l'action de grâces puisque le Seigneur veut instruire celui qu'il prédestine à la vie éternelle par ce moyen. François ira jusqu'à chanter la mort corporelle qui est la porte du bonheur éternel pour celui qui a vécu en conformité avec la volonté de son Seigneur. La Création se perpétue dans le temps, au delà de la Rédemption et avec le Salut.

CHRIST RÉDEMPTEUR

Le Christ a été envoyé sur terre par son Père. Il est descendu 'des trônes royaux', a été porté dans le 'ventre très saint' de la bienheureuse et glorieuse Vierge Marie. Le 'très saint enfant bien-aimé nous a été donné, et il est né pour nous en chemin, et a été placé dans une crèche'. Il a vécu pauvre et humble dans un hameau d'Israël. Il a souffert, il est mort et il est ressuscité pour le rachat, la Rédemption de l'humanité pécheresse. Il fait la volonté du Père. Il a vécu d'aumônes avec sa mère et ses disciples, pauvre, humble et étranger dans son propre pays. 'Vrai Dieu et vrai homme', 'il se montra aux saints apôtres dans une vraie chair'. Il est venu non pour être servi mais pour servir. Par son exemple et sa parole il a été, il est, la Voie, la Vérité et la Vie. 'Foulé aux pieds' par l'être humain, un 'pauvre et un étranger' pour ses frères, vivant d'aumônes avec sa mère

et ses disciples, un 'passant pour les fils' de sa mère, 'un ver et non pas un homme, l'opprobre des hommes et l'abjection du peuple', il a tant supporté. Il a vécu sa passion. Bon Pasteur qui pais ses brebis et qui livre son âme pour elles, agneau égorgé, il a été crucifié, il est encore crucifié, par l'être humain pécheur. Il est mort pour racheter ses serviteurs, par son propre sang, le sang de l'alliance. Quelle gloire pour nous d'avoir 'un tel frère et fils, qui a livré son âme pour ses brebis' par la passion de sa croix. Chez François, il n'y a aucun dolorisme. La croix est l'instrument de la Rédemption. Il est ressuscité et 'il monta aux cieux et il est assis à la droite du Père très saint dans les cieux'. Il revient pour être consommé, 'le Christ non plus mortel, mais pour l'éternité vivant et glorifié'. 'Dites parmi les peuples: le Seigneur a régné par le bois'. Et chaque jour, il vient, présence réelle, dans l'eucharistie.

L'EUCARISTIE

Mis à part son amour profond du Seigneur eucharistique et sa foi ferme en l'efficacité salutaire du sacrement, deux raisons expliqueraient l'importance considérable de l'eucharistie chez saint François. Premièrement, elle occupe une place importante au quatrième Concile du Latran qui a lieu en 1215 et qui rend obligatoire la communion au moins une fois l'an, au temps pascal. On communie rarement. Vrai fils de l'Église, François prend à son compte cette préoccupation. François écrit à plusieurs reprises pour demander aux ministres ordonnés de ne pas laisser à l'abandon le corps et le sang précieux et les vases qui les contiennent mais de les traiter avec le respect qui s'impose. Deuxièmement, les hérésies qui se répandent en Italie, particulièrement l'hérésie cathare, nient le statut sacramental de l'eucharistie³⁶. François ne laisse jamais passer une

³⁶ Le catharisme, la version italienne de l'hérésie albigeoise, était une forme de manichéisme – qui voit le principe du mal dans tout ce qui est matière – et de docétisme – qui ne voit qu'une apparence dans l'humanité du Christ, sa souffrance et sa mort –. Mélange de croyances

occasion de souligner le sens sacrificiel de l'eucharistie, signe de l'immense amour du Christ mort sur la croix, et présence réelle de notre Seigneur Jésus Christ, gage d'alliance pour tous les temps. L'eucharistie est acte de Création, de Rédemption et de Salut. Par l'eucharistie pénètre en nous 'la profondeur de notre Créateur'. Car elle est 'ses très saints corps et sang vivants et vrais'. Et elle est promesse de salut pour ceux qui la consomment avec respect.

LE CHRIST SAUVEUR

Le Christ opère le salut qui est encore à venir. Il est promis à 'tous ceux que Dieu a prédestinés à la vie éternelle'. Ce salut se prépare en présence du Christ qui est avec ses fidèles 'jusqu'à la consommation du siècle'. Il donne à François de 'commencer à faire pénitence', il le conduit auprès des lépreux pour que François leur fasse miséricorde, il donna une foi débordante dans les églises, dans les prêtres, il lui donna des frères, il lui révèle et il lui donne la paix. Cette 'Parole du Père' se trouve à toutes les pages de l'Évangile pour instruire et montrer le chemin vers le Père. François se laisse instruire, et instruit, de cette manière: 'Le Seigneur prescrit dans l'évangile:', 'qu'ils se rappellent ce que dit le Seigneur:', 'il mit sa volonté dans la volonté du Père disant:', 'qu'ils fassent entre eux comme dit le Seigneur:' Ces paroles sont particulièrement précieuses, au point que toute parole divine écrite doit être respectée et conservée

invraisemblables, le catharisme 'aboutissait à vider le credo de sa substance et, de façon toute spéciale, à nier l'Église, le sacerdoce et le culte eucharistique.' S.J. PIAT, *Saint François d'Assise – à la découverte du Christ pauvre et crucifié*, p. 48. 'À l'encontre des hérésies sacramentelles d'alors, François établit le dogme de la présence réelle dans des pages d'une précision théologique admirable, où l'Eucharistie est étroitement rattachée à la méditation du Christ, à sa fonction révélatrice du Père, au sacrifice de la Cène et du Calvaire et à l'action de l'*Esprit du Seigneur* dans le Corps mystique.' E. LONGPRÉ, *François d'Assise*, Bibliothèque de spiritualité n. 4, Beauchesne, Paris, 1966, p. 48. Cf R.M. STEWART, notes, pp. 146 et 149.

convenablement. Le Seigneur, par la parole laissée et par l'exemple donné mène au salut. Son évangile est présenté au pape, par François, pour qu'il devienne la Règle de vie des frères mineurs. À partir des exemples de Jésus de Nazareth — François n'utilise jamais cette expression pour désigner le Christ terrestre — les admonitions invitent l'être humain à s'ouvrir et à marcher sur le chemin du salut, sans quoi il risque d'en répondre au tribunal de la fin des temps, 'car il est effroyable de tomber entre les mains du Dieu vivant'. La présence vivante et agissante de notre Seigneur Jésus Christ se manifeste aussi dans l'eucharistie par laquelle le Seigneur, envoyé par le Père, revient parmi les siens à tous les jours, le 'saint pain' qui doit être mangé dignement. Alors que le sacrifice de la croix ouvre à la Rédemption, le sacrifice de l'autel ouvre au Salut. Le Christ, mort et ressuscité 'reviendra dans la gloire de sa majesté' pour dire: 'Venez les bénis de mon Père' et pour juger 'les peuples dans la justice'. L'union de l'âme fidèle au Christ, par l'Esprit Saint, est essentielle pour que les fidèles deviennent 'les époux, les frères et les mères de notre Seigneur Jésus Christ'. Les frères se doivent donc, 'lorsqu'ils voient que cela plaît au Seigneur, d'annoncer la parole de Dieu, pour que (les infidèles) croient en Dieu tout-puissant, Père et Fils et Saint Esprit, Créateur de tout, au Fils Rédempteur et Sauveur' afin qu'ils aient accès au royaume de Dieu.

LE CHRIST À LA DIMENSION DU COSMOS

François rappelle à ses lecteurs que Jésus Christ est la Voie, la Vérité et la Vie. Il l'est puisqu'il est le vrai Fils de Dieu, l'égal du Père. Avant son incarnation, il siégeait sur les 'trônes divins' et depuis il est présent par ses noms sacrés, ses paroles écrites et l'eucharistie de ses 'très saints corps et sang vivants et vrais', le 'saint pain du Christ' et le sang de l'Alliance. Il est notre pain de chaque jour. Il manifeste ainsi sa présence à l'humanité jusqu'à la consommation des siècles. Le ciel exulte en cette présence

eucharistique. Il est le Fils bien-aimé, envoyé d'en haut et présent à la création où les créatures lui rendent hommage. La mère qui l'a porté est la 'Vierge faite église'. Saint Jean-Baptiste n'ose même pas 'toucher la tête sainte de Dieu'. Et les apôtres, le contemplant 'avec les yeux de l'Esprit, croyaient qu'il est Dieu'. Il est 'le bon Pasteur qui pais ses brebis', le Très-Haut qui dit et fait tout bien, qui manifeste ses œuvres et qui prie le Père pour nous. C'est le 'Dieu sur Israël' qui a racheté l'âme de ses serviteurs par son propre sang. C'est l'agneau égorgé digne de recevoir puissance et divinité car il a régné par le bois de la croix. Il est le Très-Haut, Fils du Très-Haut, bénit pour les siècles. Tous les peuples, tous les royaumes de la terre, toutes les patries sont appelés à l'applaudir des mains et à jubiler en cris d'exultation pour leur Dieu, ce grand roi redoutable sur toute la terre. Il est monté 'aux cieux et il est assis à la droite du Père très saint dans les cieux'. Qu'il soit exalté au dessus des cieux et au dessus de toute la terre. C'est 'le premier né du Père' qui sera établi 'plus haut que les rois de la terre'. Il reviendra dans la gloire de sa majesté s'asseoir au Tribunal au jour du jugement. Et il donne aux 'âmes fidèles' la possibilité d'être ses époux, ses frères et ses mères. Il est la vraie lumière, la lumière qui illumine les ténèbres du cœur. Il est la sagesse, la vraie sagesse du Père. Le Fils bénit et glorieux est la Parole du Père pour le salut. Il est celui à qui tout honneur, toute révérence et toute gloire doivent être rendus. Il est le Christ vivant et glorifié 'en qui les anges désirent plonger leur regard'. C'est le Seigneur de l'univers qui exerce une humble présence auprès de ceux qu'il aime. Ainsi ses serviteurs sont-ils invités à suivre les traces de ses pas alors même que le peuple tout entier est appelé à lui rendre louanges, gloire et honneur. François demande: 'Pourquoi ne reconnaissiez-vous pas la vérité et ne croyez-vous pas au Fils de Dieu?'.

LES NOMS DE JÉSUS CHRIST

Les noms que saint François d'Assise donne au Christ émerveillent par la diversité et la quantité. En soi, ils sont une leçon en théologie et donnent un aperçu de la profondeur de relation de François au Seigneur des Seigneurs. Bien plus, ils composent une mélodie, une symphonie spirituelle. Pour lui, Jésus Christ est 'mon premier-né, plus haut que les rois de la terre', 'le très saint enfant bien-aimé (qui) nous a été donné', 'l'époux', 'un ver et non pas un homme', 'un étranger pour mes frères', 'un passant pour les fils de ma mère', 'un opprobre pour mes voisins'. Il est 'l'Agneau de Dieu', 'l'agneau qui a été égorgé', 'celui qui se donne à vous tout entier', 'celui qui nous a rachetés et lavés dans son sang très précieux'. C'est 'le bon Pasteur' qui 'pais (ses) brebis', un 'frère et fils qui a livré son âme pour ses brebis' et qui, pour les sauver 'a supporté la passion de la croix'. Il est 'celui qui a daigné prier pour nous son Père et nous révéler son Nom', 'celui qui nous a rachetés et lavés dans son sang très précieux'. C'est le 'Christ', le 'Christ, Fils du Dieu vivant', 'le Christ non plus mortel, mais pour l'éternité vivant et glorifié'. Il est 'notre Créateur' et 'leur (des créatures) Créateur'. Il est 'Dieu', le 'Dieu vivant', 'Dieu souverain et glorieux', 'Dieu tout-puissant', 'Dieu admirable en ses saints', le 'Dieu d'Israël', 'Dieu sur Israël', 'Dieu qui monta au dessus des cieux', 'vrai Dieu et vrai homme'.

C'est 'le Fils', 'le Fils de Dieu', 'le vrai Fils de Dieu', le 'Fils rédempteur et sauveur', le 'très haut Fils de Dieu', le 'Fils béni et glorieux, qu'il (le Père) nous donna et qui est né pour nous, s'offrit lui-même par son propre sang en sacrifice et en victime sur l'autel de la croix', 'la souveraine sagesse'. 'le Fils de Dieu qui est la vraie sagesse du Père', qui, 'égal au Père, n'est vu par personne autrement que le Père, autrement que l'Esprit Saint', 'son Fils bien-aimé', 'son Fils béni et glorieux', 'son Fils Jésus Christ', 'son Fils très cher, notre Seigneur Jésus Christ', 'ton très saint Fils bien-aimé, Seigneur et Maître', 'le Fils de

'l'homme'. C'est 'Jésus Christ'³⁷, 'la vraie lumière, notre Seigneur Jésus Christ', 'le Seigneur votre Dieu, Jésus Christ', 'le Seigneur Jésus', le 'Seigneur Jésus Christ', 'notre Seigneur Jésus Christ', le 'Seigneur Jésus Christ, Fils du Très-Haut, qui est béni dans les siècles', 'notre Seigneur Jésus Christ, ton Fils bien-aimé, en qui tu t'es complu', 'notre Seigneur Jésus Christ, le Fils du Dieu vivant et tout-puissant', 'notre Seigneur Jésus Christ, qui est la Parole du Père'. Il est 'la Parole (qui du ventre de Marie) reçut la vraie chair de notre humanité et de notre fragilité', 'cette Parole du Père, si digne, si saint et si glorieux', 'notre pain de chaque jour, ton Fils bien-aimé, notre Seigneur Jésus Christ', la 'victime sur l'autel de la croix', 'la voie, la vérité et la vie'.

Dans les cieux, il est 'un époux', un 'frère' et un 'fils'. 'Des trônes royaux il vint dans le ventre de la Vierge; chaque jour il descend du sein du Père ... dans le pain sacré'.

Il se nomme 'le Seigneur', 'notre Seigneur', 'notre souverain Seigneur', 'le Seigneur indulgent', 'le Seigneur (qui) a régné par le bois', le Seigneur 'grand ... et louable hautement, redoutable par dessus tout', 'le Seigneur .. très haut, grand roi redoutable sur toute la terre', 'le Seigneur de l'univers, Dieu et Fils de Dieu (qui) s'humilie'. Il est 'le Seigneur Dieu', 'le Seigneur Dieu tout-puissant', 'le Seigneur Dieu vivant et vrai', 'le Seigneur Dieu d'Israël qui a racheté l'âme de ses serviteurs par son propre sang très saint'. C'est 'le Très-Haut', 'le Très-Haut lui-même (qui) manifestera ses œuvres'.

³⁷ Contrairement à ce que soutient N. NGUYỄN-VAN-KHANH en page 58: «Dans les Écrits de François, les mots Deus et Dominus peuvent se trouver seuls. Mais jamais on ne trouve le seul nom de Jesus, Jesus Christus ou Christus; on a toujours: *Dominus Jesus, Dominus Jesus Christus, Dominus noster Jesus Christus*, ou bien *Dominus Deus*.» À témoin: «Et odio habeamus corpus nostrum cum vitiis et peccatis suis; quia carnaliter vivendo vult diabolus a nobis auferre amorem **Jesu Christi** (seulement) et vitam aeternam et se ipsum cum omnibus perdere in infernum;» (1 Reg 22,5), et «Sponsi sumus, quando Spiritu Sancto coniungitur fidelis anima **Jesu Christo**.» (2 Lfid 51). Textes tirés de *Saint François - Écrits*, pp. 162 et 236.

François ne voit 'rien corporellement du Très-Haut lui-même en ce siècle sinon le corps et le sang, les noms et les paroles par quoi nous avons été faits et rachetés'.

Et François parle de 'l'amour de Jésus Christ', 'l'amour du Seigneur Dieu', des 'aumônes que vous donne le Seigneur', 'la bénédiction de Dieu', 'la bénédiction du Seigneur Dieu', 'un bien que le Seigneur dit et fait', 'les brebis du Seigneur', 'les commandements du Seigneur', 'le très saint corps de notre Seigneur Jésus Christ', 'le corps et le sang de notre Seigneur', 'le corps et le sang très saints de notre Seigneur Jésus Christ et ses saints noms et ses paroles écrites', 'ses très saints corps et sang vivants et vrais', 'la sainte croix de notre Seigneur Jésus Christ', 'l'enseignement et les traces de notre Seigneur Jésus Christ', 'l'évangile de Jésus Christ', 'le saint évangile de notre Seigneur Jésus Christ', il 'rendit sa face comme une pierre très dure', 'la gloire due à son nom', 'l'humilité de Dieu', 'l'humilité et la pauvreté de notre Seigneur Jésus Christ', 'l'image de son Fils bien-aimé', la 'sainte mère de Dieu, Marie, qui es vierge faite église', 'la Nativité du Seigneur', 'le nom de notre Seigneur Jésus Christ', 'ses très saints noms et ses paroles écrites', 'ses noms très sacrés', 'la véritable et sainte obéissance de notre Seigneur Jésus Christ', 'la Parole de Dieu', 'les paroles de Dieu', 'ces paroles susdites et odorantes de notre Seigneur Jésus Christ', 'par les saintes paroles et par le sang de notre Seigneur Jésus Christ', 'les très saintes paroles et oeuvres du Seigneur', 'la parole et les préceptes du Seigneur', 'la passion de ton Fils bien-aimé', 'la pauvreté et l'humilité et le saint évangile de notre Seigneur Jésus Christ'. 'les préceptes et les conseils de notre Seigneur Jésus Christ', 'les prêtres du Très-Haut', 'une récompense du Seigneur', 'la récompense et la digne rémunération' (du Seigneur), 'la Résurrection du Seigneur', 'le sacrement de l'autel', 'le vrai sacrifice du très saint corps et au très saint sang de notre Seigneur Jésus Christ', 'le saint pain du Christ', 'le sang de l'alliance', 'son saint jeûne', la 'table du Seigneur' (qui est, en fait l'aumône reçue à la quête des frères), la 'tête sainte

de Dieu', 'les traces de ton Fils bien-aimé, notre Seigneur Jésus Christ', 'suivre sa trace et sa pauvreté', 'le tribunal de notre Seigneur Jésus Christ', 'la vie et la pauvreté de notre Seigneur Jésus Christ', 'la voix du Fils de Dieu'.

Les prières des Écrits qui s'adressent directement au Christ sont peu nombreuses mais riches et poétiques: 'Nous t'adorons Seigneur Jésus Christ, (ici) et dans toutes tes églises qui sont dans le monde entier, et nous te bénissons, parce que par ta sainte croix tu as racheté le monde.' (Test 5). 'Dieu souverain et glorieux, illumine les ténèbres de mon cœur et donne-moi la foi droite, l'espérance certaine et la charité parfaite, le sens et la connaissance, Seigneur, pour que j'accomplisse ton commandement saint et véridique.' (PCru).

DIEU EST ESPRIT SAINT

L'Esprit Saint donne à François de faire pénitence, l'ouvrant ainsi à la conversion. Alors François, le préférant à l'esprit de domination et de possession qui l'habitait auparavant, 'quitte le siècle'. Et tout au long de sa vie, l'Esprit Saint est présent pour diriger François, le tourner vers Dieu, lui faire découvrir la bonté divine, lui faire écrire sa Règle de vie. Pour François, l'Esprit Saint est véritablement une personne, une personne de la divine Trinité.

Pour François, et selon une croyance courante à l'époque mais plus tard rectifiée, c'est l'Esprit Saint qui reçoit, chez le croyant, le Corps et le Sang du Christ eucharistique³⁸. Le croyant doit donc être ouvert à 'l'Esprit du Seigneur'³⁹ s'il ne veut pas

³⁸ 'On comprend mieux cette affirmation à la lumière de la doctrine, alors assez courante, de Pierre LOMBARD, qui identifiait grâce sanctifiante et Esprit Saint. À l'époque de saint François cette doctrine n'avait pas été condamnée. C'est plus tard seulement que les Bonaventure et les Thomas introduisirent l'éclairante distinction entre grâce créée (qui fait de l'homme un fils

manger sa propre condamnation. L'Esprit Saint habite dans ses fidèles, qui les vivifie (Adm 1,6), qui manifeste ses œuvres à qui 'il lui plaira'. C'est lui 'le Seigneur (qui) dit et opère' (Adm 2,3), le bien dans les fidèles, le 'Dieu (qui) fait ou dit et opère' les bonnes paroles et les bonnes actions et tout bien qui les animent' (1 Reg 17,6). Il fait l'unité entre Dieu et les humains. C'est lui qui éclaire, qui est présent dans la sainte Écriture, qui veut tenir 'la chair mortifiée', c'est-à-dire qui pousse à l'humilité et au détachement de soi. C'est par le Saint-Esprit Paraclet, avec le Fils bien-aimé, que toute grâce est rendue au Père pour tout bien. C'est lui que, par dessus tout, le serviteur de Dieu doit souhaiter posséder et laisser agir. Il purifie, révèle, illumine, conduit, donne la foi et embrase par son feu, permettant de suivre les traces du Fils bien-aimé du Père. Il donne à François 'de dire et d'écrire simplement et purement la Règle et ces paroles' afin que ses disciples les comprennent simplement. (Test 39). Il a les paroles qui sont Esprit et Vie. Il reposera sur ceux qui agissent selon la volonté de Dieu, faisant chez eux 'son habitation et sa demeure'. La Vierge Marie en est l'épouse.

C'est pourquoi les frères doivent 'par-dessus tout désirer avoir l'Esprit du Seigneur et sa sainte opération, le prier toujours d'un cœur pur' (2 Reg 10,8). C'est par lui que les

de Dieu) et grâce incrémentée (qui est précisément le Saint Esprit).' Note 2, DESBONNETS et VORREUX: *Saint François d'Assise — Documents*, 1968, p. 38.

39 Adm 1,12. Lorsque le texte de *François d'Assise — Écrits* fait référence au mot *esprit* autrement que pour désigner les noms propres *Esprit Saint*, *Saint-Esprit*, *Esprit Saint Paraclet*, le mot commence habituellement par une minuscule, même lorsqu'il est évident qu'il s'agit de l'*Esprit Saint*, par exemple: 'l'esprit du Seigneur qui habite ses fidèles' (Adm 1,12). Il devient dès lors extrêmement difficile de toujours cerner correctement la signification que François donnait au mot *esprit* dans une texte spécifique. L'hypothèse suivante a été prise dans ce mémoire: À moins de contre-indication contextuelle — par exemple: '(Satan veut que l'homme) ne tienne pas son esprit et son cœur tournés vers Dieu.' (1 Reg 22,19) —, le mot *esprit* a été interprété comme représentant l'*Esprit Saint* et a été rendu dans le texte avec une majuscule de début.

juifs pouvaient voir au-delà des apparences de la chair que Jésus était le vrai Fils de Dieu et c'est encore lui qui permet aux fidèles de croire que le pain et le vin sont vraiment le corps et le sang très saints de notre Seigneur Jésus Christ (Adm 1,8-9).

L'Esprit Saint est le Seigneur qui donne la souveraine sagesse (Adm 2,6), qui inspire, qui appelle à la vocation (ExhPD 1). Et celui qui répond à l'invitation de la vocation épouse le Saint-Esprit (FVie 1) qui fera chez lui 'son habitation' (1 Lfid 1,6). Grâce à l'union de l'âme fidèle à l'Esprit Saint, nous devenons ainsi les époux du Christ (1 Lfid 1,8). Il révèle à François que sa salutation devra être: 'Que le Seigneur te donne la paix.' (Test 23). Il le conduit parmi les lépreux (Test 2). Il lui donne une grande foi dans les églises (Test 4) et dans les prêtres qui vivent en communion avec la foi de l'Église catholique romaine (Test 6). Grâce à l'Esprit Saint, François peut discerner le Fils de Dieu dans les prêtres et dire: 'je ne vois rien corporellement du très haut Fils de Dieu, sinon son très saint corps et son très saint sang qu'eux-mêmes (les prêtres) reçoivent et qu'eux seuls administrent' (Test 9-10). C'est par l'amour inspiré de l'Esprit que les frères doivent se servir et s'obéir mutuellement (1 Reg 5,14).

François le nomme 'l'Esprit' (Adm 1,9), 'l'Esprit du Seigneur' (Adm 1,12), 'l'Esprit Saint' (Adm 1,7), 'Esprit Saint Paraclet' et 'très saint Esprit Paraclet'⁴⁰. Il le nomme 'Dieu' (1 Reg 17,6), 'le Seigneur' (lui aussi) (Adm 17,1), le 'Très-Haut' (Adm 8,3).

Il parle des 'yeux de l'Esprit' qui permettent de voir Dieu (Adm 1,20), de 'l'Inspiration divine' qui ouvre à la vocation (1 Reg 2,1), de la 'charité de l'Esprit' (1 Reg 5,14), de 'l'Esprit de la divine Écriture' qui vivifie et que les religieux doivent suivre (Adm 7,3-4), du temple de l'Esprit Saint (1 Reg 16,7), de la 'sainte opération de l'Esprit du Seigneur' qui doit être désirée par dessus tout (2 Reg 10,8), des 'paroles de l'Esprit Saint, qui sont

⁴⁰ *Spiritu Sancto Paraclito* (1 Reg 23,5) et *sanctissimo Spiritu Paraclito* (Test 40).

'esprit et vie' (2 LFid 3). Il parle encore de 'l'Esprit de la grâce' qui peut être outragé (L'Ord 18), du 'feu du Saint-Esprit' qui purifie et intérieurement illumine et embrase (L'Ord 51), de 'la grâce et l'illumination de l'Esprit Saint (SalM 6) .

DIEU EST TRINITÉ

Sans confusion, François reconnaît le Père, le Fils, l'Esprit Saint tour à tour comme Dieu, Seigneur, le Très-Haut. Il identifie le Père et le Fils comme Créateur, Rédempteur et Sauveur, conscient que le Fils en tant que Créateur exécute le projet de création du Père et que le Père, en tant que Rédempteur et Sauveur est à l'origine du salut réalisé par Jésus Christ sur la croix. Le Dieu de saint François d'Assise, c'est un Dieu en trois Personnes clairement identifiées et clairement comprises dans leur rôle, dans leur fonction. Ce Dieu Trinité est un Dieu de gratuité qui se manifeste par son oeuvre d'amour dans l'histoire humaine, de la Création à la Rédemption, pour le Salut de tous les êtres humains qu'il aime. C'est un Dieu présent qui, par sa sainte Volonté a créé toutes choses spirituelles et corporelles par son Fils unique, dans l'Esprit Saint.

Dans ses Écrits, François parle de chaque Personne de la Trinité avec une chaleur égale, sans toutefois s'arrêter à chacune de façon comparable. Le type d'écrit y fait. Dans ses Règles et son Testament, François élabore une manière de vivre. Cette forme de vie, c'est l'Évangile. Or, le Christ est au coeur de l'Évangile. Et le Christ fait le lien entre le Père transcendant et immuable, et l'être humain fragile et pauvre. Dans les lettres, François a une préoccupation qui revient continuellement: l'Eucharistie qu'il défend énergiquement. François vit dans une période où l'Église doit se défendre contre les hérésies cathare et béréngarienne qui nient la 'réalité du Corps du Christ sous les

espèces consacrées⁴¹ et où le respect des saintes espèces laisse à désirer. Sa prière est toute tournée vers le Père: c'est la prière du Christ, le Pater qu'il paraphrase, le Cantique de frère Soleil qui est une louange au Dieu Créateur, et les Psaumes des mystères du Seigneur Jésus où il reprend les psaumes d'Israël qui se tournent vers le Père. Fréquence inégale, donc, mais pas de négligence, pas d'oubli. Toutes les personnes de la Trinité sont représentées dans ses Écrits.

Le Dieu de saint François est trinitaire, il est Trinité et Unité. Lorsqu'il parle du Seigneur, François sous-entend souvent la Trinité divine. Par exemple, la *Lettre aux Fidèles I* commence par: 'Au nom du Seigneur'. Par la suite, François a retravaillé cette lettre pour préciser sa pensée⁴². La version étendue, la *Lettre aux Fidèles II*, commence par: 'Au nom du Seigneur, Père et Fils et Esprit Saint'. C'est toujours le Père, le Fils et l'Esprit Saint qui agissent au cœur de la création, de la rédemption et du salut, chacun selon son rôle.

François veut donc que les êtres humains 'croient en Dieu tout-puissant, Père et Fils et Esprit Saint, Créateur de tout' (1 Reg 16,7), en ce Dieu qui est 'Sauveur de tous ceux qui croient et espèrent en lui et qui l'aiment' (1 Reg 23,11). François souhaite que les

⁴¹ P. BRUNETTE, *Essai d'Analyse Symbolique*, p. 102.

⁴² L'hypothèse de K. ESSER voulant que la *Lettre aux fidèles I* soit un résumé de la *Lettre aux fidèles II* ne semble pas résister à un examen approfondi de la question. Pourquoi saint François résumerait-il une de ses lettres, rendant ses conseils plus ambigus? Par contre, il est logique qu'une lettre sommaire qui sème une certaine confusion, ou qui ne communique pas le message prévu selon les attentes de l'auteur soit explicitée. Exemple: Dans la *Lettre aux fidèles I*, François exhorte à la communion au Corps et au Sang du Christ. La même exhortation dans la *Lettre aux fidèles II*, voit l'adverbe *dignement* ajouté. Il est probable que l'exhortation à l'eucharistie de la *Lettre aux fidèles I* ait été suivie sans discernement, ouvrant à l'ajout de la *Lettre aux fidèles II*. L'analyse comparative des autres passages offre un certain nombre d'autres exemples similaires. Voir à cet effet la comparaison des textes de ces deux lettres en annexe. La datation de ces deux lettres par ARMSTRONG et TEMPERINI, dans les années 1980 [R. M. STEWART, "De illis qui faciunt penitentiam, pp. 141-142] ajoute au poids de cette argumentation.

êtres humains désirent 'la crainte divine et la sagesse divine et l'amour divin du Père et du Fils et de l'Esprit Saint' (1 Reg 17,16), qu'ils l'honorent, l'adorent et lui rendent grâces d'un cœur pur, et qu'ils lui fassent une demeure (1 Reg 21,2; 22,26; 22,27).

Les textes portant sur les différentes Personnes de la Trinité ayant déjà été examinées, c'est le Dieu trinitaire de François qui sera abordé ici. Car, son Dieu est trinitaire. Et c'est dans l'extase que François chante le Dieu Trinité.

François chante, magnifie, glorifie et rend grâces au 'Seigneur Dieu tout-puissant, Père et Fils et Esprit Saint' (1 Reg 22,27), 'le Seigneur Dieu tout-puissant, dans la Trinité et l'Unité, Père et Fils et Esprit Saint, Créateur de tout' (1 Reg 21,2), le 'Très-Haut, qui en Trinité parfaite et en simple Unité, vis et règnes et es glorifié, Dieu tout-puissant' (L'Ord 52), le 'très haut et souverain Dieu éternel, Trinité et Unité, Père et Fils et Esprit Saint, Créateur de tout et Sauveur de tous ceux qui croient et espèrent en lui et qui l'aiment, lui qui est sans commencement et sans fin, immuable, invisible, inénarrable, ineffable, incompréhensible, insondable, béni, loué, glorifié, exalté au dessus de tout, sublime, élevé, suave, aimable, délectable, et tout entier par-dessus tout désirable dans les siècles' (1 Reg 23,11). François parle de la 'sainte charité qu'est Dieu' (1 Reg 22,26), 'la crainte divine et la sagesse divine et l'amour divin du Père et du Fils et de l'Esprit Saint' (1 Reg 17,16). Il souhaite que 'quiconque observera cela, qu'il soit comblé au ciel de la bénédiction du Père très haut, et qu'il soit comblé sur la terre de la bénédiction de son Fils bien-aimé avec le très saint Esprit Paraclet' (Test 40). Il parle, écrit et se prononce 'au nom de la souveraine Trinité et la sainte Unité, Père et Fils et Esprit Saint' (L'Ord 1).

François 'prie Dieu, lui qui est tout-puissant, trine et un, de bénir tous ceux qui ...' (1 Reg 24,2). 'Toute louange, toute gloire, toute grâce, tout honneur, toute bénédiction et

tous les biens, François les donnent au 'tout-puissant, très saint, très haut et souverain Dieu, tout bien souverain bien, bien total, toi qui seul es bon' (LH 11). Sa prière est trinitaire : 'Tu es trine et un, Seigneur, Dieu des dieux, tu es le bien, le souverain bien, Seigneur Dieu vivant et vrai. Tu es amour, charité; tu es sagesse, humilité, patience, beauté, mansuétude, sécurité, quiétude, joie, notre espérance et notre allégresse, justice, tempérance, toute notre richesse à suffisance.' (LD 3-4).

DIEU EST DIEU

La personne de Dieu à qui François s'adresse, de qui il parle, est souvent clairement identifiée dans l'appellation de François ou se déduit du contexte. Ainsi, lorsque François parle du 'très haut et souverain Roi, le Père céleste', il est évident qu'il pense à la première personne de la Trinité. Il ne peut y avoir de confusion avec le Fils, l'Esprit Saint ou la Trinité. De même, lorsqu'il dit : 'Le Seigneur dit :', citant immédiatement un passage de l'Évangile, il ne peut être question d'une autre personne que Jésus de Nazareth.

Il existe de nombreux textes cependant, où François ne distingue pas à qui il s'adresse, de qui il parle. C'est Dieu, le Seigneur, le Seigneur Dieu, le Dieu tout-puissant. Lorsqu'elles n'identifient pas la Trinité, ces expressions visent habituellement le Père dans son Mystère ou le Fils de Dieu en tant que Christ qui agit dans l'Histoire du salut. À l'occasion, on y perçoit l'Esprit Saint qui inspire, qui conduit, qui révèle. Dans ces textes, c'est de Dieu qu'il s'agit, mais de quelle personne de la Trinité: là-dessus, il n'y a que spéculation car François peut tout aussi bien parler du Père et/ou du Fils et/ou de l'Esprit Saint, ou encore de la Trinité.

SPÉCIFICITÉ DU DIEU DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Le Dieu de saint François est Père et Fils et Esprit Saint, en Trinité et Unité. Le Dieu de François est parfaitement conforme à la foi catholique romaine. En fait, son Dieu se doit de l'être puisque François se rattache avant tout, et à l'exclusion de tout, à l'Église de Rome qu'il aime et défend avec vigueur. Son Dieu est donc trinitaire et sa vision christocentrique. C'est d'ailleurs le signe vital d'une spiritualité chrétienne équilibrée.⁴³ Il ne peut être différent du Dieu de saint Pierre, saint Augustin, saint Benoît, saint Dominique ou saint Ignace de Loyola. Pourtant, la perception que François en a, et qu'il transmet est à la source d'une spiritualité qu'on peut facilement classer comme franciscaine et éminemment différente de l'expérience spirituelle des autres grands mystiques ou fondateurs d'ordres religieux dans l'Église.

François a découvert un Dieu qui l'aime inconditionnellement, un Dieu personnel et vivant, qui l'aime tellement, lui le pauvre, le petit, le pécheur, qu'il peut à son tour l'aimer de tout son être: 'Considère, oh homme, dans quelle excellence t'a placé le Seigneur Dieu: il t'a créé et formé à l'image de son Fils bien-aimé quant au corps et à sa ressemblance quant à l'esprit' (Adm 5,1). Ce Dieu est mort pour lui: 'Considérons tous, frères, le bon Pasteur qui, pour sauver ses brebis, a supporté la passion de la croix' (Adm 6,1). Et l'amour que François éprouve, qu'il veut remettre, se traduit par la confiance. Une confiance absolue porte François à tout abandonner en fait de biens terrestres et de moyens de domination. François s'abandonne à la paternité de Dieu et à

⁴³ 'La structure théologique fondamentale et tout à fait singulière de la vie chrétienne est constituée par la référence au mystère de Dieu unique dans la trinité des Personnes, Père, Fils et Saint-Esprit. Ce mystère se trouve à l'origine de l'univers et de l'Histoire du salut.' Ch. A. BERNARD, *Traité de théologie spirituelle*, p. 94. Et plus tôt: 'En quoi consiste la vie d'enfant de Dieu? Comment apparaissent à la conscience les rapports interpersonnels entre nous et Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit? ... Concrètement cette vie est une *vie christique*' (italiques par Ch.-A. BERNARD). p. 20.

la fraternité de son Fils. François voit le Fils qui vient faire la volonté du Père, dépouillé, nu comme un ver, et il veut vivre l'évangile. Il est incapable de voir plus pauvre que lui, parce que le Christ a été pauvre parmi les pauvres. Il imite le Christ en tout point., suit les traces de ses pas. François n'imiter pas les apôtres, il marche sur les traces des pas de notre Seigneur Jésus Christ. La transformation est radicale. Du riche fils de marchand, prince de la fête, qui aimait le confort et le luxe, il est devenu la risée de la foule parce que le Christ, image du Père, a été la risée de la foule. Et parce que le Dieu trine est un Dieu de relation, il entre dans l'intimité de Dieu et se met en relation avec son Dieu et avec les frères que Dieu lui envoie. Et jamais il ne se fie à lui-même puisque ce serait faire sa volonté, mais toujours il s'en remet à l'évangile et fait vérifier la fidélité de sa démarche à la foi de l'Église par le pape et, plus tard, par le cardinal protecteur que le pape a donné à ce premier 'cortège des fous de Dieu'. Le Dieu que François aime est un Dieu d'amour tendre qui est tout bien et qui le fait grandir jusqu'à une dimension célest. François ne peut faire autrement qu'accueillir tout comme don de Dieu, que ce soit frère Léon qu'il bénit ou le sarrasin qui a envahi la Terre Sainte, la douce brise du printemps comme la forte bourrasque d'hiver, la vie comme la mort. Tous ils portent signification du Dieu très haut et François les aime parce que son Dieu l'aime.

DIEU DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE — GRILLE D'ANALYSE

Au terme de cet exercice, il convient d'établir une grille qui puisse permettre de comparer la vision qu'a François de son Dieu à celle de la Règle de 1978 de l'Ordre franciscain séculier. Car le but visé, il vaut la peine de le souligner à nouveau, c'est de voir si la Règle de 1978 est fidèle à la tradition franciscaine d'origine. Et la façon de le faire était, d'une part, de comparer le Dieu de la Règle de 1978 au Dieu de François et,

d'autre part, d'examiner le mode de vie, la spiritualité qui découle de la Règle comparativement à ce que François a écrit, dit et fait.

- Similitude de locutions entre la Règle de 1978 et les Écrits de saint François?
- La Dieu de François est perçu comme étant surtout christocentrique et trinitaire.
- Grand respect de Dieu dans les expressions. (Ex.: pas de 'mon doux Jésus')
- Pour François, Dieu est le Seigneur, le Seigneur Dieu. Ces noms peuvent entendre le Père, le Fils, l'Esprit Saint ou la Trinité.
- Le Dieu de saint François est Trinité et Unité.
 - Le Christ de la Trinité est en relation d'amour avec le Père et l'Esprit Saint.
 - Il est Créateur, Rédempteur et Sauveur.
- Le Dieu de saint François est Père
 - Il est transcendant et habite une lumière inaccessible.
 - Il est à l'origine de la Création, de la Rédemption et du Salut.
 - Il envoie le Fils pour le salut de l'humanité.
- Le Dieu de saint François est le Fils bien-aimé du Père.
 - Il est Créateur, Rédempteur et Sauveur.
 - Il est fidèle au Père et fait la volonté du Père.
- L'Incarnation se manifeste dans la Nativité, la vie, la passion du Christ. La vie comprend sa naissance de la Vierge Marie, sa pauvreté, ses enseignements,

son exemple. La passion comprend la souffrance subie par le Christ, sa crucifixion, sa mort et même sa résurrection.

- Le Christ vivant manifeste sa présence dans l'eucharistie de chaque jour.
- Le Christ reviendra dans la gloire pour juger les nations.
- Son nom est 'le Seigneur', 'notre Seigneur Jésus Christ'.
- Le Dieu de saint François est Esprit Saint.
 - L'Esprit Saint inspire et révèle.
 - L'Esprit Saint appelle à la vocation.
 - L'Esprit du Seigneur qui désire le bien des fidèles ouvre à l'oeuvre de salut qui consiste à aimer de charité.
- Le Dieu de saint François est un Dieu d'amour indicible qui établit une relation d'intimité avec l'être humain pauvre et pécheur. Ainsi, le fidèle qui comprend un tant soit peu cet amour s'abandonne à Dieu et s'ouvre à ses frères et soeurs.

CHAPITRE 3 — LA SPIRITUALITÉ DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

La grâce que Dieu donne à François le transforme complètement et le renouvelle spirituellement. Dieu rend actif son baptême ouvrant François à une vie nouvelle. Cette grâce transformante, sanctifiante, lui fait découvrir son Dieu, lui donne soif de lui, lui fait désirer un rapport interpersonnel profond. Ce n'est pas une fusion en Dieu où François disparaîtrait, mais l'union avec lui qu'il souhaite. Ainsi, François entre en relation personnelle et intime avec les trois Personnes de la Trinité. Bien plus, il cherche à dépendre totalement de cette relation tout au long de sa vie, ne désirant rien d'autre. Il ne veut que mieux aimer son Dieu, le mieux connaître pour le mieux aimer.

La découverte de l'amour et l'appel de Dieu ont eu un effet incommensurable sur saint François d'Assise, modifiant sa structure interne au point d'en faire un homme nouveau devenu désormais incompréhensible à son entourage immédiat. Ce changement radical, sa conversion, en fait, mène François sur de nouveaux chemins où veulent l'accompagner d'abord un, puis quelques compagnons. Une jeune fille d'Assise, éblouie par son abandon total à Dieu veut l'imiter. Claire d'Assise fonde, avec l'aide et l'encouragement de François la communauté des pauvres Dames. En même temps, des gens appelés à la vie dans le monde découvrent, au contact de François, une dimension spirituelle jamais auparavant soupçonnée. Ils veulent traduire leur vie séculière en vie donnée à Dieu. Et la foule se multiplie pour chanter son Dieu. Les quelques compagnons sont vite devenus une foule innombrable venant de tous les secteurs de la vie humaine.

La communication de la vie divine en François d'Assise se déploie en ces termes: Vivre l'évangile, dans l'amour et la charité, en Église, dans le respect absolu du pape,

des évêques et des autres ministres ordonnés, dans la fraternité, l'ouverture aux pauvres et aux malades, le respect de la création et de tous les êtres vivants, la pauvreté évangélique, l'humilité, l'obéissance, la pénitence, l'acceptation totale de la volonté de Dieu, jusqu'à saluer la maladie et la mort, dans la paix et la joie, bref, suivre la trace des pas de Jésus Christ.

VIVRE L'ÉVANGILE ...

L'admiration de François pour le Christ Jésus n'a pas de bornes. Le Fils de Dieu s'est fait chair dans le ventre de la Vierge Marie, a choisi de naître dans une crèche, a vécu en très grande pauvreté parmi les siens qui ne l'ont pas reconnu, a souffert sa passion, a été crucifié et est mort dans la confiance en son Père qui ne pouvait pas le laisser connaître la corruption du tombeau, est ressuscité et revient à tous les jours jusqu'à la fin des temps. Cette vie pauvre et humble peut et doit être vécue puisque Dieu est venu la vivre.

Ainsi pense François: 'Retenons donc les paroles, la vie et l'enseignement et le saint évangile de celui qui a daigné prier pour nous son Père et nous manifester son nom en disant: Père, glorifie ton nom et glorifie ton Fils, pour que ton Fils te glorifie.' (1 Reg 22,41). Son désir est issu d'une révélation personnelle: 'Et après que le Seigneur m'eut donné des frères, personne ne me montrait ce que je devais faire, mais le Très-Haut lui-même me révéla que je devais vivre selon la forme du saint évangile.' (Test 14). N'acceptant aucun compromis, il fit approuver par le pape lui-même sa forme de vie qui était essentiellement l'Évangile: 'Et moi je le fis écrire (l'évangile) en peu de mots et simplement, et le seigneur pape me le confirma.' (Test 15). Et c'est sa Règle: 'La Règle et la vie des Frères Mineurs est celle-ci: observer le saint évangile de notre Seigneur

Jésus Christ, en vivant dans l'obéissance, sans rien en propre et dans la chasteté.' (2 Reg 1,1). Cette Règle vaut pour François et ses frères de tous les temps. 'Ceci est la vie de l'évangile de Jésus Christ, que frère François demanda au seigneur pape de lui concéder et confirmer. Et celui-ci la lui concéda et confirma, pour lui et pour ses frères, présents et futurs.' (1 Reg 1,2). Vivre l'évangile, c'est la vie dans l'Esprit: 'vous avez épousé l'Esprit Saint en choisissant de vivre selon la perfection de l'évangile' (FVie 1) écrit-il dans la Règle de sainte Claire pour les pauvres Dames. Ainsi, dès le départ, les ministres doivent dire aux candidats à la communauté des frères mineurs 'la parole du saint évangile' (2 Reg 2,5). Et François exige qu'une demande permanente d'un cardinal protecteur soit faite au pape pour que, soumis à l'Église, 'nous observions la pauvreté et l'humilité et le saint évangile de notre Seigneur Jésus Christ, que nous avons fermement promis.' (2 Reg 12,4). Ainsi se tiennent-ils dans l'obéissance véritable 'quand ils persévéreront dans les commandements du Seigneur, qu'ils ont promis par le saint évangile et leur vie' (1 Reg 5,17), et ils sont bénis du Seigneur. Régulièrement, François commence par: 'Le Seigneur dit dans l'évangile' pour appuyer une exhortation ou un conseil. La préoccupation de vivre l'évangile se répercute jusqu'aux détails dans le comportement: 'Et selon le saint évangile, qu'il leur soit permis de manger de tous les aliments qu'on leur présente.' (2 Reg 3,14).

François ne cherche pas à vivre tel précepte, à assimiler tel conseil, ou à imiter tel comportement de Jésus de Nazareth. Il embrasse tout l'évangile, sans restriction et sans hésitation.

... DANS L'AMOUR ET LA CHARITÉ

François est ébloui par l'amour que Dieu a pour l'humanité. Dieu est amour (LD 4). Son Fils bien-aimé nous est donné chaque jour 'en mémoire et intelligence et révérence de l'amour qu'il a eu pour nous et de ce que pour nous il a dit, fait et supporté' (Pat 6), lui à qui on a rendu le mal pour le bien et la haine pour son amour (Ps 1,3), lui qui 'a appelé ami celui qui le trahissait et s'est offert spontanément à ceux qui le crucifiaient' (1 Reg 22,2). François parle souvent, dans ses Écrits, de 'la sainte charité qu'est Dieu' (1 Reg 22,26). Et c'est ce Dieu d'amour qui 'vous a honorés par-dessus tous à cause de ce ministère' (L'Ord 24).

'Et de même que le Seigneur Dieu vous a honorés par-dessus tous à cause de ce ministère, de même vous aussi aimez-le, révérez-le et honorez-le par dessus tous.' (L'Ord 24). Le serviteur fidèle veut donc aimer Dieu du même amour dont il est aimé. 'Comme ils sont heureux et bénis, ceux qui aiment Dieu et qui font comme le Seigneur lui-même dit dans l'évangile: Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur et de tout ton esprit, et ton prochain comme toi-même' (2 LFid 18). L'aimer, c'est le porter comme une mère 'dans notre coeur et dans notre corps, par amour et par une conscience pure et sincère, et quand nous l'enfantons par de saintes oeuvres qui doivent luire en exemple pour les autres' (2 LFid 53). Aimer, c'est être disponible à l'Esprit du Seigneur qui 'désire la crainte divine et la sagesse divine et l'amour divin du Père et du Fils et de l'Esprit Saint' (1 Reg 17,16).

Les frères se doivent 'de faire, de la meilleure manière possible, servir, aimer, honorer et adorer le Seigneur Dieu d'un coeur pur et d'un esprit pur, ce qu'il demande par-dessus tout' (1 Reg 22,26). 'Et aimons notre prochain comme nous-mêmes. Et si quelqu'un ne veut pas l'aimer comme lui-même, qu'au moins il ne lui cause pas de mal, mais qu'il lui

fasse du bien.' (2 LFid 26-27). L'amour mutuel est le commandement du Seigneur (1 Reg 11,5), 'et que chacun chérisse et nourrisse son frère comme une mère chérit et nourrit son fils dans tout ce dont Dieu lui fera la grâce.' (1 Reg 9,11). 'Et qu'avec assurance chacun manifeste à l'autre sa nécessité, car si une mère nourrit et chérit son fils charnel, avec combien plus d'affection chacun ne doit-il pas chérir et nourrir son frère spirituel?' (2 Reg 6,8). 'Ayons donc la charité et l'humilité; et faisons des aumônes, car l'aumône lave les âmes des souillures des péchés.' (2 LFid 30). 'Et ils doivent prendre garde de se mettre en colère et de se troubler à cause du péché de quiconque, car la colère et le trouble empêchent la charité en eux-mêmes et chez les autres.' (2 Reg 7,3).

'Le Seigneur dit: Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient' (Adm 9,1). Ils doivent supporter la persécution en se rappelant 'qu'ils se sont donnés et qu'ils ont abandonné leurs corps au Seigneur Jésus Christ' (1 Reg 16,10) et que le véritable pauvre en esprit 'se hait lui-même et aime ceux qui le frappent sur la joue' (Adm 14,4). 'Et pour son amour ils doivent s'exposer aux ennemis, tant visibles qu'invisibles, car, dit le Seigneur: «Qui perdra son âme à cause de moi la sauvera pour la vie éternelle.»' (1 Reg 16,11). 'Car notre Seigneur Jésus Christ, dont nous devons suivre les traces, a appelé ami celui qui le trahissait et s'est offert spontanément à ceux qui le crucifiaient. Ils sont donc nos amis, tous ceux qui nous infligent injustement des tribulations et des angoisses, des affronts et des injures, des douleurs et des tourments, le martyre et la mort; nous devons les aimer beaucoup, car par ce qu'ils nous infligent nous avons la vie éternelle.' (1 Reg 22,2-4). Et si un frère a péché contre toi, 'et s'il ne demandait pas miséricorde, toi, demande-lui s'il veut la miséricorde. Et si après cela il péchait mille fois devant tes yeux, aime-le plus que moi pour l'attirer au Seigneur; et aie toujours pitié de tels frères' (LMin 10-11).

Aimer c'est faire la volonté de Dieu, faire la volonté de Dieu, c'est aimer. 'Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel: que nous t'aimions de tout notre coeur en pensant toujours à toi, de toute notre âme en te désirant toujours, de tout notre esprit en dirigeant vers toi toutes nos intentions, en cherchant en tout ton honneur et de toutes nos forces en dépensant toutes nos forces et les sens de notre âme et de notre corps au service de ton amour et de rien d'autre; et que nous aimions nos proches comme nous-mêmes en attirant tous les hommes à ton amour selon nos forces, en nous réjouissant du bien des autres comme du nôtre et en compatissant à leurs maux et en ne faisant aucune offense à personne.' (Pat 5).

La charité de François demeure pratique et pastorale, sans jamais être pointilleuse ou juridique. Lorsqu'il voit les frères mettre leur santé physique à risque, il fait brûler les cilices. Entend-il un frère qui se plaint tout doucement au milieu de la nuit parce qu'il a faim, qu'aussitôt il ordonne à toute la communauté de se lever et de préparer un repas que tous partagent, afin que le plus faible puisse manger sans être humilié ou se sentir coupable.

... EN ÉGLISE

Pour saint François, vivre l'évangile ne peut se faire hors de l'Église. L'Église est l'institution voulue par notre Seigneur Jésus Christ pour le salut de l'humanité. Ainsi, François en vient-il à saluer Marie, la 'vierge faite église' (SalM 1), elle qui est la mère du Rédempteur et Sauveur. En conséquence, François perçoit l'Église comme lieu du salut et lieu de la présence agissante du Christ eucharistique.

'Frère François promet obéissance et révérence au seigneur pape Honorius et à ses successeurs canoniquement élus et à l'Église romaine' (2 Reg 1,2) 'afin que, toujours

soumis et prosternés aux pieds de cette même sainte Église, stables dans la foi catholique, nous observions la pauvreté et l'humilité et le saint évangile de notre Seigneur Jésus Christ, que nous avons fermement promis' (2 Reg 12,4). L'accueil dans l'Ordre doit se faire selon 'la forme et l'institution de la sainte Église' (1 Reg 2,12). À cette fin, les ministres ont le devoir d'examiner soigneusement les candidats 'sur la foi catholique et sur les sacrements de l'Église (2 Reg 2,2). L'office divin doit être fait 'selon l'ordo de la sainte Église romaine' ((2 Reg 3,1). Aucun frère n'a le droit de prêcher contre l'Église (1 Reg 17,1) mais tous doivent se montrer 'toujours fidèles et soumis aux prélates et aux clercs de la sainte mère l'Église' (TestS 5). Dans la communauté, une seule messe par jour est célébrée 'selon la forme de la sainte Église' (L'Ord 30) et le très saint corps du Seigneur doit être placé dans 'un lieu précieux', 'selon le commandement de l'Église (LCus 4). 'Nous sommes tenus d'observer tout cela par-dessus tout, suivant les préceptes du Seigneur et les constitutions de la sainte mère l'Église' écrivait-il aux clercs (LCle 13).

François invite tous les croyants 'dans la sainte Église catholique et apostolique' qui veulent se mettre au service du Seigneur 'de persévérer tous dans la vraie foi et dans la pénitence' (1 Reg 23,7) et d'accorder leur foi 'aux clercs qui mènent une vie droite, selon la forme de l'Église romaine' (Adm 26,1).

L'église, lieu de rencontre avec le Seigneur, est tout aussi importante à François que l'Église institution de Dieu: 'Et le Seigneur me donna une telle foi dans les églises que je priais ainsi simplement et disais: «Nous t'adorons, Seigneur Jésus Christ, (ici) et dans toutes les églises qui sont dans le monde entier...» (Test 4). François, se souvient du temps où 'nous demeurions très volontiers dans les églises' pour prier l'office avec les clercs pendant que les laïcs disaient le *Pater Noster* (Test 18). Il exhortait ses disciples

dans le monde: 'Nous devons aussi visiter fréquemment les églises et vénérer et révéler les clercs, non pas tellement pour eux-mêmes s'ils sont pécheurs, mais à cause de leur office et du ministère du très saint corps et du sang du Christ, qu'ils sacrifient sur l'autel' (2 LFid 33). Le chapitre de la Pentecôte se tenait à l'église Sainte-Marie de la Portioncule à tous les ans (1 Reg 18,2). Pourtant, malgré son amour des églises, il était absolument interdit aux frères d'accepter en don 'églises, pauvres habitations et tout ce qu'on construit pour eux, si cela n'est pas conforme à la sainte pauvreté que nous avons promise dans la Règle' (Test 24).

... DANS LE RESPECT ABSOLU DU PAPE, DES ÉVÈQUES ET DES AUTRES MINISTRES ORDONNÉS

Le respect de François pour l'Église s'étend à ses représentants légitimes auxquels il veut se soumettre, lui et son Ordre. Il promet au pape obéissance et révérence de sa part et de la part de 'quiconque sera le chef de cette religion' (c'est ainsi qu'on identifiait une communauté religieuse au temps de saint François d'Assise). François soumet son projet de Règle, 'la vie de l'évangile de Jésus Christ, '(que je) fis écrire en peu de mots' (Test 15) et qu'il 'demanda au seigneur pape de lui concéder et confirmer' (1 Reg prologue,2). 'De la part de Dieu tout-puissant et du seigneur pape', il prescrit fermement que personne ne modifie la Règle des frères mineurs (1 Reg 24,2). Et, 'suivant la décision du seigneur pape et selon l'évangile' (1 Reg 2,10), un frère ne peut plus changer d'obédience ou de communauté religieuse. Il demande au pape d'assigner à sa communauté un cardinal protecteur qui s'assurera que les frères de tous les temps respectent la Règle.

Le respect de François s'étend aux évêques. Même s'ils en ont l'autorité, les frères ne doivent pas prêcher 'dans l'évêché d'un évêque quand celui-ci le leur aura refusé'

(2 Reg 9,1). Et l'entrée chez les frères mineurs d'un homme marié dont la femme soit consentante ne peut se faire sans 'l'autorisation de l'évêque diocésain' (2 Reg 2,4).

En Église, François ne limite pas sa fidélité au pape et aux évêques: 'Le Seigneur me donna et me donne une telle foi dans les prêtres qui vivent selon la forme de la sainte Église romaine, à cause de leur ordre, que même s'ils me persécutaient, je veux recourir à eux' écrit-il dans son Testament (Test 6). Et même lorsqu'ils sont de mauvais prêtres, 'de pauvres prêtres de ce siècle' écrit-il, François refuse de prêcher dans leurs paroisses contre leur gré. Plutôt, 'ceux-là et tous les autres, je veux les craindre, les aimer et les honorer comme mes seigneurs. Et je ne veux pas considérer en eux le péché, car je discerne en eux le Fils de Dieu et ils sont mes seigneurs. Et je fais cela, parce que dans ce siècle je ne vois rien corporellement du très haut Fils de Dieu, sinon son très saint corps et son sang qu'eux-mêmes reçoivent et qu'eux seuls administrent aux autres' (Test 8-10).

Si François pense ainsi, c'est qu'il voit le Fils de Dieu qui descend chaque jour 'du sein du Père sur l'autel dans les mains du prêtre' (Adm 1,18). 'Que l'homme tout entier craigne, que le monde entier tremble, et que le ciel exulte quand le Christ, Fils du Dieu vivant, est sur l'autel dans la main du prêtre!' (L'Ord 26) écrit-il encore. 'Et quand il est sacrifié par le prêtre sur l'autel et qu'il est porté quelque part, que tous les gens, à genoux, rendent louanges, gloire et honneur au Seigneur Dieu vivant et vrai' (LCus 7). C'est donc une grande faute que de pécher contre un prêtre: 'Car plus grand est le ministère qu'ils ont des très saints corps et sang de notre Seigneur Jésus Christ, qu'eux-mêmes reçoivent et qu'eux seuls administrent aux autres, plus grand est le péché de ceux qui pèchent contre eux que de ceux qui pèchent contre tous les autres hommes de ce monde' (Adm 26,3-4).

Le prêtre est la personne à laquelle il faut confesser 'tous nos péchés' (2 Lfid 22). Les frères doivent se confesser à des prêtres de l'Ordre, ou à défaut, à 'd'autres prêtres de bon jugement et catholiques', sachant qu'ils seront absous (1 Reg 20,2). S'ils ne peuvent 'trouver de prêtre, qu'ils se confessent à leur frère, comme le dit l'apôtre Jacques: «Confessez-vous l'un à l'autre vos péchés»' (1 Reg 20,3), sans négliger de recourir à un prêtre lorsque l'occasion se présentera, 'car le pouvoir de lier et de délier a été concédé aux seuls prêtres' (1 Reg 20,4).

François s'adresse directement à tous les 'prêtres de cette même communauté (qui est la sienne), humbles dans le Christ' (LOrd 2), et à 'tous mes frères prêtres, qui sont et seront et désirent être prêtres du Très-Haut' (LOrd 14). Il leur demande de voir 'votre dignité, frères prêtres, et soyez saints parce qu'il (notre Seigneur Jésus Christ) est saint' (LOrd 23). 'Chaque fois qu'ils voudront célébrer la messe, que, purs et purement, ils fassent avec révérence le vrai sacrifice du très saint corps et du très saint sang de notre Seigneur Jésus Christ, avec une intention sainte et pure, et non pour aucune chose terrestre, ni par crainte ou amour d'aucun homme, comme pour plaire aux hommes' (LOrd 14). En effet, 'comme il doit être saint, juste et digne, celui qui touche de ses mains, reçoit dans son cœur et dans sa bouche et présente aux autres pour être consommé le Christ non plus mortel, mais pour l'éternité vivant et glorifié' (LOrd 22). 'Que toute leur volonté, autant que l'aide la grâce, soit dirigée vers Dieu' (LOrd 15) pour ne plaire qu'à lui seul. Et il les met en garde de fouler 'aux pieds le Fils de Dieu', de profaner 'le sang de l'alliance dans lequel il a été sanctifié' et d'outrager 'l'Esprit de la grâce', péché pire que celui de l'Ancien Testament où celui qui transgressait la loi de Moïse 'mourait sans aucune pitié, par sentence du Seigneur' (LOrd 17-19). Le Seigneur leur dit: 'Je maudirai vos bénédictions.' (LOrd 20). Au contraire, 'de même que le

Seigneur Dieu vous a honorés par-dessus tous à cause de ce ministère, de même vous aussi aimez-le, révérez-le et honorez-le par dessus tous' (L'Ord 24).

François ajoute à la liste de ceux à qui tout respect est dû 'tous les clercs et tous les religieux' qui doivent être tenus 'pour nos seigneurs en ce qui regarde le salut de l'âme et ne vous fait pas dévier de notre religion; et vénérons dans le Seigneur leur Ordre, leur office et leur ministère' (1 Reg 19,3). 'Et qu'ils se montrent toujours fidèles et soumis aux prélat et à tous les clercs de la sainte mère l'Église' (TestS 5). Car 'personne ne peut être sauvé, sinon par les saintes paroles et par le sang de notre Seigneur Jésus Christ, que les clercs disent, annoncent et administrent', 'et eux seuls doivent les administrer et non pas les autres' (2 LFid 34-35). 'Heureux le serviteur qui accorde sa foi aux clercs qui mènent une vie droite, selon la forme de l'Église romaine. Et malheur à ceux qui les méprisent ... car seul le Seigneur lui-même se réserve de les juger' (Adm 26,1-2). François invite les clercs à 's'appliquer à s'humilier en tout, à ne pas se glorifier' (1 Reg 17,5), à 'persévérer tous dans la vraie foi et dans la pénitence' (1 Reg 23,7), à 'confesser leurs péchés aux prêtres de notre religion' (1 Reg 20,1), à faire 'l'office divin selon l'ordo de la sainte Église romaine' (2 Reg 3,1) 'avec dévotion devant Dieu, en s'attachant non à la mélodie de la voix, mais à la consonance de l'esprit, en sorte que la voix concorde avec l'esprit et que l'esprit concorde avec Dieu' (L'Ord 41), qu'ils disent 'les laudes et les prières ... pour les vivants et pour les morts' (1 Reg 3,3-4), 'qu'ils vénèrent par-dessus tout le corps et le sang très saints de notre Seigneur Jésus Christ et ses saints noms et ses paroles écrites, qui sanctifient le corps' (LCus 2). Car 'nous n'avons rien, en effet, et nous ne voyons rien corporellement du Très-Haut lui-même en ce siècle, sinon le corps et le sang, les noms et les paroles, par quoi nous avons été faits et rachetés de la mort à la vie' (LCle 3).

... DANS LA FRATERNITÉ

Le sens fraternel de saint François d'Assise se fonde d'abord dans la reconnaissance de l'amour de ce Dieu qui est Père, de son Fils qui est notre frère et de l'Esprit Saint qui est l'époux de la Vierge Marie et de l'âme fidèle⁴⁴. Il est ensuite tributaire du respect inconditionnel de François pour la volonté manifeste de Dieu qui lui donne des frères à aimer et dont il accepte d'assumer la responsabilité (Test 14). François vit à un moment charnière de l'histoire tiraillée entre la féodalité et le commerce. Dans le monde féodal, les vassaux sont soumis à leur seigneur dans un rapport de force qui tient du rôle social⁴⁵. Dans le monde marchand, les petits sont soumis au pouvoir financier des forts. La tentative de François de recréer une relation humaine horizontale plutôt que pyramidale, la hiérarchie horizontale plutôt que verticale⁴⁶, porte sur la compréhension évangélique que nous sommes tous frères, enfants d'un même père.⁴⁷

⁴⁴ 1 LFid 1,12. '«Rassurant» (sic) traduit *paraclitum*. On retrouve le même passage en 2 LFid 55. Devant l'étrangeté de ce *paraclitum* (qui pourrait être une erreur de lecture pour *praeclarum*), plusieurs manuscrits ont préféré omettre le mot. Autre hypothèse, le texte primitif aurait porté: «Oh! comme il est saint... d'avoir le Paraclet pour époux!» *Saint François d'Assise — Écrits*, p. 223. Cette dernière version a été favorisée ici pour deux raisons: Elle se présente en 1 LFid 1,12 et est reprise plus tard dans 2 LFid 55 écrite environ six ans plus tard. De plus, cette version se rapproche de Ant 1 où la sainte Vierge Marie est l'épouse de l'Esprit Saint (*sponsa Spiritus sancti*) et encore plus d'un fragment de la Règle de sainte Claire (FVie 1) qui dit: 'Puisque par inspiration divine vous vous êtes faites filles et servantes du très haut et souverain Roi, le Père céleste, et que vous avez épousé l'Esprit Saint en choisissant de vivre selon la perfection du saint évangile, (*et Spiritui sancto vos despontastis eligendo vivere secundum perfectionem sancti Evangelii*). Le mot 'paraclet' (*paraclitum*) ne fait pas difficulté chez saint François puisqu'il est utilisé au moins à deux autres occasions: 'et qu'il soit comblé sur la terre de la bénédiction de son Fils bien-aimé avec le très saint Esprit Paraclet et...' (*et in terra repleatur benedictione dilecti Filii sui cum sanctissimo Spiritu Paraclito et...*) (Test 40), et, 'il opère comme il lui plaît avec le Seigneur Dieu le Père et l'Esprit Saint Paraclet dans les siècles' (*operatorum cum Domino Deo Patre et Spiritu Sancto Paraclito in saecula*) (LORD 33).

⁴⁵ La société du Moyen Âge se structure sur la pyramide hiérarchique où la position dans la société et le rôle de chacun est déterminé à la naissance. Le nouveau pouvoir du commerce et des cités, au temps de saint François, commence à effriter le bien fondé de cette base.

⁴⁶ Même dans les monastères, le rôle de chacun, voire sa place dans le chœur, relevait d'un droit de naissance. François se met en porte-à-faux par rapport à cette façon de concevoir les relations humaines. Dans sa fraternité, tous sont frères au même titre, peu importe leur rang social. Aucune cellule n'est réservée, aucune place n'est assignée. Qui plus est, le ministre

En parlant de fraternité dans ses documents, François est à contre-courant de son époque. La curie romaine utilise ce mot pour identifier des regroupements qu'elle condamne. Elle préfère le mot juridique *Ordre* qui est à peu près étranger au langage de François⁴⁸. Ce n'est pas que François ignore le mot *Ordre*, il l'utilise dans son sens canonique. Par exemple, il enjoint aux frères qui ont péché d'avoir recours aux 'prêtres de l'Ordre' (2 Reg 7,2) et écrit une lettre à tout l'Ordre (L'Ord). En préférant les mots *frère* et *fraternité*, François démontre une préoccupation beaucoup plus pastorale que juridique.

Ce sens pastoral s'étend non seulement au groupe restreint des frères qui partagent la vie de saint François mais englobe la communauté des dames de la pauvreté de sainte Claire pour laquelle François écrit une Règle et promet 'par moi-même et par mes frères, un soin affectueux et une sollicitude spéciale' (FVie 2). François accepte aussi la responsabilité des laïcs qui le suivent sans quitter les responsabilités de famille qu'ils ont assumées; il leur prêche le salut et leur a écrit ses lettres aux fidèles (1 LFid et 2 LFid). Son souci universel inclut 'tous ceux qui dans la sainte Église catholique et apostolique veulent servir le Seigneur Dieu, et tous les ordres suivants: prêtres, diacres, sous-diacres, acolytes, exorcistes, lecteurs, portiers et tous les clercs, tous les religieux et toutes les religieuses, tous les convers et tous les enfants, les pauvres et les indigents, les rois et les princes, les travailleurs et les agriculteurs, les serviteurs et les seigneurs, toutes les

n'est pas conçu comme le seigneur qui règne sur le monastère, mais plutôt comme le serviteur de tous ses frères, d'où cette expression de hiérarchie horizontale, basée non pas sur le pouvoir et le rôle social, mais sur le service.

⁴⁷ Eloi LECLERC, *François d'Assise — Le retour à l'évangile*, Desclée De Brouwer, 1981, pp. 11-40.

⁴⁸ *François d'Assise — Écrits*, p. 28.

vierges et celles qui gardent la continence et celles qui sont mariées, les laïcs, hommes et femmes, tous les petits enfants, les adolescents, les jeunes et les vieux, les bien portants et les malades, tous les petits et les grands, et tous les peuples, les races, les tribus et les langues, toutes les nations et tous les hommes, partout sur la terre, qui sont et qui seront' (1 Reg 23,7). François se sent concerné même du salut de tous les chefs des peuples, chrétiens ou non: 'À tous les podestats et consuls, juges et gouverneurs par toute la terre et à tous les autres à qui cette lettre parviendra, frère François, dans le Seigneur Dieu votre serviteur tout petit et méprisable, vous souhaite à tous salut et paix.' (LCh 1). Et que quiconque viendra à lui et ses frères, 'ami ou adversaire, voleur ou brigand, soit reçu avec bienveillance' (1 Reg 7,14). Enfin, il s'ouvre à l'ensemble des êtres de la création qui sont invités à louer et bénir le Seigneur (CSol).

Les frères ne doivent avoir 'aucun pouvoir ni domination, surtout entre eux' (1 Reg 5,9), mais 'qu'ils se lavent les pieds l'un à l'autre' (1 Reg 6,4). Plutôt que de faire ou de dire 'du mal à un autre' (1 Reg 5,13), 'de calomnier et de se quereller en paroles' (1 Reg 11,1), qu'ils cherchent à 'se revoir spirituellement et avec affection, et s'honorer les uns les autres sans murmurer' (1 Reg 7,15) et 'qu'ils se montrent de la même famille les uns envers les autres' (2 Reg 6,7). 'Et quiconque voudra devenir plus grand parmi eux, qu'il soit leur ministre et serviteur' (1 Reg 5,11), devenant 'comme le plus petit' (1 Reg 5,12) et 'par la charité de l'Esprit, qu'ils se servent volontiers et s'obéissent mutuellement' (1 Reg 5,14), car telle est 'la véritable et sainte obéissance de notre Seigneur Jésus Christ' (1 Reg 5,15).

Ce respect absolu doit être donné au frère dans le besoin. 'Heureux le serviteur qui chérirait et respecterait autant son frère lorsqu'il est malade et ne peut rien faire pour lui, que lorsqu'il est bien portant et peut le satisfaire' (Adm 24) et qui ne dirait rien loin de lui

qu'il ne dirait 'lorsqu'il serait avec lui' (Adm 25). Même la sacro-sainte règle de pauvreté, qui interdit 'absolument en aucune circonstance' aux frères de toucher à l'argent, peut être mise de côté lorsque le soin d'un frère malade ou d'un lépreux l'exige (1 Reg 8,3.10). Un frère malade ne doit être quitté sans que quelqu'un ait été désigné pour le servir 'comme ils voudraient eux-mêmes être servis' (1 Reg 10,1). Ainsi, 'qu'avec assurance chacun manifeste à l'autre sa nécessité, afin que l'autre lui trouve et lui administre le nécessaire' (1 Reg 9,10). Bien plus, 'que chacun chérisse et nourrisse son frère comme une mère chérit et nourrit son fils' (1 Reg 9,11) et que celui qui jeûne 'ne juge pas celui qui mange' (1 Reg 9,12).

La charité fraternelle va loin: 'Et que tous les frères (...) prennent garde de se troubler ou de se mettre en colère à cause du péché ou du mal d'autrui ... mais qu'ils aident spirituellement du mieux qu'ils peuvent, celui qui a péché, car ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin du médecin, mais ceux qui se portent mal' (1 Reg 5,7-8), 'qu'ils tiennent bien caché le péché de leur frère' (LMin 15) et qu'ils prient chaque jour 'pour les manquements et la négligence des frères, ... et pour les frères défunts' (1 Reg 3,5-6). 'Et je veux connaître en ceci si tu aimes le Seigneur et moi, son serviteur et le tien: si tu fais en sorte qu'il n'y ait au monde aucun frère qui ait péché autant qu'il aura pu pécher et qui, après avoir vu tes yeux, ne s'en aille jamais sans ta miséricorde, s'il demande miséricorde. Et s'il ne demandait pas miséricorde, toi, demande-lui s'il veut la miséricorde. Et si après cela il péchait mille fois devant tes yeux, aime-le plus que moi pour l'attirer au Seigneur; et aie toujours pitié de tels frères' (LMin 9-11).

En fait, les frères ont à observer le commandement du Seigneur qui dit de s'aimer 'les uns les autres comme je vous ai aimés' (1 Reg 11,5), et ils doivent le faire non pas 'en parole ni de langue, mais en acte et en vérité' (1 Reg 11,6), 'montrant de la mansuétude

'à tous les hommes' (1 Reg 11,9). Car, 'vous êtes tous frères' (1 Reg 22,33). Et qu'ils travaillent 'd'un travail qui relève de l'honnêteté' (Test 20) 'pour l'exemple' vis-à-vis les autres (Test 21), recourant 'à la table du Seigneur en demandant l'aumône de porte en porte' lorsqu'ils ne sont pas payés (Test 22). Et qu'ils saluent ceux qu'ils croisent en disant: 'Que le Seigneur te donne la paix' (Test 23). Et qu'ils soient attentifs et obéissants 'à la voix du Fils de Dieu' (LOrd 5) 'car c'est pour cela qu'ils vous a envoyés dans le monde entier, pour que, par la parole et en acte, vous rendiez témoignage à sa voix et que vous fassiez savoir à tous qu'il n'y a de tout-puissant que lui' (LOrd 9).

... L'OUVERTURE AUX PAUVRES ET AUX MALADES

La fraternité s'étend à tous les êtres vivants, mais surtout aux plus petits pour lesquels le Seigneur a manifesté une grande tendresse. La rencontre avec le lépreux fut une expérience qui changea François, qui le convertit aux voies du Seigneur. Il lave, nourrit, soigne les lépreux pendant longtemps et exige que ses frères en fassent autant. Le soin des lépreux fait partie de l'engagement dans la fraternité primitive.

François qui s'est fait pauvre n'accepte pas de rencontrer plus pauvre que lui. Combien de fois donne-t-il ses vêtements jusqu'à ce que, au nom de l'obéissance, son ministre lui interdise de le faire. Lorsqu'une femme démunie frappe à la porte, il ordonne qu'on lui donne le livre et les ornements de l'autel qu'elle pourra revendre, car il ne veut pas se résoudre à la renvoyer sans rien lui donner. Et lorsque des brigands qui demandent l'aumône aux frères sont chassés pendant l'absence de François, il ordonne qu'on les retrouve, qu'on leur apporte pain et vin, et qu'on les serve avec mille excuses.

... LE RESPECT DE LA CRÉATION ET DE TOUS LES ÉTRES VIVANTS

L'amour de Dieu qui se voit dans la création et la fraternité universelle dans laquelle François s'engage sont les raisons de fond pour lesquelles il témoigne d'un respect illimité pour tout ce qui vit, pour tout ce qui existe dans la création. Ainsi, ses biographes parlent de façon presque légendaire de ses discours aux oiseaux attentifs, de l'apprivoisement du loup de Gubio, des agneaux rachetés à ceux qui les mènent à l'abattoir parce que cet animal est le symbole du Seigneur Jésus Christ. Ils se rappellent du ver de terre ramassé et mis sur le bord de la route pour ne pas être écrasé parce que notre Seigneur s'est fait comme un ver pour notre salut. Il racontent l'épisode où François, assis auprès d'un feu, laisse une brindille devenir flamme et commencer à dévorer sa tunique sans réagir. Et à celui qui cherche à l'éteindre il dit: 'Non, mon très cher frère, ne fais pas de mal à notre frère le feu!' (LP 49). Ils se remémorent la rencontre pacifique avec le sultan qui occupe la Terre Sainte alors que les croisés se heurtent sans succès aux Sarrasins.

Le Cantique de frère Soleil est le témoignage ultime laissé par saint François qui ne dédaigne aucune créature parce que chacune porte à sa façon l'expression de l'amour du Père.

... LA PAUVRETÉ ÉVANGÉLIQUE

Marcher sur les traces du Christ et se libérer des concupiscences de la chair qui rendent l'être humain esclave de lui-même et du démon, telles sont les motivations qui mènent François vers la pauvreté radicale. C'est le sens de la pauvreté qu'il prône pour lui-même et ses frères. Loin de lui le masochisme d'une misère recherchée et vécue pour le simple plaisir. S'il est pauvre, s'il demande à ses frères d'être pauvres, c'est pour

imiter le Christ qui a vécu pauvre avec sa mère et ses disciples. Libres de toute attache, ils deviennent pleinement disponibles pour accueillir la grâce de Dieu et se tourner vers les faibles et les petits dont ils partagent librement le sort.

'La Règle et la vie de ces frères est celle-ci: vivre dans l'obéissance, dans la chasteté et sans rien en propre, et suivre l'enseignement et les traces de notre Seigneur Jésus Christ qui dit: «Si tu veux être parfait, va et vends tout ce que tu as et donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel; et viens, suis-moi.»' (1 Reg 1,1). Car le Seigneur Jésus Christ, 'riche par dessus tout', qui a voulu 'choisir la pauvreté' (2 LFid 5), 'fut un pauvre et un étranger, et il vécut d'aumônes, lui et la bienheureuse Vierge et ses disciples' (1 Reg 9,5). Or, donc, 'moi, frère François, tout petit, je veux suivre la vie et la pauvreté de notre Seigneur Jésus Christ et de sa très sainte mère et persévérer en cela jusqu'à la fin' (DVol 1). 'Et je vous prie, mes dames, et je vous donne le conseil de vivre toujours dans cette très sainte vie et pauvreté' (DVol 2) ajoute-t-il aux intentions des pauvres dames de sainte Claire. – Sainte Claire d'Assise insistera toute sa vie pour que le *privilège* de la sainte pauvreté soit reconnue dans sa Règle de vie jusqu'à ce qu'elle l'obtienne finalement du pape sur son lit de mort après des années de lutte. – 'Telle est la hauteur de la très haute pauvreté qui vous a institués, vous mes frères très chers, héritiers et rois du royaume des cieux, qui vous a faits pauvres en biens, qui vous a élevés en vertus. Qu'elle soit votre part, elle qui conduit dans la terre des vivants' (2 Reg 6,4-5).

Par conséquent, ceux qui acceptent de devenir frères doivent vendre tout et le donner, non à la communauté, mais aux pauvres (1 Reg 2,2), et que 'les frères et leurs ministres (dans la communauté) prennent garde' de s'en mêler (2 Reg 2,7), 'et ils se contentaient d'une seule tunique, rapiécée au dedans et au dehors, avec une ceinture et

des braies' (Test 16). Par la suite, ils ne doivent jamais recevoir d'argent, 'ni par eux-mêmes, ni par personne interposée' (1 Reg 2,6), 'et quand ce sera nécessaire, qu'ils aillent à l'aumône', sans honte (1 Reg 9,3-4), 'comme des pèlerins et des étrangers en ce siècle, servant le Seigneur dans la pauvreté et l'humilité' (2 Reg 6,2), car l'aumône est 'l'héritage et la justice qui sont dus aux pauvres et que nous a acquis notre Seigneur Jésus Christ' (1 Reg 9,8). Et 'quand les frères vont par le monde, qu'ils ne portent rien en route, ni bourse, ni besace, ni pain, ni argent, ni bâton' (1 Reg 9,8). Jamais ils ne doivent s'approprier 'ni maison, ni lieu, ni quoi que ce soit' (2 Reg 6,1). 'Et sachons fermement que rien ne nous appartient, sinon nos vices et nos péchés' (1 Reg 17,7).

Ainsi, 'heureux le serviteur qui rend tous les biens au Seigneur Dieu, car celui qui garde quelque chose pour lui cache en lui-même l'argent du Seigneur son Dieu et ce qu'il pensait avoir lui sera enlevé' (Adm 18,2). Les frères ne doivent pas plus s'approprier les responsabilités que les possessions car 's'ils se troublent plus de la perte de la charge de supérieur que de la perte de l'office de laver les pieds, c'est comme s'ils amassaient un magot au péril de leur âme.' (Adm 4,3). En effet, 'malheur au religieux qui a été élevé par les autres et par sa volonté refuse de descendre.' (Adm 19,3). 'Et heureux celui qui ne garde rien pour lui, rendant à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.' (Adm 11,4). Bien plus, 'tous les biens, rendons-les au Seigneur Dieu très-haut et souverain et reconnaissons que tous les biens sont à lui, rendons-lui grâces pour tout, à lui de qui procèdent tous les biens' (1 Reg 17,17). 'Ne retenez donc pour vous rien de vous, afin que vous reçoiye tout entiers celui qui se donne à vous tout entier' (L'Ord 29).

'Où est pauvreté avec allégresse, là pas de cupidité ni d'avarice' (Adm 27,3). Ceci va loin: Nombreux sont ceux qui prient et se mortifient 'mais pour une seule parole qui leur semble être une injustice envers leurs corps ou pour quelque chose qui leur est enlevé,

les voici aussitôt scandalisés et perturbés. Ceux-là ne sont pas pauvres en esprit, parce que celui qui est vraiment pauvre en esprit se hait lui-même et aime ceux qui le frappent sur la joue' (Adm 14,3-4). Heureux plutôt 'le serviteur de Dieu qui ne se met pas en colère ni ne se trouble pour rien' car il 'mène une vie droite, sans rien en propre' (Adm 11,3).

'Et ils doivent se réjouir quand ils vivent parmi des personnes viles et méprisées, parmi des pauvres et des infirmes et des malades et des lépreux et des mendians le long du chemin' (1 Reg 9,2), car 'le Seigneur s'est fait le refuge des pauvres' (Ps 11,7).

François personnifie 'dame sainte pauvreté' (SalV 2) 'qui confond la cupidité et l'avarice et les soucis de ce siècle' (SalV 11). 'Que les pauvres voient et se réjouissent, cherchez Dieu et votre âme vivra' (Ps 14,5).

... L'HUMILITÉ

L'humilité dans laquelle saint François d'Assise vit avec ses frères est associée au sentiment d'indignité qu'il éprouve, petite créature devant la grandeur de Dieu, et à l'imitation du Fils bien-aimé qui est venu sur cette terre, soumis à la volonté de son Père et à celle des hommes.

Le Christ s'est fait tout petit parmi les siens dans sa vie terrestre et il s'humilie à chaque jour lorsqu'il descend sur l'autel 'sous une humble apparence' du pain eucharistique (Adm 1,16-17). 'Ô admirable profondeur et stupéfiante faveur! Ô humilité sublime! Ô humble sublimité! que le Seigneur de l'univers, Dieu et Fils de Dieu, s'humilie au point de se cacher pour notre salut sous une modique forme de pain! Voyez, frères, l'humilité de Dieu et répandez vos coeurs devant lui; humiliez-vous, vous aussi, pour être

exaltés par lui' (L'Ord 27-28). 'L'Esprit du Seigneur veut que la chair soit mortifiée et méprisée, vile et abjecte' (1 Reg 17,14).

Celui qui a l'Esprit du Seigneur, celui par qui le Seigneur opérerait quelque bien doit donc s'estimer 'plus petit que tous les autres hommes' (Adm 12,3). 'Heureux les pacifiques, car ils seront appelés fils de Dieu. Le serviteur de Dieu ne peut connaître ce qu'il a de patience et d'humilité en lui tant qu'il obtient satisfaction. Mais que vienne le temps où ceux qui devraient lui donner satisfaction lui font le contraire, alors, autant il a de patience et d'humilité, autant en a-t-il et pas plus' (Adm 13,1-2). 'Et heureux le serviteur qui, élevé malgré sa volonté, désire toujours être sous les pieds des autres' (Adm 19,4), et qui est trouvé 'aussi humble parmi ses sujets que s'il était parmi ses seigneurs' (Adm 23,1), et qu'il 'devienne comme le plus petit' (1 Reg 5,12). 'Et que nul ne soit appelé prieur, mais que tous soient d'une manière générale appelés frères mineurs' (1 Reg 6,3). 'Heureux le serviteur qui demeure toujours sous la férule de la correction' (Adm 23,2) car 'où est patience et humilité, là pas de colère ni de trouble' (Adm 27,2). Et qu'on corrige 'humblement et avec affection' celui qui fait fausse route (1 Reg 5,5). 'Et qu'ils ne se disputent ni entre eux ni avec d'autres, mais qu'ils aient soin de répondre humblement en disant: Je suis un serviteur inutile' (1 Reg 11,3). 'Et qu'ils soient modestes, montrant de la mansuétude à tous les hommes' (1 Reg 11,9), qu'ils s'appliquent 'à s'humilier en tout, à ne pas se glorifier' (1 Reg 17,5).

'Et tous ceux qui dans la sainte Église catholique et apostolique veulent servir le Seigneur Dieu, ... humblement nous les supplions,... de persévérer tous dans la vraie foi et dans la pénitence...' (1 Reg 23,7). 'Louez et bénissez mon Seigneur, et rendez-lui grâces et servez-le avec grande humilité' (CSol 14) lui qui est 'amour', 'charité', 'sagesse',

'humilité', 'patience', 'beauté', 'mansuétude', 'sécurité', 'quiétude', 'joie', 'notre espérance et notre allégresse', 'justice', 'tempérance', 'notre richesse à suffisance' (LD 4).

... L'OBÉISSANCE

Chez saint François, l'obéissance est avant tout l'action ou l'attitude du serviteur fidèle à la volonté de Dieu telle qu'elle s'exprime dans l'Évangile, la Règle ou par le supérieur. 'Inclinez l'oreille de votre cœur et obéissez à la voix du Fils de Dieu' (L'Ord 6). Le Fils s'est fait chair pour obéir à la volonté du Père et il revient à chaque jour dans l'eucharistie pour la même raison. 'Et telle est la véritable et sainte obéissance de notre Seigneur Jésus Christ' de ne pas avoir fait ou dit de mal mais d'avoir servi volontiers ses frères (1 Reg 5,15), 'car notre Seigneur Jésus Christ a donné sa vie pour ne pas perdre l'obéissance envers son Père très saint.' (L'Ord 46). Puisqu'il est 'la voie, la vérité et la vie' (Adm 1,6), le serviteur de Dieu doit faire comme lui. 'Quand ils persévéreront dans les commandements du Seigneur, qu'ils ont promis par le saint évangile et leur vie, qu'ils sachent qu'ils se tiennent dans l'obéissance véritable et qu'ils soient bénis du Seigneur' (1 Reg 5,17). Celui qui s'approprie sa volonté est comparé à Adam qui n'y a pas été fidèle. 'Il pouvait manger de tout arbre du Paradis, puisque, tant qu'il n'était pas allé à l'encontre de l'obéissance, il n'avait pas péché' (Adm 2,1-2). Or, 'toutes les créatures qui sont sous le ciel, chacune à sa façon, servent leur Créateur, le connaissent et lui obéissent mieux que toi' (Adm 5,2). Donc, 'nous ne devons pas être sages et prudents selon la chair, mais nous devons plutôt être simples, humbles et purs' (2 LFid 45) parce que: 'il est doux de faire le péché et il est amer de servir Dieu' (2 LFid 69). Que faut-il pour se maintenir dans l'obéissance, tant pour les frères et soeurs de la pénitence que pour les frères mineurs? 'Nous devons observer les préceptes et les conseils de notre Seigneur Jésus Christ. Nous devons aussi renoncer à nous-mêmes et mettre nos corps

sous le joug de la servitude et de la sainte obéissance, comme chacun l'a promis au Seigneur. Et qu'aucun homme ne soit tenu, en vertu de l'obéissance, d'obéir à quelqu'un là où un délit ou un péché est commis' (2 LFid 39-41).

L'obéissance qui est fondée sur l'amour, puisque François parle facilement de 'l'obéissance de charité' (Adm 3,6), comprend la conformité à la volonté du supérieur mais pas une soumission aveugle. 'Il abandonne tout ce qu'il possède et perd son corps, l'homme qui s'offre lui-même tout entier à l'obéissance dans les mains de son supérieur. Et quoi qu'il fasse et dise dont il sait que ce n'est pas contre la volonté de ce supérieur – pourvu que ce qu'il fait soit bon –, c'est de l'obéissance véritable. Et si parfois le sujet voyait des choses meilleures et plus utiles à son âme que celles que le supérieur lui ordonne, qu'il sacrifie volontiers les siennes à Dieu et qu'il s'applique à accomplir en actes celles du supérieur. Car telle est l'obéissance de charité, parce qu'elle satisfait à Dieu et au prochain. Mais si le supérieur ordonnait au sujet quelque chose contre son âme, quoiqu'il ne lui obéisse pas, pourtant qu'il ne le quitte pas. Et si, à cause de cela, il supportait la persécution de quelques-uns, qu'il les aime davantage à cause de Dieu. Car celui qui supporte la persécution plutôt que de vouloir être séparé de ses frères demeure vraiment dans l'obéissance parfaite, parce qu'il livre son âme pour ses frères.' (Adm 3,3-8). 'Et que tous mes autres frères bénis leur obéissent (aux ministres) soigneusement en ce qui regarde le salut de l'âme et qui n'est pas contraire à notre vie' (1 Reg 4,3). Mais, 'si l'un des ministres prescrivait à l'un des frères quelque chose de contraire à notre vie ou à son âme, que celui-ci ne soit pas tenu de lui obéir, car il n'y a pas d'obéissance là où un délit ou un péché est commis' (1 Reg 5,2).

François promet obéissance au pape et à ses successeurs alors que les frères doivent obéir à François et à ses successeurs (1 Reg prologue), et que les frères qui

s'engagent dans la vie fraternelle promettent 'de toujours observer cette vie et cette Règle' (2 Reg 2,11). Et lorsqu'il démissionne en faveur d'un autre, François écrit: 'Je veux fermement obéir au ministre général de cette fraternité et au gardien qu'il lui aura plu de me donner. Et je veux être tellement pris entre ses mains que je ne puisse aller ou agir au-delà de son obédience et de sa volonté, parce qu'il est mon seigneur' (Test 27-28). La Règle est de 'vivre dans l'obéissance, dans la chasteté et sans rien en propre' (1 Reg 1,1). Et il veut qu'un cardinal protecteur soit nommé par le pape pour s'assurer que les frères vivront toujours dans l'obéissance à l'Église 'afin que, toujours soumis et prosternés aux pieds de cette même sainte Église, stables dans la foi catholique, nous observions la pauvreté et l'humilité et le saint évangile de notre Seigneur Jésus Christ, que nous avons fermement promis' (2 Reg 12,3-4).

L'obéissance implique le renoncement. 'Préservons-nous de la sagesse de ce monde et de la prudence de la chair' parce que 'l'esprit de la chair' s'applique à parler 'mais peu à l'action' (1 Reg 17,10-11), 'et ayons en haine notre corps avec ses vices et ses péchés, parce qu'en vivant charnellement le diable veut nous enlever l'amour de Jésus Christ et la vie éternelle et se perdre lui-même en enfer avec tous' (1 Reg 22,5).

La conformité à la volonté de Dieu laisse place à l'initiative. À frère Léon, fidèle serviteur du Seigneur et un disciple de la première heure, François écrit de sa propre main: 'De quelque manière qu'il te semble meilleur de plaire au Seigneur Dieu et de suivre sa trace et sa pauvreté, faites-le⁴⁹ avec la bénédiction du Seigneur Dieu et mon obédience.' (LLéon 3). Voilà une des caractéristiques de la spiritualité franciscaine de tous les temps, qui explique la diversité dans l'expression du charisme.

⁴⁹ « *faciatis* ». Puisque c'est François lui-même qui écrit cette lettre, qui contient plusieurs fautes de grammaire et d'orthographe, ou bien François voulait dire: « fais-le » (= *facis*) en continuant à parler directement à frère Léon, ou bien il disait: « faites-le » à Léon et à ceux qui se réfèrent à Léon.

'Et fais cela par obéissance véritable au Seigneur Dieu et à moi, car je sais fermement que telle est l'obéissance véritable' (LMin 4).

... LA PÉNITENCE

Lorsque saint François fait référence à sa vocation, il parle en termes de pénitence. 'Le Seigneur me donna ainsi à moi, frère François, de commencer à faire pénitence: lorsque j'étais dans les péchés, il me semblait extrêmement amer de voir des lépreux. Et le Seigneur lui-même me conduisit parmi eux et je leur fis miséricorde. Et en m'en allant de chez eux, ce qui me semblait amer fut changé pour moi en douceur de l'âme et du corps; et après cela, je ne restai que peu de temps et je sortis du siècle.' (Test 1-3).

L'être humain est faible et tend vers les désirs matériels et corporels. Se rapprocher du Seigneur exige la maîtrise des sens. 'Heureux, dès lors, le serviteur qui tiendra toujours captif cet ennemi (le corps) livré en son pouvoir et se gardera sagement de lui' (Adm 10,3). Aux frères qui en ont l'autorité, François rappelle leur devoir: 'Et dans toute prédication que vous faites, rappelez au peuple la pénitence et que nul ne peut être sauvé, sinon celui qui reçoit le corps et le sang très saints du Seigneur.' (LCus 6)

La réconciliation commence par le sacrement de pénitence. 'C'est un serviteur fidèle et avisé, celui qui, dans toutes ses offenses, ne tarde pas à se punir intérieurement par la contrition et extérieurement par la confession et la satisfaction en actes.' (Adm 23,3). François commence lui-même, confessant tous ses péchés 'au Seigneur Dieu, Père et Fils et Esprit Saint, à la bienheureuse Marie perpétuellement vierge et à tous les saints au ciel et sur la terre, à frère ..., ministre de notre religion, ... et à tous mes frères bénis' (LOrd 38). 'Si l'un des frères, à l'instigation de l'ennemi, péchait mortellement, qu'il soit tenu par obéissance de recourir à son gardien. Et que nul des frères qui sauraient qu'il a

péché ne lui en fasse honte ni ne le critique, mais qu'ils tiennent bien caché le péché de leur frère, car ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin du médecin mais ceux qui se portent mal' (LMin 13-14). Le sacrement s'applique aux clercs et aux laïcs de la fraternité qui doivent se confesser aux prêtres de l'Ordre ou, à défaut, à d'autres prêtres 'de bon jugement et catholiques' (1 Reg 20,1-2). Le sacrement s'applique tout autant pour le péché vénial qui doit être confessé à un prêtre qui ne lui imposera pas 'une autre pénitence que celle-ci: Va et ne pèche plus' (LMin 18-20). Et pour les femmes: 'Que les prêtres parlent honnêtement avec elles en leur donnant la pénitence ou quelque autre conseil spirituel. Et ... une fois que le conseil spirituel lui a été donné, qu'elle fasse pénitence où elle voudra.' (1 Reg 12,3-4).

Les fautes graves sont rejetées radicalement. Le frère qui a de l'argent, sauf pour le soin des malades, doit être tenu 'pour un faux frère et un apostat et un voleur' (1 Reg 8,7). 'Si quelqu'un s'écartait de la foi et de la vie catholiques dans ses propos ou dans les faits et s'il ne s'amendait pas, qu'on le chasse complètement de notre fraternité.' (1 Reg 19,2). Le frère qui aurait des relations sexuelles doit être dépouillé de l'habit des frères et chassé. 'Et après cela, qu'il fasse pénitence' (1 Reg 13,2).

Une fois 'contrits et confessés' que les frères 'reçoivent le corps et le sang de notre Seigneur Jésus Christ avec grande humilité et vénération' (1 Reg 20,5). 'Faites pénitence, faites de dignes fruits de pénitence, car nous mourrons bientôt', 'donnez et il vous sera donné', 'remettez et il vous sera remis' sans quoi le Seigneur 'ne vous remettra pas vos péchés' (1 Reg 21,3-6), 'et aimons notre prochain comme nous-mêmes' (2 LFid 26). 'Heureux ceux qui meurent dans la pénitence, car ils seront dans le royaume des cieux. Malheur à ceux qui ne meurent pas dans la pénitence, car ils seront fils du

diable dont ils font les oeuvres, et ils iront au feu éternel. Prenez garde et abstenez-vous de tout mal, et persévérez jusqu'à la fin dans le bien.' (1 Reg 21,7-9).

... L'ACCEPTATION TOTALE DE LA VOLONTÉ DE DIEU

François s'abandonne totalement à la volonté de Dieu. Tout son être est tourné vers la recherche de cette volonté pour qu'il puisse l'accomplir pleinement. Son seul et unique point de référence, c'est la volonté de Dieu. Les premiers frères sont accueillis parce que c'est la volonté de Dieu qu'il ait des frères. C'est l'évangile qui leur donne le sens de leur vocation. La Règle est présentée au pape afin qu'il confirme que telle est la volonté de Dieu. Lorsqu'il se demande s'il doit se retirer pour prier ou aller de par le monde, François vérifie auprès de ses proches qui lui signifient que Dieu veut qu'il soit présent aux êtres humains. François est tout accueil à tout ce qui se présente parce qu'il y voit le doigt du Dieu qui l'aime.

... JUSQU'À SALUER LA MALADIE ET LA MORT

La spiritualité d'une personne se vérifie dans les épreuves ultimes de la vie. À la fin de sa vie, François qui se trouve à bout de forces, malade et souffrant, presqu'aveugle après qu'on lui eut cautérisé les tempes pour guérir une maladie des yeux, loin de se révolter et de se décourager, compose le Cantique de frère Soleil qui chante le Dieu de la création en ces termes: 'Très haut, tout-puissant, bon Seigneur, à toi sont les louanges, la gloire, l'honneur et toute bénédiction. À toi seul, Très-Haut, ils conviennent, et nul homme n'est digne de te nommer. Loué sois-tu, mon Seigneur' pour frère soleil, soeurs lune et les étoiles, frère vent, l'eau, le feu, 'soeur notre mère la terre', 'ceux qui

pardonnen pour toi et supportent maladies et tribulations', 'soeur notre mort corporelle', 'et rendez-lui grâces et servez-le avec grande humilité' (CSol 1-14).

À l'approche de sa mort, François ajoute ce couplet au Cantique de frère soleil: 'Loué sois-tu, mon Seigneur, pour soeur notre mort corporelle, à qui nul homme ne peut échapper. Malheur à ceux qui mourront dans les péchés mortels, heureux ceux qu'elle trouvera dans tes très saintes volontés, car la seconde mort ne leur fera pas mal.' (CSol 12-13). Au moment de mourir, il se fait lire le texte de la dernière Cène selon l'évangéliste Jean, rompt et partage le pain avec ses proches, se fait coucher nu sur le sol nu et s'abandonne au Seigneur dans la paix et la joie.

... DANS LA PAIX ET LA JOIE

Dire que François s'abandonne au Seigneur dans la paix et la joie n'est pas un euphémisme. S'il est un thème qui s'identifie universellement à la spiritualité franciscaine, c'est bien la paix et la joie. Ce thème n'a pas été découvert durant la longue histoire de la tradition franciscaine. Il fait partie, dès le départ et dans toute sa richesse, de l'esprit et de l'enseignement de François. Le sens qui leur est donné, dès l'origine, est typique.

François vit dans un âge qui glorifie la guerre. La guerre, endémique, empêche la paix sociale de s'établir. Les villes d'Italie se livrent bataille, l'empereur et le pape mettent leurs armées en choc, les croisés et les infidèles se disputent la Terre Sainte jusqu'à épuisement des hommes et du matériel. François qui a connu la guerre contre Pérouse et qui a passé un an comme prisonnier de guerre connaît la grisaille de la bataille. Chevalier, n'était-il pas rendu à Spolète, en chemin pour se joindre à l'armée du pape, lorsque le Seigneur l'interpelle, le ramène à Assise et lui donne la responsabilité de

rebâtir son Église? Pour François, la valeur d'une paix véritable prend tout son sens dans ce contexte.

Chez François, la paix trouve son assise en Jésus Christ, ou plus spécifiquement, dans l'eucharistie, ces très saints corps et sang 'en qui ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre a été pacifié et réconcilié avec Dieu tout-puissant' (L'Ord 13). Dès lors, 'heureux les pacifiques, car ils seront appelés fils de Dieu' (Adm 15,1). Mais qu'entend-il par 'pacifiques'? 'Ils sont vraiment pacifiques, ceux qui, en tout ce qu'ils souffrent dans ce siècle, à cause de l'amour de notre Seigneur Jésus Christ, conservent la paix dans l'esprit et le corps.' (Adm 15,2). 'Je conseille, j'avertis et j'exalte mes frères dans le Seigneur Jésus Christ: quand ils vont par le monde, qu'ils ne se disputent pas, qu'ils ne se querellent pas en paroles et qu'ils ne jugent pas les autres; mais qu'ils soient doux, pacifiques et modestes, aimables et humbles, parlant honnêtement à tous, comme il convient' (2 Reg 3,10-11). 'Comme salutation, le Seigneur me révéla que nous devions dire: Que le Seigneur te donne la paix' (Test 23). 'Et en quelque maison qu'ils entrent (les frères), qu'ils disent d'abord: Paix à cette maison' (1 Reg 14,2). Il la souhaite, lui-même à tous en plénitude. Aux frères: 'Frère Léon, salut et paix de ton frère François' (LLéon 1). 'À tous les chrétiens religieux, clercs et laïcs, hommes et femmes, tous ceux qui habitent dans le monde entier, frère François, leur serviteur et leur sujet, hommage avec révérence, vraie paix du ciel et charité sincère dans le Seigneur' (2 LFid 1), de même qu'à 'tous les podestats et consuls, juges et gouverneurs par toute la terre et à tous les autres' (L'Che 1). Même sa formule de bénédiction résonne de la paix: 'Que le Seigneur te bénisse et te garde; qu'il te montre sa Face et qu'il te fasse miséricorde. Qu'il tourne son Visage vers toi et te donne la paix.' (BLéon 1-2).

Les frères ne doivent, en aucune circonstance, être la cause de quelque dispute que ce soit. 'Qu'ils ne résistent pas au méchant, mais si quelqu'un les frappe sur une joue, qu'ils présentent aussi l'autre. Et si quelqu'un leur enlève leur manteau, qu'ils ne défendent même pas leur tunique. À quiconque leur demande, qu'ils donnent; et si quelqu'un leur enlève ce qui est à eux, qu'ils ne le réclament pas.' (1 Reg 14,4-6). Bien plus, 'heureux ceux qui' pardonnent par amour pour le Seigneur et qui supporteront 'maladies et tribulations ... en paix, car par toi, Très-Haut, ils seront couronnés.' (CSol 11). Chez les infidèles, il y a deux manières de se comporter. Ou bien s'identifier clairement et prêcher Jésus Christ, ou bien 'ne faire ni disputes ni querelles, mais d'être soumis à toute créature humaine à cause de Dieu et de confesser qu'ils sont chrétiens' (1 Reg 16,6).

C'est dans la joie que le vrai frère doit agir. François a constaté que la tristesse et l'inquiétude sont anti-évangéliques et qu'elles détruisent. Dieu est joie (LD 4). Aussi insiste-t-il sur la joie. 'Heureux le religieux qui n'a de plaisir et d'allégresse que dans les très saintes paroles et œuvres du Seigneur et qui, par elles, conduit les hommes à l'amour de Dieu avec joie et allégresse' (Adm 20,1-2). 'Et qu'ils prennent garde de se montrer extérieurement tristes et de sombres hypocrites, mais qu'ils se montrent joyeux dans le Seigneur, gais et agréables comme il convient' (1 Reg 7,16).

S'ils doivent être dans la joie, c'est parce que Dieu aime l'être humain. 'Que l'homme tout entier craigne, que le monde entier tremble, et que le ciel exulte quand le Christ, Fils du Dieu vivant, est sur l'autel dans la main du prêtre!' (LOrd 26).

François utilise la beauté des psaumes pour exprimer sa joie, la chanter, la crier. 'Tous les peuples, applaudissez des mains, jubilez pour Dieu en cris d'exultation car le Seigneur est très haut, grand roi redoutable sur toute la terre. Car le très saint Père du

ciel, notre roi avant les siècles, a envoyé d'en haut son Fils bien-aimé et il a opéré le salut au milieu de la terre. Que les cieux se réjouissent et que la terre exalte, que s'agitent la mer et sa plénitude, se réjouiront les champs et tout ce qui est en eux.' (Ps 7,1-4). 'Qu'exultent et se réjouissent en toi tous ceux qui te cherchent, et qu'ils disent toujours: Grand est le Seigneur!' (Ps 8,5). 'Voici le jour que fit le Seigneur, exultons et réjouissons-nous en lui' (Ps 15,5) car le très saint enfant bien-aimé nous a été donné, et il est né pour nous' (Ps 15,5). 'Jubilez pour le Seigneur, terre entière, dites un psaume à son nom, rendez gloire à sa louange.' (Ps 10,1). François fait parler le Fils bien-aimé qui s'adresse au Père. 'Je criai vers lui de toute ma bouche et ma langue exulta.' (Ps 11,5). 'Mon coeur exultera en ton salut, je chanterai pour le Seigneur qui m'a fait du bien et je chanterai un psaume au nom du Seigneur très haut.' (Ps 13,6).

Cependant, la joie à laquelle François invite est unique. Dans *la Joie parfaite*, François l'explique clairement à frère Léon. 'Écris, dit-il, quelle est la vraie joie.' Ce n'est pas 'que tous les maîtres de Paris sont venus à l'Ordre', ni 'tous les prélats d'outremorts, archevêques et évêques', ni même, le roi de France et le roi d'Angleterre', ni que 'mes frères sont allés chez les infidèles et les ont tous convertis à la foi', ni que 'je guéris les malades et fais beaucoup de miracles: je te dis qu'en tout cela n'est pas la vraie joie.' 'Mais quelle est la vraie joie? Je reviens de Pérouse et par une nuit profonde je viens ici, et c'est un temps d'hiver, boueux et froid au point que des glaçons se forment aux extrémités de ma tunique et me frappent toujours les jambes, et du sang jaillit de ces blessures. Et tout en boue et froid et glace, je viens à la porte et, après que j'ai longtemps frappé et appelé, un frère vient et demande: Qui est-ce? Moi je réponds: Frère François. Et lui dit: Va-t-en; ce n'est pas une heure décente pour circuler; tu n'entreras pas. Et à celui qui insiste il répondrait à nouveau; Va-t-en; tu n'es qu'un simple et un ignare; en tout cas, tu ne viens pas chez nous; nous sommes tant et tels que nous

n'avons pas besoin de toi. Et moi je me tiens à nouveau debout devant la porte et je dis: Par amour de Dieu, recueillez-moi cette nuit. Et lui répondrait: Je ne le ferai pas. Va au lieu des Crucigères — hôpital pour lépreux près d'Assise tenu par l'Ordre hospitalier des Croisiers — et demande là-bas. Je te dis que si je garde patience et ne suis pas ébranlé, qu'en cela est la vraie joie et la vraie vertu et le salut de l'âme.' 'De même, si tu étais plus beau et plus riche que tous et même si tu faisais des merveilles au point de mettre en fuite les démons, tout cela t'est contraire et cela ne t'appartient en rien et de rien de cela tu ne peux te glorifier; mais voici de quoi nous pouvons nous glorifier: de nos infirmités et de porter chaque jour la sainte croix de notre Seigneur Jésus Christ.' (Adm 5,7-8).

Ainsi, 'heureux êtes-vous lorsque les hommes vous haïront et vous maudiront et vous persécuteront et vous exclueront et vous insulteront, et rejettentront votre nom comme mauvais, et lorsqu'ils diront en mentant toute sorte de mal contre vous à cause de moi. Réjouissez-vous en ce jour et exultez, parce que votre récompense est abondante dans les cieux.' (1 Reg 16,15-16). 'Et nous devons plutôt nous réjouir quand nous tombons dans diverses tentations et quand nous supportons toute sorte d'angoisses ou de tribulations de l'âme ou du corps, en ce monde pour la vie éternelle' (1 Reg 17,8).

... BREF, SUIVRE LA TRACE DES PAS DE JÉSUS CHRIST.

Tout le comportement de François vise une seule chose: suivre le Christ en tout. 'Considérons tous, frères, le bon Pasteur qui, pour sauver ses brebis, a supporté la passion de la croix. Les brebis du Seigneur l'ont suivi dans la tribulation et la persécution, la honte et la faim, dans l'infirmité et la tentation et tout le reste; et de cela, elles reçurent du Seigneur la vie éternelle. Alors c'est grande honte pour nous, serviteurs

de Dieu: les saints ont agi et nous, en racontant leurs oeuvres, nous voulons en recevoir gloire et honneur.' (Adm 6,1-3).

François insiste sur la parole du Christ: '«Si tu veux être parfait, va et vends tout ce que tu as et donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel; et viens, suis-moi.» Et: «Si quelqu'un veut venir derrière moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive.»' (1 Reg 1,2-3). Or donc, 'que tous les frères s'appliquent à suivre l'humilité et la pauvreté de notre Seigneur Jésus Christ' (1 Reg 9,1), 'car notre Seigneur Jésus Christ, dont nous devons suivre les traces, a appelé ami celui qui le trahissait et s'est offert spontanément à ceux qui le crucifiaient' (1 Reg 22,2). Il nous a laissé un exemple pour que nous 'suivions ses traces' (2 LFid 13).

Enfin, toute la spiritualité, le sens de la vie de saint François se résume et s'explique dans cette prière trinitaire: 'Dieu tout-puissant, éternel, juste et miséricordieux, donne-nous, à nous misérables, à cause de toi-même, de faire ce que nous savons que tu veux, et de toujours vouloir ce qui te plaît, afin qu'intérieurement purifiés, intérieurement illuminés et embrasés du feu du Saint-Esprit, nous puissions suivre les traces de ton Fils bien-aimé, notre Seigneur Jésus Christ et par ta seule grâce parvenir jusqu'à toi, Très-Haut, qui, en Trinité parfaite et en simple Unité, vis et règnes et es glorifié, Dieu tout-puissant, pour tous les siècles des siècles. Amen.' (L'Ord 50-52).

Selon la belle expression de Jean-Claude SAGNE, François s'est laissé interpellé par le Christ: 'Donne-moi ton sang et je te donnerai mon Esprit'⁵⁰.

⁵⁰ Jean-Claude SAGNE, *Traité de théologie spirituelle* ..., p. 169.

STRUCTURE DE L'EXPÉRIENCE SPIRITUELLE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Les caractéristiques qui viennent d'être examinées sont la manifestation concrète d'une vie spirituelle extrêmement riche. La manifestation, plutôt que les manifestations, parce que le comportement n'est pas une somme de traits personnels, mais une entité indissoluble. La subdivision de son comportement en composantes distinctes ne fait pas partie du vécu de saint François; elle n'est réalisée qu'en théorie pour fins d'étude. Ni la vie de l'évangile, ni la vie en Église, ni l'union au clergé, ni la fraternité, ni quoi que ce soit ne peut être retiré du décor, même pour une journée, sans altérer François. Aucun de ces éléments ne s'est ajouté en cours de route non plus. Lorsque François se convertit, il intègre immédiatement toutes les manifestations de la vie de grâce qui le caractérisent. Ces caractéristiques s'intensifieront tout au long de sa vie, mais ne changeront pas. À partir de son dépouillement devant l'évêque Guido d'Assise jusqu'à sa mort nu sur le sol nu, il est tout donné à Dieu et à ses frères et soeurs.

Le principe de la conduite de saint François d'Assise est grâce accueillie qui fonde la foi, l'espérance et la charité qui animent sa vie spirituelle d'une façon toute personnelle. Ces vertus structurent son activité.

Le donné objectif de ces vertus théologales ne change pas. Il est le même pour François que pour tout autre catholique. La foi soutient le Mystère du salut que Dieu porte à son accomplissement dans le Christ Jésus. Elle reconnaît que l'Église vient du Christ et qu'elle est le lieu sacramental du salut. Elle discerne des frères et des soeurs de Jésus Christ et des enfants de Dieu en tout baptisé. L'espérance affirme que le Christ vaincra les puissances destructrices de ce monde. Elle maintient que le salut éternel vient et que le sacrifice du martyre n'est pas en vain. Elle avance que les larmes seront séchées et que la justice prévaudra. La charité est la relation du Dieu Trinité à

l'humanité. Elle est la relation d'entraide et de service du chrétien avec son frère, sa soeur, le prochain. L'aspect objectif des vertus théologales demeure comme un phare inébranlable pour tout croyant.

Les vertus comportent aussi une valeur subjective qui permet d'évaluer la spiritualité d'une personne. L'aspect subjectif de la foi concerne l'accueil que chacun en fait. François adhère d'une façon toute personnelle au Mystère du salut en voulant vivre l'intégralité de l'évangile. C'est de cette manière qu'il recherche la volonté de Dieu avec la ferme intention d'y consentir. François s'attache personnellement à l'Église en respectant, et en voulant faire respecter inconditionnellement le pape, les évêques, les prêtres et les autres ministres ordonnés, en faisant accepter le mode de vie de sa fraternité par cette institution et en voulant un protecteur délégué par celle-ci pour veiller à ce que son Ordre soit toujours catholique au sens où l'Église l'entend. L'espérance se traduit, chez François, par une attitude de confiance ouverte face à son destin et à l'ouverture à l'humanité. Sa confiance en la divine Providence le porte à adopter la pauvreté et l'humilité comme style de vie. François est convaincu que Dieu ne l'abandonnera jamais de sorte que même sa prière est adoration, louange et action de grâces, et rarement une prière de demande, surtout en ce qui concerne les biens matériels: nourriture, vêtements, logement. Sa charité se manifeste par une prière constante et attentive, une prière toute remplie d'admiration pour le Dieu très-haut, le Bien souverain. Sa charité devient tendresse pour les lépreux et les pauvres, et amitié sincère pour les infidèles et les hérétiques.

L'évangile, la vie en Église, la fraternité, et les autres données du vécu franciscain primitif sont donc les manifestations concrètes de son esprit de foi, de sa confiance et de

l'ardeur de son amour, bref les vertus théologales qui structurent son être, son agir⁵¹ et son avoir.

En fait, tout l'être humain pourrait être examiné à partir d'une actualisation en termes *être, agir et avoir*. Il est impossible de résumer François d'Assise en quelques mots. Le relevé de ce qu'il pense, selon ses Écrits, le démontre amplement. Quelques points de référence, non limitatifs, peuvent cependant être tracés dans l'axe des signes qui le distinguent.

François est tourné constamment vers la Trinité révélée par le Christ, le Fils bien-aimé du Père. Il est un enfant confiant et émerveillé de la Trinité qui est Père, Fils et Esprit Paraclet. Il agit dans une prière d'adoration, de louange et d'action de grâces continue au point qu'on l'a appelé l'homme qui s'est fait prière. Il agit dans la charité qui accueille tout être humain comme un frère aîné qu'il veut servir et amener au salut. Il agit dans l'admiration de l'œuvre de la création qui nous prouve l'amour inconditionnel de Dieu. Son action se fait dans une grande humilité et une joie débordante devant la volonté de Dieu. Il n'a rien, ne veut rien avoir, ni biens matériels ni pouvoir.

⁵¹ Plutôt que le faire qui est une 'action transitive qui n'est pas le principe immédiat de la transformation de l'homme; l'agir, au contraire, comme l'acquisition des vertus ou l'opération de connaissance est la véritable activité humaine et c'est à elle que doit tendre la vie éthique.' Charles André BERNARD, *Traité de théologie spirituelle* ..., p. 338.

SPIRITUALITÉ DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE — GRILLE D'ANALYSE

La grille, qui servira à analyser la Règle de 1978 à partir de la spiritualité de saint François dont il a été question plus tôt, a été élaborée à partir de la structure de son expérience spirituelle et rendue en termes de vertus théologales et d'actualisation.

- Similitude de locutions entre la Règle de 1978 et les Écrits de saint François?

VERTUS THÉOLOGALES

- **Foi:** Vivre l'évangile
en Église
dans le respect absolu des membres du clergé
dans la fraternité
- **Espérance:** dans la pauvreté évangélique
dans l'humilité
dans la pénitence
dans l'acceptation totale de la volonté de Dieu
jusqu'à saluer la maladie et la mort
dans la paix et la joie
- **Charité:** dans la relation avec Dieu, la prière
dans l'amour et la charité
dans l'obéissance
bref, suivre la trace des pas de Jésus Christ

ACTUALISATION

- **Son point de mire:** la Trinité révélée par le Christ Jésus, Fils bien-aimé du Père
- **Être:** enfant confiant en la Trinité et émerveillé par la Trinité
- **Agir:** comportement vis-à-vis Dieu:
comportement vis-à-vis l'autre:
comportement vis-à-vis la création:
comportement vis-à-vis de soi:
une prière d'adoration, de louange et d'action de grâces continue. François est appelé l'homme qui s'est fait prière
un amour de charité intense qui le porte à considérer tout être humain comme un frère qui lui est supérieur et qu'il veut servir et mener à Dieu.
Une admiration sans borne pour l'oeuvre de son Dieu. La création manifeste Dieu et son amour pour nous.
une grande humilité et l'acceptation joyeuse et sans condition de la volonté de Dieu.
- **Avoir:** Détachement total vis-à-vis les biens matériels et le pouvoir

PARTIE 2

LA RÈGLE DE L'ORDRE FRANCISCAIN SÉCULIER

CHAPITRE 4 — DE SAINT FRANÇOIS À NOS JOURS

Les deux grilles d'analyse de la première partie du mémoire, construites à partir de la pensée de saint François d'Assise telle qu'elle s'exprime dans ses Écrits, se veulent les points de référence par lesquels la Règle de 1978 pour l'Ordre franciscain séculier sera examinée afin d'établir si elle est d'inspiration franciscaine. Tel que mentionné déjà, une telle conclusion n'est pas évidente sans de tels instruments, puisqu'on dénote, entre autres, de nombreuses références aux documents du Concile oecuménique de Vatican II dans le texte de la Règle de 1978. Or, il appert que bon nombre de Règles composées dans la foulée de ce concile oecuménique se ressemblent au point qu'on peut difficilement y constater la spécificité des spiritualités qu'elles veulent représenter. En soi, les grilles comparatives ne suffisent pas pour accomplir la tâche visée de façon conséquente. Une approche historique vient donc les appuyer.

Il est utile ici de reformuler la question autrement: Peut-on parler d'une tradition franciscaine à caractère séculier qui trouve sa source chez le fondateur du mouvement franciscain, qui ait traversé l'histoire chrétienne, et qui soit encore vivante aujourd'hui? L'hypothèse soulevée dans ce mémoire trouve le début d'une réponse positive dans la lettre apostolique du pape Paul VI *Seraphicus Patriarcha* du 24 juin 1978 qui promulgue ce que la famille franciscaine et l'Église nomment la Règle de l'Ordre franciscain séculier. Ainsi, s'il peut être démontré que la Règle de 1978 est de spiritualité franciscaine, il devient évident que ce document s'adresse à une communauté vivante que l'Église identifie, et que la communauté chrétienne connaît comme l'Ordre franciscain séculier.

Se limiter à une comparaison banale entre les grilles qui ont été créées dans la première partie du mémoire et le texte de la Règle de 1978 ne constitue pas une preuve

en soi. Un analyste astucieux pourrait probablement appliquer ces mêmes grilles à des documents d'une spiritualité non franciscaine et trouver de nombreux points de concordance. Non que les grilles n'aient pas de valeur intrinsèque. Une spiritualité ne peut se résumer à quelques points de référence. Les grilles ne peuvent être autre chose qu'un outil pour aider dans la recherche, et c'est ainsi quelles doivent être acceptées, comme outil de recherche.

Afin de vérifier l'hypothèse avancée de façon concluante, les 7 questions suivantes sont posées. Les réponses permettront de placer la Règle de l'Ordre franciscain séculier dans un contexte approprié pour que les grilles puissent être utilisées à bon escient.

1. Y a-t-il des indices historiques qui témoignent que François était ouvert à une fraternité séculière?

Si saint François d'Assise voulait, comme saint Benoît par exemple, limiter sa façon de regarder Dieu et de se laisser transformer par lui aux communautés de frères et de soeurs — les frères mineurs et les clarisses — qui s'étaient engagées dans une vie communautaire consacrée qui exclut le lien du mariage ou la vie laïque, les bases d'une fraternité séculière seraient faibles. Dès lors, la démarche cherche à vérifier si, et comment, la notion de fraternité franciscaine séculière a effleuré l'esprit de saint François.

2. Y a-t-il des indications qui tendent à démontrer que des laïcs de l'époque de saint François d'Assise voulaient vivre de la spiritualité qui lui était propre?

François aurait beau vouloir que des laïcs vivent d'une spiritualité qui les interpelle et les engage à s'approcher du Seigneur dans un esprit de fraternité universelle, encore faut-il que les gens concernés veuillent bien s'engager à vivre

à la manière de saint François dans le monde, sans quoi, faute de disciples, le souhait demeurerait lettre morte. La démonstration d'une fraternité franciscaine séculière vivante, durant la vie même de saint François, réside dans la preuve d'un engagement populaire à sa suite. Montrer que des gens s'engageaient à changer leur vie pour vivre comme François l'enseignait, prouverait qu'ils lui reconnaissaient une spiritualité propre qu'ils étaient eux-mêmes prêts à adopter.

3. Y a-t-il des preuves dans l'histoire qui confirment que la spiritualité franciscaine séculière est demeurée active, grâce à l'appui de l'Église?

Dans la première partie de ce mémoire, il a été démontré que l'intention des rédacteurs de la Règle de 1978 était de réaliser un document franciscain. Cette intention doit être rattachée à une volonté ecclésiale qui s'exprime dans la continuité, depuis le temps de saint François d'Assise, de promouvoir une spiritualité franciscaine séculière. Autrement, une intention de saint François qui n'ait eu que l'assentiment populaire serait morte avec saint François.

4. Quel est l'historique de la Règle de l'Ordre franciscain séculier?

La question recoupe certains des éléments qui seront couverts dans les questions précédentes. Elle est abordée dans un autre sens, celui des documents pastoraux et juridiques. *Pastoraux* parce que, si François a écrit pour l'Ordre des frères et soeurs de la Pénitence — l'Ordre franciscain séculier de l'époque — il n'était pas revêtu de l'autorité qui eut permis de rendre à ces documents une valeur juridique. Et *juridiques* parce que l'intention de l'Église s'exprime dans des écrits qui ont valeur de loi. La continuité des Règles

franciscaines séculières doit donc être examinée afin d'affirmer la continuité d'intention que l'Église aurait favorisée.

5. Y a-t-il des indices qui tendent à démontrer qu'un retour aux sources, aussi petit soit-il, ait été fait, lors de la rédaction du la Règle de 1978?

Cette question reprend l'affirmation de R. M. STEWART signalée dans la première partie de cette entreprise. Il croit que la Règle de 1978 est issue uniquement de la tradition franciscaine vivante. Une tentative sera faite pour démontrer que la réflexion n'a pas été complétée sans un retour intentionnel aux premiers temps de la fraternité séculière.

6. Une comparaison directe entre la spiritualité propre à saint François d'Assise et la spiritualité franciscaine séculière contemporaine est-elle possible?

Tout étudiant en théologie spirituelle confirmera qu'une spiritualité est l'aspect personnel et subjectif du donné objectif de la foi. C'est la configuration de l'être à l'appel de Dieu sur lui. Une transposition directe de la spiritualité d'une personne ne peut donc pas se faire, ni à une autre personne ni à un groupe. Les différences de culture, l'évolution historique, le contexte seront examinés sommairement afin de voir comment une spiritualité peut être légitimement transmise.

7. Peut-on tenter d'expliquer les différences de styles entre les Règles de 1221, 1289, 1883, d'une part, et la Règle de 1978 d'autre part?

Si la Règle de 1978 participe d'une tradition franciscaine légitime, au même titre que les Règles qui l'ont précédée, il serait intéressant de comprendre ce qui fonde la différence de style par rapport aux Règles antérieures.

1. Y A-T-IL DES INDICES HISTORIQUES QUI TÉMOIGNENT QUE FRANÇOIS ÉTAIT OUVERT À UNE FRATERNITÉ SÉCULIÈRE?

À peine la communauté des frères atteint-elle le nombre de huit que François entreprend la mission: «Allez, mes bien-aimés, parcourez deux à deux les diverses contrées du monde, annoncez la paix aux hommes et prêchez-leur la pénitence qui obtient le pardon des péchés.» (1 Cel 29). Il arrêta de se demander s'il devait se retirer dans la solitude ou vivre parmi les hommes lorsqu'il comprit que sa mission divine était de 'gagner au Christ les âmes que le diable s'efforçait de lui ravir' (LM 4,2). Toute sa vie il se préoccupa d'aller dans les villes et villages où il 'prêchait la paix, apprenait aux chrétiens à se sauver et à faire pénitence pour la rémission de leurs péchés' (1 Cel 36). Dans ce même passage, Thomas de Celano avance que François en avait reçu 'mandat du Siège Apostolique' et qu'il 'avait commencé par pratiquer lui-même les conseils qu'il donnait aux autres'. Les anecdotes rattachées à la mission se succèdent dans les biographies: François prêche si bien la parole de Dieu 'qu'on s'écrasait pour venir le voir et l'entendre' (1 Cel 62), et le toucher puisque 'les objets que le Père avait touchés de sa main rendaient la santé à de nombreux malades (1 Cel 63); en arrivant à Sienne, François ramène la paix dans une rixe qui avait déjà fait deux morts (Fior 11); François promet une récolte extraordinaire à un prêtre dont la vigne a été grappillée et piétinée par la foule venue le voir (Fior 19); François organise une liturgie de Noël en pleine nuit à

Greccio où il monte la première crèche vivante (LM 10,7) — de là nous viennent le boeuf et l'âne de la crèche —; François montre à des frères comment s'y prendre pour convertir une bande de brigands et les amener à faire pénitence et à travailler honnêtement (Sp 66); François apaise le loup de Gubbio qui terrorise la contrée et prêche sur la fraternité universelle (Fior 21); François se rend en Syrie parler du Dieu de la paix devant le Sultan Melek-el-Kamel qui 'l'écoutait volontiers et se sentait pénétré par sa parole' (1 Cel 57) alors que les croisés se font massacrer par les Sarrasins à Damiette.

Partout, dans les églises, sur les places publiques, sur la route, François parle de Dieu et convertit les foules; et les miracles le suivent. Sa préoccupation constante pour le salut des âmes est incontestable. François veut rapprocher tous les êtres humains de son Seigneur. Il est allé en Terre Sainte parler au Sultan et a même écrit aux chefs des peuples, les incitant à ne pas oublier le Seigneur et à observer ses commandements qu'ils risquent de négliger 'à cause des soucis et des préoccupations de ce siècle que vous avez' (LChe 3).

Les *Fioresetti* rapportent que François 'prêcha avec tant de ferveur — dans le village de Cannara près d'Assise — que tous les hommes et les femmes de ce village voulaient par dévotion le suivre et abandonner leur village; mais saint François ne le permit pas et leur dit: «Ne vous pressez point, ne partez pas, je réglerai ce que vous devez faire pour le salut de vos âmes.» Et il eut alors l'idée d'instituer le Tiers-Ordre pour le salut universel de tous' (Fior 16).

C'est ici que commence la controverse. Les *Fioresetti* sont le document le plus ancien qui parle spécifiquement d'un Ordre fondé par saint François pour les gens 'dans le

siècle'. Or, la copie la plus ancienne de ce document anonyme date de la période entre 1322 et 1396¹, au moins cent ans après la mort de saint François. Faute de documents d'époque, différentes thèses ont été avancées. Certains, comme le dominicain MEERSSEMAN, refusent de reconnaître, en saint François d'Assise, le fondateur de l'Ordre franciscain séculier.² Cette thèse n'est pas appuyée très fortement.³ D'autres, parmi lesquels on retrouve Omer ENGLEBERT⁴ et Marion HABIG⁵ reconnaissent François comme le fondateur de l'Ordre de la Pénitence. Une autre thèse, avancée par le franciscain Stéphane PIAT et le capucin Robert STEWART, pour n'en nommer que deux, veut plutôt que François d'Assise ait donné un souffle évangélique aux mouvements de pénitents

¹ Th. Desbonnets, D. Vorreux, *Saint François d'Assise — Documents*, 1981, p. 1040.

² 'Tout récemment, le père Meersseman, dominicain lui aussi, a pointé sa critique sur une autre lancée. Il nie au Poverello tout titre de fondation sur un Tiers-Ordre émanant de lui. Qu'il ait joué un rôle de promoteur à l'égard des groupements pénitentiels, alors en plein essor: cela paraît évident; mais il ne les a ni pris en charge, ni institutionnalisés, ni dotés d'une Règle. Jusqu'à la bulle *Supra Montem* de Nicolas IV, en 1289, le mouvement serait resté indivis et, pour tout dire, neutre, sans unité, sans base juridique stable.' Stéphane PIAT, ofm, *Saint François d'Assise — à la découverte du Christ pauvre et crucifié*, Éditions franciscaines, Paris, 1968, p. 208.

³ Dans la note 32 à la page 208, le P. PIAT écrit: 'Sans partager la thèse professée par MEERSSEMAN en son Introduction, et dont la recension du père Jérôme POULENC (A.F.H. 57 (1964), 552-562) démontre la fragilité, on ne peut qu'être reconnaissant au savant dominicain d'avoir facilité études et recherches par son imposant *Dossier de l'Ordre de la Pénitence au XIII^e siècle*, Fribourg, 1961.'

⁴ 'Alors déjà — 'vers 1216' — il songeait au Tiers-Ordre, s'il faut en croire les *Fioretti*. La nouvelle institution ne reçut son statut canonique qu'en 1221; mais bien des laïcs n'avaient pas attendu cette date pour mener la vie franciscaine.' Omer ENGLEBERT, *Vie de saint François*, Editions Albin Michel, Paris, 1947, p. 230.

⁵ It 'is now historically certain that St. Francis is the true founder of the Order of Penance or Third Order, and also that he founded it before 1221, the year which has hitherto been regarded by most writers as the date of its founding.' M. HABIG - M. HEGENER, *A Short History of the Third Order*, Chicago, 1963, pp. 16-17, tel que rapporté par Robert M. STEWART, "De illis qui faciunt penitentiam ... , p. 49.

qui foisonnaient au début du treizième siècle⁶. Ces groupes qui cherchaient à vivre une certaine forme de vie évangélique inquiétaient à cause de l'autonomie qu'ils prenaient par rapport à l'Église et la contestation qu'ils faisaient à son enseignement. Par moments, ils se rapprochaient de l'hérésie, certains avaient même été excommuniés, et la curie romaine cherchait à en reprendre le contrôle. L'approche de saint François, à la déduire de ses Écrits, devait être la bienvenue dans une période où les hérétiques côtoyaient les fidèles.

En ce qui concerne le début de l'Ordre de la Pénitence franciscain, c'est-à-dire le regroupement d'hommes et de femmes dans le monde qui s'inspirent de la spiritualité de saint François dans le quotidien de leur vie – les frères et les soeurs de la pénitence –, l'hypothèse tient lieu de certitude chez les spécialistes contemporains, faute de documents d'époque. Il est certain que François cherchait à convertir les indifférents et à rapprocher les fervents du Seigneur. A-t-il voulu regrouper les hommes et femmes de bonne volonté? La légende le croit et l'histoire le suppose. La *Lettre aux fidèles* / en serait la démonstration la plus vraisemblable. Une étude récente tend à confirmer ce qu'au moins Paul SABATIER, un spécialiste, avançait au début du XX^e siècle et ce que d'autres soupçonnaient: La *Lettre aux fidèles* / s'adressait aux frères et soeurs de la Pénitence qui se réclamaient de saint François d'Assise.

Comme il a été mentionné dans la première partie, cette lettre a été écrite dans la période entre 1213 et 1221, probablement en 1215. En 1900, Paul SABATIER avait présenté cette lettre, qu'il venait de découvrir dans un document ancien, comme la

⁶ S. PIAT, ofm, *Saint François d'Assise — à la découverte du Christ pauvre et crucifié*, Éditions franciscaines, Paris, 1968, p. 209. R. M. STEWART, 'De illis qui faciunt penitentiam ...', pp. 215-216.

première Règle que François aurait donnée à l'Ordre de la Pénitence.⁷ Si tel est le cas, l'Ordre de la Pénitence qui s'inspire de saint François d'Assise était déjà organisé en 1215, sans quoi la théorie n'a aucun sens. La thèse de Paul SABATIER fut critiquée par certains spécialistes.⁸ En 1987, Raffaele PAZZELLI reprenait et approfondissait l'étude du texte que Paul SABATIER avait découvert et prouvait de façon convaincante que ce document était bel et bien une lettre que François d'Assise adressait aux groupes de pénitents qui le suivaient.⁹ 'La *Lettre aux fidèles I* peut être identifiée avec la *forma vitae* donnée par saint François aux pénitents «selon le témoignage des premiers biographes» conclut-il. Ceci n'est plus simplement une hypothèse, comme généralement admis jusqu'à maintenant à cause de l'étude d'ESSER, mais presque une certitude indéniable¹⁰. En 1991, le capucin Robert M. STEWART appuyait cette conclusion dans sa thèse de doctorat sur l'évolution de la Règle de l'Ordre franciscain séculier.

⁷ Il avait découvert le Codex 225 dans la Bibliothèque Guarnacci à Volterra qui contenait la *Lettre à tous les fidèles I*. Il en publia le texte dans sa *Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du Moyen Âge* contenue dans *Fratri Bartholi de Assiso tractatus de indulgentia S. Mariae de Portiuncula*, Fischbacher, Paris, 1900.

⁸ Dont Walter GOETZ, en 1904, Kajetan ESSER en 1975 (in *Collectanea Franciscana*), Thadée MATURA en 1981 (*François d'Assise — Écrits*, p.33).

⁹ Raffaele PAZZELLI, *The Title of the «Recensio Prior of the Letter to the Faithful» — Clarifications regarding Codex 225 of Volterra (cod Vo) in Analecta TOR XIX (1987)*, pp. 241-248. La base de l'argumentation de PAZZELLI repose sur le fait que les spécialistes qui ont critiqué SABATIER avaient conclu, un peu trop hâtivement, que le titre de la lettre était, en fait, la conclusion des *Admonitions* qui précédaient cette lettre dans le document retrouvé. Ne possédant pas l'original du document, ils n'avaient pas remarqué que le texte litigieux était à l'encre rouge dans le Codex 225, ce qui signifie que c'était non pas la conclusion des *Admonitions* qui précède la *Lettre à tous les fidèles I*, mais bel et bien un titre, le titre de la *Lettre à tous les fidèles I* comme l'avancait SABATIER.

¹⁰ Traduction libre du texte par l'auteur du mémoire. 'The «Recensio Prior» can be identified with the *forma vitae* given by St. Francis to the Penitents «according to the testimony of the earliest biographers»; this is no longer merely an hypothesis, as has been commonly admitted up to this point because of Esser's study, but almost a precluded certainty.' *The Title of the «Recensio Prior ...*, p. 246.

Même K. ESSER en était venu à soupçonner la vraie signification de cette lettre.¹¹ À la fin des années 70, le sens de cette *Lettre aux fidèles I* devenait assez clair, et on y accordait suffisamment d'importance, pour l'inclure comme prologue à la nouvelle Règle de l'Ordre franciscain séculier qui était en voie de rédaction finale, la Règle de 1978. La découverte de son titre, confirmé par Raffaele PAZZELLI en 1987 lui rendait toute sa portée.

La *Lettre aux fidèles I* commence ainsi: 'Celles-ci sont les paroles de vie et de salut concernant ceux qui font pénitence: quiconque les lit et les met en pratique trouvera la vie et obtiendra le salut du Seigneur.' Elle s'adresse manifestement aux hommes et femmes qui se sont engagés dans le mouvement de pénitence à la suite de saint François. Elle serait la Règle primitive que François lui-même destinait à l'Ordre des frères et soeurs de la Pénitence vers 1215, écrite en langage non juridique, la première forme de vie – *forma vitae* –. La *Lettre aux fidèles II* qui suivra vers 1221 en est une élaboration approfondie qui aide à faire comprendre le sens de la première lettre. Les phrases sont les mêmes dans les deux lettres mais leur compréhension est facilitée dans la deuxième lettre.

À ce moment, François faisait déjà référence aux pénitents ailleurs dans ses Écrits. Dans sa première Règle pour les frères mineurs, il exhortait 'tous ceux qui dans la sainte Église catholique et apostolique veulent servir le Seigneur Dieu' (1 Reg 23,7). Dans sa louange de Dieu qui est Créateur, Rédempteur et Sauveur, François distingue nettement trois catégories de chrétiens pour qui Dieu 'est tout pardon, toute grâce, toute gloire'

¹¹ 'le P. Esser croit pouvoir affirmer que nous tenons là, véritablement, le noyau primitif de la Règle du Tiers-Ordre, sous la forme de la *redactio prior* de la *Lettre à tous les fidèles*.' Th. MATURA, *François d'Assise — Écrits*, 1981, p.34. Le P. ESSER avait modifié sa position en cours de route, comme le mentionne R. PAZZELLI. Il avait reconnu que le texte litigieux n'était pas la conclusion des *Admonitions* mais ne s'était pas rendu jusqu'à admettre que c'était le titre de la *Lettre à tous les fidèles I*.

(1 Reg 23,9): 'tous les pénitents'¹², 'tous les justes' et 'les bienheureux qui se réjouissent ensemble dans les cieux'.

En réponse à la première question, ces indices historiques témoignent non seulement du fait que saint François d'Assise était ouvert à une fraternité séculière qui marche vers le salut du Seigneur, mais qu'il y a travaillé activement.

2. Y A-T-IL DES INDICATIONS QUI TENDENT À DÉMONTRER QUE DES HOMMES ET FEMMES DE L'ÉPOQUE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE VOULAIENT VIVRE DE LA SPIRITUALITÉ QUI LUI ÉTAIT PROPRE?

La réponse à la première question vient en quelque sorte éclairer cette nouvelle question. La renommée de François est grande et nombreux sont les témoignages de gens qui accourent pour l'écouter et se convertir, pour chanter les louanges du Seigneur avec les frères, pour participer à la fête de Noël à Greccio. Mais voulaient-ils se laisser interroger au point de s'engager dans une vie de renoncement et de pénitence? La réponse sera double. La première tient des documents d'époque, alors que la deuxième relève des Écrits de saint François.

¹² Ici deux hypothèses sont possibles: Ou bien François identifie par le nom *pénitents* ceux qui suivent plus spécialement le Seigneur, donc les frères et les soeurs de l'Ordre de la Pénitence, et les distingue des autres chrétiens, les *justes*, ou bien il distingue ceux qui se repentent de leurs péchés de ceux qui sont demeurés fidèles à Dieu. Étant donné que, dans son schème de pensée, François voit tout être humain comme un pécheur qui a nécessairement besoin du salut du Seigneur, il est peu probable qu'il ait identifié comme *justes* une partie des gens qui n'auraient pas besoin de faire pénitence. Il dit lui-même qu'il a commencé sa vie d'homme converti en faisant pénitence et que tous, sans exception, sont appelés à la pénitence. Les pénitents ne peuvent pas être, non plus, les frères mineurs, et en sont par conséquent distincts, puisque les frères mineurs sont identifiés tels plus tôt dans le même texte (1 Reg 23, 7). L'option qui voit dans les *pénitents* l'identification de gens qui suivent François de près, et dans les *justes* tous les autres chrétiens, est favorisée ici. D'ailleurs la rédaction de première *Règle* date de l'époque de la *Lettre aux fidèles I*. François distinguerait donc trois catégories de gens à qui sont promis pardon, grâce et gloire, à savoir, les frères et les soeurs de l'Ordre de la Pénitence, les chrétiens fidèles, et les bienheureux dans le ciel.

Le nombre de frères qui marchent à la suite de François, dépouillés de tout, connaît une croissance vertigineuse du vivant même du saint. À peine neuf ans après que les deux premiers frères se soient engagés à suivre saint François, le chapitre des Nattes rassemble plus de 5 000 frères à la Portioncule en 1217 (LM 4,10). Si tant et tant d'hommes s'engagent dans la pauvreté radicale, si tant et tant de femmes s'enferment dans la contemplation monastique avec sainte Claire, d'autres, aussi enthousiastes mais empêchés par leurs circonstances, cherchent assurément à adapter leur mode de vie dans le monde aux exigences de l'évangile vécu. La scène de Cannara qui vient d'être mentionnée, où tous les hommes et femmes du village voulaient suivre François, serait, dans la logique du comportement humain, un exemple significatif de l'aspiration des gens à un engagement concret. Les mouvements de pénitents, Humiliati, pauvres Lombards, pauvres catholiques de Durand de Huesca¹³ et combien d'autres, sont nombreux au temps de François. Rien d'étonnant non seulement à ce que des mouvements se soient réorientés sur la spiritualité de François mais que d'autres aussi voient le jour, composés d'hommes et de femmes inspirés par l'exemple étonnant du petit pauvre. Malheureusement pour la preuve, les documents du temps, autres que le récit des *Fioresetti*, n'éclairent pas l'histoire.

L'hypothèse qui vient d'être élaborée est basée, non pas sur les documents historiques qui sont muets, mais sur la logique du comportement humain. Les Écrits de saint François viennent cependant appuyer cette thèse. La *Lettre aux fidèles I* s'adresse déjà aux frères et soeurs de la Pénitence, vers 1215. Qui sont-ils? 'Ceux qui font pénitence' de la *Lettre aux fidèles I* sont identifiés clairement par la *Lettre aux fidèles II* de

¹³ Stéphane PIAT, *Saint François d'Assise — à la découverte du Christ ...*, pp. 208-209. Aussi, 'Vast numbers of the laity became voluntary penitents during the twelfth and thirteenth centuries'. R. M. STEWART, "De illis qui faciunt penitentiam ... , p. 120.

1221 comme étant 'tous les chrétiens religieux: clercs et laïcs, hommes et femmes, tous ceux qui habitent le monde entier'¹⁴. Dans le langage médiéval, les frères et soeurs de la Pénitence étaient considérés comme religieux¹⁵. L'adresse de la *Lettre II* vise tous ceux qui se réclament de saint François, mais qui ne sont ni frères mineurs ni pauvres dames de sainte Claire, que ce soit les hommes et femmes du monde, les prêtres et autres ministres ordonnés. Elle ne vise pas tous les chrétiens, mais seulement les chrétiens religieux, à savoir ceux qui se réclament de lui car, dans cette lettre, François dit: 'Nous devons observer les préceptes et les conseils de notre Seigneur Jésus Christ. Nous devons aussi renoncer à nous-mêmes et mettre nos corps sous le joug de la servitude et de la sainte obéissance, comme chacun l'a promis au Seigneur' (2 LFid 39-40). Il y a ici engagement formel. Le renoncement à soi fait partie de la pénitence franciscaine qui est disponibilité à la grâce de Dieu.

Que ces deux lettres aient été enrichies d'une Règle juridique approuvée par le pape Honorius III en 1221, les *Memoriale propositi* qui seront connues comme le *Projet de vie de 1221*, démontre qu'un nombre tout de même important d'hommes et de femmes dans le siècle ont été suffisamment intéressés à suivre François d'une façon formelle pour que leur regroupement ait attiré l'attention du pape.

Les indications historiques démontrent bien que, du vivant même de saint François d'Assise, des hommes et des femmes ont voulu l'imiter, sans sortir de leur condition

¹⁴ 2 LFid 1. Dans sa comparaison de *Lettre I* et *Lettre II*, R. STEWART met 1Fid 1,1 en parallèle avec 2 LFid 18. Il serait plus logique de placer 1Fid 1,1 en parallèle avec 2 LFid 1. Voir la comparaison des deux lettres aux fidèles qui se trouve en annexe.

¹⁵ R. M. STEWART, "De illis qui faciunt penitentiam ...," p. 137.

séculière et qu'ils étaient prêts, pour ce faire, à s'engager librement et formellement dans un projet de vie pénitentielle.

3. Y A-T-IL DES PREUVES DANS L'HISTOIRE QUI CONFIRMENT QUE LA SPIRITUALITÉ FRANCISCAINE SÉCULIÈRE EST DEMEURÉE ACTIVE, GRÂCE À L'APPUI DE L'ÉGLISE?

Dès 1221, le pape approuve une Règle pour l'Ordre des frères et soeurs de la Pénitence qui suivent saint François d'Assise, le *Projet de vie de 1221*. Selon le *Projet de vie de 1221*, les fils et les filles de saint François dans le monde ne peuvent pas prêter serment ou porter d'armes meurtrières. Une explication s'impose. Comme il a été dit, l'Italie vit dans une situation de guerre endémique. Les seigneurs féodaux se servent de leurs serfs pour former les armées qui se lancent à l'assaut des villes qui contestent leur autorité. Et les villes se servent des ouvriers et des pauvres pour attaquer les propriétés des seigneurs dont ils contestent la juridiction. En interdisant de prêter serment, le *Projet de vie de 1221* rend les hommes libres d'une part, et empêche la formation de ces armées d'autre part. L'interdiction du port d'armes complète la tâche. C'est d'ailleurs grâce aux frères et soeurs de la Pénitence qui exercent leurs obligations pacifistes, que la paix sociale revient à l'Italie du Moyen Âge.

Il en va de même pour l'avancement social des petits. Le vassal qui meure intestat n'a aucun droit sur sa propriété ou ses biens. Ils deviennent propriété de son seigneur. L'obligation de faire un testament dans les trois mois d'une entrée dans l'Ordre de la Pénitence met un terme efficace à cette pratique, de sorte que la famille du défunt peut continuer à travailler à son émancipation.

Selon le grand spécialiste franciscain Agostino GEMELLI l'Église prend immédiatement la défense de frères et soeurs de l'Ordre franciscain séculier qui risquent, de par leur

engagement, les poursuites judiciaires ou les représailles. Elle les reconnaît comme siens. Honorius III les libère officiellement du service militaire, et Grégoire IX des fonctions publiques. D'autres exemptions et priviléges, réservés habituellement aux Ordres religieux suivront. Dans toute cité frappée d'excommunication, par exemple, les religieux et les franciscains séculiers avaient droit de participer à la célébration des sacrements et à la sépulture ecclésiastique.¹⁶

Fidèles à l'Église, les franciscains séculiers s'opposent farouchement à l'empereur Frédéric II lorsqu'il est en guerre contre le pape et agissent comme médiateurs lorsqu'il se réconcilie avec lui¹⁷. Ils défendent l'Église contre les hérétiques Gibelins, Cathares et Albigeois.

Les franciscains séculiers sont à l'origine d'un renouveau moral dans l'économie, apportant l'amour du travail, la droiture et l'honnêteté dans les relations d'affaires, et le support mutuel au moyen de corporations qui protégeaient leurs membres de la misère. Agostino GEMELLI résume ainsi leur rôle: 'À la fin du XIII^e siècle, le franciscanisme s'est déjà affirmé comme une force spirituelle si totale, si complexe et si consciente d'elle-même, qu'elle agit à la fois sur toutes les conditions sociales et dans toutes les directions, aussi bien sur les places publiques que dans les Universités, dans les ermitages que dans les Cours, chez les nations européennes et sur les foules asiatiques. Cette force, c'est l'amour — amour concret et agissant — qui imprime à la spéculation un élan tout

¹⁶ Agostino GEMELLI, ofm, *Le message de saint François d'Assise au monde d'aujourd'hui*, P. Lethielleux, Paris, 1948, pp. 76-77.

¹⁷ A. GEMELLI, *Le message de saint François d'Assise ...*, p. 77.

ensemble volontaire et mystique, dont les conséquences sont d'une extrême importance pour l'action, pour l'art, en un mot pour la civilisation.¹⁸

L'influence des franciscains séculiers, appuyés par l'Église continue de se faire remarquer au cours des siècles qui suivent.

Au quatorzième et quinzième siècles, êtres de compassion, les franciscains séculiers se retrouvent chez les princes comme chez les paysans où ils prêchent l'amour de Dieu et du prochain, vivent d'une charité exceptionnelle, ou s'occupent sans compter des pestiférés¹⁹.

Au seizième siècle²⁰, ils s'opposent au protestantisme de Calvin ainsi qu'au luthéranisme de Luther en maintenant la fidélité à Rome, secourent les miséreux, visitent les malades et s'occupent des enfants abandonnés. Les hôpitaux italiens sont dirigés et entretenus par les franciscains séculiers, de nouvelles confréries voient le jour pour une vie intérieure plus intense autour de l'eucharistie, ils apportent aide et protection aux missions, meurent martyrs à Gorkum, dans le Nouveau Monde et au Japon.

Au dix-septième siècle, les fraternités de l'Ordre franciscain séculier, le Tiers-Ordre franciscain, ralentissent le progrès de la propagande protestante et janséniste et s'opposent à Cromwell. Avec le concours de l'aristocratie qui y est conquise, les franciscains séculiers administrent les hôpitaux et refuges, ouvrent greniers, cantines et pharmacies, aident les jeunes filles à se trouver une dot et les pauvres à se procurer les

18 A. GEMELLI, *Le message de saint François d'Assise ...*, pp. 88-89.

19 A. GEMELLI, *Le message de saint François d'Assise ...*, pp. 101-104.

20 A. GEMELLI, *Le message de saint François d'Assise ...*, pp. 139, 143, 147.

services de médecins, avocats et notaires. 'Manzoni l'a dit: la pauvreté franciscaine fait œuvre providentielle de liaison entre la pompe et les misères du XVII^e siècle.'²¹

Au XVIII^e siècle, la fidélité à Rome les met, avec les frères mineurs, en opposition à l'empereur Joseph II et aux Jansénistes. La sécularisation, la franc-maçonnerie, l'athéisme 'et la galanterie' corrompent les moeurs et diminuent leur visibilité et la Révolution française aura raison d'un bon nombre, mais ils agissent, néanmoins, dans l'ombre. Ils ne disparaissent pas pour autant. À titre d'exemple, la Bibliothèque des Frères Mineurs Capucins de Paris a, sur ses tablettes, des éditions de la Règle et autres documents de l'Ordre franciscain séculier, en français, en néerlandais, italien, latin et allemand, qui datent des années suivantes: 25 titres différents de 1601 à 1699 — par exemple, *la Règle de Pénitence du Père séraphique saint François* (1601), *la Vraye Reigle du Cordon Mystique de saint François d'Assise* (1666), *la Règle du Troisième Ordre dit de la Pénitence* (1685) —, 25 titres de 1704 à 1793 — par exemple, *la Règle du Tiers-Ordre de la Pénitence* (1705), *La Règle du Troisième Ordre du Père Séraphique saint François d'Assise* (1739), *Ristretto della Regola del Terz'Ordine di san Francesco* (1793) —, 49 titres de 1820 à 1899 — comme *Directoire Spirituel du Tiers Ordre du Séraphique Père saint François d'Assise* (1828), *Règle du Tiers Ordre Séculier de saint François d'Assise* (1862), *Catéchisme de la Règle du Tiers-Ordre de la Pénitence* (1883) —, et 29 titres de 1900 à 1988 — dont *Livret des Tertiaires de saint François d'Assise* (1910), *Règlement de Vie pour les Prêtres du Tiers-Ordre* (1945), *Commentaire Évangélique de la Règle du Tiers-Ordre* (1960) ²². Ces quelques exemples prouvent,

21 A. GEMELLI, *Le message de saint François d'Assise* ..., p. 162.

22 P. Régis Étienne CARTON, ofm cap., Bibliothèque des Frères mineurs capucins, 32, rue Boissonade, 75014, Paris, France. Tél. (1) 43 21 56 42.

sans toutefois révéler l'intensité de vie, que l'Ordre franciscain séculier continue à vivre, même durant les périodes troublées. Ils donnent aussi un exemple de l'évolution du titre de l'Ordre franciscain séculier et de sa Règle dont le contenu ne change qu'en 1883, et en 1978.

Par le biais de personnages flamboyants comme Frédéric Ozanam, professeur de la Sorbonne et actif promoteur des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, et Cesare Guasti et Augusto Conti qui mettaient leur science au service des études franciscaines, ou encore des humbles comme saint Jean-Marie Vianney, dit le curé d'Ars, et saint Jean Bosco, la spiritualité de saint François du dix-neuvième siècle 'exerçait son influence sur les intellectuels de toute nuance politique'²³ et se glorifiait de nombreuses conversions. Promue par les papes Pie IX et Léon XIII, — qui étaient franciscains séculiers — la spiritualité franciscaine séculière connut un certain renouveau. Le dogme de l'Immaculée Conception — dont le développement théologique avait été fait, ainsi que celui de la primauté du Christ, par le bienheureux franciscain du Moyen Âge, Jean Duns Scot, qu'on a nommé le docteur subtil — fut défini par Pie IX qui était promoteur du Tiers-Ordre. Léon XIII, comme cardinal de Pérouse, insistait pour que les curés instituent dans leurs paroisses des fraternités de l'Ordre franciscain séculier 'pour rétablir chez les fidèles la pureté des moeurs et l'intégrité de la foi'.²⁴ Son encyclique *Auspicato concessum*, à l'occasion du sept-centième anniversaire de la naissance de saint François, vise l'application sociale de l'esprit de saint François par le biais de l'Ordre franciscain séculier, 'ce don si précieux qui a tellement contribué à conserver à l'Europe les fondements moraux de sa civilisation: la paix domestique et la tranquillité publique,

23 A. GEMELLI, *Le message de saint François d'Assise ...*, p. 268.

24 A. GEMELLI, *Le message de saint François d'Assise ...*, p. 275.

l'intégrité et la politesse des moeurs, l'usage équitable et la sauvegarde de la propriété familiale.²⁵ Il appelle laïcs et religieux à la spiritualité franciscaine et au rajeunissement de l'Ordre franciscain séculier pour mettre en valeur le travail honnête, le vrai sens de la pauvreté, le respect de la propriété, la fraternité charitable, l'harmonie entre les classes sociales. Il renouvela la Règle pour l'adapter aux exigences de son temps. Dans sa bulle *Felicitate quandam*, Léon XIII montre à nouveau sa sollicitude pour l'Ordre franciscain séculier et inscrit l'attitude de saint François comme solution pour la lutte des classes.

Finalement, au vingtième siècle, l'Ordre franciscain séculier continue sa mission, encouragé par les papes Pie X, Pie XI, Pie XII, Jean XXIII, Paul VI et Jean-Paul I, tous franciscains séculiers, — Jean-Paul II est tertiaire dominicain —. La Règle de 1978 fut promulguée par Paul VI à la veille de sa mort, en 1978. Quelques années plus tard, Jean-Paul II la qualifiera de 'véritable trésor déposé entre vos mains'²⁶, lui qui disait aux franciscains séculiers: 'L'Église a besoin de vous pour arriver à faire redécouvrir au monde le primat des valeurs spirituelles'²⁷.

L'histoire montre clairement que l'Église a donné un appui inconditionnel à la promotion et au développement de la spiritualité franciscaine séculière tout au long des siècles.

25 A. GEMELLI, *Le message de saint François d'Assise ...*, p. 275.

26 Jean Paul II, *Discours aux membres du Conseil International de l'Ordre franciscain séculier et aux membres du Congrès international à Rome, le 27 septembre 1982*.

27 Jean Paul II, *Insegnamenti di Giovanni Paolo II*, t. III, v. 1, 1980, p. 945.

4. QUEL EST L'HISTORIQUE DE LA RÈGLE DE L'ORDRE FRANCISCAIN SÉCULIER?

La Règle de l'Ordre franciscain séculier, actuellement en vigueur, date de 1978. Elle est une conséquence naturelle de l'histoire humaine, une adaptation de l'esprit de saint François d'Assise aux conditions du monde actuel, une inculturation dans le siècle dans lequel vivent les franciscains séculiers d'aujourd'hui. Quel est le cheminement qui mène à ce document?

Il a été noté que François avait écrit la première rédaction de sa lettre aux franciscains séculiers de son temps, la *Lettre aux fidèles I* qui s'adressait aux frères et soeurs de l'Ordre de la Pénitence, vers 1215. Cette lettre vise 'tous ceux qui aiment le Seigneur de tout leur coeur, de toute leur âme et de tout leur esprit, de toute leur force, et qui aiment leur prochain comme eux-mêmes, et qui ont en haine leurs corps avec leurs vices et leurs péchés, et qui reçoivent le corps et le sang de notre Seigneur Jésus Christ, et qui font de dignes fruits de pénitence'. Elle les encourage à faire 'de telles choses' et à y persévérer parce qu'ainsi, ils sont 'fils du Père céleste', 'époux', 'frères' et 'mères de notre Seigneur Jésus Christ' et que l'Esprit du Seigneur repose sur eux. François met en garde 'tous ceux et celles' qui sont infidèles à leur engagement, préférant servir 'corporellement le monde par les désirs charnels, les préoccupations de ce siècle et les soucis de cette vie', car ils sont voués à la mort de l'âme qui est maudite, et du corps mangé par les vers. La *Lettre aux fidèles I* serait la première Règle de l'Ordre franciscain séculier donnée environ six ans après que François eut fait accepter son projet de vie par le pape Innocent III et trois ans après qu'il eut participé à la fondation de l'Ordre des pauvres dames avec sainte Claire à la Portioncule.

Vers 1221, la deuxième rédaction de cette lettre, la *Lettre aux fidèles II*, voit le jour. C'est une version beaucoup plus détaillée de la première rédaction. Après avoir expliqué

qu'il ne pouvait pas tous les visiter, à cause de l'infirmité et de la faiblesse qu'il éprouve, – il faut savoir que la visite pastorale et spirituelle des fraternités a toujours eu une importance capitale dans l'Ordre franciscain séculier, au temps de François, dans l'histoire et encore aujourd'hui – François reprend et développe les thèmes qu'il a abordés dans sa première rédaction. Dans un langage coloré, il explique l'importance de l'eucharistie et enseigne que ceux qui font pénitence seront sauvés et ceux qui refusent de le faire sont perdus. Les règles de conduite apparaissent: 'aimons donc Dieu et adorons-le', 'Disons-lui des louanges et des prières', 'nous devons aussi confesser au prêtre tous nos péchés', 'et recevons de lui le corps et le sang de notre Seigneur Jésus Christ', 'que ceux qui ont reçu le pouvoir de juger les autres exercent le jugement avec miséricorde', 'nous devons aussi jeûner', 'nous ne devons pas être sages et prudents selon la chair, mais nous devons plutôt être simples, humbles et purs', etc. ...

En 1221, la première Règle de type juridique est rédigée pour l'Ordre franciscain séculier et approuvée par le pape Honorius III²⁸. Elle est considérée plus comme un *propositum*, un projet de vie qu'une Règle. On en conteste l'auteur. François ne l'a sûrement pas écrite. Elle a probablement été écrite par le cardinal protecteur de la famille franciscaine, le cardinal Hugolin, un ami personnel de François qui deviendra le pape Grégoire IX. Elle adopte le style des *propositi*, le projet de vie des Humiliati, un autre groupe de pénitents de l'époque. La version que Paul Sabatier a découverte et publiée²⁹ est composée de 37 articles répartis en 12 chapitres qui ont pour titres:

²⁸ Pour en faciliter l'étude, les textes du Projet de vie de 1221 et des Règles de 1289, 1883 et 1978 sont en annexe au mémoire.

²⁹ Texte découvert 'au couvent de Capistrano dans les Abruzzes, où il se trouve dans un manuscrit coté XX. Il a été publié par P. SABATIER dans les *Opuscules de critique historique I*, Paris, 1903, et par BOEHMER dans ses *Analekten*'. Depuis d'autres exemplaires ont été relevés dans divers autres manuscrits et publiés par le R. P. LEMMENS, ofm, en 1913; et en 1920 par le

1. De la manière de se vêtir
2. De l'abstinence
3. Des jeûnes
4. Des prières
5. De la confession, de la communion, du paiement des dettes; de la défense de porter des armes et de prêter serments
6. De la messe et de la réunion mensuelle
7. Des œuvres de miséricorde et des frères défunts
8. Des testaments à faire et des discordes à apaiser
9. De la réception des postulants
10. Des précautions à garder envers les hérétiques et les suspects
11. De la correction des délinquants
12. Des charges et de l'obligation de la Règle

La sévérité de cette Règle, aux yeux contemporains, est notable. Voici quelques parties d'articles qui aideront à en saisir l'austérité:

1. Les hommes qui seront de cette Fraternité se vêtiront d'un drap modeste, sans teinture, dont l'aune n'excédera pas en prix six sous; ...
5. Tous s'abstiendront de manger de la viande, sauf les dimanches, mardis et jeudis, à moins d'infirmité ou de faiblesse, ou encore d'indisposition durant trois jours ...
8. De Pâques à la Toussaint, ils jeûneront le vendredi; de la Toussaint à Pâques, ils jeûneront le mercredi et le vendredi; observant néanmoins les autres jeûnes prescrits dans l'Église. ...
10. Tous diront chaque jour les 7 heures canoniales, savoir Matines, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies; ...

P. An. VAN DEN WYNGAERT, ofm, dans *l'Archivum Franciscanum Historicum*. Le *Tiers-Ordre Franciscain*, p. 19, autres données de publication inconnues. Par contre, on retrouve: 'Duodecim ante annis ex Codice Capistranensi edita fuit regula antiqua Ordinis Poenitentium' dans l'article *Regula Antiqua Ordinis de Poenitentia (1221) luxta Novum Codicem* in *Archivum Franciscanum Historicum*, tome 6, 1913, p. 242, et la note de bas de page 1, ajoute: 'P. Sabatier, *L'ancienne Règle du Tiers-Ordre*, Paris 1901; fasc. I collectionis *Opuscules de critique historique*, (I, Paris 1903) pp. 17-30.

11. Mais quand ils ne vont pas à l'église, ils diront pour Matines les psaumes en usage dans l'Église, ou bien dix-huit psaumes quelconques ou du moins des *Pater*, comme ceux qui ne sont pas clercs, savoir douze pour Matines, et pour chacune des autres heures sept avec le *gloria Patri* après chacun. ...
14. Qu'ils ne prennent et ne portent avec soi d'armes meurtrières contre personne.
17. Chacun d'eux donnera au *massier* un denier de la monnaie courante. Le massier recueillera ces dons et selon l'avis des ministres fera une distribution aux frères et soeurs pauvres, ...
19. Si quelqu'un des frères ou des soeurs vient à tomber malade, et en fait informer les ministres, que ceux-ci par eux-mêmes ou par d'autres, une fois par semaine, visitent le malade, l'exhortent à la pénitence, lui procurant sur la masse commune, s'ils le jugent opportun, les nécessités qu'exigerait son état corporel.
26. Lorsque quelqu'un demandera à entrer dans la Fraternité, les ministres s'enquerront de sa condition et de son emploi; puis ils lui exposeront la Règle de cette fraternité, en particulier le devoir de la restitution. Si cela lui convient, on le vêtira comme il est prescrit, et il paiera ses dettes en versant de l'argent ou en fournissant caution; il se réconciliera avec son prochain et satisfera pour ses impôts.
32. Les incorrigibles, frères ou soeurs, chassés de la Fraternité, n'y seront jamais réadmis, sinon du consentement de la saine majorité des frères.
35. Le visiteur aura la faculté de dispenser les frères et les soeurs de toutes les obligations ici prescrites, selon qu'il jugera expédient.

La rigueur est remarquable, certes, mais la Règle elle est toute empreinte de charité et recherche la justice. Par exemple, les règles de jeûne ne sont pas applicables aux femmes enceintes, aux faibles et aux travailleurs ayant une lourde tâche. Et on s'organise pour pouvoir venir en aide aux pauvres et visiter les malades 'une fois par semaine'.

En 1289, le pape franciscain Nicolas IV promulgue un nouveau texte, par la bulle *Supra montem*, 'pour couper court à de graves questions de textes, d'interprétation et de juridictions qui s'étaient élevées au sujet du Tiers-Ordre et de sa Règle'³⁰. Il y a

³⁰ Le *Tiers-Ordre Franciscain*, p. 28.

maintenant 38 articles³¹ répartis en 20 chapitres. Cette Règle, tout en reprenant presqu'intégralement les textes de la Règle de 1221:

- devient plus explicite dans la sélection des candidats afin d'éviter l'admission non seulement d'hérétiques mais aussi de suspects d'hérésie;
- exige que les hérétiques qui ont été reçus soient immédiatement dénoncés;
- ordonne que la promesse d'engagement à vie dans l'Ordre franciscain séculier soit faite devant notaire public;
- prône la modération dans le manger et le boire;
- affaiblit l'interdiction du port d'armes 'sinon pour la défense de l'Église Romaine, et de la foi chrétienne, ou de leur propre pays, ou encore avec la permission de leurs Ministres';
- passe de l'exigence de la messe mensuelle à la recommandation de la messe quotidienne;
- insiste sur le silence à garder durant la messe et la prédication, et l'attention à l'oraison et à l'office;
- fait remettre une partie de l'argent prélevée pour les pauvres à l'église où a lieu la réunion mensuelle;
- exhorte le malade non seulement à faire pénitence mais à recevoir le sacrement de Pénitence;
- augmente les exigences de la prière pour les défunt: 'celui qui sait le psautier dira 50 psaumes, et les autres diront autant de *Pater Noster*, en ajoutant à la fin de chaque *Pater* le *Requiem aeternam*' et durant l'année '100 fois l'Oraison dominicale, en y ajoutant chaque fois le *Requiem aeternam*';
- ne limite plus le terme de service, en tant que ministre dans la fraternité à un an, mais exige tout de même 'que la durée de son Ministère ait un terme limité';
- conseille que le Visiteur et les directeurs spirituels soient pris chez les frères mineurs;

³¹ Selon la numérotation utilisée par R. M. STEWART, "De illis qui faciunt penitentiam, pp. 223-237. Le Tiers-Ordre Franciscain utilise une numérotation qui donne 45 articles. Cependant, dans ce document, la numérotation continue, qui se fait comme dans le *Projet de vie de 1221*, semble comporter une erreur. Après le chapitre 1 qui contient les articles 1 et 2, c. 2 qui contient articles 3 à 6, c. 3, art. 7 à 10, le chapitre 4 recommence la numérotation des articles à partir de 6.

- encourage les frères et soeurs à éviter les procès et à régler à l'amiable;
- restreint le pouvoir de dispense des visiteurs aux abstinences, jeûnes et 'autres austérités';
- relève la coutumance imputée au péché de la Règle de 1221 pour celui qui néglige d'accomplir la peine qui lui est imposée par le Visiteur.

Six cents ans plus tard, en 1883, le pape Léon XIII, qui est franciscain séculier, renouvelle le texte de la Règle dans la Constitution *Misericors*. Les 3 chapitres du texte regroupent les 24 articles selon les catégories: *De l'admission, du noviciat et de la profession; De la manière de vivre; et Des offices, de la visite et de la Règle elle-même*.

Les modifications incluent:

- l'âge d'admission minimum est de 14 ans et le candidat doit être de bonnes moeurs, 'ami de la concorde' et soumis au 'Siège apostolique';
- le confesseur peut permettre à une femme mariée d'être admise sans le consentement de son mari;
- le vêtement obligé se limite au port du petit scapulaire et du cordon. Obligé, sinon les 'membres du Tiers-Ordre' seront 'privés des priviléges et droits accordés' (c. 1, a. 3);
- la promesse d'observer 'tous les préceptes divins' est remplacée par la promesse 'd'observer les commandements de Dieu et d'obéir à l'Église';
- la position sociale entre en jeu dans les règles de l'habillement³².
- les règles du jeûne et de l'abstinence sont adoucies;
- les sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie doivent être reçus, non plus trois fois par année, mais à tous les mois;
- l'interdiction du port d'armes est abolie;

³² La version française qui dit: 'Les membres du Tiers-Ordre s'abstiendront dans leur habillement de tout ce qui ressent le luxe et l'élégance mondaine, et observeront, chacun suivant sa condition, les règles de la modestie.' est moins bien rendue que la version anglaise qui dit: 'In all things let the members of the Third Order avoid extremes of cost and style, observing the golden mean suited to each one's station in life.' Texte français tiré de *Le Tiers-Ordre Franciscain*, p. 39, et le texte anglais de R. M. STEWART, "De illis qui faciunt penitentiam ... , p. 227.

- la prière est simplifiée à l'Office divin pour les clercs et à 12 *Pater, Ave, Gloria* pour les laïcs, à moins d'empêchement dû à l'infirmité;
- le testament doit être fait, mais plus nécessairement dans les trois mois de l'admission;
- les livres et journaux 'qui peuvent porter quelque atteinte à la vertu' ne doivent pas entrer dans la maison;
- l'examen de conscience quotidien est apporté;
- la visite hebdomadaire des malades est éliminée, bien qu'on doive envoyer 'auprès de lui quelqu'un pour accomplir ce devoir de charité' et s'assurer qu'ils reçoivent les derniers sacrements;
- la prière pour les défunts est réduite à l'assistance aux obsèques et à la récitation d'un 'tiers de Rosaire';
- les offices ou emplois sont conférés pour trois ans;
- l'office de Visiteur est interdit aux laïcs. Les Visiteurs seront choisis dans le premier Ordre ou dans le Tiers-Ordre Régulier — Ordre de prêtres indépendant de l'Ordre des frères mineurs et de l'Ordre franciscain séculier, qui se trouve surtout aux États-Unis —;
- les infractions à la Règle ne sont pas péché, pourvu qu'il n'y ait pas transgression contre les commandements de Dieu et de l'Église;
- Les dispenses ne sont plus limitées aux abstinences, jeûnes et autres austérités.

En 1978 vient la Règle léguée par Paul VI. La seule chose qu'elle retient, en fait de ressemblance à la Règle de 1883, est la division des 26 articles en trois chapitres intitulés: *L'Ordre franciscain séculier, Forme de vie, et La vie en fraternité*. Pour le reste, la Règle de 1978 diffère complètement du *Projet de vie de 1221*, et des Règles de 1289 et 1883. Il n'y a plus d'exigences pour l'admission, le vêtement, le jeûne, la prière, la fréquence de la pratique des sacrements, le serment, la censure de la lecture ou l'interdiction des spectacles licencieux, la durée des mandats. Elle n'en est pas moins exigeante. En effet, elle remplace les prescriptions par une démarche qui engage le franciscain séculier, ainsi que la fraternité dans laquelle il se trouve, à s'interroger sur leur vécu franciscain véritable, et ce en tout lieu et à tout moment. Ce faisant, le style

pastoral de cette Règle se rapproche des *Lettres aux fidèles* que saint François d'Assise destinait comme Règle première à l'Ordre des frères et soeurs de la Pénitence. La portée de cette affirmation fait l'objet d'un développement au chapitre suivant.

5. Y A-T-IL DES INDICES QUI TENDENT À DÉMONTRER QU'UN RETOUR AUX SOURCES, AUSSI PETIT SOIT-IL, AIT ÉTÉ FAIT, LORS DE LA RÉDACTION DE LA RÈGLE DE 1978?

Lors de la rédaction d'une Règle de vie, un retour aux sources de la spiritualité qu'elle tente d'évoquer et de résumer n'est pas nécessairement une garantie de succès. Car comprendre et traduire une expérience spirituelle représente un exercice fort complexe qui doit tenir compte de la transposition des contextes historique, anthropologique, psychologique, culturel et social. Pareillement, la composition d'une Règle peut se faire légitimement, sans retour aux sources, dans la mesure où la tradition vivante qui la propose a bien assimilé la spiritualité d'origine et réussit à la traduire fidèlement.

Il est donc possible d'avoir une Règle de l'Ordre franciscain séculier fidèle à l'esprit de saint François, qu'il y ait ou non retour à son époque dans la réflexion qui a mené à la rédaction. Il est tout aussi possible que l'exercice de création ait été raté et que la Règle ne se compare daucune manière à l'expérience spirituelle de saint François d'Assise. L'effort déployé dans ce mémoire vise à s'assurer, hors de doute raisonnable, que la spiritualité véhiculée par la Règle de 1978 de l'Ordre franciscain séculier résonne bel et bien par sympathie avec le génie de saint François.

Il demeure que la démonstration d'un retour conscient aux sources, durant la période de conception de la Règle de 1978, ajouterait du crédit à la démarche de renouvellement puisque cette opération s'inscrirait, et dans l'optique du pape Paul VI pour le

renouvellement des Règles de communautés, et dans la logique d'une intention, celle de demeurer fidèle à l'expérience spirituelle de saint François d'Assise.

Or, R. STEWART soupçonne que le cadre de développement de la Règle de 1978 a été fixé sans ce retour conscient aux sources primitives de l'Ordre, et que cette charpente a 'effectivement déterminé toutes les rédactions subséquentes'.³³ 'Le processus de renouvellement n'a pas commencé avec les documents primitifs, mais avec les suggestions de franciscains séculiers contemporains'.³⁴ Le père STEWART avance que, si la Règle de 1978 avait été écrite seulement dix ans plus tard, elle aurait été élaborée à partir de la *Lettre aux fidèles I*, qu'il nomme la *Règle primitive*. Elle serait tout autre puisqu'elle interpréterait, en termes contemporains, le code moral que saint François destinait aux frères et soeurs de la Pénitence. Si un renouvellement radical de l'Ordre est recherché, continue-t-il, il faut que la Règle soit bien comprise. Elle n'a pas vraiment été appropriée 'précisément parce que la question de son sens n'a pas été posée de façon critique'³⁵.

Officiellement, le renouvellement de la Règle n'a pas commencé aux sources primitives de l'Ordre. Le projet d'une nouvelle Règle qui avait démarré en novembre 1965 et dont le processus dura treize ans partait de la Règle de 1883.³⁶ La première rédaction fut décevante et en 1969, le Congrès international d'Assise recommença le

³³ R. M. STEWART, "De illis qui faciunt penitentiam ... , p. 318.

³⁴ R. M. STEWART, "De illis qui faciunt penitentiam ... , p. 319.

³⁵ R. M. STEWART, "De illis qui faciunt penitentiam ... , p. 320.

³⁶ R. M. STEWART, "De illis qui faciunt penitentiam ... , p. 244.

projet en fixant un cadre pour une nouvelle Règle. La forme autour de laquelle devait se travailler cette nouvelle Règle devait compter 17 points³⁷:

1. Vivre l'évangile selon l'esprit de saint François;
2. être continuellement converti (*metanoia*);
3. vivre comme frère ou soeur de tous les peuples et de toute la création;
4. vivre en communion avec le Christ;
5. suivre le Christ pauvre et crucifié;
6. participer à la vie et la mission de l'Église;
7. partager l'amour du Père;
8. être des instruments de paix;
9. avoir une vie de prière personnelle, communautaire et liturgique;
10. vivre dans la joie;
11. avoir une spiritualité à caractère séculier;
12. être des pèlerins en route vers le Père;
13. participer à l'apostolat des laïcs;
14. être au service des démunis;
15. être fidèle à l'Église dans une attitude de dialogue et de collaboration avec ses ministres;
16. être ouvert à l'action de l'Esprit;
17. vivre dans la simplicité, l'humilité et la minorité.

Ces caractéristiques se résumaient à six points qui les contiennent:

1. Vivre l'Évangile (1, 4, 5, 14);
2. en suivant saint François (1, 3, 4, 5, 8, 10, 15, 17);

³⁷ Traduits, ainsi que les 6 points qui suivent de R. M. STEWART, "De illis qui faciunt penitentiam ... , pp. 250-251.

3. dans la conversion / metanoia (2, 4, 5, 7, 9, 12, 16);
4. en communauté (3, 4, 6, 7, 9, 13, 15);
5. en tant que séculiers (3, 6, 8, 11, 13, 14);
6. en réciprocité vitale avec tous les franciscains (3, 6).

Les rédactions qui suivirent, en 1974, 1975, 1977, et le texte actuel de 1978 ont respecté ce schéma. Le texte de 1974 – c'était la quatrième version réalisée par le Praesidium responsable du Congrès international d'Assise de 1969 – fut envoyé aux Conseils nationaux de l'Ordre franciscain séculier à travers le monde pour discussion. À partir des commentaires reçus des Conseils nationaux, qui avaient à leur tour impliqué leurs fraternités régionales, et des 4 Assistants généraux, chaque version subséquente était rédigée par les membres d'une commission spéciale – composée de 5 franciscains séculiers et 2 frères mineurs – qui avait été formée par le Conseil général interobédientiel.³⁸

Ce court historique de la Règle de 1978 cherche à faire ressortir un point. Le processus a duré 13 ans et a impliqué des centaines de personnes. Il n'est pas exclu, que durant toute cette période, un retour aux sources primitives ait été réalisé par l'un ou l'autre des intervenants afin de s'assurer que la Règle reflète l'esprit de saint François d'Assise. Il a été avancé que les 17 points du Congrès international d'Assise auraient été conçus sans retour aux sources. Ceci n'est pas nécessairement le cas. En 1966, le P. Fridolin AUSSERSDORFER, ofm, publiait l'article *Redonner au T.-O. sa Direction Particulière*

³⁸ R. M. STEWART, "De illis qui faciunt penitentiam ... , pp. 241-315.

Primitive dans la revue *Der Ordens-Direktor*³⁹. D'entrée de jeu, il aborde le problème à partir des sources:

'En diverses occasions, le Pape Paul VI a affirmé que tout renouvellement devait se faire selon l'esprit du fondateur. Tout Ordre doit réfléchir sur son état primitif (revenir aux sources)⁴⁰ et selon l'esprit, la force et le pouvoir du début, réaliser les adaptations aux circonstances et aux tâches actuelles. En ce sens, pour le bien du Tiers-Ordre franciscain, en toute responsabilité, il s'agit de répondre aux questions suivantes:

- A) Qu'est-ce qui est valable pour tous les temps **dans la Règle du T.-O. de 1221** (appelée ici le *Projet de vie de 1221*)?
- B) Qu'est-ce que la Règle de Léon XIII de 1883 a gardé ou omis de valable?
- C) Que faut-il changer dans les Constitutions sur la Règle du T.-O. pour que resplendissent à nouveau **l'esprit, la force et le pouvoir primitifs**?
- D) Que doit conserver le T.-O. pour remplir sa tâche selon les principes du Concile Vatican II?

Le P. AUSSERSDORFER continue: 'il est heureux que le Conseil général interobédientiel, dans sa lettre du 9 mars 1966, fasse appel à tous les responsables du Tiers-Ordre concernant l'adaptation de la Règle et des Constitutions dans le sens du Concile Vatican II. Une prise de position soigneusement élaborée **par la réflexion sur les sources** et par la présentation de projets pratiques, pourrait servir à une opportune rénovation du Tiers-Ordre.'

³⁹ Fridolin AUSSERSDORFER, *Redonner au T.-O. sa Direction Particulière Primitive* in *Der Ordens-Direktor*, juillet-septembre 1966, pp. 76-97, traduit de l'allemand par Fabien VIENS, ofm.

⁴⁰ Cette parenthèse vient du texte et non pas de l'auteur du mémoire.

Le P. AUSSERSDORFER analyse ensuite la situation de la Règle à partir des sources primitives, soit le *Projet de vie de 1221* de l'Ordre des frères et soeurs de la Pénitence,⁴¹ et les recommandations qu'il fait seront incorporées dans la Règle de 1978.

Au départ, le P. AUSSERSDORFER cherche le sens profond des exigences particulières, l'élément permanent. Par exemple, la manière de se vêtir des Frères et Soeurs de la Pénitence, dans le *Projet vie de 1221*, vise un but: 'non pas paraître mais être. ... Celui qui s'efforce d'être modèle à tout point de vue, porte aujourd'hui encore, dans la signification primitive du terme, l'habit de saint François'. L'élément permanent du jeûne: 'une personnalité qui est le fait de la constante maîtrise de soi, sera formée par une attitude d'amour pour le Verbe incarné, crucifié et ressuscité.' L'élément permanent des obligations de prière: 'Une maîtrise de soi durable — joie profonde du cœur — ne peut être acquise que par la force d'un saint amour de Dieu, ne peut être que le fruit d'une méditation assidue de l'amour de Dieu et de la fidélité à l'exercice de la prière intérieure.' De la fraternité: 'Une vie exemplaire, enracinée en Dieu, ne pourrait se développer que si elle est soutenue par cette vie fraternelle opportunément entretenue.'

Ensuite, il remarque que la direction permanente de l'Ordre des frères et soeurs de la Pénitence était le fait de l'Ordre et non d'éléments à l'extérieur de l'Ordre, fut-ce le premier Ordre: 'saint François, par rapport au 1^{er} et au 2^e Ordres, est fondateur par l'inspiration et la direction, mais que relativement au Troisième Ordre, il est fondateur par l'inspiration, et non par la direction. ... il est incontestable que l'Ordre des Frères et des Soeurs de la Pénitence était vraiment inspiré par l'esprit franciscain, mais que, dans sa direction, il jouissait primitivement de sa pleine liberté.' L'indépendance du conseil de

⁴¹ À ce moment, la *Lettre aux fidèles* / n'a pas encore été reconnue comme la Règle primitive de l'Ordre franciscain séculier.

l'Ordre franciscain séculier a été perdue avec le temps, le P. AUSSENSDORFER le montre clairement. Il devrait donc lui être remis pour respecter la volonté de saint François. Le P. AUSSENSDORFER souhaite encore qu'on revienne aux valeurs plutôt qu'au 'port formaliste et purement extérieur du scapulaire et de la corde' de la *Règle de 1883*. La structure du *Projet de vie de 1221* a été affectée de façon grave par la *Règle de 1883* où 'les principes évangéliques fondamentaux y figurent trop brièvement'. Et il continue: 'Au lieu de *Fraternité*, on a *congrégation*, au lieu de *frères*, on a les *compagnons*; du programme de vie évangélique de *faire pénitence*, il n'est plus question.' Les droits du président de la fraternité ont été transférés au directeur spirituel.

Le P. AUSSENSDORFER complète: 'Le T.-O. doit redevenir, comme jadis, l'association des chrétiens réellement vivants qui cherchent à réaliser leur vie selon l'esprit du Christ dans leurs relations, leur profession et leur milieu. En outre, le T.-O. a besoin d'une puissance intérieure de rayonnement et d'initiative propre. Cela n'est possible aujourd'hui que si le T.-O. reprend le gouvernement qu'il avait au début.' Et encore: 'Le T.-O. pourrait, dans sa conception fondamentale, constituer un cas type de la prise au sérieux du laïcat dans l'Église.' Et encore: 'Il s'agit donc pour le T.-O. de créer ce climat de liberté et de confiance dans lequel peuvent se développer les initiatives laïques croissantes.' Et encore: 'Le légalisme ou le juridisme (durcissement des prescriptions législatives aux dépens de la vérité et de la justice) est une attitude qui répugne à l'esprit de saint François, et qui, depuis le début du Concile, a été écartée avec une véhémence croissante par les évêques et les théologiens.' Et encore: 'Les Décrets du Concile Vatican II retiennent à la vérité toute une série de déterminations juridiques, mais celles-ci revêtent une tout autre forme que celle qu'elles avaient dans la législation en usage jusqu'ici. Elles s'inspirent davantage de l'enseignement du Christ, de conseils et d'instructions d'ordre pastoral.' Et finalement, pour cette démonstration: 'Tout aspirant

devrait prendre au sérieux les obligations de la Règle de l'Ordre, mesurer la portée de ses engagements. L'enthousiasme éprouvé pour la grandeur de l'Ordre auquel il adhèrent: à savoir, qu'ils ont dit OUI à saint François, à l'évangile de Jésus Christ; et qu'ils ont dit OUI une fois pour toutes et en pleine connaissance de leur engagement.'

Il semble donc évident qu'un retour aux sources primitives de l'Ordre franciscain séculier a fait partie, consciemment et intentionnellement, des considérations qui ont mené à la rédaction de la Règle de 1978, et ce même avant l'élaboration des 17 éléments cadres autour desquels la Règle a été rédigée. Au moins le P. AUSSERSDORFER l'a fait, et comme le montrent les extraits de l'article qu'il a publié en 1966, ses préoccupations ont été incorporées, directement ou indirectement, intentionnellement ou pas, aux éléments cadres du Congrès international d'Assise de 1969, et se retrouvent dans le texte final de la Règle de 1978⁴².

6. UNE COMPARAISON DIRECTE ENTRE LA SPIRITUALITÉ PROPRE À SAINT FRANÇOIS D'ASSISE ET LA SPIRITUALITÉ FRANCISCAINE SÉCULIÈRE CONTEMPORAINE EST-ELLE POSSIBLE?

La tentative de démontrer que la Règle de 1978 a subi l'influence de saint François ne se vérifie pas nécessairement dans l'utilisation de mêmes expressions mais dans l'application d'un même esprit dans un contexte historique, culturel, politique et social différent. Pourquoi?

Le mot spiritualité, tel que décrit dans l'introduction, renvoie à l'attitude et à l'engagement d'une personne qui, éclairée par Dieu, les manifeste concrètement dans

⁴² Un parallèle direct entre les éléments du texte du P. Aussersdorfer, les éléments cadres du Congrès international d'Assise de 1969 et le texte final de la Règle de 1978, bien que réalisable, dépasse le cadre de ce mémoire.

des conditions historiques et culturelles données. Or, les conditions historiques, culturelles, politiques et sociales de l'époque de François ont disparu entièrement. Et la psychologie de François, qui a traduit sa découverte de Dieu et son cheminement vers lui en une expérience spirituelle, est unique. Est-ce dire que la spiritualité de saint François est morte avec lui? En un certain sens, oui. Ce qui faisait sa spécificité demeurera toujours, de sorte qu'un deuxième François d'Assise ne pourra jamais exister.

Par contre, il est possible de faire ressortir des éléments d'une spiritualité, des éléments permanents. L'exemple du vêtement donné par le P. Fridolin AUSSERSDORFER est valable. Se vêtir d'une tunique de tissus non teint, avec une grande croix blanche peinte sur le devant et sur le dos, raccommodée à l'intérieur et à l'extérieur, avec une ceinture et des braies, au Québec en février, serait caricaturer une image loufoque de saint François. Le vêtement de François faisait, certes, partie de sa personnalité et de sa spiritualité. François avait choisi l'habit du paysan de son temps, avec la croix des chevaliers croisés. Sa tunique symbolisait l'abandon à la volonté de Dieu, la pauvreté évangélique et l'humilité qui permettent de réaliser la minorité propre à l'esprit qu'il veut instituer, avec la croix qui représentait le service de Dieu. Ce même vêtement sur le dos d'un québécois, ailleurs que dans une pièce de théâtre, serait l'expression d'un déséquilibre psychologique et d'une invraisemblable incompréhension de l'expérience spirituelle du Poverello. Ce québécois n'aurait retenu que l'expression tangible d'un choix de François sans en comprendre le sens, l'élément permanent.

Il faut que l'expression d'une spiritualité, celle de François par exemple, soit bien comprise afin d'en reproduire le sens d'une manière adaptée, de l'inculturer en fait, dans son nouveau milieu qui n'est pas l'Italie féodale du Moyen Âge, pour de nouvelles personnes qui ne sont pas un riche italien d'Assise qui a croisé un lépreux sur son

cheval. Même sens, expressions diverses. Le justesse dans la compréhension du sens qui s'est exprimé dans une attitude, un geste, une parole, déterminera la concordance de spiritualité.

L'expérience spirituelle est structurée par les conditions personnelles, et celles du milieu. Elle se renouvelle continuellement. Parce que les conditions du milieu et les personnes sont différentes, l'expression de la spiritualité franciscaine séculière contemporaine ne peut pas être comparée directement à celle des frères et soeurs de la Pénitence qui, eux-mêmes, vivent leur spiritualité différemment de François d'Assise. Il s'agit de rechercher, non pas la même formule qui a popularisé la spiritualité mais le même esprit pour l'exprimer aujourd'hui avec autant de limpidité qu'il y a presque huit siècles.

7. PEUT-ON TENTER DE JUSTIFIER LES DIFFÉRENCES DE STYLES ENTRE LE PROJET DE VIE DE 1221 ET LES RÈGLES DE 1289, 1883, D'UNE PART, ET LA RÈGLE DE 1978 D'AUTRE PART?

Tout à la fois code moral et carte routière, une Règle tente de synthétiser et de reproduire la spiritualité d'un fondateur, dans ce cas, saint François d'Assise, de retrouver le sens de l'expérience spirituelle qui découle de son esprit. Ces tentatives se font par des moyens aptes à rejoindre les gens intéressés à un point donné dans le temps et l'espace.

Les trois Règles de 1221, 1289 et 1883 sont fondées sur des dispositions claires et contraignantes capables de parler aux gens de ce moment et d'être comprises par eux. Elles sont franciscaines, personne ne le conteste. Le Projet de vie de 1221 a probablement été rédigé par le cardinal Hugolin, protecteur de la famille franciscaine primitive et ami personnel de saint François, qui faisait partie de l'Ordre de la Pénitence,

la Règle de 1289 par Nicolas IV, un pape franciscain, celle de 1883 par Léon XIII, un pape franciscain séculier. Si elles sont écrites dans un style indicatif qui conviendrait mal aujourd'hui, c'est pour s'adresser à des gens simples, ayant peu d'éducation religieuse formelle, sans accès véritable à l'Écriture sainte, et qui doivent, par conséquent, se fier au clergé. On pouvait s'attendre à ce que ce soit difficile pour des paysans, des serfs, des ouvriers sans instruction de comprendre le sens d'expressions comme 'vivre l'évangile', 'suivre les conseils et préceptes de notre Seigneur Jésus Christ'.

Il faut noter, cependant que ceci n'est pas le fait de saint François, mais plutôt de la curie romaine. À preuve, François écrit ses lettres aux fidèles dans le même style et avec le même genre d'expressions qu'il utilise lorsqu'il s'adresse aux frères mineurs, aux ministres et au clergé. François fait confiance à l'être humain. Il sait que les plus instruits comprennent le sens du discours et que les autres peuvent se le faire interpréter, au besoin, par François lui-même, ou l'assistant spirituel du premier Ordre qui veille sur la fraternité locale des frères et soeurs de la Pénitence.

Les Admonitions, les Règles, les lettres aux fidèles et le Testament qui ont une similitude de prescriptions avec le Projet de vie de 1221, en fait de vêtements, de jeûnes et d'exercices de prière s'en différencient par le style. Les textes de François sont imprégnés de paroles et d'exemples de Jésus Christ, et de prières, qui sont absents du texte du Projet de vie de 1221.

La période post Vatican II marque une différence notable avec l'ère précédente. Les catholiques romains ont maintenant libre accès à l'Écriture sainte qui leur est expliquée régulièrement et ils exercent la liberté de rendre compte de leur comportement à leur conscience autant qu'à l'Église. En général, ils ont aussi l'avantage d'une éducation formelle assez poussée, même si des lacunes notables sont remarquées dans

l'éducation religieuse. Ainsi sont-ils en mesure de mieux comprendre le sens spirituel des expressions comme 'vivre l'évangile' et 'vie de conversion' que leurs ancêtres.

Le Concile Oecuménique Vatican II, d'ailleurs, avait opté pour une direction plus pastorale que coercitive, orientation qui a été donnée à l'éducation de la foi et aux documents publiés. C'était donc dans la logique des choses que la Règle de 1978 adopte le style exigeant qu'on lui connaît. Exigeant parce que le franciscain séculier mesure son comportement non pas à des prescriptions mais à l'appel de sa conscience. Une Règle du style qui avait été adopté pour les Règles précédentes n'aurait pas eu le pouvoir d'interpellation de la Règle de 1978.

Mais, une Règle de type pastoral peut-elle transmettre les mêmes exigences qu'un code de prescriptions? La question en sous-entend une autre: une Règle doit-elle être une série de commandements clairs et d'interdictions formelles? Car une Règle du genre de la Règle de 1978 est déconcertante et insécurisante. «Oui, mais qu'est-ce que ça veut dire, 'être témoins actifs de la mission de l'Église', ou s'engager à vivre 'dans un dialogue confiant et ouvert de créativité apostolique'⁴³?» avons-nous entendu à maintes reprises. «Ne vaudrait-il pas mieux s'en tenir à un certain nombre de rites, d'interdits, d'instructions?» «Combien de *Pater Noster* doit-on dire maintenant?» Ce genre d'approche invite à la 'responsabilisation' des chrétiens. Il est entendu qu'une approche où, par exemple, un jeune est considéré comme un adulte exige que l'enfant se prenne en main. Et si le jeune ne veut pas, ou ne sait pas se prendre en main? C'est le risque qui est pris lorsqu'un parent choisit de changer les rôles de la domination parent-enfant à la relation adulte-adulte. En fait, les deux méthodes sont bonnes et les mêmes

⁴³ Règle, n. 5 et 6.

instructions peuvent être transmises dans les deux langages. 'Regarde des deux côtés de la rue avant de traverser' et 'La prudence est importante lorsqu'on se trouve sur une voie publique' ne sous-entendent-ils pas la même chose? La différence? Dans le premier cas, je sais exactement ce que je dois faire lorsque j'ai à traverser la rue, alors que dans l'autre, il faut que je m'interroge sur la conduite prudente, non seulement lorsque j'ai à traverser, mais encore, lorsque je circule à bicyclette ou en voiture. La première méthode ne requiert que l'obéissance alors que la deuxième, beaucoup plus prometteuse, exige l'intelligence et débouche sur la responsabilité.

CHAPITRE 5 — RÈGLE DE 1978 ET SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Le cheminement parcouru jusqu'ici avait pour but de préparer la comparaison entre, d'une part, saint François d'Assise, son Dieu et sa spiritualité, et, d'autre part, la Règle de 1978, son Dieu et sa spiritualité.

Jusqu'à présent, l'analyse n'a révélé aucune lacune majeure externe qui empêche de reconnaître la Règle de 1978 comme franciscaine de fait. Historiquement, il a été vu que saint François voulait une fraternité franciscaine séculière qui manifeste son attachement à Dieu de la même façon que lui, les frères mineurs et les pauvres dames de sainte Claire. Les gens ont voulu une telle fraternité pour eux-mêmes puisqu'ils s'y sont joints. L'Église a voulu la fraternité franciscaine séculière puisqu'elle l'a dotée d'une Règle canonique qu'elle a modifiée à l'occasion pour l'adapter aux nouvelles circonstances du monde dans lequel les franciscains séculiers vivaient. Les manifestations de la vie des frères et soeurs de la Pénitence, des tertiaires de saint François et des franciscains séculiers dans l'histoire ont montré que cette vie était voulue et a profité à l'humanité.

Dans l'historique de la Règle de 1978, on a noté que les rédacteurs ont agi à partir d'un mandat officiel pour rédiger une nouvelle Règle franciscaine séculière adaptée aux circonstances du monde qui a suivi la révolution de Vatican II. Ils ont composé un document qu'ils voulaient de spiritualité franciscaine séculière. Au moins un spécialiste avait publié son opinion, dès 1966, sur les besoins de rédiger la nouvelle Règle proposée à partir des sources primitives de la spiritualité franciscaine. Le texte de base de 1974 avait connu 4 rédactions préalables, à partir de 1966. Du Congrès international d'Assise de 1969 ressortaient 17 éléments cadres, les points considérés comme essentiels à intégrer à la nouvelle Règle, pour incarner une spiritualité franciscaine séculière contemporaine. Tous les intéressés, l'Ordre des frères mineurs, l'Ordre des frères

mineurs capucins, l'Ordre des frères mineurs conventuels, le Tiers Ordre Régulier, et les fraternités internationale, nationales, provinciales et locales de l'Ordre franciscain séculier avaient eu l'occasion de discuter et commenter le texte de 1974. Le texte final était promulgué par le pape Paul VI, lui même franciscain séculier, en 1978, après que les intéressés l'ait repris en 1975 et 1977. Il devenait la Règle de 1978 de l'Ordre franciscain séculier qui abrogeait la Règle de Léon XIII qui datait de 1883. La *Lettre aux fidèles /* de saint François d'Assise que les auteurs avaient ajoutée à la Règle comme prologue dans la rédaction de 1977 a été reconnue depuis comme la Règle primitive de l'Ordre des frères et soeurs de la Pénitence, écrite par saint François lui-même vers 1215.

On a vu, aussi, que le sens et non l'expression d'une expérience religieuse et spirituelle peut être transmis sans danger. On a reconnu la légitimité de remplacer le style indicatif d'une Règle, qui était de rigueur dans le passé, par un texte qui soit de nature pastorale sans que le contenu en devienne moins exigeant.

Il reste à examiner le texte de la Règle de 1978. Peut-il se réclamer de la spiritualité qui remonte à saint François d'Assise? Quels sont les points de convergence et de divergence? En lien avec les questions précédentes, cet examen apportera les éléments techniques les plus tangibles pour établir si la Règle de 1978 relève d'une spiritualité franciscaine séculière véritable.

CONTENU DE LA RÈGLE DE 1978

La version officielle de la Règle de 1978 commence par la lettre apostolique *Seraphicus Patriarcha* du pape Paul VI, datée du 24 juin 1978, approuvant et confirmant

de son autorité apostolique 'la Règle de vie de l'Ordre franciscain séculier'.⁴⁴ D'entrée de jeu, la lettre dit: 'Saint François, appelé le Patriarche d'Assise, durant sa vie et encore après sa mort glorieuse, a suscité chez beaucoup de fidèles le désir de servir Dieu dans la famille religieuse qu'il avait fondée. Il a aussi attiré une multitude de laïcs à s'engager à sa suite, dans toute la mesure où leur vie séculière le leur permettait. ... Par un travail commun, les quatre familles franciscaines se sont appliquées pendant dix ans à la rédaction d'une nouvelle Règle pour le Tiers-Ordre Séculier. Une telle entreprise était rendue nécessaire tant par les mutations actuelles que par les orientations et encouragements donnés en ce sens par le II^e Concile Oecuménique du Vatican. ... Nous avons donc consulté la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers, qui a examiné avec soin le texte présenté; nous avons nous-mêmes — souvenons-nous que Paul VI est franciscain séculier — attentivement pesé toutes choses. Nous avons confiance que la forme de vie prêchée par l'Homme admirable d'Assise en recevra une nouvelle impulsion et fleurira d'une nouvelle vigueur'.

Après la lettre apostolique vient le prologue, qui est inclus après le titre *Regula Ordinis Franciscani Saecularis* — Règle de l'Ordre franciscain séculier — et que le texte identifie: 'Exhortation de saint François d'Assise aux frères et soeurs de la Pénitence'. C'est la *Lettre aux fidèles* / de saint François lui-même qui serait, cela a été vu, la première Règle de l'Ordre franciscain séculier, qui daterait de 1215 environ, dans une période de grande activité de saint François. L'exhortation est divisée en deux parties: *De ceux qui font pénitence* et *De ceux qui ne font pas pénitence*. Puisqu'elle s'adresse aux frères et soeurs de la Pénitence, la deuxième partie vise ceux et celles qui se sont engagés dans la vie de l'Ordre de la Pénitence et qui sont infidèles à leur engagement.

⁴⁴ 'Regulam Ordinis Franciscani Saecularis'

Dans la première partie, François donne les critères de la fidélité: aimer le Seigneur de tout son être, cœur, âme et force, aimer son prochain comme soi-même, haïr son être de vices et de péchés, recevoir l'eucharistie, et faire 'de dignes fruits de pénitence'. Ceux et celles qui agissent ainsi sont dans l'amitié de Dieu. Ils sont demeure de l'Esprit Saint, fils du 'Père céleste', et époux, frères et mères de Jésus Christ. Par contre, les infidèles à leur engagement sont ceux 'qui ne font pas pénitence, qui ne reçoivent pas le Corps et le Sang de notre Seigneur Jésus Christ et qui vivent dans le vice et le péché, qui suivent l'attrait de leur passion mauvaise et les mauvais désirs de leur chair, qui ne tiennent pas les promesses faites au Seigneur, qui livrent leur corps à l'esclavage du monde, obéissent aux désirs charnels et aux sollicitations du monde et aux affaires de cette vie'. Ils sont esclaves et fils du diable, des aveugles qui ne voient pas Jésus Christ, la vraie lumière et n'ont pas la vraie sagesse spirituelle. Ils sont voués à la mort. François termine la lettre en conjurant, 'par la charité qu'est Dieu', ceux et celles qui se sont engagés à sa suite dans le monde à bien recevoir ces paroles 'odoriférantes de notre Seigneur Jésus Christ' et à agir, sans quoi ils 'devront en rendre compte au jour du jugement devant le tribunal de notre Seigneur Jésus Christ'.

Les trois chapitres de la Règle suivent le prologue.

Le premier chapitre est intitulé *Ordre franciscain séculier (O.F.S.)* où il est fait mention, en note, que O.F.S. est le nouveau sigle qui remplace T.O.F.⁴⁵ Ce chapitre se résume à trois articles qui définissent la place de la famille franciscaine dans la vie de l'Église, la place de l'Ordre franciscain séculier dans la famille franciscaine et la raison d'être de la Règle. La famille franciscaine regroupe des chrétiens de tout état qui veulent

⁴⁵ *Ordo Franciscanus Saecularis* et *Tertius Ordo Franciscanus* respectivement.

'incarner aujourd'hui, dans la vie et la mission de l'Église, le charisme propre de François d'Assise.' Formé de toutes les fraternités, composées de 'toute classe de fidèles' qui, 'frères et soeurs, poussés par l'Esprit' cherchent à réaliser 'dans leur condition séculière la perfection de la charité', l'Ordre franciscain séculier est placé spécifiquement 'au sein de cette Famille' franciscaine. La Règle vise à adapter l'Ordre franciscain séculier 'aux exigences et aux attentes de l'Église, dans les conditions du monde actuel'.

Le deuxième chapitre, qui a titre *Forme de vie*, est le cœur de la Règle. Il contient les articles 4 à 19 qui définissent la vocation franciscaine séculière adaptée aux attentes de l'Église catholique. La Règle et la vie des franciscains séculiers est de 'vivre l'Évangile de notre Seigneur Jésus Christ en suivant les exemples de François d'Assise, qui fit du Christ l'inspirateur et le centre de sa vie avec Dieu et avec les hommes.' Les franciscains séculiers cherchent donc la présence du Christ partout. Ils se conforment au Christ 'par ce changement radical que l'Évangile appelle *conversion*'. Comme Jésus de Nazareth, ils remplissent fidèlement leurs engagements de vie, et usent avec détachement des biens matériels. 'Appelés à construire un monde plus fraternel et plus évangélique', ils remplissent leurs responsabilités avec compétence 'dans un esprit chrétien de service'. La prière est au cœur de leur vécu. Ils aiment la Vierge Marie dont ils admirent la disponibilité et le sens du service. Ils sont témoins de la mission de l'Église, engagés dans son renouvellement et en communion avec ceux qui la représentent. Ils se considèrent égaux de tous les êtres humains, 'surtout les plus petits, pour lesquels ils chercheront à créer des conditions de vie dignes de créatures rachetées par le Christ.' Ils cherchent à promouvoir la justice en s'engageant concrètement d'une manière cohérente avec leur foi. 'L'esprit franciscain de paix, de fidélité et de respect de la vie' est au cœur de leur vie de famille où tous cheminent joyeusement selon 'leur itinéraire humain et spirituel'. Ils respectent l'ensemble de la création qui porte

'signification du Dieu très-haut'. Ils sont porteurs de la paix qu'ils construisent en cherchant 'l'unité et l'entente fraternelle', et messagers de 'joie parfaite' qui portent joie et espérance aux autres. 'Ils attendent dans la sérénité la rencontre définitive avec le Père.'

Le troisième chapitre, *La vie en fraternité*, contient les 6 articles de juridiction interne de l'Ordre franciscain séculier. Sont définies les structures de l'Ordre franciscain séculier, le mode d'animation et de direction, l'institution officielle de la fraternité locale, les modalités de l'entrée en fraternité et de l'engagement définitif, les réunions, la prise en charge des frais, l'assistance spirituelle et les visites pastorales et fraternelles.

La Règle se termine par la bénédiction de saint François tirée de son *Testament*: 'Et quiconque observera ces choses, au ciel qu'il soit rempli de la bénédiction du Père très-haut, et sur la terre qu'il soit rempli de la bénédiction de son bien-aimé Fils avec le très saint Esprit Paraclet ...'

STRUCTURE DE LA RÈGLE DE 1978

Le premier chapitre du texte de la Règle de 1978 est écrit d'une façon relativement informelle et descriptive qui convient bien à son rôle de communication de l'information.

Le deuxième chapitre, le cœur de la Règle, qui voit à la transmission de la spiritualité franciscaine séculière est un texte pastoral invitant. Les franciscains séculiers 's'appliqueront', 'chercheront', 's'efforceront', 's'associeront', 'sont appelés à'. Le contenu est évangélique, dans la tradition franciscaine primitive qui invite à un comportement eu égard à l'agir du Christ qui s'est fait homme et qui a vécu parmi nous: 'Ils conformeront leur façon de penser et d'agir à celle du Christ', 'Jésus fut le véritable adorateur du Père', 'ils suivront aussi le Christ pauvre et crucifié', 'le Christ, confiant dans son Père, a choisi

pour lui-même et pour sa Mère une vie pauvre et humble, ...' Jamais d'ordre, de commandement, de 'ils doivent'. Toujours l'exhortation, le conseil, l'orientation qui engage, l'encouragement à aller plus loin. La mesure n'est pas mécanique mais morale. Ce n'est pas de gestes comptés dont il s'agit mais d'une démarche qui touche la conscience et qui est à réinterpréter à tout instant selon le cheminement de chacun. Impossible de s'asseoir, de dire: 'Je suis arrivé', 'nous y voilà'. Plutôt, c'est la phrase de saint François sur son lit de mort qui résonne partout dans le texte: 'Commençons, mes frères, jusqu'à date, nous n'avons rien fait.' Le texte appelle, il interpelle, il pousse à marcher, mais toujours de façon charitable, dans la compréhension de la faiblesse humaine mais aussi dans l'impératif de ne pas regarder en arrière, une fois que la main a été mise à la charrue. Le texte fait comprendre la profondeur de l'amour de Dieu afin que cet amour d'origine et constant produise une réponse d'amour. C'est la démarche qui a conquis François dont l'Église tire parti ici.

Le troisième chapitre qui structure l'Ordre franciscain séculier est nécessairement de type indicatif: 'Chaque fraternité est animée et dirigée par', 'la fraternité locale doit être instituée officiellement', 'l'engagement de par sa nature est définitif'. Cependant, les exigences sont exprimées dans un contexte informatif qui permet de faire comprendre les raisons de l'assujettissement. La fraternité locale qui est instituée officiellement devient ainsi 'cellule de base de tout l'Ordre et signe visible de l'Église, qui est communauté d'amour.' Malgré le style prescriptif, la marge de manœuvre demeure grande. 'Les fraternités se donnent des structures internes qui peuvent varier selon les besoins de leurs membres', 'Celui qui demande à entrer dans l'Ordre franciscain séculier s'adresse à la fraternité locale; la réponse appartient au Conseil', le conseil de la fraternité 'est compétent pour ce qui touche au retrait ou au renvoi des membres de la fraternité, selon les modalités précisées dans les Constitutions'. La préoccupation pastorale imprègne

même ce chapitre: 'Les frères ou soeurs qui se trouveraient dans des difficultés particulières pourront, en un dialogue fraternel, traiter de leurs problèmes avec le Conseil de leur fraternité locale.' Et le cheminement de la personne qui entre par étapes est 'un cheminement et une progression qui doivent marquer aussi le mode de vie de toute la fraternité.' Non seulement les franciscains séculiers doivent-ils se mesurer à la règle de la Règle, mais encore la fraternité est-elle appelée à un cheminement de charité qui doit refléter son héritage franciscain. C'est à la fraternité, autant qu'aux frères, que François dit: 'Commençons mes frères, jusqu'à date nous n'avons rien fait.' La fraternité en tant que regroupement, est invitée à porter témoignage autant que la personne, en fait de qualité de relations internes avec ses membres, et externes avec les groupes et les personnes qui l'entourent. La fraternité doit être le modèle qui fait mentir Reinhold Neibur, un théologien luthérien américain, qui avait écrit *Moral Man, Immoral Society* — Homme moral, société immorale — où il avance la théorie que l'être humain se conduit selon un code moral qu'il n'applique plus lorsqu'il fonctionne à l'intérieur d'une entreprise ou d'une société. La fraternité franciscaine séculière vise à reproduire la communauté des Actes des Apôtres, ou encore, cette communauté chrétienne primitive qui faisait l'admiration des païens qui disaient: 'Voyez comme ils s'aiment.' C'est l'appel de la Règle de 1978.

Finalement, les trois chapitres de la Règle de 1978 sont encadrés par deux textes de saint François d'Assise — une exhortation, la *lettre aux fidèles I*, qu'il adressait à l'Ordre des frères et soeurs de la Pénitence et une bénédiction qu'il donnait à ses fils et filles spirituels qui observent 'ces choses' — afin d'en orienter l'interprétation et d'en donner le sens. Même si ce n'est qu'en 1987 que Raffaele Pazzelli démontrait que la *Lettre aux fidèles I* était la Règle primitive de l'Ordre franciscain séculier, on s'entendait tout de même pour dire, lorsqu'on a incorporé cette lettre à la Règle de 1978, qu'elle s'adressait

spécifiquement aux membres de l'Ordre de la Pénitence. Les deux textes invitent les franciscains et franciscaines séculiers à faire de la Règle un projet de vie évangélique à l'école de saint François d'Assise, à actualiser son expérience spirituelle.

DIEU DANS LA RÈGLE DE 1978

En 26 articles dont seulement 16 portent sur la vie spirituelle des franciscains séculiers, la quantité de vocables qui nomment Dieu est remarquable puisque son nom revient presqu'une cinquantaine de fois, directement ou indirectement. La Règle voit un Dieu qui est Père, Fils, Esprit Saint, ou tout simplement Dieu et Seigneur.

Le Père prend l'initiative. Le Père, miséricordieux (article 7), nous aime au point de nous donner son Fils, le Christ (4). Son amour va jusqu'à voir en tout être humain les 'traits de son Fils' (13). C'est lui que le Christ adore (8), en qui Jésus de Nazareth a suffisamment confiance pour choisir la pauvreté et l'humilité (11), en qui il met sa volonté (10). C'est vers le Père que, à la suite du Christ (4), les franciscains séculiers marchent, 'pèlerins et étrangers' sur cette terre, libres de tout désir de possession et de domination (11). Son nom est tout simplement 'le Père'.

La Règle de 1978 voit le très-haut Fils de Dieu (5) dans ses dimensions terrestre et éternelle.

En tant qu'envoyé de Dieu, Jésus adorait le Père en vérité (8), mettant en lui toute sa confiance (11). Dans un état 'd'obéissance rédemptrice', il 'mit sa volonté dans celle du Père' (10).

Le Christ, Voie, Vérité et Vie manifeste l'amour du Père (4) et mène au Père (4). Il est Vérité et Vie surabondante (4). Il est 'le premier-né d'une multitude de frères' (13).

'Morts et ressuscités avec le Christ' (6), les membres de la famille franciscaine, et spécifiquement, les franciscains séculiers, veulent le suivre 'Homme parfait' (14) 'à la manière et selon l'esprit de saint François d'Assise' (1) 'qui fit du Christ l'inspirateur et le centre de sa vie avec Dieu et avec les hommes' (4). 'Membres du Christ ressuscité' (19), ils le suivent en vivant son évangile (4), animés 'du dynamisme de l'évangile' (7), conformant 'leur façon de penser et d'agir à celle du Christ' (7), le suivant 'pauvre et crucifié ... jusque dans les difficultés et les persécutions' (10) et l'annonçant 'par la vie et la parole' (6). Inspirés et orientés par la foi de François qui voyait la présence réelle du Christ dans le monde (5), l'Eucharistie est, pour eux, occasion remarquable de 'revivre en eux les Mystères de la vie du Christ' (8). Les franciscains séculiers cherchent à le découvrir vivant et agissant 'dans leurs frères, dans la sainte Écriture, dans l'Église, dans la liturgie' (5). Ils accueillent toute personne humaine comme 'image du Christ' (13), voulant créer, surtout pour les plus petits, des 'conditions de vie dignes de créatures rachetées par le Christ' (13). Dans leur famille humaine, ils rénovent le monde par le Christ (17) en vivant dans un esprit franciscain de paix, de fidélité et de respect de la vie, et manifestent, par leurs liens matrimoniaux, 'l'amour du Christ pour son Église' (17).

Dans la Règle de 1978, la deuxième personne de la Trinité est 'le Fils', 'le très-haut Fils de Dieu' (5), 'Jésus' (8), 'le Christ' (1), 'le Christ ressuscité' (19), 'la personne vivante et agissante du Christ' (5), 'le Christ pauvre et crucifié' (10), 'le Christ confiant dans son Père' (11), 'le Christ, homme parfait' (14), 'notre Seigneur Jésus Christ' (4), 'don de l'amour du Père' (4), 'le véritable adorateur du Père' (8), 'le Chemin vers le Père' (4), 'la Vérité dans laquelle nous fait entrer l'Esprit Saint' (4), 'cette Vie qu'il est venu nous apporter en abondance' (4), 'le premier-né d'une multitude de frères' (13).

L'Esprit Saint qui est présent aussi dans la Règle de 1978 suscite les familles spirituelles dans l'Église, parmi lesquelles se trouve la famille franciscaine (1). Il pousse les 'frères et soeurs ... à réaliser dans leur condition séculière la perfection de la charité' (2). Il nous fait entrer dans la Vérité du Christ, don de l'amour du Père (4). Les franciscains séculiers, cherchant les voies de l'unité et de l'entente fraternelle, font confiance à sa présence dans l'être humain (19). C'est 'l'Esprit', 'l'Esprit Saint', 'le germe divin'.

La création et la rédemption, œuvres des trois Personnes de la Trinité chez saint François d'Assise, sont évoquées à l'article 16, mais sans qu'elles ne soient reliées directement à Dieu.

De même, la Règle parle de 'Dieu' et du 'Seigneur' sans clarifier de quelle(s) Personne(s) de la Trinité il s'agit: Tous les membres du 'peuple de Dieu' ont accès à la vocation franciscaine (1), la vie de François et du franciscain séculier se fait 'avec Dieu et avec les hommes' (4), la Vierge Marie est 'l'humble servante du Seigneur' (9), les franciscains séculiers sont 'administrateurs des biens qu'ils ont reçus en faveur des enfants de Dieu' (11), la pureté de cœur les libère 'pour aimer Dieu et leurs frères' (12), tout être humain est 'un don du Seigneur' (13), ils oeuvrent pour qu'advienne 'le Règne de Dieu' (14), et toute la création porte 'signification du Dieu très-haut' (18).

Le Dieu de la Règle de 1978 est trinitaire. Toutes les Personnes en Dieu y sont mentionnées. La première Personne de la Trinité est, avant tout, Père. La vision, bien que trinitaire, est profondément christocentrique. L'accent est nettement mis sur le Christ qui agit en tant qu'envoyé du Père dans l'histoire du Salut. L'exemple du Christ est solidement évoqué pour orienter l'agir du franciscain séculier dans la foi, l'humilité, le détachement, la vie de famille, la réalisation de la volonté de Dieu. L'Esprit Saint joue le

rôle de 'susciteur' de vocations et de présence divine dans l'être humain pour tourner celui-ci vers l'oeuvre rédemptrice du Christ et vers la charité fraternelle. Enfin, les œuvres de création et de rédemption qui sont attribuables à Dieu sont relevées, sans nécessairement faire de lien explicite avec lui.

DIEU — SAINT FRANÇOIS D'ASSISE ET LA RÈGLE — GRILLE D'ANALYSE

La grille réalisée dans le chapitre sur le Dieu de saint François d'Assise est reprise ici et utilisée pour comparer le Dieu de la Règle de 1978 au Dieu de François d'Assise. Il ne faut pas s'attendre à ce que la Règle de 1978 réponde positivement à tous les points de la grille. Il y a plus de documents dans les Écrits, dont certains font des dizaines de pages qu'il n'y a d'articles dans la Règle de 1978. Il s'agit surtout de vérifier s'il y a équivalence, au moins des points importants — par exemple, que la vision soit christocentrique — et qu'il y ait accord sur une majorité de points. Relever tous les points de comparaison dépasserait le cadre de ce mémoire et là n'est pas le but. Quelques exemples suffiront donc à démontrer de quelle façon la Règle de 1978 se compare au Dieu de saint François d'Assise tel que résumé dans la grille.

ÉLÉMENT	DANS LA RÈGLE 1978?	EXEMPLES OU EXPLICATIONS
Similitude de locutions?	Oui	Cette partie de la grille est examinée à la fin de la section sur la spiritualité de la Règle de 1978.
Dieu trinitaire?	Oui	1. Parmi les familles spirituelles suscitées par l'Esprit Saint dans l'Église, la famille franciscaine rassemble tous les membres du peuple de Dieu (Père ou Trinité), laïcs, religieux, prêtres, qui reconnaissent en eux un appel à suivre le Christ à la manière ...

Le Christ éternel est en relation d'amour avec le Père et l'Esprit Saint?	Oui	4. Le Christ, don de l'amour du Père: Relation Père - Fils 8. Jésus fut le véritable adorateur du Père: Relation Fils - Père 4. Le Christ est la Vérité dans laquelle nous fait entrer l'Esprit Saint: Relation Fils - Esprit Saint - être humain
Dieu est Créateur , Rédempteur, Indirectement Sauveur?		16. Ils estimeront le travail comme un don et comme un moyen de participer à la création (C), à la rédemption (R) et au service de la communauté humaine. 4. Il (le Christ) est cette Vie qu'il est venu nous apporter en abondance (S) 5. Ils chercheront à découvrir la personne vivante et agissante du Christ (S) 6. Ils s'efforceront d'être les témoins actifs de sa mission parmi les hommes (S) 7. le sacrement de réconciliation est signe privilégié de la miséricorde du Père (R) 10. ils suivront aussi le Christ pauvre et crucifié (R) 10. En communion avec l'obéissance rédemptrice de Jésus qui mit sa volonté dans celle du Père (R) 14. ils sont appelés à construire un monde plus fraternel et plus évangélique (S) 19. Membres du Christ ressuscité, qui donne son véritable sens à notre soeur la mort, ils attendent dans la sérénité la rencontre définitive avec le Père (S)
Dieu est Père?	Oui	Le terme <i>Père</i> est utilisé pour identifier la première Personne de la Trinité dans les 8 textes qui en traitent.
Il est transcendant et habite une lumière inaccessible?	Indirectement et partiellement	4. Le Christ, don de l'amour du Père est le Chemin vers le Père: Ce n'est que par le Christ qu'on peut aller au Père.

		11. pèlerins et étrangers en route vers la maison du Père ...
Il est à l'origine de la Création, de la Rédemption et du Salut?	Indirectement et partiellement	<p>10. En communion avec l'obéissance rédemptrice de Jésus, qui mit sa volonté dans celle du Père (R)</p> <p>11. Le Christ, confiant dans son Père, a choisi pour lui-même et pour sa mère, une vie pauvre ... (R)</p> <p>11. en route vers la maison du Père (S) ...</p> <p>19. ils attendent dans la sérénité la rencontre définitive avec le Père. (S)</p>
Il envoie le Fils pour le Salut de l'humanité?	Indirectement	<p>4. Le Christ, don de l'amour du Père ...</p>
Dieu est le Fils bien-aimé, Jésus Christ?	Oui	<p>Les références à Dieu les plus nombreuses sont en lien avec Jésus Christ. Exemples:</p> <p>11. Le Christ, confiant dans son Père ...</p> <p>13. En tout homme, le Père des cieux voit les traits de son Fils ...</p> <p>5. En ce monde je ne vois rien sensiblement du très-haut Fils de Dieu sinon son très saint Corps et son Sang ...</p> <p>10. avec l'obéissance rédemptrice de Jésus, qui mit sa volonté dans celle du Père ...</p>
Il est Créateur, Rédempteur et Sauveur?	Oui	<p>4. Le Christ, don de l'amour du Père (R) est le Chemin vers le Père (S)</p> <p>4. Il est cette Vie qu'il est venu nous apporter en abondance (C,R,S)</p> <p>5. Ils chercheront à découvrir la personne vivante et agissante du Christ (C,S)</p> <p>6. Morts et ressuscités avec le Christ (R,S)</p> <p>8. Pour revivre en eux les mystères de la vie du Christ (R)</p>

		10. En communion avec l'obéissance rédemptrice de Jésus, qui mit sa volonté dans celle du Père (R)
		10. ils suivront aussi le Christ pauvre et crucifié (R)
		11. Le Christ, confiant dans son Père, a choisi pour lui-même et pour sa Mère une vie pauvre et humble (R)
		13. En tout homme le Père des cieux voit les traits de son Fils, premier-né d'une multitude de frères (C,R,S)
		13. ils chercheront à créer des conditions de vie dignes de créatures rachetées par le Christ (R)
		14. quiconque suit le Christ, homme parfait, ... (C,R,S)
		17. cherchant à en faire, par là, le signe d'un monde déjà rénové dans le Christ (R)
		17. manifesteront dans le monde l'amour du Christ pour son Église (C,R,S)
		19. Membres du Christ ressuscité, qui donne son véritable sens à notre soeur la mort, .. (R,S)
Il est fidèle au Père et à sa volonté?	Oui	8. Jésus fut le véritable adorateur du Père: ...
L'Incarnation se manifeste dans la Nativité, la vie et la Passion du Christ? La vie comprend sa pauvreté, ses enseignements, son exemple. La passion comprend la souffrance subie par le Christ, sa crucifixion, sa mort et sa résurrection.	Oui, mais indirectement pour la Nativité	<p>10. En communion avec l'obéissance rédemptrice de Jésus qui mit sa volonté dans celle du Père ...</p> <p>1. qui reconnaissent en eux un appel à suivre le Christ (v,P)</p> <p>4. vivre l'Évangile de notre Seigneur Jésus Christ (v,P)</p> <p>4. passant de l'Évangile à la vie (N,v,P)</p> <p>6. Morts et ressuscités avec le Christ (P)</p>

		7. ils conformeront leur façon de penser et d'agir à celle du Christ (v,P)
		8. Jésus (de Nazareth) fut le véritable adorateur du Père (N,v,P)
		8. Pour revivre en eux les mystères de la vie du Christ (N,v,P)
		9. pour la Vierge Marie, l'humble servante du Seigneur (N,v,P)
		10. avec l'obéissance rédemptrice de Jésus (de Nazareth), qui mit sa volonté dans celle du Père (N,v,P)
		10. ils suivront aussi le Christ pauvre et crucifié (N,v,P)
		11. Le Christ, confiant dans son Père, a choisi pour lui-même et pour sa Mère une vie pauvre et humble (dès la conception. Il s'agit d'abord du Verbe éternel, puis de Jésus ce Nazareth) (N,v,P)
Eucharistie importante?	Oui	<p>5. Ils chercheront à découvrir la personne vivante et agissante du Christ ... dans la liturgie.</p> <p>5. Dans leur vie eucharistique ils seront inspirés et orientés par cette foi qui faisait écrire à saint François: «En ce monde je ne vois rien sensiblement du très-haut Fils de Dieu sinon son très saint Corps et son Sang»</p> <p>8. qu'ils participent à la vie sacramentelle de l'Église, surtout l'Eucharistie</p>
Retour glorieux du Christ pour juger les nations?	Non	<p>Le retour du Christ à la fin des temps n'est pas évoqué dans la Règle de 1978. Par contre, très indirectement il y a:</p> <p>19. Membres du Christ ressuscité, qui donne son véritable sens à notre soeur la mort, ils attendent dans la sérénité la rencontre définitive avec le Père.</p>
Son nom est 'Seigneur', 'notre Seigneur Jésus Christ'?	Oui	4. vivre l'Évangile de notre Seigneur Jésus Christ

		5. je ne vois rien sensiblement du très-haut Fils de Dieu
	et non	La Règle de 1978 utilise le nom <i>Jésus</i> seul, ce que François n'a jamais fait dans ses Écrits:
		8. Jésus fut le véritable adorateur du Père ...
		10. En communion avec l'obéissance rédemptrice de Jésus, ...
		De plus, le nom <i>Christ</i> seul est utilisé régulièrement alors que François utilisait surtout <i>Seigneur</i> ou <i>notre Seigneur Jésus Christ</i> :
		4. Le Christ, don de l'amour du Père ...
		11. Le Christ, confiant dans son Père, ...
Présence de l'Esprit Saint?	Oui	Le Saint-Esprit est présent directement dans les articles nn. 1, 2, et 4 de la Règle de 1978.
Il inspire et révèle?	Oui	<p>1. Parmi les familles spirituelles suscitées par l'Esprit Saint dans l'Église ...</p> <p>2. Ceux-ci, frères et soeurs, poussés par l'Esprit ...</p> <p>4. il (le Christ) est cette Vérité dans laquelle nous fait entrer l'Esprit Saint ...</p>
Il appelle à la vocation?	Oui	<p>1. Parmi les familles spirituelles suscitées par l'Esprit Saint dans l'Église, la famille franciscaine rassemble tous les membres du peuple de Dieu, laïcs, prêtres, qui reconnaissent en eux un appel à suivre le Christ à la manière et selon l'esprit de saint François d'Assise.</p> <p>2. Ceux-ci, frères et soeurs, poussés par l'Esprit à réaliser dans leur condition séculière la perfection de la charité, s'engagent ...</p>
Il désire le bien des fidèles, et ouvre à l'oeuvre du salut qui consiste à aimer de charité?	Oui	2. Ceux-ci, frères et soeurs, poussés par l'Esprit à réaliser dans leur condition séculière la perfection de la charité, s'engagent ...

		19. Porteurs de la paix qu'ils savent devoir construire sans cesse, ils chercheront, ... faisant confiance en la présence du germe divin dans l'homme et en la puissance transformante de l' amour et du pardon ...
Dieu est 'Dieu ... ', 'Seigneur', 'Seigneur Dieu', noms qui peuvent entendre toute(s) Personne(s) de la Trinité?	Partiellement	<p>4. le centre de sa vie avec Dieu et avec les hommes ...</p> <p>9. la Vierge Marie, l'humble servante du Seigneur</p> <p>10. pour aimer Dieu et leurs frères ...</p> <p>13. accueilleront d'un cœur humble et courtois tout homme comme un don du Seigneur ...</p> <p>18. car elles portent signification du Dieu très-haut</p>
Dieu d'amour indicible qui établit une relation d'intimité avec l'être humain pauvre et pécheur?	Oui	<p>Le nom <i>Seigneur Dieu</i> n'est jamais utilisé.</p> <p>4. Le Christ, don de l'amour du Père, est le Chemin vers le Père; il est la Vérité dans laquelle nous fait entrer l'Esprit Saint ...</p> <p>6. avec le Christ dans le Baptême qui les fait membres vivants de l'Église ...</p> <p>7. celle-ci (conformer leur façon de penser et d'agir à celle du Christ) est à reprendre à tout les jour. Sur ce chemin ... signe de la miséricorde du Père ...</p> <p>13. En tout homme le Père des cieux voit les traits de son Fils, premier-né d'une multitude de frères</p> <p>13. à créer des conditions de vie dignes de créatures rachetées par le Christ ...</p> <p>17. manifesteront dans le monde l'amour du Christ pour son Église ...</p> <p>19. ils attendent dans la sérénité la rencontre définitive avec le Père ..</p>

En résumé, la correspondance de vision de Dieu à celle de François d'Assise semble manifeste. Le Dieu de la Règle est trinitaire et la vision christocentrique. Les trois Personnes de la Trinité sont représentées, à peu près dans les mêmes proportions que dans les Écrits. Les différences d'expressions, par exemple le *Jésus* de la Règle, absent chez François, relève moins d'une différence de sens que d'une différence de culture. La théologie d'en bas, où le Christ est regardé à partir de sa vocation terrestre a familiarisé l'Homme-Dieu qui est maintenant un bon ami qu'on nomme facilement *Jésus* ou *Jésus de Nazareth* sans préjudice au respect qui lui est dû. En somme, le Dieu de la Règle de 1978 est bien le Dieu de saint François d'Assise.

SPIRITUALITÉ DE LA RÈGLE DE 1978

Peu importe le résultat final de l'analyse en cours, la richesse spirituelle de la Règle de 1978 est indéniable. Cette Règle, bien comprise et observée avec fidélité est un chemin assuré pour la rencontre du Dieu vivant et source de grâces et de bonheur. Tout chrétien, voire tout être humain, peut s'enrichir à son contact. Non seulement les personnes mais encore les groupes peuvent se prévaloir de sa fécondité. Le cheminement et la progression qui touchent la personne humaine doivent marquer aussi le mode de vie de toute la fraternité' (RègOFS 23), de tout groupe humain pourrions-nous dire. Ce n'est pas exclusivement à la rencontre de Dieu que la Règle convie les hommes, les femmes et les jeunes, mais à la relation humaine teintée de respect et de charité. Quelle différence dans les rapports si la Règle de l'Ordre franciscain séculier était utilisée comme code constitutif dans les négociations syndicales, par exemple, ou à la table de pourparlers où se réunissent les adversaires de quelque conflit que ce soit. Les pourparlers deviendraient des 'pouragirs' de grande portée pour l'avancement de toute l'humanité. N'était-ce pas le rêve de François qui a fait ajouter un paragraphe à

son Cantique de frère Soleil pour que ses frères aillent chanter la paix au podestat et à l'évêque d'Assise alors en conflit ouvert? Et qui est allé en Terre Sainte rencontrer le Sultan des Sarrasins qu'on tentait de déloger à coups de croisades?

L'attitude et la démarche auxquelles sont cordialement conviés les frères et les soeurs par la Règle de 1978 trouvent leur bonheur et leur source dans l'amour de Dieu qui se traduit par l'imitation de Jésus Christ ou, plus spécifiquement, une vie de l'Évangile 'en suivant les exemples de saint François d'Assise, qui fit du Christ l'inspirateur et le centre de sa vie avec Dieu et avec les hommes'. L'inspiration, les franciscains séculiers la trouvent dans l'Évangile. Cordialement conviés parce qu'aucune obligation, aucun ordre ne se trouvent dans cette Règle. L'amour de Dieu que le franciscain séculier ressent et constate est suffisant pour le porter à une actualisation des vertus théologales qui l'habitent dans un *être*, un *agir* et un *avoir* tout orientés vers la conformité à l'image du Christ qui est en eux. L'encouragement porte au plein sens de la responsabilité, à la maturité que chacun développe en devenant adulte. La Règle traite la personne en adulte responsable et l'invite à cheminer toujours plus loin, à se rapprocher toujours plus de Dieu.

Puisque le point de départ est le Christ, les franciscains séculiers sont appelés à le découvrir, à s'en inspirer et à en faire le centre de leur vie spirituelle et humaine non seulement par la lecture fréquente de l'Évangile, mais par le mouvement de va-et-vient qui consiste à passer 'de l'Évangile à la vie et de la vie à l'Évangile' (4). C'est la conversion, 'ce changement intérieur radical' qui repose sur la conformité de sa façon de penser et d'agir à celle du Christ et qui est à reprendre à tous les jours 'en raison de la fragilité humaine' (7). Animés par la grâce que confère les sacrements, surtout l'Eucharistie et la Réconciliation (7,8), et par la prière et la contemplation qui sont 'l'âme

de leur vie et de leur agir' (8), ils se transforment véritablement à l'image du Christ, le 'véritable adorateur du Père'. Cette transformation se concrétise par la marche à la suite du 'Christ pauvre et crucifié, lui rendant témoignage, jusque dans les difficultés et les persécutions' (10). C'est à ce prix que s'acquiert la pureté du cœur qui libère des attaches de ce monde pour mieux aimer Dieu et leurs frères et soeurs (12).

Ce mouvement de va et vient Évangile-vie-Évangile permet de découvrir, et de faire découvrir le Christ Sauveur, vivant et agissant, dans leurs frères et soeurs, la 'sainte Écriture', l'Église et la liturgie (5).

Tous, frères et soeurs, sont traités avec grande dignité parce que 'le Père des cieux voit les traits de son Fils, premier-né d'une multitude de frères' en chacun d'eux. Le défi du franciscain séculier consiste à créer des conditions de vie dignes pour chaque être humain qui est un 'don du Seigneur et une image du Christ (13). Ensemble, avec tous les êtres humains, ils oeuvrent à la construction d'un 'monde plus fraternel et plus évangélique' afin qu'advienne le Règne de Dieu (14). C'est ce qui leur inspire d'exercer leurs responsabilités humaines 'dans un esprit chrétien de service' et à promouvoir en privé et publiquement la justice par un agir compromettant mais cohérent avec leur foi (15). Le travail est valorisé, et reconnu comme un don et un moyen de vocation séculière au service de la création, de la rédemption et de l'humanité (16). Avec confiance en la présence de l'Esprit Saint et sa puissance d'amour et de pardon, les relations humaines sont envisagées de façon constructive par le dialogue pacifiste qui vise l'harmonie (19). Dans leur foyer, les franciscains séculiers vivent de 'l'esprit franciscain de paix, de fidélité et de respect de la vie' dans l'unité du mariage et le suivi joyeux et guidé du cheminement des enfants (17). Les franciscains séculiers sont coiffés, non seulement du titre de 'porteurs de la paix qu'ils savent devoir construire sans cesse', mais aussi du titre

de 'messagers de joie parfaite, en toute circonstance', puisqu'ils s'emploient à 'porter aux autres la joie et l'espérance' (19).

Le sens de la fraternité s'étend à la création tout entière et aux 'autres créatures, animées et inanimées' (18). Elles ne sont pas aimées pour elles mêmes, ou simplement parce qu'elles sont belles mais plutôt parce qu'elles 'portent signification du Dieu très-haut' (18). Encore ici, les franciscains séculiers marchent à la suite du Christ qui manifestait 'pour le monde créé une attention pleine d'estime et de respect' (11). Libres de tout désir de possession et de domination, ils peuvent marcher d'un cœur léger 'vers la maison du Père' (11).

Chercher à découvrir la personne vivante et agissante du Christ dans l'Église, c'est s'engager consciemment à vivre pleinement dans l'Église qui est l'Église du Christ mort et ressuscité, et qui les a accueillis dans leur Baptême. À l'interne, la communion s'affirme avec le clergé, 'dans un dialogue confiant et ouvert de créativité apostolique', et à l'externe, les franciscains séculiers sont 'témoins actifs de sa mission parmi les hommes' (6). Ils accueillent les sacrements qu'elle confère avec joie et respect et s'associent volontiers à la prière liturgique qu'elle propose (8). Plus précisément, ils se reconnaissent issus de son Baptême (6), partagent son Eucharistie (5,8), font appel à sa Réconciliation (7), jouissent des grâces de son Mariage (17) et, en sous-entendu, veillent sereinement, protégés par le sacrement des malades, dans l'attente de notre soeur la mort corporelle qui permet la 'rencontre définitive avec le Père' (19).

La spiritualité de la Règle se complète par un regard vers la Vierge Marie, 'l'humble servante du Seigneur'. Les franciscains séculiers l'aiment, la prient avec confiance et prennent son esprit de service pour modèle 'en imitant sa disponibilité totale' (9). La signification de leur détachement des possessions matérielles se trouve dans l'exemple

qu'elle donne d'accepter la vie pauvre et humble que le Christ avait choisi pour lui-même, sa mère et ses disciples (11).

SPIRITUALITÉ — SAINT FRANÇOIS D'ASSISE ET LA RÈGLE — GRILLE D'ANALYSE

Afin de répondre à la question qui nous préoccupe, à savoir si la Règle de 1978 relève de saint François d'Assise, la spiritualité qui s'y trouve sera comparée à la spiritualité de saint François d'Assise, telle qu'elle se manifeste dans ses Écrits, de la même façon que le Dieu de la Règle a été rapproché du Dieu de saint François pour examen. La grille de la première partie est utilisée en reproduisant la structure de la spiritualité de saint François. Une conformité exacte ne doit pas être recherchée ici non plus, mais une forte ressemblance permettrait, avec les autres éléments déjà étudiés, de déterminer de façon définitive si, à l'interne, la Règle de 1978 représente bien l'esprit de saint François.

VERTUS THÉOLOGALES Foi:	DANS LA RÈGLE 1978?	EXEMPLES OU EXPLICATIONS
Vivre l'Évangile?	Oui	<p>4. La Règle et la vie des franciscains séculiers est la suivante: vivre l'Évangile de notre Seigneur Jésus Christ ...</p> <p>4. Les franciscains séculiers s'appliqueront à une lecture fréquente de l'Évangile, passant de l'Évangile à la vie et de la vie à l'Évangile ...</p> <p>5. Ils chercheront à découvrir la personne vivante et agissante du Christ ... dans la sainte Écriture ...</p>
en Église?	Oui	<p>1. Parmi les familles spirituelles suscitées par l'Esprit Saint dans l'Église, ...</p>

		3. Cette Règle a pour objet d'adapter l'Ordre franciscain séculier aux exigences et aux attentes de l'Église, dans les conditions du monde actuel
		5. Ils chercheront à découvrir la personne vivante et agissante du Christ dans ... l'Église, dans la liturgie.
		6. qui les faits membres vivants de l'Église, ils sont encore plus profondément unis à elle par leur engagement. Ils s'efforceront donc d'être les témoins actifs de sa mission parmi les hommes.
		6. Inspirés par saint François et appelés avec lui à renouveler l'Église, ...
dans le respect absolu des membres du clergé?	Oui	6. ils s'engageront à vivre en pleine communion avec le pape, les évêques, les prêtres, dans un dialogue confiant de créativité apostolique.
dans la fraternité?	Oui	1. la famille franciscaine rassemble tous les membres du peuple de Dieu qui ... 2. celui-ci (l'Ordre franciscain séculier) se présente comme une communauté organisée et composée de toutes les fraternités répandues dans le monde et ouvertes à toute classe de fidèles. 5. Ils chercheront à découvrir la personne vivante et agissante du Christ dans leurs frères, ... 7. Comme frères et soeurs de la pénitence ... 13. de même les franciscains séculiers accueilleront d'un cœur humble et courtois tout homme comme un don du Seigneur et une image du Christ. 13. Le sens de la fraternité les disposera à considérer avec joie comme leurs égaux tous les hommes, ... 14. Avec tous les hommes de bonne volonté, ils sont appelés à construire un monde plus fraternel et plus évangélique, ...

15. Par le témoignage de leur propre vie ... tant individuelles que communautaires ...

18. Qu'ils respectent aussi les autres créatures, animées et inanimées, ...

19. ils chercheront ... les voies de l'unité et de l'entente fraternelle ...

20. L'Ordre franciscain séculier regroupe les fraternités aux différents niveaux ...

Espérance:

dans la pauvreté évangélique?

Oui, mais dans le sens de détachement plutôt que de dépouillement

11. Le Christ, confiant dans son Père, a choisi pour lui-même et pour sa mère une vie pauvre et humble... Aussi les franciscains séculiers useront avec détachement des richesses matérielles qu'ils pourraient posséder, ...

11. pèlerins et étrangers ... ils veilleront à se libérer de tout désir de possession et de domination.

dans l'humilité?

Oui

7. Comme frères et soeurs de la pénitence ... ils conformeront leur façon de penser et d'agir à celle du Christ, ...

7. par ce changement intérieur radical que l'Évangile appelle *conversion* ...

9. François eut un amour de prédilection pour la Vierge Marie, l'humble servante du Seigneur ... Les franciscains séculiers lui témoigneront un amour fervent en imitant sa disponibilité ...

11. Le Christ, confiant dans son Père, a choisi pour lui-même et pour sa mère une vie pauvre et humble ...

11. pèlerins et étrangers ...

12. ils s'efforceront d'acquérir la pureté du cœur ...

13. les franciscains séculiers accueilleront d'un cœur humble et courtois ...

- dans la pénitence, entendu non comme le sacrement?
- Oui, mais le mot utilisé est *conversion* qui prend tout le sens du mot pénitence utilisé jadis.
13. à considérer comme leurs égaux tous les hommes, surtout les plus petits ...
6. ils s'engageront à vivre en pleine communion avec le pape, les évêques, les prêtres
7. Comme frères et soeurs de la pénitence, en raison même de leur vocation, animés du dynamisme de l'Évangile, ils conforment leur façon de penser et d'agir à celle du Christ, par ce changement intérieur radical que l'Évangile appelle conversion; celle-ci, en raison de la fragilité humaine, est à reprendre tous les jours.
1. à suivre le Christ à la manière et selon l'esprit de saint François d'Assise ...
6. Morts et ressuscités avec le Christ ...
19. Messagers de joie parfaite, en toutes circonstances, (on se rappelle le sens de la joie parfaite chez saint François qui consiste à subir l'injustice avec sérénité) ...
5. ils chercheront à découvrir la personne vivante et agissante du Christ dans ...
10. ils suivront aussi le Christ pauvre et crucifié, lui rendant témoignage jusque dans les difficultés et les persécutions.
11. dans l'esprit des bénédicteuses, pèlerins et étrangers ... ils veilleront à se libérer de tout désir de possession et de domination.
13. les franciscains séculiers accueilleront d'un cœur humble et courtois tout homme. (Ici se trouve le sens franciscain de la pénitence qui se manifeste dans l'amour et la compassion)
13. comme leurs égaux tous les hommes, surtout les plus petits, pour lesquels ils chercheront à créer des conditions de vie dignes de créatures rachetées par le Christ.
15. et par de courageuses initiatives, ...

et dans le sens du sacrement de réconciliation?	Oui	7. Sur ce chemin de renouvellement intérieur, le sacrement de la réconciliation est à la fois signe privilégié de la miséricorde du Père et source de grâces.
dans l'acceptation totale de la volonté de Dieu?	Oui	10. En communion avec l'obéissance rédemptrice de Jésus, qui mit sa volonté dans celle du Père, ils rempliront avec fidélité les engagements de la vie;
		10. ils suivront aussi le Christ pauvre et crucifié, ...
		2. poussés par l'Esprit à réaliser dans leur condition séculière la perfection de la charité ...
jusqu'à saluer la maladie et la mort?	Oui, mais indirectement pour la maladie	5. Ils chercheront à découvrir la personne vivante et agissante du Christ dans leurs frères, dans la sainte Écriture, dans l'Église, dans la liturgie ...
dans la paix et la joie?	Oui	6. Inspirés par saint François et appelés avec lui à renouveler l'Église, ils s'engageront ...
		7. ils conformeront leur façon de penser et d'agir à celle du Christ ...
		8. Jésus fut le véritable adorateur du Père: à son exemple, ils feront ...
		9. François eut un amour de prédilection pour la Vierge Marie, l'humble servante du Seigneur, toujours disponible à sa parole et à ses appels ...
		19. Membres du Christ ressuscité, qui donne son véritable sens à notre soeur la mort, ils attendent dans la sérénité la rencontre définitive avec le Père.
		19. Messagers de joie parfaite, en toutes circonstances, ...
		19. Porteurs de la paix qu'ils savent devoir construire sans cesse ...
		19. Messagers de joie parfaite, en toutes circonstances il s'emploieront activement à porter aux autres la joie et l'espérance.

17. ils vivront l'esprit franciscain de paix, ...

17. ils suivront joyeusement avec leurs enfants leur itinéraire humain et spirituel.

6. ils s'engageront à vivre en pleine communion avec le pape, les évêques, les prêtres ...

8. ils feront de la prière et de la contemplation l'âme de leur vie et de leur agir ...

12. ils s'efforceront d'acquérir la pureté du cœur, afin d'être plus libres pour aimer Dieu et leurs frères ...

Charité:

dans la relation avec Dieu, la prière?

Oui

8. Jésus fut le véritable adorateur du Père: à son exemple, ils feront de la prière et de la contemplation l'âme de leur vie et de leur agir.

8. Pour revivre en eux les mystères de la vie du Christ, qu'ils participent à la vie sacramentelle de l'Église, surtout à l'Eucharistie; ils s'associeront également à sa prière liturgique dans une des formes qu'elle propose.

5. Dans leur vie eucharistique ils seront inspirés et orientés par cette foi qui faisait écrire à saint François: «En ce monde je ne vois rien sensiblement du très-haut Fils de Dieu sinon son très saint Corps et son Sang.»

7. Sur ce chemin de renouvellement intérieur, le sacrement de la réconciliation est ...

9. Les franciscains séculiers lui témoigneront un amour fervent (à la Vierge Marie) ... par une prière confiante et attentive.

10. ils suivront aussi le Christ pauvre et crucifié, lui rendant témoignage, ...

12. ils s'efforceront d'acquérir la pureté du cœur, afin d'être plus libres pour aimer Dieu et leurs frères.

dans l'amour et la charité fraternels?	Oui	<p>12. afin d'être plus libres pour aimer Dieu et leurs frères.</p> <p>13. Le sens de la fraternité les disposera à considérer comme leurs égaux tous les hommes, surtout les plus petits, pour lesquels ils chercheront à créer des conditions de vie dignes de créatures rachetées par le Christ.</p> <p>14. Avec tous les hommes de bonne volonté, ils sont appelés à construire un monde plus fraternel et plus évangélique, ...</p> <p>15. qu'ils se rendent présents pour promouvoir la justice, particulièrement dans le domaine de la vie publique et qu'ils n'hésitent pas à s'engager, pour cela, dans des options concrètes et cohérentes avec leur foi.</p> <p>17. Spécialement les époux, en vivant les grâces du mariage, manifesteront dans le monde l'amour du Christ pour son Église.</p>
dans l'obéissance?	Oui	<p>10. En communion avec l'obéissance rédemptrice de Jésus, qui mit sa volonté dans celle du Père, ils rempliront avec fidélité les engagements de la vie; ils suivront aussi le Christ pauvre et crucifié,</p> <p>1. qui reconnaissent en eux un appel à suivre le Christ ... ils veulent incarner ... le charisme propre de saint François d'Assise. (Appel, et réponse constante à l'appel = obéissance)</p> <p>2. poussés par l'Esprit à réaliser dans leur condition séculière la perfection de la charité, s'engagent à vivre selon l'Évangile ...</p> <p>6. ils s'engageront à vivre en pleine communion avec le pape, les évêques, les prêtres, dans un dialogue confiant et ouvert de créativité apostolique.</p> <p>7. ils conformeront leur façon de penser et d'agir à celle du Christ ...</p> <p>8. à son exemple, ils feront de la prière et de la contemplation l'âme de leur vie et de leur agir.</p>

bref, suivre la trace des pas de Jésus Christ?	Oui	<p>14. quiconque suit le Christ, homme parfait, devient lui-même plus homme</p> <p>1. qui reconnaissent en eux un appel à suivre le Christ ...</p> <p>8. Pour revivre en eux les mystères de la vie du Christ</p> <p>4. en suivant les exemples de saint François d'Assise, qui fit du Christ l'inspirateur et le centre de sa vie avec Dieu et avec les hommes.</p> <p>5. Ils chercheront à découvrir la personne vivante et agissante du Christ ...</p> <p>6. Morts et ressuscités avec le Christ ...</p> <p>7. ils conformeront leur façon de penser et d'agir à celle du Christ ...</p> <p>8. Jésus fut le véritable adorateur du Père: à son exemple, ils feront de la prière et de la contemplation l'âme de leur vie</p> <p>10. En communion avec l'obéissance rédemptrice de Jésus, ... ils rempliront ...; ils suivront aussi le Christ pauvre et crucifié, ...</p>
--	-----	--

Actualisation

Point de mire: la Trinité révélée par le Christ Jésus, Fils bien-aimé du Père?	Oui	<p>4. Le Christ, don de l'amour du Père, est le Chemin vers le Père; il est la Vérité dans laquelle nous fait entrer l'Esprit Saint.</p> <p>8. Jésus fut le véritable adorateur du Père</p> <p>13. En tout homme le Père des cieux voit les traits de son Fils, premier-né d'une multitude de frères;</p>
Être: Enfant confiant et émerveillé de la Trinité?	Oui	<p>4. vivre l'Évangile de notre Seigneur Jésus Christ ... qui fit du Christ l'inspirateur et le centre de sa vie avec Dieu et avec les hommes.</p> <p>8. ils feront de la prière et de la contemplation l'âme de leur vie et de leur agir.</p>

8. Pour revivre en eux les mystères de la vie du Christ, ...
11. Le Christ, confiant dans son Père, a choisi pour lui-même et pour sa Mère une vie pauvre et humble, ...
11. dans l'esprit des bénédicences, pèlerins et étrangers en route vers la maison du Père, ... se libérer de tout désir de possession et de domination.
12. d'acquérir la pureté du cœur afin d'être plus libres pour aimer ...
13. En tout homme le Père des cieux voit les traits de son Fils, premier-né d'une multitude de frères;
17. montreront dans le monde l'amour du Christ pour son Église ...

Agir: Comportement —

- | | | |
|--|----------------------------------|--|
| <p>— vis-a-vis-Dieu: Prière d'adoration et de louange continue?</p> <p>— vis-à-vis l'autre: Charité intense qui porte à considérer tout être humain comme un frère qui est supérieur et qu'il veut servir et mener à Dieu?</p> <p>— vis-à-vis la création: Admirer sans borne pour l'œuvre de Dieu? La création manifeste Dieu et son amour pour nous?</p> | <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> | <p>8. Jésus fut le véritable adorateur du Père: à son exemple, ils feront de la prière et de la contemplation l'âme de leur vie et de leur agir.</p> <p>14. Avec tous les hommes de bonne volonté, ils sont appelés à construire un monde plus fraternel et plus évangélique, afin qu'advienne le Règne de Dieu.</p> <p>13. Le sens de la fraternité les disposera à considérer comme leurs égaux tous les hommes, surtout les plus petits, pour lesquels ils chercheront à créer des conditions de vie dignes de créatures rachetées par le Christ.</p> <p>18. Qu'ils respectent aussi les autres créatures, animées et inanimées, car elles portent signification du Dieu très-haut; qu'ils cherchent à passer de la tentation d'en abuser à une conception franciscaine de fraternité qui s'étend à tout l'univers.</p> |
|--|----------------------------------|--|

— vis-à-vis de soi: Une grande humilité et l'acceptation joyeuse et sans condition de la volonté de Dieu?	Oui	19. Membres du Christ ressuscité, ..., ils attendent dans la sérénité la rencontre définitive avec le Père.
Avoir: Détachement total des biens matériels et du pouvoir?	Oui	<p>11. Aussi les franciscains séculiers useront avec détachement des richesses matérielles qu'ils pourraient posséder.</p> <p>11. ils veilleront à se libérer de tout désir de possession et de domination</p> <p>12. ils s'efforceront d'acquérir la pureté du cœur, afin d'être plus libres pour aimer Dieu et leurs frères.</p>

Comme il peut être constaté dans l'examen de cette grille, la spiritualité de la Règle de 1978 correspond, dans ses points majeurs, et dans la plupart des points secondaires, à la spiritualité de saint François d'Assise. Il ne sont pas exprimés de façon identique, certes, mais les 'éléments permanents' — comme les nomme le P. AUSSERSDORFER — de la spiritualité franciscaine primitive sont présents.

SIMILITUDE DE TEXTES — SAINT FRANÇOIS ET LA RÈGLE DE 1978

La comparaison de textes a été réservée pour la fin de cet exercice pour éviter la répétition qui aurait été inévitable dans un contrôle à partir du Dieu de saint François, suivi d'un examen à partir de sa spiritualité.

Il s'agit de se souvenir que ce n'est pas une identité de locutions qui a été visée ici puisque le monde, la science, la culture de la fin du XX^e siècle ne correspondent pas au contexte de saint François. Plutôt, une certaine équivalence, un sens similaire, un élément permanent présent chez François et qui apparaît dans la Règle de 1978 était souhaité, quitte à ce que l'expression soit en langage contemporain. Par exemple, le mot *pénitence* qui faisait partie du langage quotidien du temps de François peut facilement

avoir été remplacé par le mot *conversion* sans nuire au sens, à l'élément permanent qui veut, dans ce cas, que le frère ou la soeur se rende disponible à la grâce de Dieu, fût-ce par des moyens radicaux qui relèvent de la charité. Contrairement à l'analyse qui a été faite à partir des grilles de la première partie, où seuls quelques exemples ont été donnés, l'équivalence des expressions fait l'objet d'une comparaison plus poussée parce qu'elle permet de bien voir les airs de famille entre la pensée de François, telle qu'elle s'exprime dans ses Écrits, et la Règle de 1978. On remarquera que, dans certains cas, la symétrie, l'analogie, la conformité, ou l'association ont été préférées à l'équivalence.

ARTICLE DE LA RÈGLE DE 1978

1. ... la famille franciscaine rassemble tous les membres du peuple de Dieu, laïcs, religieux, prêtres, qui reconnaissent ...

TEXTES SYMÉTRIQUES, CONFORMES OU ANALOGUES DES ÉCRITS DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

1 Reg 23,7: Et tous ceux qui dans la sainte Église catholique et apostolique veulent servir le Seigneur Dieu, et tous les ordres suivants: prêtres, diacres, sous-diacres, acolytes, exorcistes, lecteurs, portiers et tous les clercs, tous les religieux et toutes les religieuses, tous les convers et tous les enfants, les pauvres et les indigents, les rois et les princes, les travailleurs et les agriculteurs, les serviteurs et les seigneurs, toutes les vierges et celles qui gardent la continence et celles qui sont mariées, les laïcs, hommes et femmes, tous les petits enfants, les adolescents, les jeunes et les vieux, les bien portants et les malades, etc. ...

2 Lfid 1: À tous les chrétiens religieux: clercs et laïcs, homme et femmes, tous ceux qui habitent le monde entier,

1. ... la famille franciscaine rassemble ... qui reconnaissent en eux un appel à suivre le Christ à la manière et selon l'esprit de saint François.

DVol 1: ... je veux suivre la vie et la pauvreté de notre Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte mère

LOrd 50-51: ... afin qu'intérieurement purifiées ... nous puissions suivre les traces de ton Fils bien-aimé.

LLéon 3: ... qu'il te semble meilleur de plaire au Seigneur Dieu et de suivre sa trace et sa pauvreté, ...

2. Ceux-ci, frères et soeurs, ...

1 Reg 22,33: Vous êtes tous frères;

2. ... à réaliser dans leur condition séculière la perfection de la charité, ...
- Adm 3, 5-6: Et si parfois le sujet voyait des choses meilleures et plus utiles à son âme que celles que le supérieur lui ordonne, qu'il sacrifie volontiers les siennes à Dieu et qu'il s'applique à accomplir en actes celles du supérieur. Car telle est l'obéissance de charité, parce qu'elle satisfait à Dieu et au prochain.
- 2 LFid 1: À tous les chrétiens ... vraie paix du ciel et charité sincère dans le Seigneur.
- L'Ord 12: C'est pourquoi je vous supplie tous, frères, en vous basant les pieds et avec toute la charité que je puis ...
- 2: ... s'engagent à vivre selon l'Évangile ...
- 2 Reg 1, 1: La Règle et la vie des Frères Mineurs est celle-ci: observer le saint évangile de notre Seigneur Jésus-Christ, en vivant dans l'obéissance, ...
- 2 Reg 12, 4: ... nous observions ... le saint évangile de notre Seigneur Jésus-Christ, que nous avons fermement promis.
- Test 14: ... mais le Très-Haut lui-même me révéla que je devais vivre selon la forme du saint évangile.
2. ... selon cette Règle reconnue par l'Église.
- 1 Reg Prologue, 2: Ceci est la vie de l'évangile que frère François demanda au seigneur pape de lui concéder et confirmer. Et celui-ci la lui concéda et confirma.
- Test 15: Et moi je le fis écrire en peu de mots et simplement, et le seigneur pape me le confirma.
3. L'interprétation de cette Règle relève du Saint Siège ...
- 1 Reg Prologue, 2: Ceci est la vie de l'évangile que frère François demanda au seigneur pape de lui concéder et confirmer. Et celui-ci la lui concéda et confirma
4. La Règle et la vie des franciscains séculiers est la suivante: vivre l'évangile de notre Seigneur Jésus Christ
- 2 Reg 1, 1: La Règle et la vie des Frères Mineurs est celle-ci: observer le saint évangile de notre Seigneur Jésus-Christ, ...
- 2 Reg 12, 4: nous observions ... le saint évangile de notre Seigneur Jésus-Christ, que nous avons fermement promis.
- Test 14: ... mais le Très-Haut lui-même me révéla que je devais vivre selon la forme du saint évangile.
- FVie 1: ... et que vous avez épousé l'Esprit Saint en choisissant de vivre selon la perfection de l'évangile, ...

4. Le Christ, don de l'amour du Père est le Chemin vers le Père; il est la Vérité dans laquelle nous fait entrer l'Esprit Saint; il est cette Vie qu'il est venu nous apporter en abondance.
4. ... passant de l'Évangile à la vie et de la vie à l'Évangile.
5. Dans leur vie eucharistique ils seront inspirés et orientés par cette foi qui faisait écrire à saint François: 'En ce monde je ne vois rien sensiblement du très-haut Fils de Dieu sinon son très saint Corps et son Sang.'
6. Morts et ressuscités avec le Christ ...
6. ... qui les fait membres vivants de l'Église, ils sont encore plus profondément unis à elle ...
6. ... annonçant le Christ par la vie et la parole.
- Adm 1, 1: Le Seigneur Jésus dit à ses disciples: Je suis la Voie, la Vérité et la Vie; personne ne vient au Père sinon par moi. Si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père; et désormais vous le connaîtrez et vous l'avez vu. ...
- 1 Reg 5, 17: Et quand ils persévéreront dans les commandements du Seigneur, qu'ils ont promis par le saint Évangile et leur vie, qu'ils sachent qu'ils se tiennent dans l'obéissance véritable et qu'ils soient bénis du Seigneur.
- 1 Reg 22, 41: Retenons donc les paroles, la vie et l'enseignement et le saint Évangile de celui qui a daigné prier pour nous son Père ...
- Test 10: ... dans ce siècle je ne vois rien corporellement du très haut Fils de Dieu, sinon son très saint corps et son très saint sang qu'eux-mêmes (les prêtres) reçoivent et qu'eux seuls administrent aux autres.
- LCle 3: nous ne voyons rien corporellement du Très-Haut lui-même en ce siècle sinon le corps et le sang, les noms et les paroles par quoi nous avons été faits et rachetés.
- Adm 6, 1-2: Considérons tous, frères, le bon Pasteur qui, pour sauver ses brebis, a supporté la passion de la croix. Les brebis du Seigneur l'ont suivi dans la tribulation et la persécution, la honte et la faim ...
- 1 Reg 17, 1: Qu'aucun frère ne prêche contre la forme et l'institution de la sainte Église,
- 1 Reg 21, 1: Et tous mes frères peuvent, chaque fois qu'il leur plaira, annoncer cette exhortation et cette louange, ou une semblable, parmi tous les hommes, avec la bénédiction de Dieu
- 1 Reg 16, 7: L'autre manière, lorsqu'ils voient que cela plaît au Seigneur, d'annoncer la Parole de Dieu ...

6. ... et appelés avec lui à renouveler l'Église, ...
- 1 Reg 23, 7: Et tous ceux qui dans la sainte Église catholique et apostolique veulent servir le Seigneur Dieu, et tous les ordres suivants: prêtres, diacres, sous-diacres... humblement nous les supplions, ... de persévéérer tous dans la vraie foi et dans la pénitence... (On remarquera que François vit à une époque de corruption dans l'Église et d'hérésies à l'extérieur, où le simple fait d'agir en Église est une forme de renouvellement en soi.)
6. ... ils s'engageront à vivre en pleine communion avec le pape, les évêques, les prêtres, ...
- 2 Reg 1, 2: Frère François promet obéissance et révérence au seigneur pape Honorius et à ses successeurs ...
- Adm 26, 1: Heureux le serviteur qui accorde sa foi aux clercs qui mènent une vie droite, selon la forme de l'Église romaine.
- Test 6: ... le Seigneur me donna et me donne une telle foi dans les prêtres qui vivent selon la forme de la sainte Église romaine, à cause de leur ordre, que même s'ils me persécutaient, je veux recourir à eux.
- TestS 5: ... et qu'ils se montrent toujours fidèles et soumis aux prélatS et à tous les clercs de la sainte mère l'Église.
7. Comme «frères et soeurs de la pénitence» ...
- 1 LFid 0, 1: Celles-ci sont les paroles de vie et de salut concernant ceux qui font pénitence ...
- 1 LFid 9, 1: Nous sommes pour lui des frères quand nous faisons la volonté du Père qui est aux cieux; ...
- Mémorial du projet des Frères et Soeurs de la Pénitence vivant en leurs propres maisons ... (Titre du *Projet de vie de 1221*)
7. ... animés du dynamisme de l'Évangile, ils conformeront leur façon de penser et d'agir à celle du Christ ...
- 1 Reg 9, 1: les frères s'appliquent à suivre l'humilité et la pauvreté de notre Seigneur Jésus-Christ
- 1 Reg 22, 2: car notre Seigneur Jésus-Christ, dont nous devons suivre les traces ...
- Adm 5, 8: de quoi nous pouvons nous glorifier: de nos infirmités et de porter chaque jour la sainte croix de notre Seigneur Jésus-Christ.
- 1 Reg 5, 15: telle est la véritable et sainte obéissance de notre Seigneur Jésus-Christ (servir)

7. ... par ce changement intérieur radical que l'Évangile appelle *conversion*;

Test 1: Le Seigneur me donna ainsi à moi, frère François, de commencer à faire pénitence: lorsque j'étais dans les péchés, il me semblait extrêmement amer de voir des lépreux. Et le Seigneur lui-même me conduisit parmi eux et je leur fis miséricorde. Et en m'en allant de chez eux, ce qui me semblait amer fut changé pour moi en douceur de l'âme et du corps;

Test 26: pour faire pénitence avec la bénédiction de Dieu.

2 LFid 39-40: Nous devons observer les préceptes et les conseils de notre Seigneur Jésus-Christ. Nous devons aussi renoncer à nous-mêmes et mettre nos corps sous le joug de la servitude et de la sainte obéissance, comme chacun l'a promis au Seigneur.

1 Reg 23, 7: humblement nous les supplions,... de persévérer tous dans la vraie foi et dans la pénitence...

Adm 23, 3: C'est un serviteur fidèle et avisé, celui qui, dans toutes ses offenses, ne tarde pas à se punir intérieurement par la contrition et extérieurement par la confession et la satisfaction en actes.

1 Reg 21, 3-7: Faites pénitence, faites de dignes fruits de pénitence, car nous mourrons bientôt. 'Donnez et il vous sera donné.' Remettez et il vous sera remis. Et si vous ne remettez pas aux hommes leurs péchés, le Seigneur ne vous remettra pas vos péchés; confessez tous vos péchés. Heureux ceux qui meurent dans la pénitence, car ils seront dans le royaume des cieux.

2 LFid 37: Nous devons avoir en haine nos corps avec leurs vices et leurs péchés,

Adm 10, 3: Heureux, dès lors, le serviteur qui tiendra toujours captif cet ennemi livré en son pouvoir (le corps) et se gardera sagement de lui ...

7. Sur ce chemin de renouvellement intérieur, le sacrement de réconciliation est à la fois signe privilégié de la miséricorde du Père

L'Ord 38: Je confesse en outre tous mes péchés au Seigneur Dieu, Père et Fils et Esprit Saint, à la bienheureuse Marie perpétuellement vierge et à tous les saints au ciel et sur la terre, à frère ..., ministre de notre religion,... et à tous mes frères bénis.

L'Ord 50: Dieu tout-puissant, éternel, juste et miséricordieux, à nous misérables ...

8. Jésus fut le véritable adorateur du Père: à son exemple ils feront de la prière et de la contemplation l'âme de leur vie et de leur agir.
- 2 LFid 19: Les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité.
- 1 Reg 22, 26: de faire, de la meilleure manière possible, servir, aimer, honorer et adorer le Seigneur Dieu d'un coeur pur et d'un esprit pur, ce qu'il demande par-dessus tout.
8. Pour revivre en eux les mystères de la vie du Christ, qu'ils participent à la vie sacramentelle de l'Église, surtout à l'Eucharistie;
- 1 Reg 19, 5: qu'ainsi contrits ils reçoivent le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ avec ...
- 1 LFid 1, 3: ... et qui reçoivent le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ, et qui font ...
9. François eut un amour de prédilection pour la Vierge Marie, l'humble servante du Seigneur ...
- Ant 1: Sainte Vierge Marie, ..., fille et servante du Roi très haut et souverain, le Père céleste, ...
- 2 LFid 4: Cette Parole du Père, si digne, si sainte et si glorieuse, le Père très haut l'envoya du ciel par saint Gabriel, son ange, dans le ventre de la sainte et glorieuse Vierge Marie; c'est de son ventre que la Parole reçut la vraie chair de notre humanité et ...
10. En communion avec l'obéissance rédemptrice de Jésus ...
- L'Ord 46: ... car notre Seigneur Jésus-Christ a donné sa vie pour ne pas perdre l'obéissance envers son Père très saint.
- 1 Reg 5, 15: Et telle est la véritable et sainte obéissance de notre Seigneur Jésus-Christ.
- Adm 3, 9: Car celui qui supporte la persécution plutôt que de vouloir être séparé de ses frères demeure vraiment dans l'obéissance parfaite, parce qu'il livre son âme pour ses frères.
10. ... qui mit sa volonté dans celle du Père ...
- 2 LFid 10: Il mit sa volonté dans la volonté du Père, disant: Père, que ta volonté soit faite, non ...
- 2 LFid 11: Et telle fut la volonté du Père: que son Fils béni et glorieux, qu'il nous donna et qui est né pour nous, s'offrît lui-même par son propre sang en sacrifice et en victime sur l'autel de la croix;
10. ... ils suivront aussi le Christ pauvre et crucifié, ...
- Adm 6, 1-2: Considérons tous, frères, le bon Pasteur qui, pour sauver ses brebis, a supporté la passion de la croix. Les brebis du Seigneur l'ont suivi dans la tribulation et la persécution, la honte et la faim, ...

10. ... lui rendant témoignage jusqu'au bout dans les difficultés et les persécutions.
11. Le Christ, confiant dans son Père ...
11. ... a choisi pour lui-même et pour sa Mère une vie pauvre et humble ...
11. ... pèlerins et étrangers en route vers la maison du Père ...
12. ... ils s'efforceront d'acquérir la pureté du cœur, afin d'être plus libres pour aimer Dieu et leurs frères.
13. ... le Père des Cieux ...
13. ... de son Fils, premier-né d'une multitude de frères;
13. ...les franciscains séculiers accueilleront ... tout homme comme ... et une image du Christ.
13. ... créer des conditions de vie dignes de créature rachetées par le Christ ...
- 1 Reg 16, 11: Et pour son amour ils doivent s'exposer aux ennemis, ..., car, dit le Seigneur: «Heureux ceux qui souffrent la persécution pour la justice, ... S'ils m'ont persécutés, ils vous persécuteront aussi.»
- Ps 1, 9: Père saint, n'éloigne pas de moi ton secours, mon Dieu, veille à mon secours.
- Ps 3, 3: Je crierai vers mon Père très saint et très haut, vers le Seigneur qui m'a fait du bien.
- Ps 8, 6: Et moi, indigent et pauvre que je suis, Dieu, aide-moi.
- 1 Reg 9, 5: ... et il fut un pauvre et un étranger, et il vécut d'aumônes, lui et la bienheureuse Vierge et ses disciples ...
- DVol 1: ... je veux suivre la vie et la pauvreté de notre Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte mère ...
- 2 Reg 6, 2: Et comme des pèlerins et des étrangers en ce siècle, servant le Seigneur dans la pauvreté et l'humilité, ...
- Adm 16, 1-2: Heureux les coeurs purs, car ils verront Dieu. Ils ont vraiment le cœur pur, ceux qui ... et ne cessent jamais d'adorer ... le Seigneur Dieu vivant et vrai.
- Ps 7, 3: ... le très saint Père du ciel, notre roi avant les siècles ...
- 1 LFid 1, 11: ... d'avoir un Père dans les cieux!
- 1 LFid 1, 7: ... et ils sont fils du Père céleste ...
- Ps 15, 4: ... et moi je l'établirai comme mon premier-né, plus haut que les rois de la terre ...
- Adm 5, 1: Considère, homme, dans quelle excellence t'a placé le Seigneur Dieu: il t'a créé et formé à l'image de son Fils bien-aimé quant au corps et à sa ressemblance quant à l'esprit ...
- 1 Reg 9, 2: Et ils doivent se réjouir quand ils vivent parmi des personnes viles et méprisées, parmi des pauvres et des infirmes ...

14. Avec tous les hommes de bonne volonté, ils sont appelés à construire un monde plus fraternel et plus évangélique ...
- Ps 15, 8: Gloire au Seigneur Dieu dans les hauteurs et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.
16. Ils estimeront le travail comme un don et comme un moyen de participer à la création, à ...
- Test 20: Et je travaillais de mes mains et je veux travailler; et je veux fermement que tous les autres frères travaillent d'un travail qui relève de l'honnêteté.
18. Qu'ils respectent aussi les autres créatures, ..., car elles portent signification du Dieu très-haut;
- Adm 24: Heureux le serviteur qui chérirait et respecterait autant son frère lorsqu'il est malade et ne peut rien faire pour lui, que lorsqu'il est bien portant et peut le satisfaire.
- CSol 3: Loué sois-tu, mon Seigneur, avec toutes tes créatures ...
19. Porteurs de la paix qu'ils savent devoir construire sans cesse, ils chercheront,
- 2 LFid 1: À tous ... vraie paix du ciel et charité sincère dans le Seigneur.
- Test 23: Comme salutation, le Seigneur me révéla que nous devions dire: Que le Seigneur te donne la paix.
- Adm 13, 1-2: Heureux les pacifiques, car ils seront appelés fils de Dieu. Le serviteur de Dieu ne peut connaître ce qu'il a de patience et d'humilité en lui tant qu'il obtient satisfaction. Mais que vienne le temps où ceux qui devraient lui donner satisfaction lui font le contraire, alors, autant il a de patience et d'humilité, autant en a-t-il et pas plus.
- 2 Reg 3, 10-11: Je conseille, j'avertis et j'exalte mes frères dans le Seigneur Jésus-Christ: quand ils vont par le monde, qu'ils ne se disputent pas, qu'ils ne se querellent pas en paroles et qu'ils ne jugent pas les autres; mais qu'ils soient doux, pacifiques et modestes, aimables et humbles, parlant honnêtement à tous, comme il convient.
19. ils chercheront, dans le dialogue, les voies de l'unité ...
- 2 LFid 44: Et qu'il ne se mette pas en colère contre un frère à cause d'un délit de ce frère, mais qu'en toute patience et humilité il l'avertisse avec bienveillance et le supporte.

19. Messagers de joie parfaite, en toutes circonstances ... JP 3-15: « Écris, dit-il (François à Léon), quelle est la vraie joie. (Se faire brimer par un subalterne et) Je te dis que si je garde patience et ne suis pas ébranlé, qu'en cela est la vraie joie et la vraie vertu et le salut de l'âme.»
19. ... en toutes circonstances ils s'emploieront activement à porter aux autres la joie et l'espérance. Adm 20, 2: (Heureux religieux qui se plaît dans les paroles et œuvres du Seigneur) et qui, par elles, conduit les hommes à l'amour de Dieu avec joie et allégresse.
19. ... qui donne son véritable sens à notre soeur la mort, ils attendent avec la sérénité la rencontre définitive avec le Père. CSol 12: Loué sois-tu, mon Seigneur, pour soeur notre mort corporelle, à qui nul homme vivant ne peut échapper. ... heureux ceux qu'elle trouvera dans tes très saintes volontés.
23. L'entrée dans la fraternité se fait par étapes. Celles-ci comportent: un temps d'initiation, une période de formation d'au moins un an, et enfin l'engagement de vivre selon la Règle. 2 Reg 2, 1.9-10: S'il y en a qui veulent accepter cette vie et viennent à nos frères, que ceux-ci les envoient à leurs ministres ... Après cela, qu'on leur concède l'habit de probation, ... À la fin de l'année de probation, qu'ils soient reçus à l'obéissance, promettant ...
23. L'engagement de par sa nature est définitif. 2 Reg 2, 11: ... promettant de toujours observer cette vie et cette Règle. Et en aucune manière il ne leur sera permis de sortir de cette religion (c'est-à-dire communauté), suivant la décision du seigneur pape, car selon le saint évangile, celui qui met la main à la charrue et regarde en arrière n'est pas apte au royaume de Dieu.
23. Les frères ou soeurs qui se trouveraient dans des difficultés particulières pourront, en un dialogue fraternel, traiter de leurs problèmes avec le Conseil de la fraternité locale. 2 Reg 10, 4-5: Et en quelque lieu que soient les frères, s'ils savent et reconnaissent qu'ils ne peuvent observer spirituellement la Règle, ils doivent et peuvent recourir à leurs ministres. Que les ministres les reçoivent charitalement et avec bienveillance et qu'ils aient tant de familiarité avec eux que ceux-ci puissent leur parler et agir avec eux comme des seigneurs avec leurs serviteurs;
24. Par la prière cette communion fraternelle s'étendra aux frères et aux soeurs défunts. 1 Reg 6, 2: Que le ministre alors s'applique à leur venir en aide (aux frères qui ne peuvent observer notre vie), comme lui-même voudrait qu'on fasse pour lui, s'il était dans un cas semblable.
- 1 Reg 3, 6: et pour les frères défunts, qu'ils disent le *De Profundis* avec le *Pater Noster*.
- 1 Reg 3, 4: Que les clercs fassent l'office et qu'ils disent (prières) pour les vivants et pour les morts selon la coutume des clercs.

2 Reg 3, 4: et qu'ils prient pour les défunts.

26. ... veillera à demander aux Supérieurs compétents un religieux pour la révision de vie — visite pastorale — ...

2 LFid 2-3: Puisque je suis le serviteur de tous, je suis tenu de vous servir tous et de vous administrer à tous les paroles odorantes de mon Seigneur. Aussi, considérant en esprit que je ne puis vous visiter chacun personnellement à cause de la maladie et de la faiblesse de mon corps, je me suis proposé de vous rapporter, par les présentes lettres et par ce message, les paroles de notre Seigneur Jésus Christ, qui est la Parole du Père, et les paroles de l'Esprit Saint, qui sont esprit et vie.

2 Reg 10, 1: Que les frères qui sont ministres et serviteurs des autres frères visitent et avertissent leurs frères et qu'ils les corrigeant humblement et charitalement, ne leur prescrivant rien qui soit contraire à leur âme et à notre règle.

La similitude de textes montre que la Règle est de la même famille que les Écrits. Les textes s'expriment peut-être différemment, mais le contenu est le même. La ressemblance est suffisante pour que, ajoutée aux résultats de la comparaison basée sur les grilles historiques, la conclusion s'impose d'elle-même. À l'interne, c'est-à-dire dans le texte, autant qu'à l'externe, c'est-à-dire dans son contexte historique, religieux, spirituel, la Règle de 1978 est un document franciscain dans tous les sens du terme.

EXIGENCES DE FRANÇOIS SPÉCIFIQUES AUX FRANCISCAINS SÉCULIERS

Il est clair que la Règle de 1978 a suffisamment d'équivalences au Dieu et à la spiritualité de saint François pour en conclure que le document est franciscain tant dans son essence que dans son contenu.

Il serait intéressant et important, à cette étape, d'examiner les accents spécifiques que François apporte au vécu séculier. Les exigences de François sont-elles les mêmes pour les gens dans le monde que pour les frères mineurs? On sait, entre autres, que le frère mineur est astreint aux voeux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. François en demande-t-il autant de la personne dans le siècle qui veut vivre à son exemple? La

question a sa valeur pour la Règle de 1978. Par exemple, dans la Règle de 1978, la pauvreté est abordée dans le sens d'un 'détachement des richesses matérielles' plutôt que du dépouillement total imposé aux frères mineurs. Le détachement sous-entend une possession libre de tout souci égoïste alors que le dépouillement refuse toute possession. Il est entendu qu'une vie de famille dans le dépouillement est irresponsable. Dans son encyclique sociale *Rerum Novarum*, Léon XIII reconnaît aux laïcs le droit à un petit patrimoine. Est-il moral d'élever des enfants dans une misère intentionnelle? Inconditionnellement, l'Église dira NON. Les encycliques sociales sont assez claires sur ce sujet. Non, une vie séculière dépouillée ouvre à la dépendance des services sociaux et engendre misère et révolte. Mais qu'en pense saint François? En quel sens faut-il comprendre la spiritualité séculière de saint François, et comment se compare-t-elle à la spiritualité de la Règle de 1978.

Dans cette démarche, seront consignées seulement les exigences des Écrits de saint François qui s'adressent spécifiquement aux frères et soeurs de la Pénitence, les deux *lettres aux fidèles*. Les exhortations aux gens dans le siècle des autres Écrits — 1 Reg 21, 1-9, 1 Reg 23, 7-11 et la *lettre à tous les chefs des peuples* — se retrouvent dans les deux *lettres aux fidèles*.

La *Lettre aux fidèles II* diffère très peu de la *Lettre aux fidèles I* en fait de contenu. Brièvement, la *Lettre aux fidèles II* complète en 88 articles ce que la *Lettre aux fidèles I* présente en 41 articles sans en retrancher quoi que ce soit d'essentiel. Les deux lettres visent d'abord ceux qui demeurent fidèles à leur engagement dans l'Ordre de la Pénitence 'ceux qui font pénitence' et ensuite avertit 'ceux qui ne font pas pénitence' pour les inciter à se convertir.

Les exigences de la *Lettre aux fidèles I* se résument à ceci:

- Aimer le Seigneur avec tout ce qu'on a de cœur, âme, esprit, et force (1,1) et le servir (2,11);
- Aimer Jésus Christ d'amour divin (1,9), être uni à Jésus Christ (1,8), le reconnaître comme la vraie lumière (2,7);
- Recevoir le Corps et Sang de notre Seigneur Jésus Christ (1,3);
- Faire la volonté (1,9) et les œuvres du Père (1,7), des œuvres qui enfantent Jésus Christ (1,10), de saintes œuvres (1,10);
- Aimer son prochain comme soi-même (1,1);
- Avoir une conscience pure et sincère (1,10);
- Faire de dignes fruits de pénitence (1,4), c'est-à-dire se convertir;
- Haïr son corps avec ses vices et péchés (1,2), c'est-à-dire rejeter l'égoïsme et l'orgueil;
- Avoir la sagesse spirituelle (2,8);
- Satisfaire (2,15), c'est-à-dire réparer le tort occasionné;
- Observer ce qui a été promis au Seigneur (2,4), c'est-à-dire être fidèle à son engagement, et persévérer jusqu'à la fin (1,5);
- Persévérer dans de telles choses (1,5).

Les explications de saint François dans la *Lettre aux fidèles II* apportent des détails qui aident à comprendre le sens des exigences de la *Lettre aux fidèles I*. Ce que François conseille de façon plus explicite que dans la *Lettre aux fidèles I*:

- Aimer Dieu avec cœur et esprit purs (19) et l'adorer en esprit et en vérité (19-20);
- Lui dire des louanges et prières en tout temps: Notre Père (21);
- Observer les commandements du Seigneur (16) et les préceptes et conseils de notre Seigneur Jésus Christ (39);
- Prendre le Seigneur Jésus en exemple pour suivre ses traces (13);
- Le recevoir avec un cœur pur et un corps chaste (14);

- Recevoir dignement le corps et sang de notre Seigneur Jésus Christ (24);
- Se confesser (22);
- Faire du bien à son prochain (27);
- Que ceux qui exercent le jugement jugent avec miséricorde (28);
- Avoir de la charité et de l'humilité (30);
- Faire des aumônes (31);
- Jeûner et s'abstenir de vices et péchés (32);
- Être catholiques (32);
- Visiter fréquemment les églises, et vénérer et révéler les prêtres (33);
- Recevoir les saintes paroles et le sang de notre Seigneur Jésus Christ (34);
- Les religieux qui ont renoncé au siècle doivent faire plus et mieux (36);
- Aimer ses ennemis et leur faire du bien (38);
- Renoncer à soi-même (40);
- Mettre nos corps sous le joug de la sainte obéissance comme chacun l'a promis au Seigneur (40);
- Le responsable de la fraternité doit agir comme un serviteur (42);
- Faire miséricorde en tant que responsable (43);
- Ne pas se mettre en colère contre son frère mais l'avertir avec humilité et patience (44);
- Être simples, humbles et purs (45);
- Tenir son corps dans l'opprobre et le mépris (46);
- Être serviteur et soumis à toute créature humaine à cause de Dieu (47).

Dans ses *lettres aux fidèles*, François ne parle pas de pauvreté ou de chasteté, et lorsqu'il parle d'obéissance (2 LFid 40), ce n'est pas l'obéissance hiérarchique qu'il entend, mais la conversion qui commence en mettant le corps au service de l'esprit, en sainte obéissance à l'esprit. François distingue donc clairement entre la vocation dans le

siècle, où les conditions particulières de la vie dans le monde doivent être considérées, et la vocation religieuse (2 LFid 36). Si la pauvreté dans la condition séculière n'est pas exigée par François, par contre le renoncement à soi-même et l'ouverture au prochain le sont. Ce renoncement ne peut pas se faire sans se détacher des biens matériels, mais François ne conseille pas le dépouillement total aux frères et soeurs de la Pénitence alors qu'il l'exige clairement des frères mineurs. Il y a donc équilibre et compréhension tant pour la vie communautaire consacrée, avec ses attentes et ses sacrifices, que pour la vie séculière, avec les siens en propre. Et la vie évangélique, comparable dans les deux cas, se vit différemment selon la vocation. Même sens, expressions différentes.

RÉFÉRENCES AUX DOCUMENTS DU CONCILE OECUMÉNIQUE VATICAN II DANS LA RÈGLE

Une dernière question requiert une certaine attention. Si les questions précédentes pointent vers un document franciscain, comment intégrer l'apport des documents de Vatican II au texte de la Règle de 1978 sans en altérer la spiritualité? Il est nécessaire d'expliquer comment ces textes peuvent apporter un contenu à la Règle de 1978 sans en diluer la spiritualité. Pour ce faire, il faut retourner, encore une fois, chez saint François d'Assise. On a montré que c'est un être tout dévoué à l'Église. On peut aussi montrer que cette fidélité mène à l'intégration des préoccupations de l'Église dans la vie de François.

François vit à un moment où le sacrement de l'eucharistie est en difficulté. Les gens ne communient plus régulièrement, le clergé laisse les saintes espèces à l'abandon, les hérétiques nient la valeur sacramentelle du pain et du vin consacrés. Le problème est assez sérieux pour qu'il soit étudié au quatrième Concile du Latran, en 1215. François participe à ce concile et en revient avec le désir de soutenir l'Église dans sa démarche.

Les documents qu'il écrit par la suite sont imprégnés de cette préoccupation. La première Règle reflète sa dépendance par rapport aux discussions du Concile. Comme David FLOOD, ofm, le souligne, les frères de l'époque de saint François essayaient de s'ajuster à la nouvelle compréhension ecclésiale issue du concile, tout comme le font les Ordres religieux depuis le deuxième Concile oecuménique du Vatican.⁴⁶ François écrit aux clercs pour les avertir de respecter les saintes espèces. Il écrit de façon semblable aux custodes.

La spiritualité de saint François a besoin de l'Église, de connaître ses besoins et ses attentes pour y répondre. En bon fils de l'Église, François partage ses tourments et lui vient en aide. Il a toujours appuyé le pape, les évêques, les prêtres.

La Règle de 1978 a été rédigée avec les documents de Vatican II à l'appui. La rédaction ne s'est pas faite à partir de ces documents mais bien à partir des 17 éléments essentiels à une spiritualité franciscaine séculière que le Congrès international d'Assise a nommés, en 1969. Plutôt, les rédacteurs ont mis dans la Règle de 1978, les préoccupations et les attentes de l'Église catholique romaine pour que la spiritualité franciscaine séculière tienne compte et soit adaptée aux besoins contemporains. L'objet premier était d'être au cœur de l'Église telle qu'elle se définit, à la manière franciscaine, de regarder les problèmes avec des yeux franciscains, les exprimer dans un langage franciscain pour les aborder avec la richesse qu'offre la spiritualité franciscaine. Tout comme François regardait et répondait aux attentes de l'Église de son temps, la

⁴⁶ 'When we turn to chapters 18 to 20, it is not difficult to demonstrate their dependence on the Fourth Lateran Council. The brothers tried to bring themselves into the new Church understanding issuing from the council, much as religious orders have done since the Second Vatican Council.' David FLOOD, ofm, *The Birth of a Movement: A Study of the First Rule of St. Francis*, (Thadée MATERA, coauteur), Franciscan Herald Press, 1975, page 40.

Règle regarde et répond aux attentes de l'Église. La Règle le confirme: 'Cette Règle a pour objet d'adapter l'Ordre franciscain séculier aux exigences et aux attentes de l'Église, dans les conditions du monde actuel'. Vatican II ne dilue pas ce que la Règle peut contenir de spiritualité franciscaine. Plutôt, la Règle met dans une perspective franciscaine les attentes de l'Église pour y oeuvrer. Les franciscains séculiers participent à la vie de l'Église, en conservant dans leur regard le scintillement du sourire de saint François d'Assise.

CONCLUSION

CONCLUSION

La Règle de 1978 de l'Ordre franciscain séculier marque un fort contraste avec les Règles antérieures, en fait de contenu et de style. La question se posait et il fallait y répondre: Était-ce un document franciscain? Tout un cheminement a été parcouru qui tenait compte d'intentions, d'interprétations, de constatations, de preuves et de documents.

Il y avait longtemps que la Règle de l'Ordre franciscain séculier aurait dû être étudiée de façon formelle. Depuis sa promulgation, en 1978, peu de documents avaient été publiés pour en expliquer la spiritualité. Les documents de formation sont rares. On a écrit amplement sur la Règle de 1883, mais ça ne collait pas à la réalité nouvelle que la Règle de 1978 semble vouloir considérer. La Règle est jeune, et personne ne semble s'y être intéressé. Il y a pourtant des milliers de franciscains séculiers qui la scrutent pour y trouver son sens. Personne ne semble s'y être intéressé, sauf, peut-être, l'Ordre franciscain séculier américain qui avait publié, en 1983, un cours de formation équilibré, sous la plume de Benet A. FONCK, ofm: *Fully Mature with the Fullness of Christ: A Formation Program for Secular Franciscans based on the Rite of Christian Initiation for Adult*, et encore, tout récemment, Robert M. STEWART, ofm cap, avec son livre sur les origines et l'évolution de la Règle de l'Ordre franciscain séculier, et l'interprétation de la Règle de 1978.

La recherche pour ce mémoire a commencé en essayant de découvrir le sens franciscain de la Règle de 1978. La première démarche — à l'étape de la recherche, non de la rédaction — fut d'examiner la Règle de 1978 afin d'y découvrir la richesse de la vision du Christ qui y était contenue, et sa spiritualité. La Règle était fortement

christocentrique et sa spiritualité se conformait bien à la tradition vivante de la spiritualité franciscaine. Mais qu'en était-il de son contenu?

Lors d'une rencontre avec le spécialiste des questions franciscaines, David FLOOD, ofm, dans un corridor du Monastère de la Résurrection à Montréal, en 1991, il fut découvert que celui-ci était à préparer la critique de la thèse de doctorat du capucin Robert M. STEWART sur la Règle de l'Ordre franciscain séculier dont il a été fait mention. La thèse devait être publiée sous peu. Un appel téléphonique à Bob STEWART, professeur à l'University St-Bonaventure, dans l'état de New York, donnait accès au livre *"De illis qui faciunt penitentiam ...* Bien rédigé, ce livre faisait un retour sur l'histoire de la Règle et faisait une étude comparative des textes des Règles passées et présente. Un commentaire laissa songeur. Dans le cheminement qui mena à la Règle de 1978, le P. STEWART mentionnait que, malheureusement, la Règle avait été préparée et rédigée sans retour conscient aux sources primitives de l'Ordre franciscain séculier. La question devenait claire. Si tel était le cas, comment garantir l'authenticité de son contenu en fait de message franciscain? Seule une comparaison entre la Règle de 1978 et les sources franciscaines pouvait apporter une réponse. Il fallait retourner à François d'Assise.

Il a été décidé, dans un premier temps, de construire une grille historique sur le Christ de saint François et sur sa spiritualité, grille qui devait ensuite servir de modèle pour vérifier la conformité de la Règle de 1978 à la vision de François. Dans un deuxième temps, il fallait vérifier si le lien historique pouvait être fait entre saint François et la Règle de 1978. Certains spécialistes ont nié à François la paternité d'une branche séculière de la famille franciscaine. Et, on ne voyait pas clairement la présence concrète de franciscains séculiers dans l'histoire des siècles. Puisqu'il avait été constaté qu'un bon nombre des Règles de communautés rédigées après le deuxième Concile Oecuménique

du Vatican avaient une spiritualité nivélée qui ne laissait plus transparaître le charisme des familles religieuses qui y étaient représentées, le projet devenait important. Les indices étaient nombreux qui laissaient douter de la spiritualité contenue dans la Règle de 1978. Non pas que ce soit un document médiocre, il est d'une richesse extraordinaire. Document fidèlement catholique, pouvait-il revendiquer le lien familial à saint François à l'interne, c'est-à-dire dans son contenu? Et à l'externe, dans le contexte historique, l'Ordre franciscain séculier pouvait-il s'asseoir à la table de la famille franciscaine?

Afin d'avoir une idée juste de ce que pensait François d'Assise, la recherche fut concentrée sur l'édition critique de ses Écrits, tout en gardant les premiers biographes en arrière-plan. Des spécialistes qui connaissaient bien François furent consultés.

La recherche sur le Christ de saint François a pris une nouvelle orientation lorsque l'approfondissement des textes révéla que François était fortement tourné vers la Trinité, et que, pour lui, le Christ manifestait l'œuvre de la Trinité à l'humanité. Le Père est à l'origine de la création, de la rédemption et du salut parce qu'il aime. Le Fils participe à la création, la rédemption et le salut, au nom du Père, parce qu'il aime. L'Esprit Saint est présent dans cette même œuvre parce qu'il est Amour. Les Personnes de la Trinité sont en relation et cette relation s'étend à l'être humain qui est faible et pécheur. Par contre, grâce à la miséricorde de Dieu, et dans la mesure où l'être humain se détourne de lui-même et se tourne vers Dieu dans un mouvement que François appelle *pénitence* et qui se nomme maintenant *conversion*, l'être humain vibre à cet amour et grandit.

Le cadre de la grille historique qui tenait compte uniquement du Christ de saint François fut élargi pour tenir compte de son Dieu qui est Père et Fils et Esprit Saint. Tout ce que saint François avait écrit de Dieu fut examiné, classé — les noms qu'il lui donnait,

les œuvres qu'il lui attribuait, les prières qu'il lui adressait. Les éléments à forte résonance firent partie de la grille historique qui devait servir pour l'étude de la Règle de 1978.

Le même exercice fut réalisé avec la spiritualité de saint François. L'expérience spirituelle qui découle de sa rencontre avec Dieu fut disséquée afin d'en découvrir la structure fondamentale. La spécificité de sa spiritualité fit partie de la deuxième grille.

Déposée sur ces deux grilles, la Règle de 1978 se révéla à forte substance franciscaine. C'était dire que la Règle était franciscaine, et que, bien plus, la tradition vivante qui est responsable du texte a maintenu une grande fidélité à l'héritage laissé par saint François d'Assise. Le document était classé.

Le contexte a été étudié en même temps. Y avait-il continuité historique entre saint François et la Règle de 1978? Les réponses aux questions qui furent posées apportèrent une compréhension nouvelle sur la place de l'Ordre franciscain séculier et de sa Règle dans l'histoire.

Le retour chez saint François a permis de constater qu'il était conscient de l'évangélisation dont il était appelé à s'occuper, et qu'il a fréquenté les villes, les campagnes, les églises et les places publiques pour inviter les gens à la pénitence. La *lettre aux fidèles* / qu'il avait écrite, vers 1215, est même considérée actuellement comme la Règle primitive de l'Ordre des frères et soeurs de la Pénitence, l'Ordre franciscain séculier de ce temps.

De leur côté, les gens de l'époque de François étaient favorables à la vie de pénitence que François leur proposait. Ils accourraient de partout pour le voir, l'entendre,

et s'engager à sa suite, fût-ce en demeurant 'dans le siècle' où Dieu les avait appelés par vocation.

L'Église aussi s'est montrée favorable, fournissant à l'Ordre le Projet de vie de 1221, suivi des Règles de 1289, 1883 et 1978. Les priviléges se multiplièrent pour protéger les frères et soeurs de la Pénitence des vexations qu'on pouvait leur faire subir. Tout au long de l'histoire ecclésiale, les papes ont appuyé l'Ordre au moyen de discours, bulles et lettres apostoliques.

De leur côté, les franciscains séculiers ont toujours appuyé l'Église, subissant les vicissitudes dont elle et ses enfants étaient victimes, la défendant avec courage et détermination, souvent jusqu'au martyre, contre les empereurs et les hérétiques, les protestants et les luthériens, les francs-maçons et les athées.

Ils ont participés à la construction d'une société plus fraternelle et plus évangélique. Ils sont à l'origine et/ou la force motrice de multiples regroupements d'entraide, d'oeuvres de charité, de démarches pour la paix et la dignité humaine.

Le cheminement qui a mené à la Règle de 1978, a donné lieu à une recherche critique. Le processus de consultation internationale a duré plus de dix ans, impliquant tous les partis intéressés, des fraternités locales réparties dans le monde entier au conseil international. En réponse au mandat du pape Paul VI de renouveler la Règle du Tiers-Ordre, on a tenu compte des sources franciscaines et des besoins de l'Église. La théologie de communion qui émergeait des documents de Vatican II y fut intégrée. Une nouvelle Règle et un nouveau nom en sont sortis. La Règle de 1978 est écrite pour l'Ordre franciscain séculier. Un document franciscain, de spiritualité franciscaine, fidèle à

son fondateur se trouve entre les mains des franciscains séculiers sous toutes les latitudes.

Quelles sont les conclusions qui peuvent être tirées de cette recherche? Elles sont multiples.

- L'essence même de la Règle de 1978 se trouve dans son prologue. Le prologue qui est, en fait, la première lettre de saint François aux fidèles (1LFid) serait la Règle primitive que François d'Assise aurait lui-même donnée aux franciscains séculiers de son époque. Le titre original de cette lettre lui donne tout son sens: '*Celles-ci sont les paroles de vie et de salut concernant ceux qui font pénitence: quiconque les lit et les met en pratique trouvera la vie et obtiendra le salut du Seigneur.*' Partie intégrante de la Règle de 1978, ne pouvant être séparé de celle-ci, le prologue devient un outil d'interprétation précieux pour découvrir le sens pleinement franciscain de la Règle dans son ensemble ou dans la particularité de chacun des articles qui la compose.

L'importance du lien entre saint François d'Assise et la Règle de 1978 ne saurait être sous estimée. La compréhension juste de la Règle exige la lumière de saint François d'Assise. Or, les deux lettres de François aux fidèles, 1LFid et 2LFid, offrent l'éclairage requis. Ces deux lettres, la deuxième ayant été écrite quelques années plus tard pour éclaircir et approfondir le sens de la première lettre, permettent d'arriver à une juste compréhension de la Règle. De cet éclairage ressortent toutes les couleurs de la Règle, son sens et sa richesse.

- La Règle est source de croissance communautaire autant que personnelle. Trop souvent, l'interprétation de la Règle et des articles qu'elle contient se limite à un aspect personnel d'épanouissement spirituel. Or, le 'temps d'initiation', la 'période de

formation', 'et enfin l'engagement à vivre selon la Règle' est 'un cheminement et une progression qui doivent marquer aussi le mode de vie de toute la fraternité'.¹ François d'Assise qui a veillé à la croissance spirituelle de ses frères dans leur prière et leur agir personnels a mis un accent tout aussi important sur l'évolution de la fraternité en Dieu.

- La Règle de 1978 a donné à l'Église et, plus spécifiquement à la famille franciscaine, un tremplin pour l'interprétation et la compréhension du sens pleinement séculier de la vocation franciscaine. L'Ordre franciscain séculier n'est plus le sous-ordre religieux du passé. Il est né et a grandi dans un monde à prédominance religieuse où la vocation se définissait en termes monastiques. Devenir franciscain séculier et vivre en tant que tel se comprenait au sens de se faire religieux en habit laïque et de vivre comme un religieux dans le monde. Faute d'autres modèles, cette perception perdure dans de nombreux milieux. On essaie, par exemple, de trouver une façon de faire vivre aux franciscains séculiers les trois voeux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté qui sont le propre de la communauté religieuse. Or, un retour chez saint François démontre qu'il n'a pas imposé les conseils évangéliques aux fidèles. François n'invite pas les fidèles à la pauvreté radicale comme il le demande à ses frères religieux mais opte pour le détachement par rapport aux biens temporels.

Le Concile oecuménique de Vatican II et la poussée de l'Église contemporaine incitant les laïcs à prendre leurs responsabilités légitimes offrent la possibilité de découvrir le sens véritable d'une vie séculière en Église à la suite de saint François d'Assise. L'interprétation de la Règle à la lampe de saint François ouvrira un monde

¹ Article 23, Règle de 1978.

spirituel jusqu'alors inconnu, insoupçonné des jeunes, des adultes, et finalement de tous. La découverte d'une spiritualité pleinement séculière développée à l'école de saint François d'Assise répond à un besoin fondamental du monde contemporain.

- L'Ordre franciscain séculier est généralement considéré comme un mouvement de prière. Cette limitation témoigne d'une grande incompréhension de la spiritualité de 'l'homme fait prière' qui agissait tout autant qu'il maintenait sa relation à Dieu. François d'Assise était conscient du monde temporel dans lequel il vivait et y participait pleinement. Il était proche des gens du monde et de leur misère: Lépreux, malades, pauvres et petits avaient une place spéciale dans son cœur et ses mains venaient à leur secours. Son agir, tout autant que sa prière, fécondait son milieu de proche en loin. Son témoignage de vie aussi active que contemplative tournait les gens vers le Dieu si aimant qu'il leur aidait à découvrir.

La compréhension de la Règle à la lumière de saint François d'Assise donne aux franciscains séculiers et aux fraternités qu'ils habitent leur fierté première. Bien plus, le sens du devoir social et l'agir pour Dieu et au nom du Dieu de Jésus Christ qui avaient été perdus depuis le début du XX^e siècle retrouvent leur juste place dans la vocation franciscaine séculière. Si François a agi, c'est parce qu'il voulait marcher sur la trace des pas de Jésus Christ qui guérissait, qui donnait à manger, qui secourait, qui était attentif à la misère humaine et aux fardeaux que l'injustice imposait aux petits. Rattacher la Règle de 1978 à saint François d'Assise force donc le franciscain séculier et sa fraternité à s'interroger sur le sens de sa mission. Cette mission peut-elle être fidèle à l'esprit de son père spirituel si elle se limite à une rencontre mensuelle entre frères et soeurs uniquement pour prier et se ressourcer, fut-ce au nom de saint François d'Assise, voire au nom de Jésus Christ?

La générégie — la psychologie des petits groupes — explique bien les difficultés des fraternités actuelles dont l'agir se limite à une rencontre mensuelle sans autre objectif que d'échanger et de prier. L'énergie d'un groupe se crée lorsqu'il y a fraternité, c'est à dire un sens d'appartenance et la volonté d'interagir, et un objectif à atteindre². Les difficultés du groupe surviennent en l'absence de l'un ou l'autre de ces éléments. Dans l'Ordre franciscain séculier, il n'y a habituellement aucune difficulté à trouver la fraternité. Pour l'objectif, il en va tout autrement. Formulé en termes de quantité, de qualité et de temps, l'objectif permet d'élaborer un plan d'action et de procéder à une planification, une organisation et un contrôle de l'agir. L'objectif commun est absent de la grande majorité des fraternités, tout au moins au Québec³. Voilà une des grandes causes de la stagnation de l'Ordre franciscain séculier. Les fraternités antiques étaient actives et priantes. Les nôtres sont priantes et tentent de redécouvrir la joie de l'agir.

Déjà certains franciscains séculiers et certaines fraternités se sont laissé interpeller. L'engagement dans un projet concret, dans leur milieu de vie, se répand comme façon de vivre et de témoigner de la vocation franciscaine. Imitant François d'Assise qui s'est mis au service de la communauté humaine, l'Ordre franciscain séculier devient solidaire de la société dans laquelle il s'implante. La fraternité franciscaine séculière se redéfinit et passe du mouvement de prière qu'elle est devenue à une

² 'Pour qu'il y ait groupe, il faut que les membres interagissent, qu'il y ait interdépendance et collaboration dans la visée de l'objectif. ... (et) que chaque membre se perçoive comme un élément d'un groupe.' Jean-Louis BERGERON, Nicole CÔTÉ LÉGER, Jocelyn JACQUES, Laurent BÉLANGER, *Les Aspects humains de l'organisation*, Gaëtan Morin, éditeur, Chicoutimi, 1979, p. 154.

³ L'auteur, qui ne peut présenter de statistiques à l'appui, base son opinion sur la connaissance intime de l'Ordre franciscain séculier francophone du Québec, voire du nord-est américain, acquise surtout lorsqu'il était président provincial.

force agissante, spirituelle et temporelle. Témoin de Jésus Christ, elle s'engage, avec ses membres, dans un mouvement de reconstruction interne à l'Église et à la société qui est fidèle à l'esprit de saint François d'Assise.

Les attentes que la Règle a créées n'ont pas encore toutes été satisfaites. Robert M. STEWART en fait part avec raison. Les documents de Vatican II n'ont pas donné la pleine mesure de leur potentiel non plus. Pourtant, lorsqu'il dit que la Règle est un véritable trésor, Jean-Paul II a raison lui aussi. C'est au rythme auquel les franciscains séculiers se laisseront interpeller par son message, dans la proportion où ils comprendront l'amour inouï de ce Dieu qui est Trine et Un, et qu'ils accepteront de marcher à la suite de saint François, en fait autant qu'en intention, qu'on en verra les fruits.

Saint François d'Assise est encore bien vivant aujourd'hui. Les trois branches de sa famille, les frères mineurs, les clarisses et les franciscains séculiers s'en assurent dans leur louange au Dieu qui est Père et Fils et Esprit Saint Paraclet.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Jean-Baptiste AUBERGER, ofm, *Saint François et l'annonce de l'Évangile*, in *Évangile Aujourd'hui*, n. 155, août 1992.

Fridolin AUSSERSDORFER, *Redonner au T.-O. sa Direction Particulière Primitive* in *Der Ordens-Direktor*, juillet-septembre 1966, pp. 76-97, traduit de l'allemand par Fabien VIENS, ofm.

Francesco AZZIMONTI, *Essai d'analyse théologique des Écrits de saint François d'Assise: thèse de doctorat*, Institut Catholique, Lyon, 1969-1970, 306 pages.

Référence importante. Analyse systématique des documents attribués à François d'Assise, dont la *Lettre aux fidèles*. Entre autres, le vocabulaire sur Dieu, le Christ, l'Esprit Saint.

Pierre-B. BÉGUIN, ofm, *Le monde au Christ, le Christ à Dieu*, Coll. Présence de saint François n. 22, Éditions franciscaines, Paris, 1972, 182 pages.

Livre sur le mystère de Dieu, Père, Fils et Esprit. Dieu est Amour, schéma du Plérôme, le commandement nouveau. Particulièrement, le chapitre *Unité et simplicité de la spiritualité franciscaine*, pp. 141-174: Transcendance de Dieu, Christocentrisme, «La véritable obéissance d'Amour», la fraternité universelle, la pauvreté et la pénitence, la vie apostolique.

Jean-Louis BERGERON, Nicole CÔTÉ LÉGER, Jocelyn JACQUES, Laurent BÉLANGER, *Les Aspects humains de l'organisation*, Gaëtan Morin, éditeur, Chicoutimi, 1979, 336 pages.

Charles André BERNARD, sj, *Traité de théologie spirituelle*, coll. Théologies, Les Éditions du Cerf, Paris 1986, (Edizioni Paoline, Roma, 1982, italien), 492 pages.

Oeuvre majeure en théologie spirituelle. Structure d'une spiritualité, spiritualité et théologie, théologies dogmatique, morale et spirituelle, la théologie spirituelle comme discipline scientifique, les sources de la théologie spirituelle, vertus théologales, réponse de l'homme: action et prière.

Peter L. BERGER, *La religion dans la conscience moderne: Essai d'analyse culturelle*, Éditions du Cerf, Paris, 1971, 287 pages.

Jean-Guy BISSONNETTE et al, *Situation et avenir du catholicisme québécois*. t. 1: *Milieux et témoignages*. T. 2: *Entre le temple et l'exil*. Montréal, Lemeac, 1982.

Martin BLAIS, *L'autre Thomas d'Aquin*, Boréal, Montréal, 1990, 316 pages.

Antonio BLASUCCI, *Spiritualité franciscaine: 1226-1517*, in *Dictionnaire de Spiritualité Ascétique et Mystique, Doctrine et Histoire*, vol. 5, 1964, pp. 1315-1350.

Léonardo BOFF, *François d'Assise: Force et tendresse; une lecture à partir des pauvres*, Coll. Théologies, Les Éditions du Cerf, Paris, 1986, (1981 Brésil), 217 pages.

Théologie de la libération examinant François d'Assise et son option préférentielle pour les pauvres. Saint François, c'est la tendresse et la convivialité. Il est l'homme post moderne en qui triomphe la compassion. Il ouvre à la libération par la bonté. Expérience ecclésiale de François, fidèle à l'Église et l'importance de celle-ci pour l'ecclésiogenèse de notre temps.

J.-G. BOUGEROL, ofm, *Saint Bonaventure et la sagesse chrétienne*, coll. Maîtres spirituels n. 3, Aux Éditions du Seuil, 1962, 180 pages.

Michel BOYER, ofm, *François d'Assise à Saint-Damien: Une expérience de Jésus Crucifié*, Éditions Paulines, Montréal, 1982, 103 pages.

L'importance du Crucifix de Saint-Damien dans le cheminement spirituel de saint François d'Assise. Détails sur l'iconographie du crucifix en rapport avec la spiritualité franciscaine.

Valentin-M. BRETON, ofm, *La pauvreté*, coll. Présence de saint François n. 3, Éditions franciscaines, Paris, 1959, 123 pages.

La pauvreté de saint François face à Dieu, aux êtres humains, à la création et à soi-même.

Pierre BRUNETTE, ofm, *Essai d'analyse symbolique des admonitions de François d'Assise. Une herméneutique de son expérience spirituelle à travers ses écrits*, Dissertatio ad Doctoratum in Facultate Theologiae apud Institutum Spiritualitatis. Pontificiae Universitatis Gregorianae, Les Éditions Franciscaines, Montréal, 1989, 308 pages.

Étude exégétique et inventaire du vocabulaire, dont quelques références aux symboles sur le Père, le Fils et l'Esprit, la Parole, la Trinité.

Pierre BRUNETTE, ofm, *François d'Assise et ses conversions*, coll. Présence de saint François n. 35, Les Éditions franciscaines, Paris, 1993, 157 pages.

Ouvrage qui revoit le cheminement de conversion de saint François durant sa vie de jeune adulte, depuis son emprisonnement à Pérouse.

Brigitte CAULIER, *L'Ordre Franciscain Séculier, Les Franciscains au Canada, 1890-1990*, (Collectif), Septentrion, 1990, pp. 99 - 121.

Étude historique sur l'Ordre franciscain ici, et dans ce chapitre, celle de l'Ordre Franciscain Séculier. Évolution de cette société en fait d'oeuvres, d'activités, de langage.

M.-D. CHENU, op, *Peuple de Dieu dans le monde*, Coll. Foi Vivante n. 35, Les Éditions du Cerf, Paris.

Yves CONGAR, op, *Esquisses du mystère de l'Église*, Coll. Foi Vivante n. 18, Les Éditions du Cerf, Paris, 1966, 151 pages.

Yves CONGAR, *Sacerdoce et laïcat devant leurs tâches d'évangélisation et de civilisation*, Coll. Cogitatio Fidei, Les Éditions du Cerf, Paris.

Collectif, *François d'Assise: Un exemple?*, Concilium, n. 169, 1981, pp. 11-127.

Numéro sur saint François, son milieu social, le milieu dans lequel il évolue et se découvre, sa rencontre avec le Sultan en Terre sainte, incompréhensible aux yeux chrétiens de son époque, sa pauvreté vue dans son sens d'interpellation sociale et chrétienne, communautés influencées par sa spiritualité, la façon de François d'aborder l'Écriture sainte, François à l'image du Christ.

Collectif, *La Spiritualité de François d'Assise*, Les Éditions Franciscaines, Paris, 1991, 288 pages.

Regroupement d'articles parus dans *Évangile Aujourd'hui*, une revue de spiritualité franciscaine, sur François devant Dieu, dans l'Église, parmi les hommes et face à la création. Plusieurs auteurs reconnus qui traitent d'aspects spécifiques de la spiritualité du petit pauvre d'Assise.

Collectif, *François déconcertant*, Évangile Aujourd'hui, n. 147, août 1990.

Collectif, *L'Esprit franciscain*, Évangile Aujourd'hui, n. 151, août 1991.

Collectif, *Une nouvelle Règle pour les laïcs franciscains*, in *Évangile Aujourd'hui* n. 105, février 1980, Éditions Franciscaines, Paris, pp. 70 à 73.

Présentation de la Règle de l'Ordre Franciscain Séculier de 1978.

Collectif, *François d'Assise: L'Évangile aujourd'hui*, Lumière et vie, n. 143, juin-juillet 1979, pp. 5-88.

Christian CURTY, *La Rencontre du Dieu vivant*, Coll. Présence de saint François n. 20, Éditions Franciscaines, Paris, 1970, 126 pages.

Description de la vie de prière à partir de l'existence évangélique de saint François.
Optique franciscaine à l'école de Bonaventure.

Francis DE BEER, ofm, *L'Ordre des Frères de la Pénitence*, sans éditeur, non daté, 46 pages.

Court document sur l'historique de l'Ordre Franciscain Séculier au XX^e siècle et les raisons expliquant les orientations prises. Auteur européen reconnu.

Théophile DESBONNETS, ofm, *De l'intuition à l'institution: les Franciscains*, Éditions franciscaines, Paris, 1987, 187 pages.

Théophile DESBONNETS, ofm, *François d'Assise consultant l'Évangile*, Revue: Évangile Aujourd'hui, Éditions franciscaines, Paris, février 1980, pp. 40-55.

Regard historique et critique sur François lisant l'Évangile.

Théophile DESBONNETS et Damien VORREUX, ofm, *Saint François d'Assise, Documents: Écrits et Premières Biographies*, Éditions Franciscaines, Paris, 1981, 1503 pages.
Sont inclus:

Saint François d'Assise, Législation,
 Lettres,
 Prières;

Thomas de Celano, *Vita I,*
 Vita II;

Saint Bonaventure, *Legenda Major,*
 Legenda Minor,

Anonyme de Pérouse,

Légende des trois Compagnons,

Légende de Pérouse,

Le Miroir de la Perfection,

Les Fioretti de saint François,

Sacrum Commercium,

Témoins et chroniqueurs du XIII^e siècle;

Petit dictionnaire des sources franciscaines;

Théophile DESBONNETS et Damien VORREUX, ofm, *Saint François d'Assise, Documents: Écrits et Premières Biographies*, Éditions Franciscaines, Paris, 1968, 1599 pages.
Sont inclus la plupart des textes de la deuxième édition de 1981 ci-haut, mais avec, en plus, aux pp. 1490-1499:

La question franciscaine (analyse technique de l'originalité des textes, des sources qui en dépendent, de leur date d'origine).

Théophile DESBONNETS, ofm, Jean-François GODET, ofm, Thadée MATURA, ofm, Damien VORREUX, *François d'Assise: Écrits*, Coll. Sources Chrétiennes n. 285, Les Éditions du Cerf, Paris, 1981, 408 pages.

Référence importante. Présentation historique et critique des Écrits de François d'Assise en latin et traduction quasi littérale en français à partir de l'oeuvre monumentale de Kajetan ESSER, ofm. Introduction aux textes et à leur histoire

enrichissante en fait d'origine, d'authenticité, de chronologie par Thadée MATURA, ofm, dans l'Introduction, pp. 4 à 81. Analyse des textes, des catégories, des thèmes, des influences derrière les Écrits. Conception de Dieu, de Marie, de l'Église. Vision de l'homme et conception de la vocation chrétienne.

Dictionnaire de Spiritualité Ascétique et Mystique, Doctrine et Histoire,

Fraternité, Vol. 5, 1964, pp. 1141-1167.

Saint François d'Assise (1182-1226), vol. 5, 1964, pp. 1272-1305.

Résultats d'analyse des réponses de 6 000 jeunes du Québec à un questionnaire sur les relations aux autres, l'intériorité, les valeurs et la religion. Indicateurs d'ouverture aux autres, aux réalités sociales, à l'élément spirituel, à l'élément religieux.

Eric DOYLE, *Saint Francis and the Song of Brotherhood*, George Allen & Unwin Ltd, London, 1980.

André DUVAL, Jeanne de CHARRY, *Règlement de vie*, in Dictionnaire de Spiritualité Ascétique et Mystique, Doctrine et Histoire, Vol 13, 1987, pp. 284-300.

Francis DVORNIK, *Histoire des conciles*, Éditions du Seuil, Paris, (1961) 1962, 188 pages.

Omer ENGLEBERT, *Vie de saint François*, Editions Albin Michel, Paris, 1947.

Kajetan ESSER, ofm, *L'Ordre de saint François: son esprit et sa mission*, coll. Présence de saint François n. 2, Éditions Franciscaines, Paris, 1957, 60 pages.

L'imitation du Christ d'après saint François, la spiritualité propre à l'Ordre des frères mineurs, la multiplicité des actions dans un esprit unique.

Kajetan ESSER, *Origines et objectifs primitifs de l'Ordre des Frères Mineurs*, Éditions Franciscaines, Paris, 1983 (original allemand en 1966), 256 pages.

David FLOOD, ofm, *Frère François et le mouvement franciscain*, Les Éditions Ouvrières, Paris, 1983, 180 pages.

. Livre d'érudition qui analyse François à partir du mouvement qu'il a fondé, l'Ordre des frères mineurs. Retour sur les débuts, points d'importance dans l'identité franciscaine, travail, argent et pauvreté, la mission dans le monde, gouvernement démocratique basé sur la fraternité, l'eucharistie et l'Église chez saint François.

David FLOOD, ofm, Thadée MATURA, ofm, *The Birth of a Movement: A Study of the First Rule of St. Francis*, Franciscan Herald Press, Chicago, 1975, 151 pages.

Deux grands spécialistes abordent la première Règle de saint François, sa genèse, les étapes de la rédaction de la Règle, sa structure, sa dynamique, les influences qui l'ont modelée, et en particulier celle du quatrième concile du Latran, le charisme aujourd'hui, certains points fondamentaux tels la foi radicale, être en Église, la fraternité, la pauvreté.

Benet A. FONCK, ofm, *Fully Mature with the Fullness of Christ: A Formation Program for Secular Franciscans based on the Rite of Christian Initiation for Adults*, Secular Franciscan Province of the Sacred Heart, Oak Brook IL, 1983, 101 pages.

Cours de formation à la vie franciscaine séculière contemporaine vue dans un contexte nord américain. Bibliographie surtout américaine. Liens entre les Écrits de saint François d'Assise, l'Évangile et les documents du Concile oecuménique Vatican II.

André FOURNIER, *Le Monde des jeunes* in Situation et avenir du catholicisme québécois, Milieux et témoignages, Leméac, Montréal, 1982.

Dominique GAGNAN, ofm cap, *La croix et la nature chez saint François d'Assise*, pp. 609 - 705 (le titre de l'ouvrage, l'éditeur et la date de parution n'ont pu être retracés).

Liens établis par saint François d'Assise entre la croix du Christ et la nature. Croix et louange cosmique chez François, témoignage anthropologique, Livre de la nature et Livre de l'écriture.

Laurent GALLANT, ofm, *Dominus Regnavit a Ligno: L'Officium passionis de saint François d'Assise*, Thèse de Doctorat en Science Théologique, Institut Catholique de Paris, 1978:

Volume 1: *Édition critique*, 304 pages.

Volume 2: *Étude*, 577 pages.

Volume 3: *Textes complémentaires, Tables, Tableaux et Planches*, environ 130 pages.

Étude monumentale critique sur les 15 psaumes de saint François d'Assise regroupés sous le titre *Office de la Passion* aujourd'hui appelés *Psaumes des Mystères du Seigneur Jésus*.

Agostino GEMELLI, ofm, *Le Message de saint François d'Assise au monde moderne*, P. Lethielleux, Paris, 1948, 483 pages.

Même s'il date, ce document est toujours de mise. Point de vue historique sur les œuvres, les maîtres et la spiritualité de l'ensemble de la famille franciscaine, incluant la partie laïque, et son évolution à travers les siècles. L'examen des défis au monde d'aujourd'hui demeure pertinent. Grands titres: Saint François et son époque, la spiritualité de saint François au cours des siècles, saint François et notre époque.

Yvan GOBRY, *Saint François d'Assise et l'esprit franciscain*, coll. Maîtres spirituels, Éditions du Seuil, Paris, 1957, 192 pages.

Vie de saint François d'Assise, débuts de l'Ordre franciscain. L'esprit franciscain: adhésion au Christ pauvre et crucifié, amour, dépouillement, joie, esprit d'enfance, esprit cosmique. Évolution de l'Ordre franciscain.

Jean-François GODET, ofm, Thadée MATURA, ofm, *Claire et François d'Assise*, Foi Vivante n. 255, Les Éditions du Cerf, Paris, 1991, 231 pages.

Traduction française des Écrits de saint François et de sainte Claire d'Assise, avec une introduction de Thadée MATURA. Pour lecture simple et non un document de recherche: Les textes ne sont pas dans l'ordre habituel, la référence au texte et à l'article ne fait pas partie de l'en-tête ou du pied de page, format difficile à ouvrir, papier pour romans de poche. Écrits de 1981 de la collection Sources chrétiennes n. 285 beaucoup plus intéressant parce que les textes latins sont inclus. Utile pour les Écrits de sainte Claire.

Jacques GRAND'MAISON et al, *Le drame spirituel des adolescents: Profils sociaux et religieux*, Cahiers d'études pastorales n. 10, Fides, Montréal, 1992, 244 pages.

Vers un nouveau conflit de générations: Profils sociaux et religieux des 20-35 ans, Cahiers d'études pastorales n. 11, Fides, Montréal, 1992, 399 pages.

Études importantes sur le développement spirituel et religieux des jeunes des groupes d'âges nommés. Recherches basées sur les résultats d'interviews. Points de repères pour relever le défi qui consiste à rejoindre ces gens en quête de spirituel.

Nicole GRANGER, *L'annonce invisible de l'Évangile*, in *Évangile Aujourd'hui*, n. 155, août 1992.

Julien GREEN, *Frère François*, Éditions du Seuil, Paris, 1983, 341 pages.

Julien GREEN, de l'Académie française, a attendu toute sa vie avant de produire une vie de saint François d'Assise. Écrit dans un style romancé. Fluide.

P. HILARIN de Lucerne, ofm cap, *L'idéal de s. François d'Assise*, Société et librairie saint François d'Assise, Paris, 1924, 382 pages.

Texte sérieux mais un peu vieillot sur les éléments de la spiritualité de saint François d'Assise.

Michel HUBAUT, ofm, *Christ notre bonheur: Apprendre à prier avec saint François et sainte Claire d'Assise*, Coll. Des Chrétiens/croire, Le Sarment, Fayard, Paris, 1986, 219 pages.

Vie intérieure basée sur la découverte d'un visage, celui du Christ. Aspects trinitaires. Composantes de la vie intérieure: Silence et prière, mystère du Christ eucharistique, prière mariale, intégration de tout l'humain au service de l'amour.

Paul HUGUET, ofm, *Dame sainte pauvreté*, coll. Présence de saint François n. 14, Éditions franciscaines, Paris, 1963, 87 pages.

Petit livre sur l'amour de Dieu, la réponse de saint François, l'obéissance de charité, le service, l'observation spirituelle de la Règle, la paix, la joie, le travail, l'eucharistie,...

Inconnu, *Le Tiers-Ordre Franciscain*, Chapitre II: *Les Textes de la Règle*, pp. 19-42.

Textes du *Projet de vie de 1221* et des Règles de 1289 et 1883 de l'Ordre franciscain séculier.

K. JASPERS, *La situation spirituelle de notre époque*, Coll. Foi Vivante n. 25, Les Éditions du Cerf, Paris.

Jean-Paul II, *Dominum et Vivificantem: Lettre encyclique sur l'Esprit Saint dans la vie de l'Église et du monde*, Coll. L'Église aux quatre vents, Fides, Montréal, 1986, 142 pages.

Jean-Paul II, *Les Fidèles laïcs: Exhortation apostolique post-synodale Christifideles Laici de sa Sainteté le Pape Jean-Paul II sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde*, Coll. L'Église aux quatre vents, Fides, Montréal, 1989, 208 pages.

Eloi LECLERC, ofm, *François d'Assise: Le retour à l'évangile*, Desclée de Brouwer, 1981, 254 pages.

François d'Assise examiné à travers les mutations sociales et les problèmes de l'Église de son temps. Une recherche de vie évangélique en Église, malgré les problèmes des hommes d'Église. Découverte de l'Évangile, la fraternité, une pauvreté joyeuse, sainte Claire, Nativité, l'Alverne, la mort de saint François.

Leonardus LEMMENS, ofm, *Regula Antiqua Ordinis de Poenitentia (1221) luxta Novum Codicem*, in *Archivum Franciscanum Historicum*, t. 6, 1913, pp. 242-250.

Pierre LEPROHON, *S^t François d'Assise: Le génie de la liberté*, La Colombe, Éditions du Vieux Colombier, Paris, 1946, 276 pages.

Ephrem LONGPRÉ, ofm, *François d'Assise et son expérience spirituelle: Histoire spirituelle de l'Ordre de saint François*, coll. Bibliothèque de spiritualité n. 4, Beauchesne et ses fils, Paris, 1966, 209 pages.

François à la rencontre du Christ. Personnalité de François, les Christ auxquels il adhère: Le Christ de l'Évangile, le Christ crucifié, le Christ eucharistique. La pauvreté de François, son humilité, la joie parfaite. Son itinéraire mystique, le Cantique du soleil.

Ephrem LONGPRÉ, ofm, *Le Tiers-Ordre Séculier de saint François d'Assise au Canada: Esquisse historique*, Imprimerie Adj. Ménard, Montréal 1921, 168 pages.

Histoire à partir XVII^e siècle, son influence religieuse et l'action sociale, sa propagation, même après le départ des Récollets. Force détails avec noms et dates.

Frédéric MARLIÈRE, *Et leurs yeux s'ouvrirent*, Éditions Anne Sigier/Desclée, Ste-Foy, 1988, 395 pages.

Et ils virent qu'ils étaient nus, Éditions Anne Sigier, Ste-Foy, 1990, 300 pages.

Qui t'a appris que tu étais nu?, même éditeur, Ste-Foy. 1992, 277 pages.

Triple volume sur une théologie de la relation. Dieu a créé l'être humain pour une vie de relation. Le péché originel est venu briser cette relation.

Luc MATHIEU, *Peut-on parler de spiritualité franciscaine?* in *Évangile Aujourd'hui, Revue de spiritualité franciscaine*, n. 151, Éditions Franciscaines, Paris, 1991, pp. 72-74.

Thadée MATURA, ofm, *Le projet évangélique de François d'Assise aujourd'hui*, Coll. Épiphanie, Les Éditions du Cerf, Paris, 1977, 127 pages.

L'expérience de foi de saint François d'Assise et son attitude contestataire par rapport aux gens de l'Église et de la société, l'interprétation de l'écriture de saint François d'Assise, ses choix, le projet franciscain primitif et dans l'histoire, le fait franciscain moderne, les valeurs fondamentales de la vie franciscaine aujourd'hui: Vivre l'évangile, prier d'un cœur pur, s'ouvrir à la fraternité universelle, servir le Seigneur dans la pauvreté et l'humilité, en Église et dans le monde.

Ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, Direction de l'enseignement catholique, *Au-delà des Apparences ... Sondage sur l'expérience morale et spirituelle des jeunes du secondaires*, Gouvernement du Québec, 1992, 181 pages.

Jean-François MOTTE, ofm, *Le vrai visage du Tiers-Ordre*. Éditions franciscaines. Paris, 1945, 128 pages.

Texte un peu vieillot dans un style dépassé qui peut apporter quelques précisions. Ce commentaire s'applique aussi aux autres livres publiés avant 1965, à l'exception peut-être du livre de GEMELLI.

Ignace Etienne MOTTE, ofm, et Gérard HÉGO, ofm, *La Pâque de Saint-François*, coll. Présence de saint François n. 4, Éditions franciscaines, Paris, 1958, 162 pages.

Le Mystère Pascal vu dans une optique franciscaine. François d'Assise et le thème de Pâques: L'Office de la Pâque du Seigneur, le Cantique des créatures, le cantique pascale de saint François, l'événement mystique de l'Alverne, la vocation eucharistique du franciscain.

Norbert NGUYÊN-VAN-KHANH, ofm, *Le Christ dans la pensée de saint François d'Assise d'après ses Écrits*, Thèse de doctorat sous la direction du Père M.-D. Chenu, op, Éditions Franciscaines, Paris, 1989, 290 pages.

Référence importante. Les images du Christ chez saint François d'Assise: Le Christ Seigneur et Serviteur au moyen-âge et chez François, le Christ Créateur, Rédempteur, Sauveur, le Christ Parole du Père, Maître, Sagesse et Lumière, Fils bien-aimé du Père et Frère des hommes. Présence du Christ: Eucharistie, Présence vivante de Dieu dans sa Parole. Analyse théologique sérieuse.

Office de catéchèse du Québec, *Les nouveaux défis de l'éducation de la foi des adultes au Québec*, Coll. L'Église aux quatre vents, Éditions Fides, Montréal, 1988, 115 pages.

Livarius OLIGER, ofm, *Prima Regula Tertiī Ordinis Iuxta Novum Codicem*, in Archivum Franciscanum Historicum, t. 14, 1921, pp. 109-129.

Texte latin de la Règle antique de 1221 de l'Ordre des frères et soeurs de la Pénitence, appelé dans le mémoire *Projet de vie de 1221*.

Raffaele PAZZELLI, OFM, *The Title of the «Recensio Prior of the Letter to the Faithful»: Clarifications regarding Codex 225 of Volterra (cod Vo)*, in Analecta TOR XIX (1987), pp. 241-248.

Texte de très grande importance sur le titre de la *Lettre à tous les fidèles* / que saint François d'Assise aurait écrite vers 1215 et qui serait la Règle primitive qu'il aurait donnée à l'Ordre des frères et soeurs de la Pénitence, l'Ordre franciscain séculier de son temps.

Pierre PÉANO, ofm, *Histoire du Tiers-Ordre*. Éditions Franciscaines, Paris, 1942, 128 pages.

Stéphane-J. PIAT, ofm, *Saint François d'Assise: à la découverte du Christ pauvre et crucifié*, Éditions Franciscaines, Paris, 1968, 396 pages.

Référence importante. Analyse théologique sérieuse. Synthèse des travaux des cinquante années de cet auteur. Histoire de saint François avec le Christ: Examen des sources, des écrits, des textes de légende et biographies, la phase mondaine chez François, la phase d'approche du Christ (la conversion), la phase d'approfondissement de l'union au Christ dans un esprit de croisade pacifique et dans la purification et l'épreuve, la phase d'outre-tombe.

Joseph RATZINGER, *La Foi chrétienne hier et aujourd'hui*, Cerf/Mame, Traditions chrétiennes, (1968) 1985.

La Règle de 1978 de l'Ordre Franciscain Séculier, Rome, 1978.

Regola Dell'Ordine Francescano Scolare, Roma, 1978.

Regula Ordinis Franciscani Saecularis, Consilium Internationale TOF, 1978.

Anton ROTZETTER, ofm cap, Willibrord-Christian VAN DIJK, ofm cap, Thadée MATURA, ofm, *Un Chemin d'Évangile: l'esprit franciscain hier et aujourd'hui*, Médiaspaul-Éditions paulines, Paris/Montréal, 1982, 354 pages.

Référence importante. Synthèse sur la spiritualité franciscaine à travers les âges, de saint François d'Assise à aujourd'hui. L'expérience fondamentale de saint François, la science franciscaine, la postérité de saint François laissée au dernier quart du XX^e siècle.

Paul SABATIER, *Regula Antiqua Fratrum et Sororum de Paenitentia seu Tertii Ordinis Sancti Francisci*, Opuscules de Critique Historique, Fascicule I, Librairie Fischbacher, Paris, 1901, pp. 17-30.

Jean-Claude SAGNE, op, *Traité de théologie spirituelle: Le secret du cœur*, coll. La Vie spirituelle, Éditions du Chalet, 1992, 188 pages.

Oeuvre moins technique abordant différents aspects de la vie spirituelle en lien avec le Christ, le baptême, la Vierge Marie, l'Esprit Saint, l'homme intérieur, les épreuves de la vie spirituelle, la prière.

Aimé SOLIGNAC, Michel DUPUIS, *Spiritualité* in Dictionnaire de Spiritualité Ascétique et Mystique, Doctrine et Histoire, vol. 14, 1988, pp. 1142-1174.

Robert M. STEWART, ofm cap, *'De illis qui faciunt penitentiam': The Rule of the Secular Franciscan Order: Origins, Development, Interpretation*, Istituto Storico dei Cappuccini, Roma, 1991, 461 pages.

Référence capitale. Étude sur: le mouvement de pénitence des débuts de l'Église jusqu'à l'époque de saint François; sur les différents textes de la Règle de l'Ordre franciscain séculier, incluant les Lettres aux Fidèles de saint François; sur l'historique de la rédaction de la Règle de 1978. Essai d'interprétation de la Règle de 1978 à partir d'une grille de lecture herméneutique de Paul RICOEUR.

Maria STICCO, *The Peace of St. Francis*, Hawthorne Books Inc., New York, 1962, 283 pages.

Vatican II, *Les seize documents conciliaires*, Texte intégral, Fides, Montréal, 1966, 671 pages.

André VAUCHEZ, éditeur, Centre National de la Recherche Scientifique (France), *Table ronde (1982), Mouvements franciscains et société française: XII - XX^e siècles: Études présentées à la Table Ronde du CNRS, 23 octobre 1982*, Paris: Beauchesne, c1984, 198 pages.

André VAUCHEZ, *Les laïcs au moyen-âge: Pratiques et expériences religieuses*, Les Éditions du Cerf, Paris, 1987.

André VAUCHEZ, *La Spiritualité du Moyen-Âge Occidental: VIII^e-XII^e siècles*, Presses Universitaires de France, 1975, 176 pages.

Vocation et mission des laïcs franciscains dans l'Église et dans le monde: Lettre des quatre Ministres généraux de la Famille franciscaine, Éditions franciscaines, Montréal, 1990, 53 pages.

Lettre mettant le message du VII^e Synode des évêques: *La vocation et la mission des fidèles laïcs dans l'église et dans le monde* dans un contexte franciscain séculier. Document d'ordre ecclésial. Appartenance des laïcs à l'Église, appel à la sainteté et à la mission de l'Église dans la réalité séculière, ouverture aux jeunes, âgés, hommes, femmes, enfants, souffrants,..., rôle des ministres et assistants spirituels, formation.

ANNEXES

La Lettre aux Fidèles I¹

Celles-ci sont les paroles de vie et de salut concernant ceux qui font pénitence: quiconque les lit et les met en pratique trouvera la vie et obtiendra le salut du Seigneur.²

((1) De ceux qui font pénitence.)³

- (1) Au nom du Seigneur! Tous ceux qui aiment le Seigneur de tout leur coeur, de toute leur âme et de tout leur esprit, de toute leur force, et qui aiment leur prochain comme eux-mêmes,
- (2) et qui ont en haine leurs corps avec leurs vices et leurs péchés,
- (3) et qui reçoivent le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ,
- (4) et qui font de dignes fruits de pénitence,
- (5) oh! comme ils sont heureux et bénis, ceux-là et celles-là, tant qu'ils font de telles choses et qu'ils persévèrent dans de telles choses,
- (6) car l'Esprit du Seigneur reposera sur eux et fera chez eux son habitation et sa demeure;
- (7) et ils sont les fils du Père céleste dont ils font les œuvres, et ils sont les époux, les frères et les mères de notre Seigneur Jésus Christ.
- (8) Nous sommes époux quand par l'Esprit Saint l'âme fidèle est unie à notre Seigneur Jésus Christ.

¹ Texte tiré de la traduction de Th. Desbonnets, J.-F. Godet, Th. Matura, D. Vorreux: Saint François d'Assise: Écrits, coll. Sources Chrétiennes n. 285, 1981, pp. 221-227, à l'exception du titre et du tout début du texte qui relève du Codex 225. Voir la note de bas de page qui suit.

² C'est le titre exact de la *Lettre aux fidèles I* tirée du manuscrit du Codex 225 (Co 225) de la Bibliothèque Guarnacci de Volterra découvert par Paul Sabatier en 1900. Le Co 225 qui remonte au milieu du 13^e siècle est la plus vieille transcription de cette lettre qui existe encore. Le texte exact du Co 225 se lit comme suit: 'Haec sunt verba vitae et salutis quae si quis legerit et fecerit inveniet vitam et auriet salutem a domino de illis qui faciunt penitentiam.' Et le premier paragraphe commence immédiatement: 'In nomine Domini. Omnes qui Dominum diligunt...' La version qui se trouve dans le prologue de la nouvelle Règle est tirée du Codex Vatican 4 (Co V4) qui est de beaucoup plus tardif. Dans cette édition, le copiste aurait inscrit le titre de la *Lettre aux fidèles I* comme conclusion aux *Admonitions* qui précèdent immédiatement. Voir Raffaele Pazzelli, *The Title of the «Recensio Prior of the Letter to the Faithful»: Clarifications regarding Codex 225 of Volterra (cod Vo)*, in *Analecta TOR XIX* (1987), pp. 241-248. Cf. Robert M. Stewart, "De Illis qui Faciunt Penitentiam" — *The Rule of the Secular Franciscan Order: Origins, Development, Interpretation*.

³ Titre erroné inclus dans les *Écrits* et dans le prologue de la Règle de 1978.

- (9) Nous sommes pour lui des frères quand nous faisons la volonté du Père qui est aux cieux;
- (10) des mères quand nous le portons dans notre cœur et dans notre corps, par l'amour divin et par une conscience pure et sincère, (et quand) nous l'enfantons par des saintes œuvres qui doivent luire en exemple pour les autres.
- (11) Oh! comme il est glorieux, saint et grand d'avoir un Père dans les cieux!
- (12) Oh! comme il est saint, beau et admirable d'avoir le Paraclet pour époux!⁴
- (13) Oh! comme il est saint et comme il est cher, bien plaisant, humble, pacifique, doux aimable et par-dessus tout désirable d'avoir un tel frère et un tel fils, notre Seigneur Jésus Christ, qui a livré son âme pour ses brebis et qui a prié le Père, disant:
- (14) Père saint, garde en ton nom ceux que tu m'as donnés dans le monde; ils étaient à toi et tu me les as donnés.
- (15) Et je leur ai donné les paroles que tu m'as données, ils les ont reçues et ont cru vraiment que je suis sorti de toi, et ils ont reconnu que tu m'as envoyé.
- (16) Je prie pour eux et non pour le monde.
- (17) Bénis-les et sanctifie-les, et je me sanctifie moi-même pour eux.
- (18) Je ne prie pas pour eux seulement, mais pour ceux qui vont croire en moi à cause de leur parole, pour qu'ils soient sanctifiés dans l'unité, comme nous.
- (19) Et je veux, Père, que là où je suis, ils y soient eux aussi avec moi, pour qu'ils voient ma gloire dans ton royaume. Amen.

⁴ 'Rassurant' traduit *paraclitum*. On retrouve le même passage en 2 *L'Fid* 55. Devant l'étrangeté de ce *paraclitum* (qui pourrait être une erreur de lecture pour *praeclarum*), plusieurs manuscrits ont préféré omettre le mot. Autre hypothèse, le texte primitif aurait porté: «Oh! comme il est saint... d'avoir le Paraclet pour époux!» *Saint François d'Assise: Écrits*, p. 223. Cette dernière version a été favorisée ici pour deux raisons: Elle se répète dans les *lettre aux fidèles I* et *lettre aux fidèles II* écrits respectivement vers 1215 et 1221. De plus, cette version se rapproche de *Ant 1* où la sainte Vierge Marie est l'épouse de l'Esprit Saint (*sponsa Spiritus sancti*) et encore plus d'un fragment de la Règle de sainte Claire (FVie 1) qui dit : 'Puisque par inspiration divine vous vous êtes faites filles et servantes du très haut et souverain roi, le Père céleste, et que vous avez épousé l'Esprit Saint en choisissant de vivre selon la perfection du saint Évangile, (et *Spiritui sancto vos responsastis eligendo vivere secundum perfectionem sancti Evangelii*). Le mot 'paraclet' (*paraclitum*) ne fait pas difficulté chez saint François puisqu'il est utilisé au moins à deux autres occasions: 'et qu'il soit comblé sur la terre de la bénédiction de son Fils bien-aimé avec le très saint Esprit Paraclet et...' (et *in terra repleatur benedictione dilecti Filii sui cum sanctissimo Spiritu Paraclito et ...* (Test 40)) et 'il opère comme il lui plaît avec le Seigneur Dieu le Père et l'Esprit Saint Paraclet dans les siècles' (*operatur cum Domino Deo Patre et Spiritu Sancto Paraclito in saecula* (L'ORD 33)).

(2) De ceux qui ne font pas pénitence

- (1) Quant à tous ceux et celles qui ne sont pas dans la pénitence
- (2) et qui ne reçoivent pas le corps et le sang de notre Seigneur Jésus Christ
- (3) et qui s'adonnent aux vices et aux péchés et qui marchent à la suite de la convoitise mauvaise et des désirs mauvais de leur chair
- (4) et qui n'observent pas ce qu'ils ont promis au Seigneur
- (5) et qui servent corporellement le monde par les désirs charnels, les préoccupations de ce siècle et les soucis de cette vie,
- (6) détenus par le diable dont ils sont les fils et dont ils font les œuvres,
- (7) ils sont aveugles, car ils ne voient pas la vraie lumière, notre Seigneur Jésus Christ.
- (8) Ils n'ont pas la sagesse spirituelle, car ils n'ont pas le Fils de Dieu qui est la vraie sagesse du Père;
- (9) c'est d'eux qu'il est dit: Leur sagesse a été engloutie; et: Maudits ceux qui s'écartent de tes commandements.
- (10) Ils voient et ils reconnaissent, ils savent et ils font le mal, et ils perdent eux-mêmes sciemment leurs âmes.
- (11) Voyez, aveugles, trompés par vos ennemis, par la chair, par le monde et par le diable, que pour le corps il est doux de faire le péché et il est amer de servir Dieu,
- (12) que tous les vices et tous les péchés sortent et procèdent du cœur des hommes, comme dit le Seigneur dans l'évangile.
- (13) Et vous n'avez rien en ce siècle ni en l'autre.
- (14) Et vous pensez posséder longtemps les vanités de ce siècle, mais vous avez été trompés, car viendront le jour et l'heure auxquels vous ne pensez pas, que vous ne savez pas et que vous ignorez; le corps est malade, la mort approche et on meurt ainsi d'une mort amère.
- (15) Et partout, chaque fois, de quelque manière qu'un homme meure en péché mortel, sans pénitence et sans satisfaction, s'il peut satisfaire et qu'il ne satisfait pas, le diable arrache son âme de son corps avec tant d'angoisse et de tribulation que personne ne peut le savoir, sinon qui les reçoit.
- (16) Et tous les talents et toute la puissance et toute la science et toute la sagesse qu'ils pensaient avoir leur seront enlevés.

- (17) Et ils les abandonnent à leurs proches et à leurs amis; et ceux-là emportèrent et divisèrent sa fortune, et après cela ils dirent: Maudite soit son âme, car il aurait pu nous donner plus et acquérir plus qu'il n'acquit.
- (18) Les vers mangent le corps, et ils perdirent ainsi leur corps et leur âme en ce siècle bref, et ils iront en enfer où ils seront tourmentés sans fin.
- (19) Tous ceux à qui cette lettre parviendra, nous les prions, dans la charité qu'est Dieu, de vouloir bien recevoir avec amour divin ces paroles susdites et odorantes de notre Seigneur Jésus Christ.
- (20) Et que ceux qui ne savent pas lire se les fassent lire souvent;
- (21) et qu'ils les gardent eux-mêmes par de saintes oeuvres jusqu'à la fin, car elles sont esprit et vie.
- (22) Et ceux qui ne le feraient pas seront tenus d'en rendre compte au jour du jugement devant le tribunal de notre Seigneur Jésus Christ.

Le Projet du vie de 1221⁵

approuvé par le pape Honorius III

Ici commence la troisième Règle du bienheureux François (pour la) pénitence. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Mémorial du dessein des Frères et Soeurs de la Pénitence vivant en leurs propres maisons, entrepris l'an du Seigneur MCCXXI; qui est ainsi:

CHAPITRE I. — DE LA MANIÈRE DE SE VÊTIR

1. Les hommes qui seront de cette Fraternité se vêtiront d'un drap modeste, sans teinture, dont l'aune n'excédera pas en prix six sous (de Ravenne); à moins que pour cause évidente et nécessaire on n'en dispense quelqu'un temporairement; et l'on gardera alors la largeur et épaisseur du drap dans les mêmes prix. Les manteaux ou pelisses seront sans encolure soit ouverte, soit fixée par une broche comme ceux des mondains; mais montants; et les manches fermées.
2. Les soeurs useront d'un drap semblable en prix et modestie pour leurs manteaux et tuniques; qu'avec le manteau elles portent au moins une autre robe, blanche ou noire, et une ample coiffure de lin, sans frondis, dont le prix ne dépasse pas douze deniers. Et sur cette question de prix et de fourrures, on pourra accorder dispense selon la condition de chacune et la coutume des lieux.
3. Mais qu'elles ne portent point d'écharpes ou de rubans ni de soie ni de couleurs. Tant les Frères que les Soeurs n'useront de fourrures que d'agneau. Il ne leur sera permis d'avoir de bourses et de ceintures que de cuir et sans broderies de soie. Ils supprimeront tout ornement jugé vain par le visiteur.
4. Ils n'iront ni aux festins déshonnêtes, ni aux spectacles, ni aux danses; ils ne donneront rien pour les histrions et défendront dans leur famille qu'on les soudoie.

CHAPITRE II. — DE L'ABSTINENCE.

5. Tous s'abstiendront de manger de la viande, sauf les dimanches, mardis et jeudis, à moins d'infirmité ou de faiblesse, ou encore d'indisposition durant trois jours, et en voyage; sauf également aux solennités de Noël durant trois jours, Nouvel an, Épiphanie, Pâques durant trois jours, saints Apôtres Pierre et Paul, Nativité de S.

5 Le texte des Règles de 1221, 1289 et 1883 sont tirées de *Le Tiers-Ordre Franciscain*, pp. 20 à 42. L'auteur, l'éditeur, la date et le lieu d'édition nous sont inconnus. Le texte de la Règle de 1221 a été découvert par Paul Sabatier au couvent de Capistrano dans les Abruzzes, où il se trouve dans un manuscrit coté XX. Il a été publié par lui dans les *Opuscules de critique historique I*, Paris 1903; (p. 19).

Jean-Baptiste, Assomption de la glorieuse Vierge Marie, fête de tous les Saints et Saint Martin.

6. Les jours où ils ne jeûnent pas, il leur sera permis de manger du fromage, des oeufs et d'autres mets variés et nourrissants. Avec les autres religieux dans leurs maisons conventuelles, il leur sera permis de manger ce qui leur sera présenté. Qu'ils se contentent du repas de midi et de celui du soir, s'ils ne sont faibles, ou infirmes ou voyageurs. Quant aux biens portants, qu'ils soient sobres dans le boire et le manger.
7. Avant de dîner et de souper, ils diront une fois l'oraison dominicale, et une fois après, rendant grâces à Dieu. S'ils y manquent, qu'ils disent trois Notre Père.

CHAPITRE III. — DES JEÛNES.

8. De Pâques à la Toussaint, ils jeûneront le vendredi; de la Toussaint à Pâques, ils jeûneront le mercredi et le vendredi; observant néanmoins les autres jeûnes généralement prescrits dans l'Église. Ils jeûneront le carême de S. Martin à commencer au lendemain de ce jour jusqu'à Noël; et le grand carême du dimanche de Carnaval jusqu'à Pâques, à moins d'infirmité ou d'autre nécessité.
9. Les soeurs enceintes, jusqu'à leurs relevailles, pourront s'abstenir des mortifications corporelles sauf en ce qui concerne les vêtements et les prières.

Les ouvriers qui travaillent péniblement pourront prendre trois repas quotidiens, depuis Pâques jusqu'à la dédicace de S. Michel; et chez les autres, manger de ce qui leur sera présenté, sauf le vendredi et les jours de jeûne général de l'Église.

CHAPITRE IV. — DES PRIÈRES.

10. Tous diront chaque jour les VII heures canoniales, savoir Matines, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies; les clercs qui savent le psautier diront selon l'*ordo* des clercs, pour Prime *Deus in nomine et Beati immaculati* jusqu'à *Legem pone*; et les autres psaumes des heures avec le *Gloria*.
11. Mais quand ils ne vont pas à l'église, ils diront pour Matines les psaumes en usage dans l'Église, ou bien dix-huit psaumes quelconques ou du moins des *Pater*, comme ceux qui ne sont pas clercs, savoir douze pour Matines, et pour chacune des autres heures sept avec le *gloria Patri* après chacun. Ceux qui savent le *Credo in Deum* et le *Miserere mei Deus*, les diront à Prime et à Complies. Et s'ils ne disent point (l'office) aux heures établies, qu'ils disent trois *Pater noster*. Mais les infirmes ne disent point les heures, s'ils ne le veulent.
12. Tous doivent aller aux Matines, sauf incommodité imminente personnelle ou réelle, durant le carême de S. Martin et le grand carême.

CHAPITRE V. — DE LA CONFESSION, DE LA COMMUNION, DU PAIEMENT DES DETTES; DE LA DÉFENSE DE PORTER DES ARMES ET DE PRÊTER DES SERMENTS.

13. Ils confesseront leurs péchés trois fois par an, et communieront à la Nativité du Seigneur, à Pâques et à la Pentecôte. Qu'ils se réconcilient avec leur prochain; qu'ils restituent les biens d'autrui; qu'ils s'acquittent des impôts échus, et les paient exactement à l'avenir.

14. Qu'ils prennent et ne portent avec soi d'armes meurtrières contre personne.

15. Tous s'abstiendront de serments solennels (sauf les cas exceptés par l'indult du Souverain Pontife dans une nécessité urgente, savoir pour la paix, la foi, le témoignage en faveur d'un innocent); et dans la conversation commune, autant qu'ils pourront, qu'ils évitent les jurements. Celui qui, inconsidérément, comme par défaut de langue il arrive dans un bavardage, aura proféré un serment, au soir du même jour, lorsqu'il examinera sa conscience ainsi qu'il le doit, qu'il s'impose trois *Notre Père* (en pénitence) de son manquement.

Que chacun encourage sa famille à servir Dieu.

CHAPITRE VI. — DE LA MESSE ET DE LA RÉUNION MENSUELLE.

16. Tous les frères et les soeurs de chaque cité ou lieu, chaque mois ou quand il paraîtra (bon) aux ministres, se réuniront dans l'église que les ministres auront désignée, et ils y entendront la messe.

17. Chacun d'eux donnera au *massier* un denier de la monnaie courante. Le massier recueillera (ces dons) et selon l'avis des ministres fera une distribution aux frères et soeurs pauvres, spécialement aux infirmes, et en faveur des défunts qui ne pourraient avoir de funérailles; du reste, on donnera aux autres pauvres, et à l'église (où ils se réunissent).

18. Dans leur réunion, s'il leur est possible, ils (inviteront) un religieux versé dans la parole de Dieu, qui les instruise et les exhorte à persévéérer dans la pénitence et les œuvres de miséricorde. Durant la messe et le sermon, ils se tiendront en silence, attentifs à l'office, à la prière, à la prédication, s'ils n'ont point de devoirs à remplir.

CHAPITRE VII. — DES ŒUVRES DE MISÉRICORDE ET DES FRÈRES DÉFUNTS.

19. Si quelqu'un des frères ou des soeurs vient à tomber malade, et en fait informer les ministres, que ceux-ci par eux-mêmes ou par d'autres, une fois par semaine, visitent le malade, l'exhortent à la pénitence, lui procurant sur la masse commune, s'ils le jugent opportun, les nécessités qu'exigerait son état corporel.

20. Si le malade sort de ce monde, on l'annoncera aux frères et aux soeurs présents dans la cité ou le lieu afin qu'ils se rendent à la sépulture; ils ne se retireront que la messe achevée, et le corps mis au tombeau. Ensuite que chacun, dans les huit jours

de décès dise pour l'âme du défunt, le prêtre une messe, celui qui sait le Psautier cinquante psaumes, les autres 50 *Pater* avec le *Requiem aeternam*, à la fin de chacun.

21. Outre cela, durant l'année, pour le salut des frères et soeurs vivants et défunts, le prêtre dira trois messes, celui qui sait le psautier un psautier, les autres cent *Pater noster* avec le *Requiem aeternam*, après chaque. Autrement (s'ils l'omettent), ils doubleront.

CHAPITRE VIII. — DES TESTAMENTS À FAIRE ET DES DISCORDES À APAISER.

22. Tous ceux qui de droit le peuvent, doivent faire leur testament et disposer de leurs biens dans les trois mois après leur profession, afin qu'aucun d'eux ne meure intestat.
23. Pour rétablir la paix entre frères et soeurs ou étrangers qui discordent, qu'on agisse comme il semblera (expédient) aux ministres, prenant au besoin le conseil du Seigneur Évêque.
24. Mais si contre les droits et priviléges des frères et soeurs, les podestats ou recteurs des lieux où ils habitent exercent quelques vexations, les ministres du lieu y pourvoiront opportunément avec le conseil du Seigneur Évêque.
25. La charge de ministre, et les autres offices dont il est question (dans la Règle) doivent être, par ceux à qui on les impose, acceptés et fidèlement exercés; cependant que chacun puisse être exempt de charge pendant un an.

CHAPITRE IX. — DE LA RÉCEPTION DES POSTULANTS.

26. Lorsque quelqu'un demandera à entrer dans la Fraternité, les ministres s'enquerront de sa condition et de son emploi; puis ils lui exposeront la Règle de cette fraternité, en particulier le devoir de restitution. Si cela lui convient, on le vêtira comme il est prescrit, et il paiera ses dettes en versant l'argent ou en fournissant caution; il se réconciliera avec son prochain et satisfiera pour ses impôts.
27. Cela fait, après un an, de l'avis des frères discrets, si le candidat leur semble idoine, il sera reçu de cette façon: Il promettra d'observer tout le temps de sa vie sauf décision contraire des ministres, tout ce qui est contenu dans cet écrit, et tout ce que l'on y ajoutera ou retranchera suivant l'avis des frères; et en outre de satisfaire pour ses contraventions, sur l'avertissement des ministres et selon la volonté du visiteur. Cette promesse sera sur le champ rédigée en écrit par un notaire public.
28. Personne ne sera reçu autrement, à moins qu'on ne le juge expédient, considérée la condition de la personne et ses instances.
29. De cette fraternité, ni de la Règle ainsi établie, que nul ne puisse se départir, sauf pour entrer en religion.

CHAPITRE X. — DES PRÉCAUTIONS À GARDER ENVERS LES HÉRÉTIQUES ET LES SUSPECTS.

30. Aucun hérétique ou inculpé d'hérésie ne sera admis.
31. Les femmes en puissance de mari ne seront reçues que du consentement et avec la permission de leurs époux.
32. Les incorrigibles, frères ou soeurs, chassés de la Fraternité, n'y seront jamais réadmis, sinon du consentement de la saine majorité des frères.

CHAPITRE XI. — DE LA CORRECTION DES DÉLINQUANTS.

33. Les ministres de chaque cité ou lieu dénonceront au visiteur les fautes publiques des frères et soeurs à punir. S'il s'en trouve d'incorrigibles, les ministres, de l'avis des frères discrets, le signifieront au visiteur, afin qu'ils soient exclus, et leur exclusion publiée ensuite dans l'assemblée; en outre, s'il s'agit d'un frère, on avertira aussi le podestat ou le recteur du lieu.
34. Si quelqu'un apprend que l'un des frères ou l'une des soeurs donne scandale, qu'il en informe les ministres, et puisse en avertir le visiteur; mais l'un envers l'autre les époux n'y sont pas tenus.

CHAPITRE XII. — DES CHARGES ET DE L'OBLIGATION DE LA RÈGLE.

35. Le visiteur aura la faculté de dispenser les frères et les soeurs de toutes les obligations ici prescrites, selon qu'il jugera expérient.
36. Les ministres, du conseil des frères, choisissent au bout de l'an deux autres ministres et un massier fidèle qui pourvoie aux nécessités des pauvres, frères, soeurs, ou autres; et aussi des (zélateurs) qui par ordre les tiennent au courant des faits et gestes de la Fraternité.
37. En toutes ces prescriptions personne n'est obligé à peine de péché, mais seulement de pénitence; de sorte que cependant, si un frère deux fois admonesté par les ministres néglige d'accomplir la peine à lui imposée ou à imposer par ce visiteur, sa contumace lui soit imputée à péché.

La Règle de 1289

promulguée par le pape Nicolas IV

CHAPITRE I. — DE LA MANIÈRE D'EXAMINER CEUX QUI VEULENT ENTRER DANS L'ORDRE.

Nous donc, qui voulons favoriser l'Ordre même, le combler de bienfaits, et procurer avec bienveillance son accroissement, Nous statuons:

1. Que tous ceux qui seront admis à embrasser ce genre de vie, devront, avant leur acceptation ou réception, être soumis à un examen attentif sur la foi catholique et sur l'obéissance envers l'Église Romaine; et après leur profession ferme de cette foi et obéissance, et après la vérité reconnue de leur foi, ils pourront être admis et reçus en sûreté dans cette religion.
2. Mais il faut se garder avec soin de n'admettre nullement à ce genre de vie aucun hérétique, ni suspect d'hérésie ou même en mauvais renom; et s'il arrive que quelqu'un de ce genre ait été reçu, qu'il soit au plus tôt dénoncé aux Inquisiteurs de l'hérésie pour être puni.

CHAPITRE II. — DE LA MANIÈRE DE RECEVOIR CEUX QUI VEULENT ENTRER DANS L'ORDRE.

3. Lorsque quelqu'un se présentera pour entrer en Fraternité, les Ministres députés pour les réceptions s'informeront soigneusement de son emploi, de son état et de sa condition, et lui exposeront clairement les devoirs de cette Fraternité, et surtout la restitution du bien d'autrui. Cela fait, s'il le désire, qu'on lui donne l'habit selon la forme usitée; et s'il a chez lui du bien d'autrui, qu'il ait soin de s'acquitter, en argent comptant ou par remise d'un gage comme caution; qu'en outre il s'empresse de se réconcilier avec le prochain.
4. Toutes ces choses étant accomplies, et après l'espace d'un an révolu, si de l'avis des Frères discrets, il en est jugé digne, qu'on le reçoive de la manière suivante: qu'il promette d'observer tous les préceptes divins, et de satisfaire, comme il convient, pour les transgressions qu'il en aura commises contre ce genre de vie, lorsqu'il en aura été admonesté selon la volonté du Visiteur; et sa promesse ainsi faite sera enregistrée, séance tenante, par acte public. Les ministres ne recevront aucun sujet d'une autre façon, à moins qu'ils n'en jugent autrement, vu la condition de la personne et ses instances, considérées avec mûre délibération.

5. Nous ordonnons en outre, et Nous statuons que personne, après être entré dans cette religion⁶, ne puisse en sortir pour retourner au siècle. Cependant on peut librement passer à une autre religion approuvée.
6. Quant aux femmes mariées, qu'elles ne soient pas, sans la permission et le consentement de leurs maris, admises à entrer dans cette Fraternité.

CHAPITRE III. — DE LA FORME DE L'HABIT ET DE LA QUALITÉ DES VÊTEMENTS.

7. Que les Frères de cette Fraternité soient vêtus communément d'un drap humble, modeste pour le prix et la couleur, ni tout à fait blanc, ni tout à fait noir; on fait une exception sur le prix si les Visiteurs, de l'avis des Ministres, dispensent, durant quelque temps, quelqu'un pour une cause légitime et manifeste. Ainsi que leurs pelisses, leurs manteaux, fendus ou non, ne seront pas décolletés, mais agrafés et non ouverts, comme il convient à l'honnêteté, et avec ces manteaux les Frères auront les manches fermées.
8. Que les Soeurs aient aussi le manteau et la tunique du même drap humble, ou du moins qu'avec le manteau elles aient une robe de couleur blanche ou noire, ou un ample sarrau, de chanvre ou de lin, cousu sans aucun fronce.
9. Néanmoins, quant à la grossièreté du drap et pour les pelisses des Soeurs, on pourra dispenser selon la condition de chacune d'elles et selon la coutume du lieu.
10. Elles ne porteront pas de bandeaux ni des rubans de soie. Les Frères et les Soeurs n'auront de fourrures qu'en peau d'agneau, des bourses de cuir, et des attaches simples et sans aucun ornement de soie, et déposeront toutes les vaines parures du siècle, suivant le conseil de Saint Pierre, Prince des Apôtres.

CHAPITRE IV. — QU'ILS ÉVITENT LES FESTINS LICENCIEUX, LES SPECTACLES ET LES DANCES ET NE DONNENT RIEN AUX HISTRIONS

- 11.⁷ Qu'il leur soit absolument interdit d'assister aux festins licencieux, aux spectacles, aux réunions mondaines et aux danses. Qu'ils ne donnent rien aux histrions, ou pour de vaines frivolités; qu'ils aient soin d'empêcher leur propre famille de leur donner quoi que ce soit.

⁶ Le mot *religion* ici et à certains autres endroits veut dire *Ordre*. Ainsi, '... après être entré dans cette religion' équivaut à dire '... après être entré dans cet Ordre'.

⁷ Tel que mentionné plus tôt et à partir de ce point, notre numérotation est différente de celle du texte tiré de *Le Tiers-Ordre franciscain* parce que la numérotation qui s'y trouve est défectueuse.

CHAPITRE V. — DE L'ABSTINENCE ET DU JEÛNE.

12. Que tous, Frères et Soeurs, s'abstiennent de manger de la viande le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi: à moins que l'infirmité ou une faiblesse grave ne conseille autrement. Après une saignée, qu'on donne la viande durant trois jours; et qu'on ne la refuse pas aux voyageurs. Elle est aussi permise à tous aux solennités principales où l'usage antique la permet à tous les chrétiens. Les autres jours, quand on ne jeûne pas, les oeufs et le fromage ne seront pas défendus. Avec les autres Religieux, dans leurs maisons conventuelles, ils pourront manger ce qu'on leur offrira. Qu'ils se contentent du dîner et du souper, à moins qu'ils ne soient dans un état de langueur, ou en voyage, ou infirmes.
13. Que ceux qui se portent bien soient modérés dans le boire et le manger, puisque l'Évangile nous dit: Soyez attentifs à ne pas laisser vos coeurs s'appesantir par la crapule ou l'ivresse. Avant le dîner et le souper, on récitera une fois l'Oraison dominicale, et après chaque repas, on le dira encore avec *Deo gratias*. Si on la manque, qu'on dise trois *Pater noster*.
14. On jeûnera tous les vendredis de l'année: à moins qu'on ne soit excusé par la maladie ou par une autre cause légitime, ou à moins que la fête de Noël ne se célèbre un vendredi. Depuis la fête de la Toussaint jusqu'à Pâques, on jeûnera le mercredi et le vendredi; et d'autre part on observera les jeûnes établis par l'Église ou prescrits par les ordinaires pour des causes publiques. Durant le carême de la Saint-Martin jusqu'au jour de Noël, on jeûnera tous les jours, les dimanches exceptés, à moins peut-être que l'infirmité ou une autre nécessité ne conseille le contraire. Les Soeurs enceintes pourront, si elles veulent, s'abstenir jusqu'au jour de leurs relevailles de toute austérité corporelle, mais non des exercices spirituels.
15. Ceux qui travaillent rudement peuvent faire trois repas les jours de labeur, depuis la résurrection du Seigneur jusqu'à la fête du Bienheureux François.
16. Lorsqu'ils travailleront pour les autres, il leur sera permis chaque jour de manger ce qu'on leur offrira, excepté le vendredi, ou tout autre jour de jeûne général établi par l'Église.

CHAPITRE VI. — DE LA CONFÉSSION ET DE LA COMMUNION.

17. Trois fois l'an savoir aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, les Frères et les Soeurs ne manqueront pas de confesser leurs péchés et de recevoir l'Eucharistie, en se réconciliant avec le prochain, et en restituant le bien d'autrui.

CHAPITRE VII. — DES ARMES OFFENSIVES.

18. Que les Frères ne portent point sur eux d'armes offensives, sinon pour la défense de l'Église Romaine, et de la foi chrétienne, ou de leur propre pays, ou encore avec la permission de leurs Ministres.

CHAPITRE VIII. — DES HEURES CANONIALES.

19. Que tous disent chaque jour les sept heures canoniales, à savoir: Matines, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies. Les Clercs, c'est-à-dire ceux qui savent le psautier, diront pour Prime *Deus in nomine tuo et Beati immaculati* jusqu'à *Legem pone*, et les autres psaumes des heures, selon le rite des Clercs, avec le *Gloria Patri*.
20. Lorsqu'ils ne se rendront pas à l'église, ils auront soin de dire pour Matines les psaumes qui sont récités par les clercs ou dans l'église cathédrale; ou tout au moins ils ne manqueront pas de dire le *Pater Noster* avec le *Gloria Patri* douze fois pour Matines et sept fois pour chacune des autres heures; et à celle de Prime et de Complies, ceux qui les savent ajouteront le petit Symbole et le *Miserere mei Deus*. Mais s'ils ne les récitent pas aux heures fixées, qu'ils disent trois fois *Pater Noster*.
21. Les malades pourront, s'ils veulent, se dispenser de la récitation des heures.
22. Pendant le carême de la Saint-Martin et le grand carême, ils auront soin d'aller eux-mêmes aux églises des paroisses où ils résident, y assister aux Matines, à moins qu'ils n'en soient excusés pour une cause raisonnable.

CHAPITRE IX. — DU TESTAMENT.

23. Que tous ceux que la loi autorise rédigent ou fassent leur testament, et qu'ils ordonnent ou disposent de leurs biens dans les trois mois qui suivent immédiatement leur entrée dans l'Ordre, afin qu'aucun d'eux ne meure intestat.

CHAPITRE X. — DE LA PAIX ENTRE LES FRÈRES ET LES ÉTRANGERS.

24. Pour rétablir la paix entre les Frères et les Soeurs, ou aussi les étrangers divisés par la discorde, on fera comme les Ministres le jugeront à propos, ayant même recours pour cela, si c'est possible, au conseil de l'Évêque diocésain.

CHAPITRE XI. — DU RECOEURS CONTRE LES VEXATIONS.

25. Si contrairement au droit et à leurs priviléges, les Frères et les Soeurs sont affligés de vexations par les autorités ou les recteurs des lieux de leur domicile, les Ministres de la localité auront soin de recourir aux Évêques et aux Ordinaires des lieux, pour agir en ces sortes d'affaires selon leur conseil et leur prescription.

CHAPITRE XII. — DES SERMENTS.

26. Que tous s'abstiennent des serments solennels, à moins d'y être contraints par la nécessité dans les cas exprimés par la permission du Siège Apostolique, c'est-à-dire pour la paix et la foi, et contre la calomnie, et pour attestation, et aussi dans les contrats d'achat, de vente et de donation, où il paraîtra expédition.

27. Dans la conversation ordinaire, qu'ils évitent aussi les jurements le plus qu'ils pourront; et celui qui quelque jour aura juré imprudemment par inadvertance, comme il arrive ordinairement quand on parle beaucoup, celui-là le soir du même jour, au moment où il doit repasser ses actions dans son esprit, dira trois fois l'Oraison dominicale, à cause de ces jurements irréfléchis.

28. Mais que chacun se souvienne d'exhorter sa propre famille à bien servir Dieu.

CHAPITRE XIII. — DE L'ASSISTANCE À LA MESSE ET AUX ASSEMBLÉES.

29. Que dans chaque ville ou localité tous les Frères et toutes les Soeurs se portant bien entendent la Messe tous les jours, s'ils le peuvent commodément; et que chaque mois ils se réunissent dans l'église ou le lieu que les Ministres auront fait annoncer, et là ils entendront la messe solennelle.

30. Chacun donnera un denier de la monnaie courante au Trésorier qui recueillera cet argent; et on le distribuera convenablement, selon le conseil des Ministres, aux Frères et aux Soeurs qu'afflige la pauvreté, et surtout aux malades et à ceux que l'indigence prive des funérailles, puis enfin aux pauvres. En outre, on prendra sur cet argent pour faire une offrande à l'église où se fait la réunion.

31. Et alors, si cela se peut commodément, on aura soin d'inviter un religieux suffisamment instruit dans la Parole de Dieu, afin qu'il exhorte les Frères à la pénitence et aux œuvres de miséricorde, et qu'il les avertisse et les persuade avec zèle.

32. Que chacun soit fidèle à garder le silence durant la Messe et la prédication, et qu'il soit attentif à l'oraison et à l'office, à moins d'en être empêché pour l'utilité commune de la Fraternité.

CHAPITRE XIV. — DES FRÈRES MALADES ET DES DÉFUNTS.

33. Lorsque quelqu'un des Frères tombera malade, les Ministres, si le malade les en fait requérir, seront tenus de le visiter, ou de le faire visiter par un ou plusieurs Frères, une fois la semaine: pour l'exhorter à recevoir le sacrement de Pénitence, et l'y amener de la manière qu'ils jugeront meilleure et plus efficace; et ils lui fourniront sur le fonds commun les choses nécessaires.

34. Si ce malade vient à mourir, on en donnera l'avis aux Frères et aux Soeurs présents dans la ville ou la localité du décès, afin qu'ils assistent en personne aux obsèques du défunt; ils n'en partiront qu'après la fin de la Messe et l'achèvement de la sépulture.

35. Nous voulons qu'on observe les mêmes choses à l'égard des Soeurs malades et décédées.

36. De plus, dans les huit jours qui suivront immédiatement le décès, les Frères et les Soeurs feront chacun les suffrages pour le repos de l'âme, à savoir: le prêtre

célébrera une Messe, et celui qui sait le psautier dira cinquante psaumes, et les autres diront autant de *Pater Noster*, en ajoutant à la fin de chaque *Pater* le *Requiem aeternam*. Après cela, dans le courant de l'année, ils feront célébrer trois Messes pour le salut des Frères et des Soeurs, tant vivants que défunts. Ceux qui savent le psautier le diront; et les autres ne manqueront pas de réciter cent fois l'Oraison dominicale, en y ajoutant chaque fois le *Requiem aeternam*.

CHAPITRE XV. — DES MINISTRES.

37. Que chacun accepte avec dévouement et prenne soin d'accomplir avec fidélité les charges de Ministres et les autres offices indiqués dans le texte de cette Règle. L'office de chacun sera limité dans sa durée par un temps déterminé. Qu'aucun Ministre ne soit institué à vie, et que la durée de son ministère ait un terme fixé.

CHAPITRE XVI. — DE LA VISITE ET DE LA CORRECTION DES DÉLINQUANTS.

38. En outre, que les Ministres et les Frères et les Soeurs de chaque ville ou localité se réunissent pour la Visite commune dans quelqu'endroit religieux ou dans une église, quand il n'y aura point de local spécialement désigné; et qu'ils aient pour Visiteur un prêtre de quelque religion⁸ approuvée, lequel leur imposera pour les transgressions commises une pénitence salutaire. Aucun autre ne pourra exercer cet office de Visiteur.

39. Mais parce que la présente forme de vie fut instituée par le Bienheureux François, nous conseillons de prendre dans l'Ordre des Frères Mineurs, les Visiteurs et les Directeurs que les Custodes et Gardiens du même Ordre assigneront, après en avoir été requis. Nous ne voulons pourtant pas que cette Congrégation soit visitée par un (frère) laïque.

40. La Visite aura lieu une fois l'an, à moins que quelque nécessité n'engage à la faire plusieurs fois.

41. Que les incorrigibles et les désobéissants soient avertis par trois fois; et s'ils négligent de se corriger, ils seront, sur l'avis des Discrets, tout à fait expulsés de la Congrégation.

CHAPITRE XVII. — DES PROCÈS À ÉVITER, SOIT ENTRE LES FRÈRES, SOIT AVEC D'AUTRES.

42. Que les Frères et les Soeurs évitent le plus possible les procès entre eux, et s'il en survient, qu'ils s'empressent de les terminer à l'amiable; sinon que, selon le droit, ils portent leur différend devant celui qui a le pouvoir de juger.

⁸ Par le mot *religion* employé ici s'entend *Ordre religieux*.

CHAPITRE XVIII. — DES DISPENSES.

43. Les Ordinaires des lieux ou les Visiteurs pourront, pour des causes légitimes, quand ils le jugeront expédition, dispenser tous les Frères et toutes les Soeurs des abstinences et des jeûnes et des autres austérités.

CHAPITRE XIX. — DE L'EXPULSION DES INCORRIGIBLES.

44. Les Ministres dénonceront aux Visiteurs les fautes manifestes des Frères et des Soeurs, pour la punition à infliger.

Et quiconque restera incorrigible, après avoir été pressé par trois admonitions, sera dénoncé au Visiteur par les Ministres, sur l'avis de quelques Frères discrets; et le Visiteur le chassera du sein de la Fraternité, puis il le publiera dans la Congrégation.

CHAPITRE XX. — DE L'OBLIGATION DE LA RÈGLE SOUS PEINE DE PÉNITENCE, NON SOUS PEINE DE PÉCHÉ.

45. Au reste, nous ne voulons pas que pour aucun Frère ni aucune Soeur de votre Ordre il y ait obligation sous peine de péché mortel dans les choses qui précèdent, et ne leur sont pas prescrites par les préceptes divins ou les lois de l'Église. Cependant, selon l'excès de la transgression, que chacun s'empresse avec humilité de recevoir la pénitence qui lui est imposée, et qu'il ait soin de l'accomplir pour son amendement.

La Règle de 1883

promulguée par le pape Léon XIII

CHAPITRE I. — DE L'ADMISSION, DU NOVICIAT ET DE LA PROFESSION.

1. Personne ne doit être admis avant l'âge de quatorze ans accomplis; les conditions requises sont les bonnes moeurs, un caractère ami de la concorde, la fidélité à la Foi catholique et la soumission envers l'Église romaine et le Siège apostolique.
2. Les femmes mariées ne peuvent être admises à l'insu ni sans le consentement de leur mari, excepté le cas où leur confesseur en jugerait autrement.
3. Les membres du Tiers-Ordre porteront, suivant l'usage, le petit scapulaire ainsi que le cordon: sinon ils seront privés des priviléges et des droits accordés.
4. Ceux ou celles qui entreront dans le Tiers-Ordre accompliront une année de noviciat; puis, admis à la profession, suivant l'usage, ils promettront d'observer les commandements de Dieu et d'obéir à l'Église, et d'accomplir la satisfaction requise s'ils manquent à quelque point de leur profession.

CHAPITRE II. — DE LA MANIÈRE DE VIVRE.

1. Les membres du Tiers-Ordre s'abstiendront dans leur habillement de tout ce qui ressent le luxe et l'élégance mondaine, et observeront, chacun suivant sa condition, les règles de la modestie.
2. Ils devront fuir avec la plus grande vigilance les bals et les spectacles dangereux, et les repas licencieux.
3. Ils observeront la frugalité dans le boire et le manger; avant et après le repas ils invoqueront Dieu avec piété et reconnaissance.
4. Ils jeûneront la veille de l'Immaculée-Conception et du Patriarche saint François: et ils auront en outre un grand mérite si, d'après l'ancienne discipline des Tertiaires, ils jeûnent le vendredi et font abstinence le mercredi.
5. Ils confesseront leurs péchés chaque mois et ils s'approcheront aussi chaque mois de la Sainte Table.
6. Les Tertiaires clercs, qui récitent l'Office divin tous les jours, ne sont pas obligés de réciter un autre office. Les laïques qui ne disent ni l'Office canonial, ni le petit Office de la sainte Vierge, devront dire chaque jour douze *Pater, Ave, Gloria*, à moins qu'ils n'en soient empêchés par l'infirmité.

7. Ceux que la loi autorise à faire un testament doivent le faire à temps.
8. Dans la vie familiale, les Tertiaires s'appliqueront à donner le bon exemple, à se livrer aux exercices de piété et aux bonnes œuvres. Ils ne laisseront pas entrer dans leur maison les livres et les journaux qui peuvent porter quelque atteinte à la vertu, et ils en interdiront la lecture à leurs subordonnés.
9. Ils auront soin de maintenir entre eux et avec les autres la charité et la bienveillance. Ils s'appliqueront, selon leur pouvoir, à apaiser partout les discordes.
10. Ils ne prêteront jamais serment, sinon par nécessité. Ils éviteront les paroles déshonnêtes, les plaisanteries bouffonnes. Qu'ils s'examinent le soir pour voir s'ils ont commis quelque faute de ce genre; et s'ils se trouvent coupables, qu'ils se corrigent par le repentir.
11. Ceux qui le peuvent commodément assisteront chaque jour à la messe. Ils se rendront aux assemblées mensuelles que le Supérieur leur aura indiquées.
12. Ils mettront en commun, chacun suivant ses ressources, une somme d'argent, pour venir en aide aux plus pauvres des Frères, surtout en cas de maladie, ou pour le service et la dignité du culte.
13. Les Ministres iront visiter le Frère malade, où ils enverront auprès de lui quelqu'un pour accomplir ce devoir de charité. En cas de maladie grave, ils donneront les avertissements et conseils nécessaires, afin que le malade reçoive à temps les derniers sacrements.
14. Les Tertiaires de la localité et les étrangers présents assisteront aux obsèques du Frère défunt et réciteront pour le soulagement de son âme le tiers du Rosaire institué par le Patriarche saint Dominique. Les prêtres, pendant la messe, et les laïques aussi, pendant la sainte Communion qu'ils feront s'ils le peuvent, prieront pour le repos éternel du défunt.

CHAPITRE III. — DES OFFICES, DE LA VISITE ET DE LA RÈGLE ELLE-MÊME.

1. Les offices ou emplois seront conférés dans l'assemblée des Tertiaires. Ces offices dureront trois ans. On ne doit pas les refuser sans juste motif, et il ne faut point les exercer avec négligence.
2. Le Visiteur s'informera soigneusement si la Règle est bien observée. Il doit donc visiter selon son office les Congrégations chaque année, et plus souvent s'il est besoin; il convoquera en assemblée générale les Ministres et les Frères. Si le Visiteur rappelle un Tertiaire à son devoir par voie de monition ou d'injonction, ou bien s'il lui inflige une peine salutaire, le coupable devra se soumettre avec docilité et ne pas refuser la pénitence.
3. Les Visiteurs seront choisis dans le premier Ordre de saint François ou dans le Tiers-Ordre régulier et désignés par les Custodes ou Gardiens qui en seront priés. L'office de Visiteur est interdit aux laïques.

4. Les Tertiaires insubordonnés et scandaleux recevront trois avertissements et, s'ils ne se soumettent pas, ils seront exclus de l'Ordre.
5. Qu'on sache bien que les infractions à cette Règle ne sont pas des péchés, pourvu qu'elles ne soient point d'ailleurs des transgressions contre les commandements de Dieu et de l'Église.
6. Si une cause grave et légitime empêche un Tertiaire d'observer quelques prescriptions de cette Règle, la dispense ou la commutation prudente de ces préceptes pourra lui être accordée. — Les supérieurs ordinaires des Franciscains du premier et du troisième Ordre et les Visiteurs ci-dessus mentionnés auront plein pouvoir d'accorder ces dispenses.

La Règle de 1978
promulguée par le pape Paul VI

PROLOGUE

(Voir la *Lettre aux Fidèles I*)

CHAPITRE I

L'ORDRE FRANCISCAIN SÉCULIER (O.F.S.)

1. Parmi les familles spirituelles suscitées par l'Esprit Saint dans l'Église, la famille franciscaine rassemble tous les membres du peuple de Dieu, laïcs, religieux, prêtres, qui reconnaissent en eux un appel à suivre le Christ à la manière et selon l'esprit de saint François d'Assise.

En des formes et des expressions diverses, mais en communion et réciprocité vitale, ils veulent incarner aujourd'hui, dans la vie et la mission de l'Église, le charisme propre de François d'Assise.

2. Au sein de cette Famille, une place spécifique revient à l'Ordre Franciscain Séculier; celui-ci se présente comme une communauté organisée et composée de toutes les fraternités réparties dans le monde et ouvertes à toute classe de fidèles. Ceux-ci, frères et soeurs, poussés par l'Esprit à réaliser dans leur condition séculière la perfection de la charité, s'engagent à vivre selon l'Évangile à l'exemple de saint François et selon cette Règle reconnue par l'Église.
3. Cette Règle a pour objet d'adapter l'Ordre Franciscain Séculier aux exigences et aux attentes de l'Église, dans les conditions du monde actuel, comme l'ont fait successivement le *Projet de vie de 1221*, qui jetait les premières bases de la Fraternité Séculière, puis les Règles approuvées par les papes Nicolas IV et Léon XIII.

L'interprétation de cette Règle relève du Saint Siège et l'application concrète en sera faite par de Constitutions générales et par des Statuts particuliers.

CHAPITRE II

FORME DE VIE

4. La Règle et la vie des Franciscains séculiers est la suivante: vivre l'Évangile de notre Seigneur Jésus Christ en suivant les exemples de saint François d'Assise, qui fit du Christ l'inspirateur et le centre de sa vie avec Dieu et avec les hommes.

Le Christ, don de l'amour du Père, est le Chemin vers le Père; il est la Vérité dans laquelle nous fait entrer l'Esprit Saint; il est cette Vie qu'il est venu nous apporter en abondance.

Les Franciscains séculiers s'appliqueront à une lecture fréquente de l'Évangile, passant de l'Évangile à la vie et de la vie à l'Évangile.

5. Les Franciscains séculiers chercheront à découvrir la personne vivante et agissante du Christ dans leurs frères, dans la sainte Écriture, dans l'Église, dans la liturgie. Dans leur vie eucharistique ils seront inspirés et orientés par cette foi qui faisait écrire à saint François: 'En ce monde je ne vois rien sensiblement du très-haut Fils de Dieu sinon son très saint Corps et son Sang'.
6. Morts et ressuscités avec le Christ dans le Baptême qui les fait membres vivants de l'Église, les Franciscains séculiers sont encore plus profondément unis à elle par leur engagement. Ils s'efforceront donc d'être les témoins actifs de sa mission parmi les hommes, annonçant le Christ par la vie et la parole.

Inspirés par saint François et appelés avec lui à renouveler l'Église, ils s'engageront à vivre en pleine communion avec le pape, les évêques, les prêtres, dans un dialogue confiant et ouvert de créativité apostolique.

7. Comme *frères et soeurs de la pénitence*, en raison même de leur vocation, animés du dynamisme de l'Évangile, ils conforment leur façon de penser et d'agir à celle du Christ, par ce changement intérieur radical que l'Évangile appelle *conversion*; celle-ci, en raison de la fragilité humaine, est à reprendre tous les jours.

Sur ce chemin de renouvellement intérieur, le sacrement de la réconciliation est à la fois signe privilégié de la miséricorde du Père et source de grâces.

8. Jésus fut le véritable adorateur du Père: à son exemple, les Franciscains séculiers feront de la prière et de la contemplation l'âme de leur vie et de leur agir.

Pour revivre en eux les mystères de la vie du Christ, qu'ils participent à la vie sacramentelle de l'Église, surtout à l'Eucharistie; ils s'associeront également à sa prière liturgique dans une des formes qu'elle propose.

9. François eut un amour de préférence pour la Vierge Marie, l'humble servante du Seigneur, toujours disponible à sa parole et à ses appels; il la voulut comme protectrice et avocate de sa famille. Les Franciscains séculiers lui témoigneront un amour fervent en imitant sa disponibilité totale, et par une prière confiante et attentive.
10. En communion avec l'obéissance rédemptrice de Jésus, qui mit sa volonté dans celle du Père, les Franciscains séculiers rempliront avec fidélité les engagements de la vie; ils suivront aussi le Christ pauvre et crucifié, lui rendant témoignage, jusque dans les difficultés et les persécutions.
11. Le Christ, confiant dans son Père, a choisi pour lui-même et pour sa Mère une vie pauvre et humble, tout en manifestant pour le monde créé une attention pleine

d'estime et de respect. Aussi les Franciscains séculiers useront avec détachement des richesses matérielles qu'ils pourraient posséder, bien conscients que selon l'Évangile ils ne sont qu'administrateurs des biens qu'ils ont reçus en faveur des enfants de Dieu.

Ainsi, dans l'esprit des bénédicteurs, 'pèlerins et étrangers' en route vers la maison du Père, ils veilleront à se libérer de tout désir de possession et de domination.

12. Témoins du monde à venir et fidèles à leur vocation, les Franciscains séculiers s'efforceront d'acquérir la pureté du cœur, afin d'être plus libres pour aimer Dieu et leurs frères.

13. En tout homme le Père des cieux voit les traits de son Fils, premier-né d'une multitude de frères; de même les Franciscains séculiers accueilleront d'un cœur humble et courtois tout homme comme un don du Seigneur et une image du Christ.

Le sens de la fraternité les disposera à considérer avec joie comme leurs égaux tous les hommes, surtout les plus petits, pour lesquels ils chercheront à créer des conditions de vie dignes de créatures rachetées par le Christ.

14. Avec tous les hommes de bonne volonté, les Franciscains séculiers sont appelés à construire un monde plus fraternel et plus évangélique, afin qu'advienne le Règne de Dieu. Conscients que 'quiconque suit le Christ, homme parfait, devient lui-même plus homme', ils exercent avec compétence leurs propres responsabilités dans un esprit chrétien de service.

15. Par le témoignage de leur propre vie et par de courageuses initiatives, tant individuelles que communautaires, que les Franciscains séculiers se rendent présents pour promouvoir la justice, particulièrement dans le domaine de la vie publique et qu'ils n'hésitent pas à s'engager, pour cela, dans des options concrètes et cohérentes avec leur foi.

16. Les Franciscains séculiers estimeront le travail comme un don et comme un moyen de participer à la création, à la rédemption et au service de la communauté humaine.

17. Dans leur famille, les Franciscains séculiers vivront l'esprit franciscain de paix, de fidélité et de respect de la vie, cherchant à en faire, par là, le signe d'un monde déjà rénové dans le Christ.

Spécialement les époux, en vivant les grâces du mariage, manifesteront dans le monde l'amour du Christ pour son Église. Par une éducation chrétienne, simple et ouverte, attentifs à la vocation de chacun, ils suivront joyeusement avec leurs enfants leur itinéraire humain et spirituel.

18. Que les Franciscains séculiers respectent aussi les autres créatures, animées et inanimées, car 'elles portent signification du Dieu très-haut'; qu'ils cherchent à passer de la tentation d'en abuser à une conception franciscaine de fraternité qui s'étend à tout l'univers.

19. Porteurs de la paix qu'ils savent devoir construire sans cesse, les Franciscains séculiers chercheront, dans le dialogue, les voies de l'unité et de l'entente fraternelle, faisant confiance en la présence du germe divin dans l'homme et en la puissance transformante de l'amour et du pardon.

Messagers de joie parfaite, en toutes circonstances ils s'emploieront activement à porter aux autres la joie et l'espérance.

Membres du Christ ressuscité, qui donne son véritable sens à notre soeur la mort, ils attendent dans la sérénité la rencontre définitive avec le Père.

CHAPITRE III

LA VIE EN FRATERNITÉ

20. L'Ordre Franciscain Séculier regroupe les fraternités aux différents niveaux: local, régional, national et international. Ces fraternités ont chacune leur responsabilité morale dans Église. Elles sont unies et reliées entre elles selon les normes prévues par cette Règle et les Constitutions.

21. Aux divers niveaux, chaque fraternité est animée et dirigée par un Conseil et un Responsable, élus par les membres engagés, selon les Constitutions.

Cette charge, qui est temporaire, est un service de disponibilité et de responsabilité à l'égard de la fraternité et de chacun de ses membres.

Les fraternités se donnent des structures internes qui peuvent varier selon les besoins de leurs membres et des régions, sous la conduite du Conseil respectif, en accord avec les Constitutions.

22. La fraternité locale doit être instituée officiellement: elle devient ainsi cellule de base de tout l'Ordre et signe visible de Église, qui est communauté d'amour. Elle doit être un milieu privilégié qui permet à ses membres d'approfondir leur sens ecclésial, d'épanouir l'appel franciscain dont ils sont porteurs et d'animer leur mission d'apostolat dans le monde.

23. Celui qui demande à entrer dans l'Ordre Franciscain Séculier s'adresse à la fraternité locale; la réponse appartient au Conseil.

L'entrée dans la fraternité se fait par étapes. Celles-ci comportent: un temps d'initiation, une période de formation d'au moins un an, et enfin l'engagement à vivre selon la Règle. C'est là d'ailleurs un cheminement et une progression qui doivent marquer aussi le mode de vie de toute la fraternité. En ce qui concerne l'âge requis pour l'engagement et le signe d'appartenance à la Fraternité, on s'en tiendra aux normes fixées par les Statuts.

L'engagement de par sa nature est définitif.

Les frères et soeurs qui se trouveraient dans des difficultés particulières pourront, en un dialogue fraternel, traiter de leurs problèmes avec le Conseil de leur fraternité locale. Ce Conseil est compétent pour ce qui touche au retrait ou au renvoi des membres de la fraternité, selon les modalités précisées dans les Constitutions.

24. Pour intensifier la communion entre les membres de la fraternité, le Conseil organisera des réunions périodiques et des rencontres fréquentes, non seulement entre les membres de la fraternité, mais aussi avec d'autres groupes franciscains notamment de jeunes, recherchant les moyens les plus appropriés pour développer la vie franciscaine et ecclésiale et pour stimuler chacun à plus de vie fraternelle.

Par la prière cette communion fraternelle s'étendra aux frères et aux soeurs défunts.

25. Les frais de toute nature (fonctionnement, honoraires, entraide, etc.) occasionnés par la vie de la fraternité seront pris en charge, dans un esprit communautaire et fraternel, par les frères et les soeurs, qui apporteront chacun une contribution proportionnée à leurs ressources. Les fraternités locales ne manqueront pas de participer aux frais des Conseils des différents niveaux.

26. En signe concret de réciprocité vitale, de communion et de coresponsabilité, les Conseils, aux différents niveaux, et conformément aux dispositions prévues dans les Constitutions, rechercheront des religieux capables et préparés, pour l'assistance spirituelle. Ils s'adresseront pour cela aux Supérieurs des quatre familles franciscaines, avec lesquelles, depuis des siècles, la Fraternité séculière est en relation vivante et fraternelle.

Pour favoriser la fidélité au charisme franciscain et à cette Règle, et pour une aide plus grande à la vie de la fraternité, le Responsable veillera en temps voulu à demander aux Supérieurs compétents un religieux pour la révision de vie - visite pastorale - et aux Responsables séculiers compétents la visite fraternelle, en accord avec le Conseil et en conformité avec les Constitutions.

'Et quiconque observera cela, qu'il soit comblé au ciel de la bénédiction du Père très haut, et qu'il soit comblé sur la terre de la bénédiction de son Fils bien-aimé avec le très-saint Esprit Paraclet ...'
(Bénédiction tirée du Testament de saint François d'Assise)

COMPARAISON DES DEUX LETTRES AUX FIDÈLES

LETTRE AUX FIDÈLES I

Celles-ci sont les paroles de vie et de salut concernant ceux qui font pénitence: quiconque les lit et les met en pratique trouvera la vie et obtiendra le salut du Seigneur.

Au nom du Seigneur!

((1) De ceux qui font pénitence.)

1,1. Tous ceux qui aiment le Seigneur de tout leur coeur, de toute leur âme et de tout leur esprit, de toute leur force, et qui aiment leur prochain comme eux-mêmes,

LETTRE À TOUS LES FIDÈLES II

Au nom du Seigneur, Père et Fils et Esprit Saint. Amen.

frère François, leur serviteur et leur sujet,
hommage avec révérence, vraie paix du ciel et charité sincère dans le Seigneur.
2. Puisque je suis le serviteur de tous, je suis tenu de vous servir tous et de vous administrer à tous les paroles odorantes de mon Seigneur.
3. Aussi, considérant en esprit que je ne puis vous visiter chacun personnellement à cause de la maladie et de la faiblesse de mon corps.

LETTRE À TOUS LES FIDÈLES II

63. Quant à tous ceux qui ne sont pas dans la pénitence

LETTRE À TOUS LES FIDÈLES I

(2) De ceux qui ne font pas pénitence

2,1. Quant à tous ceux et celles qui ne sont pas dans la pénitence

je me suis proposé de vous rapporter, par les présentes lettres et par ce message, les paroles de notre Seigneur Jésus Christ, qui est la Parole du Père, et les paroles de l'Esprit Saint, qui sont esprit et vie.

4. Cette Parole du Père, si digne, si sainte et si glorieuse, le Père très haut l'annonça du ciel par saint Gabriel, son ange, c'est de son ventre que la Parole reçut la vraie chair de notre humanité et de notre fragilité.

5. Lui qui fut riche par-dessus tout, il voulut lui-même dans le monde, avec la bienheureuse Vierge, sa mère, choisir la pauvreté.

6. Et près de la passion, il célébra la pâque avec ses disciples et, prenant le pain, il rendit grâces et le bénit et le rompit en disant: Prenez et mangez, ceci est mon corps.

7. Et prenant le calice il dit: Ceci est mon sang, celui de la nouvelle alliance, qui pour vous et pour beaucoup sera répandu en rémission des péchés.

8. Ensuite il pria le Père, disant: Père, s'il est possible, que ce calice passe loin de moi.

9. Et sa sueur devint comme des gouttes de sang coulant jusqu'à terre.

10. Il mit cependant sa volonté dans la volonté du Père, disant: Père, que ta volonté soit faite, non comme je veux, mais comme tu veux.

11. Et telle fut la volonté du Père: que son Fils bénî et glorieux, qu'il nous donna et qui est né pour nous, s'offrit lui-même par son propre sang en sacrifice et en victime sur l'autel de la croix;

12. non pour lui par qui tout a été fait, mais pour nos péchés,
13. nous laissant un exemple pour que nous suivions ses traces.

14. Et il veut que tous nous soyons sauvés par lui et que nous le recevions avec notre cœur pur et notre corps chaste.

15. Mais il en est peu qui veulent le recevoir et être sauvés par lui, bien que son joug soit suave et son fardeau léger.

16. Ceux qui ne veulent pas goûter combien le Seigneur est suave et qui aiment les ténèbres plus que la lumière, refusant d'accomplir les commandements de Dieu, ceux-là sont maudits;

17. c'est d'eux qu'il est dit par le prophète: Maudis ceux qui s'écartent de tes commandements.

18. Mais oh! comme ils sont heureux et bénis, ceux qui aiment Dieu et qui font comme le Seigneur lui-même dit dans l'évangile: Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur et de tout ton esprit, et ton prochain comme toi-même.

- 1,3. et qui reçoivent le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ,
- 1,4. et qui font de dignes fruits de pénitence,
19. Aimons donc Dieu et adorons-le d'un cœur pur et d'un esprit pur, car lui-même, recherchant cela par-dessus tout, a dit: Les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité.
20. Il faut, en effet, que tous ceux qui l'adorent l'adorent en esprit et en vérité.
21. Et disons-lui des louanges et des prières, jour et nuit, en disant: Notre Père qui es aux cieux, car il nous faut toujours prier et ne pas se lasser.
22. Nous devons aussi confesser au prêtre tous nos péchés;
24. Cependant qu'il le mange et qu'il le boive dignement,
25. Faisons en outre de dignes fruits de pénitence.
26. Et aimons notre prochain comme nous-mêmes.
- et recevons de lui le corps et le sang de notre Seigneur Jésus Christ.
63. et qui ne reçoivent pas le corps et le sang de notre Seigneur Jésus Christ
- 2,2. et qui ne reçoivent pas le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ
23. Celui qui ne mange pas sa chair et ne boit pas son sang ne peut entrer dans le royaume de Dieu.
24. car celui qui le reçoit indignement mange et boit son jugement, ne distinguant pas le corps du Seigneur, c'est-à-dire qu'il ne le discerne pas.
64. et qui s'adonnent aux vices et aux péchés, et qui marchent à la suite de la convoitise mauvaise et des désirs mauvais,
- 2,3. et qui s'adonnent aux vices et aux péchés et qui marchent à la suite de la convoitise mauvaise et des désirs mauvais de leur chair
- 2,4. et qui n'observent pas ce qu'ils ont promis,

27. Et si quelqu'un ne veut pas l'aimer comme lui-même, qu'au moins il ne lui cause pas de mal, mais qu'il lui fasse du bien.

28. Que ceux qui ont reçu le pouvoir de juger les autres exercent le jugement avec miséricorde, comme ils veulent obtenir eux-mêmes miséricorde du Seigneur.

30. Ayons donc la charité et l'humilité; et faisons des aumônes, car l'aumône lave les âmes des souillures des péchés.

31. En effet, les hommes perdent tout ce qu'ils abandonnent en ce siècle; ils emportent cependant avec eux la prime de la charité et les aumônes qu'ils ont faites et dont ils recevront du Seigneur la récompense et la digne rémunération.

32. Nous devons aussi jeûner et nous abstenir des vices et des péchés, du superflu dans les aliments et la boisson, et être catholiques.

33. Nous devons aussi visiter fréquemment les églises et vénérer et révéler les clercs, non pas tellement pour eux-mêmes s'ils sont pécheurs, mais à cause de leur office et du ministère du très saint corps et du très saint sang du Christ, qu'ils sacrifient sur l'autel et qu'ils reçoivent et qu'ils administrent aux autres.

29. Le jugement, en effet, sera sans miséricorde pour ceux qui n'auront pas fait miséricorde.

1,2. et qui ont en haine leurs corps avec leurs vices et leurs péchés,

34. Et sachons tous fermement que personne ne peut être sauvé, sinon par les saintes paroles et par le sang de notre Seigneur Jésus Christ, que les clercs disent, annoncent et administrent.
35. Et eux seuls doivent les administrer et non pas les autres.
36. Les religieux, spécialement, qui ont renoncé au siècle, sont tenus de faire plus et mieux, mais sans omettre cela.
37. Nous devons avoir en haine nos corps avec leurs vices et leurs péchés,

car le Seigneur dit dans l'évangile: Tous les maux, vices et péchés sortent du cœur.

65. et qui servent corporellement le monde par les désirs charnels, les soucis et les préoccupations de ce siècle, et les soucis de cette vie,

2,5. et qui servent corporellement le monde par les désirs charnels, les préoccupations de ce siècle et les soucis de cette vie,

66. trompés par le diable dont ils sont les fils et dont ils font les œuvres,

2,6. détenus par le diable dont ils sont les fils et dont ils font les œuvres,

ils sont aveugles, car ils ne voient pas la vraie lumière, notre Seigneur Jésus Christ.

2,7. ils sont aveugles, car ils ne voient pas la vraie lumière, notre Seigneur Jésus Christ.

67. Ils n'ont pas la sagesse spirituelle, car ils n'ont pas en eux le Fils de Dieu qui est la vraie sagesse du Père; c'est d'eux qu'il est dit: Leur sagesse a été dévorée.

2,8. Ils n'ont pas la sagesse spirituelle, car ils n'ont pas le Fils de Dieu qui est la vraie sagesse du Père;
2,9. c'est d'eux qu'il est dit: Leur sagesse a été engloutie; et: Maudits ceux qui s'écartent de tes commandements.

68. Ils voient, ils reconnaissent, ils savent et ils font le mal; et ils perdent sciemment leurs âmes.

2,10. Ils voient et ils reconnaissent, ils savent et ils font le mal, et ils perdent eux-mêmes sciemment leurs âmes.

69. Voyez, aveugles, trompés par nos ennemis, c'est-à-dire par la chair, par le monde et par le diable, que pour le corps il est doux de faire le péché et il est amer de servir Dieu,

que tous les maux, tous les vices et tous les péchés sortent et procèdent du coeur des hommes, comme dit le Seigneur dans l'évangile.

70. Et vous n'avez rien en ce siècle ni en l'autre.

71. Vous pensez posséder longtemps les vanités de ce siècle, mais vous avez été trompés, car viendront le jour et l'heure auxquels vous ne pensez pas et que vous ne savez pas et que vous ignorez.

72. Le corps est malade, la mort approche,

les proches et les amis viennent en disant: Dispose de tes biens.

73. Voilà son épouse et ses fils et ses proches et ses amis qui feignent de pleurer.

74. Et les regardant, il les voit pleurer, il est mû d'un mauvais mouvement et pensant en lui-même il dit: Voici, mon âme et mon corps et tous mes biens, me les livre en vos mains.

75. Vraiment cet homme est maudit, qui confie et risque son âme et son corps et tous ses biens en de telles mains;

2,11. Voyez, aveugles, trompés par vos ennemis, par la chair, par le monde et par le diable, que pour le corps il est doux de faire le péché et il est amer de servir Dieu,

2,12. que tous les vices et tous les péchés sortent et procèdent du coeur des hommes, comme dit le Seigneur dans l'évangile.

2,13. Et vous n'avez rien en ce siècle ni en l'autre.

2,14. Et vous pensez posséder longtemps les vanités de ce siècle, mais vous avez été trompés, car viendront le jour et l'heure auxquels vous ne pensez pas, que vous ne savez pas et que vous ignorez;

2,14. le corps est malade, la mort approche

76. aussi le Seigneur dit par son prophète: Maudit l'homme qui se confie en l'homme.

77. Et ils font aussitôt venir le prêtre; le prêtre lui dit: «Veux-tu recevoir la pénitence de tous tes péchés?»

78. Il répond: «Je le veux.» — «Veux-tu satisfaire, comme tu peux, avec ta fortune, pour ce que tu as commis et pour les fraudes et les tromperies que tu as eues à l'égard des hommes?»

79. Il répond: «Non.» Et le prêtre dit: «Pourquoi non ?»

80. — «Parce que j'ai tout remis dans les mains de mes proches et de mes amis.»

81. Et il commence à perdre la parole,
et il meurt ainsi, le misérable

2,14. et on meurt ainsi d'une mort amère.

82. Mais que tous sachent que, partout et de quelque manière qu'un homme meure en péché mortel, sans satisfaction — il pouvait satisfaire et n'a pas satisfait —,

le diable arrache son âme de son corps avec tant d'angoisse et de tribulation que personne ne peut le savoir, sinon qui les reçoit.

2,15. Et partout, chaque fois, de quelque manière qu'un homme meure en péché mortel, sans pénitence et sans satisfaction, s'il peut satisfaire et qu'il ne satisfait pas,

le diable arrache son âme de son corps avec tant d'angoisse et de tribulation que personne ne peut le savoir, sinon qui les reçoit.

83. Et tous les talents et toute la puissance et toute la science qu'il pensait avoir lui seront enlevés.

2,16. Et tous les talents et toute la puissance et toute la science et toute la sagesse qu'ils pensaient avoir leur seront enlevés.

38. Nous devons aimer nos ennemis et faire du bien à ceux qui nous ont en haine.
39. Nous devons observer les préceptes et les conseils de notre Seigneur Jésus Christ.
40. Nous devons aussi renoncer à nous-mêmes et mettre nos corps sous le joug de la servitude et de la sainte obéissance, comme chacun l'a promis au Seigneur.
41. Et qu'aucun homme ne soit tenu, en vertu de l'obéissance, d'obéir à quelqu'un là où un délit ou un péché est commis.
42. Que celui à qui a été confié l'obéissance et qui est tenu pour plus grand soit comme le plus petit et le serviteur des autres frères.
43. Et à l'égard de chacun de ses frères, qu'il fasse miséricorde et qu'il ait la miséricorde qu'il voudrait qu'on lui fasse s'il était dans un cas semblable.

84. Et il les abandonne aux 2,17. Et ils les abandonnent à proches et aux amis; ceux-là leurs proches et à leurs amis; emporteront et diviseront sa fortune, et après cela ils diront: «Maudite soit son âme, car il aurait pu nous donner plus et acquérir plus qu'il n'acquit.» et ceux-là emportèrent et divisèrent sa fortune, et après cela ils dirent: Maudite soit son âme, car il aurait pu nous donner plus et acquérir plus qu'il n'acquit.

44. Et qu'il ne se mette pas en colère contre un frère à cause d'un délit de ce frère, mais qu'en toute patience et humilité il l'avertisse avec bienveillance et le supporte.

45. Nous ne devons pas être sages et prudents selon la chair, mais nous devons plutôt être simples, humbles et purs.

46. Et tenons nos corps dans l'opprobre et le mépris, car tous par notre faute nous sommes misérables et putrides, fétides et des vers, comme dit le Seigneur par le prophète: Je suis un ver et non pas un homme, l'opprobre des hommes et l'abjection du peuple.

47. Nous ne devons jamais désirer être au-dessus des autres, mais nous devons plutôt être des serviteurs et soumis à toute créature humaine à cause de Dieu.

1,5. oh! comme ils sont heureux et bénis, ceux-là et celles-là,

tant qu'ils font de telles choses et qu'ils persévèrent dans de telles choses,

1,6. car l'Esprit du Seigneur reposera sur eux et fera chez eux son habitation et sa demeure;

1,7. et ils sont les fils du Père céleste dont ils font les œuvres,

48. Et tous ceux et celles qui feront de telles choses et persévéron jusqu'à la fin,

l'Esprit du Seigneur reposera sur eux et fera chez eux son habitation et sa demeure.

49. Et ils seront les fils du Père céleste dont ils font les œuvres.

et ils sont les époux, les frères, et les mères de notre Seigneur Jésus-Christ. 50. Et ils sont les époux, les frères et les mères de notre Seigneur Jésus Christ.

1,8. Nous sommes époux quand par l'Esprit Saint l'âme fidèle est unie à notre Seigneur Jésus Christ. 51. Nous sommes époux quand par l'Esprit Saint l'âme fidèle est unie à Jésus Christ.

1,9. Nous sommes pour lui des frères quand nous faisons la volonté du Père qui est aux cieux. 52. Nous sommes vraiment frères quand nous faisons la volonté de son Père qui est dans le ciel;

1,10. Mères quand nous le portons dans notre coeur et dans notre corps, par amour divin et par une conscience pure et sincère; et quand nous l'enfantons par de saintes oeuvres qui doivent luire en exemple pour les autres. 53. mères quand nous le portons dans notre coeur et dans notre corps, par amour et par une conscience pure et sincère; et quand nous l'enfantons par de saintes oeuvres qui doivent luire en exemple pour les autres.

1,11. Oh! comme il est glorieux, saint et grand d'avoir un Père dans les cieux! 54. Oh! comme il est glorieux et saint et grand d'avoir un Père dans les cieux!

1,12. Oh! comme il est saint, beau et admirable d'avoir le Paraclet pour époux! 55. Oh! comme il est saint, beau et admirable d'avoir le Paraclet pour époux!

1,13. Oh! comme il est saint et comme il est cher, bien plaisant, humble, pacifique, doux, aimable et par-dessus tout désirable d'avoir un tel frère et un tel fils, notre Seigneur Jésus-Christ, qui a livré son âme pour ses brebis et qui a prié le Père, disant:

qui a livré son âme pour ses brebis et qui a prié le Père pour nous, disant:

1,14. Père saint, garde en ton nom ceux que tu m'as donnés dans le monde;

ils étaient à toi et tu me les as donnés.

1,15. Et je leur ai donné les paroles que tu m'as données, ils les ont reçues et ont cru vraiment que je suis sorti de toi, et ils ont reconnu que tu m'as envoyé.

1,16. Je prie pour eux et non pour le monde.

1,17. Bénis-les et sanctifie-les, et je me sanctifie moi-même pour eux.

1,18. Je ne prie pas pour eux seulement, mais pour ceux qui vont croire en moi à cause de leur parole,

pour qu'ils soient sanctifiés dans l'unité, comme nous.

1,19. Et je veux, Père, que là où je suis, ils y soient eux aussi avec moi, pour qu'ils voient ma gloire dans ton royaume. Amen.

61. Et à lui qui a tant supporté pour nous et qui nous a apporté tant de biens et nous en apportera dans le futur, que toute créature qui est dans les cieux, sur la terre, dans la mer et dans les abîmes, rende à Dieu louange, gloire, honneur et bénédiction,

57. Père, tous ceux que tu m'as donnés dans le monde étaient à toi et tu me les as donnés.

58. Et je leur ai donné les paroles que tu m'as données; ils les ont reçues et ils ont reconnu vraiment que je suis sorti de toi, et ils ont cru que tu m'as envoyé;

je prie pour eux et non pour le monde;

bénis-les et sanctifie-les.

59. Et je me sanctifie moi-même pour eux,

pour qu'ils soient sanctifiés dans l'unité comme nous le sommes.

60. Et je veux, Père, que là où je suis, ils y soient eux aussi avec moi, pour qu'ils voient ma gloire dans ton royaume.

85. Les vers mangent le corps, et il perd ainsi son corps et son corps, et ils perdirent ainsi âme en ce siècle bref, et il ira en enfer où il sera tourmenté sans fin.

2,18. Les vers mangent le corps, et il perd ainsi son corps et son corps, et ils perdirent ainsi âme en ce siècle bref, et il ira en enfer où il sera tourmenté sans fin.

2,19. Tous ceux à qui cette lettre parviendra,
nous les prions, dans l'amour (charité) qu'est Dieu,

de vouloir bien recevoir avec amour divin ces paroles susdites et odorantes de notre Seigneur Jésus-Christ.

2,20. Et que ceux qui ne savent pas lire se les fassent lire souvent;

2,21. et qu'ils les gardent eux-mêmes par de saintes oeuvres

jusqu'à la fin,
car elles sont esprit et vie.

2,22. Et ceux qui ne le feraient pas seront tenus d'en rendre compte au jour du jugement devant le tribunal de notre Seigneur Jésus-Christ.

62. car il est notre puissance et notre force, lui qui seul est bon, seul très haut, seul tout-puissant, admirable, glorieux et seul saint, louable et bénii dans les siècles infinis des siècles. Amen.

86. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

87. Moi, frère François, votre plus petit serviteur, je vous prie et je vous conjure, dans la charité qu'est Dieu et avec la volonté de vous baisser les pieds,

de recevoir avec humilité et charité ces paroles et les autres paroles de notre Seigneur Jésus Christ,

de les mettre en oeuvre et de les observer.

88. Et tous ceux et celles qui voudront bien les recevoir, qui les comprendront et qui les enverront à d'autres pour l'exemple, et s'ils persévérent en cela jusqu'à la fin, que le Père et le Fils et l'Esprit Saint les bénissent. Amen.